

Engagés, à vos côtés.



Rapport annuel 2021
Mouvement Desjardins

 **Desjardins**

**Tous engagés
pour une
économie
responsable
et durable**



Table des matières

Message du président.....	IV
Mission, ambition et valeurs.....	VI
Faits saillants.....	VII
Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements.....	XXXV
Rapport de gestion.....	1
Glossaire	122
États financiers combinés.....	131
Gouvernance d'entreprise	230
Principales composantes et filiales	255

SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone : 418 835-8444
Sans frais : 1 866 835-8444
Télécopieur : 418 833-5873

Note au lecteur : Nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Ressources humaines et Communications, Mouvement Desjardins (vice-présidence Communications d'entreprise) et la première vice-présidence Finances, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).

Message du président et chef de la direction

Guy Cormier



Ensemble pour un avenir prospère et durable

Notre grand groupe financier coopératif s'engage plus que jamais à façonner notre société en agissant comme un leader, autant pour réaliser notre mission auprès de nos membres et clients que pour être un acteur de changement quant aux grands enjeux sociaux et environnementaux.

En 2021, notre solidité, notre capacité d'adaptation ainsi que l'engagement de notre grande équipe nous ont permis de continuer d'offrir un soutien proactif à l'ensemble de nos membres et clients, aux entrepreneurs ainsi qu'à nos communautés dans le contexte de la crise sanitaire.

Nous sommes très heureux de voir notre Mouvement atteindre de nouveaux sommets et nous saluons le dévouement exemplaire de nos employés et des membres des conseils d'administration.

En effet, la collaboration exceptionnelle entre tous les secteurs de l'organisation et la confiance de nos membres et clients nous ont permis d'afficher une performance financière robuste avec des excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M\$, en hausse de 21,6 % par rapport à ceux de 2020. Nous avons également généré des revenus d'exploitation¹ de 20 405 M\$, supérieurs de 10,9 % à ceux de l'année précédente.

Une évolution au service des personnes

Nos investissements dans les technologies de l'information se chiffrent à près de deux milliards de dollars annuellement. Nous continuons d'améliorer l'ensemble de nos systèmes, nous appuyons avec vigueur notre engagement envers la sécurité et nous travaillons à la mise en œuvre de notre transformation omnicanal.

Le sens de cette évolution est de mettre la technologie au service de nos membres et clients. Par exemple, le déploiement de la reconnaissance vocale pour les authentifier dans nos centres de relations clients est déjà en cours.

Un nouveau partenariat avec Google a également été établi afin que les particularités du langage québécois soient intégrées à un système d'intelligence artificielle. À terme, nos membres et clients pourront exprimer directement ce qu'ils souhaitent sans passer par des menus à choix multiples.

En lien avec notre transformation omnicanal, plusieurs déploiements ont eu lieu dans le but de développer la prestation en libre-service et d'optimiser l'expérience globale que nous offrons à nos membres et clients.

Nos efforts en matière de développement technologique ont aussi mené à de grandes premières chez Desjardins! Dans le contexte particulier de la pandémie qui a encouragé l'innovation, plus de 1 000 délégués se sont réunis lors de la première assemblée générale annuelle du Mouvement en mode entièrement virtuel. Ce sont également 213 caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario qui ont tenu leur assemblée générale annuelle sous forme virtuelle avec un taux de votation en hausse de 281 % par rapport à 2019.

Leader socioéconomique pour une relance verte

Fermement engagés dans la relance socioéconomique, nous avons misé sur plusieurs de nos initiatives. Je pense d'entrée de jeu au Fonds du Grand Mouvement ou encore au Fonds C, qui sont des leviers extraordinaires avec lesquels nous soutenons des milliers de projets liés à l'emploi, à l'entrepreneuriat, à l'environnement, à l'innovation, à la jeunesse ou encore à l'éducation.

Il ne fait aucun doute pour Desjardins que la relance doit être verte. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons participé à une tournée sur l'économie circulaire en partenariat avec la Fédération des chambres de commerce du Québec. Nous accélérons également le virage à ce sujet grâce à une collaboration avec l'École de technologie supérieure. Nous souhaitons rendre plus responsables et durables les pratiques dans plusieurs secteurs de notre économie.

Pour une finance encore plus responsable

Nous accélérons l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre planification et nos opérations. D'ailleurs, l'agence de notation Moody's ESG Solutions² nous a attribué le score le plus élevé parmi les institutions de la catégorie « banques diversifiées » en Amérique du Nord pour l'inclusion des préoccupations ESG.

¹ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8 du rapport de gestion.

² Cette évaluation ESG a été conduite originellement par V.E., qui fait maintenant partie de Moody's ESG Solutions, une entité de Moody's Corporation. En fournissant des données, des outils et de l'information analytique, le groupe permet aux organisations d'identifier les risques et opportunités liés aux facteurs ESG, de renforcer leur plan d'action en matière de durabilité et de communiquer avec les principales parties prenantes.

En 2021, nous avons déployé notre ambitieuse stratégie climatique basée sur la science et nous avons pris des engagements forts. D'ici 2040, nos émissions nettes de gaz à effet de serre seront nulles en ce qui concerne nos activités opérationnelles et notre chaîne d'approvisionnement ainsi que nos financements et les investissements de nos fonds propres dans certains secteurs. Nous avons également revu notre politique d'approvisionnement afin qu'elle soit cohérente avec nos engagements en matière de développement durable et qu'elle facilite l'accès des petites entreprises locales et des organismes sans but lucratif.

Le Mouvement Desjardins est aussi la première institution financière canadienne à adhérer à la « Business Ambition for 1.5°C » développée conjointement par l'initiative « Cibles basées sur la science » et les Nations Unies.

Notre Mouvement³ est devenu, en janvier 2021, le principal partenaire financier d'une nouvelle plateforme d'investissement, le Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique, destinée au secteur des énergies renouvelables. À ce jour, il s'agit de notre plus importante participation dans des infrastructures vertes au Canada et aux États-Unis.

De plus, à l'automne 2021, Desjardins a procédé à sa première émission d'obligations durables d'un montant de 500 M\$ sur le marché canadien. Les produits nets serviront au financement de projets ayant des retombées environnementales ou sociales.

Une croissance pancanadienne au bénéfice de nos membres et clients

Dans la dernière année, nous avons redoublé d'efforts afin de rendre disponible une offre complète et cohérente d'un bout à l'autre du pays. Un nouveau centre de relations avec la clientèle a été mis sur pied à Mississauga pour répondre encore plus efficacement à nos membres et clients anglophones. De plus, nous avons établi ou enrichi plusieurs partenariats pour nous rapprocher des besoins des communautés et faire rayonner les valeurs de notre organisation.

À l'occasion de la Journée des nouveaux arrivants à Toronto, qui a réuni plus de 6 000 personnes, nous étions présents pour parler de l'accompagnement que Desjardins peut leur offrir à leur arrivée au Canada. Par ailleurs, pour stimuler la croissance économique en Ontario, dans les régions de l'Atlantique et celles de l'Ouest, nous avons décidé de doubler le montant des bourses GoodSpark ainsi que le nombre de bénéficiaires en 2022. Un total de 3 M\$ sera ainsi versé à 150 petites entreprises afin de les aider à investir dans l'innovation, l'emploi et le développement durable.

Équité, diversité et inclusion

Chez Desjardins, nous sommes convaincus que la diversité est une grande richesse et qu'elle joue un rôle important au sein de notre organisation. Nous travaillons avec l'ensemble des membres de notre grande équipe pour faire de l'équité, de la diversité et de l'inclusion une priorité au quotidien. Nos nombreuses actions ont notamment permis à Desjardins de se positionner parmi les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada selon Mediacorp.

Pensons à la mise en place du regroupement pancanadien Femmes en mouvement qui vise à propulser le leadership féminin ou encore à notre partenariat avec le Réseau des Femmes d'affaires du Québec. De plus, dans la foulée de la création de la Journée de la vérité et de la réconciliation, le Mouvement Desjardins a choisi d'adhérer à ce jour férié.

La jeunesse comme priorité

Notre engagement envers la jeunesse vise à appuyer l'ambition, les projets et les initiatives de nos jeunes. En 2021, notre engagement total a atteint près de 80 M\$, ce qui inclut notre programme phare Tous engagés pour la jeunesse. Par exemple, nous avons remis 3 377 bourses qui totalisent 4,1 M\$ afin de soutenir la réussite et la persévérance scolaire chez nos jeunes.

Nous poursuivons également notre travail avec le Comité aviseur jeunesse. Créé en 2016, ce regroupement offre aux jeunes membres l'occasion d'échanger avec le président, le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement Desjardins. Ces jeunes influencent la prise de décisions quant aux grands dossiers d'affaires ainsi que les discussions sur les enjeux sociaux et environnementaux.

La dernière année a aussi été marquée par le renouvellement de notre partenariat avec l'organisme Academos, dont la mission est d'accompagner les jeunes dans leur choix de carrière. En plus d'en être le parrain, j'ai eu la chance d'agir comme mentor. Une expérience que j'ai trouvée enrichissante et inspirante quant aux défis que notre jeunesse doit surmonter.

Conclusion

Encore cette année, le contexte éprouvant de la pandémie nous a poussés à utiliser nos forces et les compétences de notre grande équipe pour faire les choses autrement. Je tiens à souligner l'engagement et l'extraordinaire dévouement de l'ensemble des 2 517 administrateurs et des 53 783 employés du Mouvement. Chacune et chacun ont démontré une capacité d'adaptation sans précédent sans jamais perdre de vue notre mission. Je les remercie profondément, ainsi que nos membres et nos clients pour leur confiance.



Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

³ En partenariat avec le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Une mission, une ambition et des valeurs fortes



Mission du Mouvement Desjardins

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de nos membres, de nos dirigeants¹ et de nos employés.



Ambition

Être premier dans le cœur des gens



Valeurs

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

¹ Les membres des conseils d'administration des caisses Desjardins et de leur Fédération ainsi que les membres du conseil d'éthique et de déontologie.

Mouvement Desjardins

Données marquantes 2021

7,5 millions

de membres
et clients

2 517

administrateurs

53 783

employés

514 M\$¹

en retour aux
membres et à la
collectivité

Fonds du Grand
Mouvement :

127

projets appuyés
en 2021,
un engagement de

24 M\$

pour la vitalité des
communautés et
leur développement
durable

717 537

réponses à notre
sondage de
satisfaction de la
clientèle

Excédents avant
ristournes aux
membres de

2,9 G\$

Ratio de fonds propres
de la catégorie 1A de

21,1 %⁴

11,9 G\$

en primes d'assurance²

Actif de

397 G\$

15,8 G\$³

dans les réserves générales des caisses
comme patrimoine collectif inaliénable

¹ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8 du rapport de gestion.

² Primes brutes souscrites.

³ Inclus dans le montant total des réserves de 25,3 G\$ présentées aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2021.

⁴ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF; tient compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

Portés par l'innovation



Un mouvement résolument tourné vers l'avenir

Assemblées générales entièrement virtuelles

Les assemblées générales du Mouvement Desjardins sont un moment fort dans la vie démocratique de notre grand groupe coopératif. Tenues en virtuel pour une deuxième année en raison du contexte pandémique, nos assemblées 2021 se sont démarquées par la mise sur pied d'un système de votation à distance. Bien que répartis aux quatre coins de la province, nos délégués ont pu exercer leur droit de vote en direct pour élire les membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie.

Du côté du réseau, 213 caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario ont tenu leur assemblée générale annuelle (AGA) ordinaire sous forme virtuelle du 29 mars au 25 avril 2021. Grâce aux innovations apportées dans AccèsD, non seulement les membres ont pu voter pour le versement de leur ristourne, mais ils ont également pu élire les nouveaux administrateurs de leur caisse. Les membres ont été près de trois fois plus nombreux à exercer leur droit de vote comparativement aux dernières assemblées en présentiel en 2019. Un exercice réussi qui a permis de préserver avec rigueur la démocratie, l'un des fondements de notre organisation.



Investissements et acquisitions de taille !

QScale : un investissement record

Desjardins Capital consent 60 M\$ – l'un des plus importants investissements de son histoire – à un projet novateur qui allie intelligence artificielle et économie circulaire. En s'appuyant sur l'économie circulaire et sur l'énergie propre et à faible coût, QScale vient changer la donne dans l'offre internationale des centres de données à haute densité.

Le projet vise la conception, la construction et l'exploitation d'un centre de données conçu pour le traitement de l'intelligence artificielle et pour l'infonuagique, lequel offrira des espaces pour la mise en place d'infrastructures technologiques capables de calculs de haute performance.

Par la suite, ce projet intégrera les principes de l'économie circulaire en réutilisant la chaleur générée par les centres de traitement de données pour produire des fruits et légumes en serre, ce qui contribuera à l'autonomie alimentaire de la province.

Hexavest : une acquisition déterminante

Le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest inc. Avant d'être intégrée à Desjardins, la société montréalaise servait une cinquantaine de clients essentiellement institutionnels localisés en majorité au Canada ainsi qu'à l'international. Spécialisée dans les stratégies d'investissement en actions mondiales – y compris les marchés émergents –, Hexavest comptait un actif sous gestion de quelque 5 G\$ et une trentaine d'employés. Cette transaction consolide la position de Montréal comme pôle majeur de la gestion d'actifs tout en permettant à Desjardins d'enrichir son offre de service auprès de la clientèle institutionnelle.

HEXAVEST

PAR  **Desjardins**
Gestion internationale d'actifs

Des nouveautés numériques à l'avantage de nos membres et clients



Préautorisation hypothécaire en quelques clics

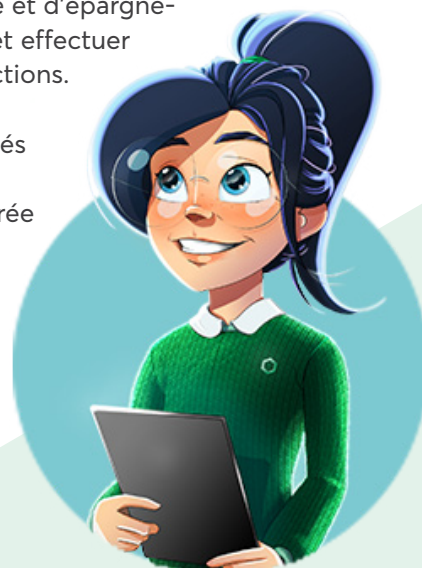
Accessible dans Mon toit via AccèsD Internet et mobile, cette nouveauté répond au besoin de simplicité et d'autonomie des futurs propriétaires en leur fournissant une préautorisation hypothécaire en moins de cinq minutes. En plus de confirmer rapidement aux membres le montant qu'ils peuvent emprunter, la préautorisation numérique permet de garantir leur taux et leur donne accès à un certificat et à une lettre de préautorisation.



Nouvelle application mobile Omni

Omni, une application tout-en-un, permet à nos clients de gérer facilement leur dossier d'assurance et d'atteindre leurs objectifs financiers. Avec cette solution numérique adaptée à la réalité d'aujourd'hui, ils peuvent accéder à la fois à leurs régimes d'assurance et d'épargne-retraite collectives et effectuer de multiples transactions.

L'application Omni propose à nos assurés une expérience simplifiée et améliorée tout en leur offrant les ressources pour prendre en main leur santé et leur mieux-être financier.



La sécurité de tous au cœur de nos priorités



Un plan d'investissement ambitieux : la sécurité, c'est l'affaire de tous !

Le Mouvement Desjardins a poursuivi son engagement envers la sécurité en injectant plus de 350 M\$ pour concrétiser plusieurs projets de son plan d'investissement. Cet engagement trouve également écho chez les employés qui sont fortement mobilisés, outillés et responsabilisés pour mettre en œuvre ces processus de sécurité robustes et diligents. La mise en place du tableau de bord Sécurité pour tous permet à chacun de poser un diagnostic de ses propres pratiques et aux gestionnaires de suivre la performance de leurs équipes. Cette plateforme simple et interactive favorise l'adoption de pratiques sécuritaires au quotidien.



Déploiement de la biométrie vocale

Une nouvelle solution technologique qui permet d'authentifier plus rapidement l'interlocuteur au bout du fil et d'améliorer la détection des fraudes est en déploiement dans les centres de relations clients. Cette authentification sécuritaire se fait par la voix, avec le consentement de l'appelant. L'empreinte vocale étant aussi unique que celle au bout des doigts, voilà une innovation au service de la protection des membres et clients.

Service d'identité numérique SecureKey

Interac a acquis les droits exclusifs sur les services d'identité numérique de l'entreprise de technologie financière SecureKey au Canada. Desjardins, en tant que copropriétaire d'Interac avec sept autres institutions financières canadiennes, a contribué à cette acquisition décisive pour l'avancement de l'identité numérique au Canada. D'une durée de sept ans, l'entente conclue le 1^{er} octobre dernier permettra à terme d'offrir aux membres et clients actuels et futurs une expérience 100 % numérique de vérification de l'identité.



Leadership socioéconomique

Desjardins, moteur de la relance

- **Fonds C** : 3,9 M\$ octroyés aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 10 000 \$ a été accordée à 587 entreprises. Afin de répondre aux besoins qui ont émergé pendant la pandémie, le nombre de catégories de projets admissibles a été relevé à neuf, soit : innovation, transfert d'entreprise, exportation, relève d'entreprise, projet écoénergétique, mesures sanitaires ou d'ergonomie, transformation numérique, soutien psychologique et transformation du modèle d'affaires.
- **GoodSpark Small Business Grants** : une aide financière non remboursable pouvant atteindre 10 000 \$ octroyée à 75 petites entreprises de l'Ontario, de l'Ouest et de l'Atlantique pour appuyer leur relance.
- **Entrepreneuriat féminin**, des actions au-delà du financement. Desjardins met son réseau à contribution pour accélérer la croissance des entrepreneures dans une perspective de relance durable. Cela se traduit notamment par notre partenariat avec le Réseau des Femmes d'affaires du Québec pour propulser une plateforme donnant accès à une liste d'appels de proposition pour des contrats de grandes entreprises.



- Grâce à son association avec La Ruche, Desjardins dispose d'un partenaire lui offrant une **solution de financement participatif** efficace, reconnue et sécuritaire. Celle-ci lui permet d'inviter ses membres et le grand public à participer à des opérations de financement pour des projets mobilisateurs pour le milieu.
- Le **Défi Propulsion Desjardins** est un accélérateur de projets coopératifs ! En partenariat avec La Ruche et la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, nous favorisons la mise en place et la croissance d'entreprises ou de projets coopératifs à travers le Québec. Les sept finalistes se sont partagé 29 000 \$ en bourses.
- Desjardins est un promoteur actif de l'achat local grâce à sa nouvelle **Plateforme 100 % Membres**. Cet outil en ligne permet à l'ensemble des entités du Mouvement ainsi qu'à nos 53 783 employés de repérer et d'encourager nos membres Entreprises Desjardins. En plus de créer un effet direct sur les ventes de nos membres entrepreneurs, cette plateforme contribue au maintien et à la création des emplois dans les régions.



Accélérer la transition vers une économie verte et circulaire

Par nos divers partenariats, nous incitons nos entreprises à prendre le virage du développement durable tout en les outillant pour qu'elles prospèrent dans cette nouvelle économie.



Desjardins s'est uni avec Québec Net Positif pour offrir l'initiative « **PME sobre en carbone** » : cinq ateliers de formation qui permettent aux petites et moyennes entreprises (PME) québécoises de mieux cibler leurs efforts pour la mise en œuvre d'actions climatiques rentables et durables.

Desjardins est partenaire majeur de la **tournée provinciale sur l'économie circulaire** de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Des formations y sont offertes aux entrepreneurs et aux organismes de développement économique pour accélérer le passage vers ce type d'écosystème de production qui tire le meilleur parti de l'utilisation des ressources et encourage l'innovation.

Grâce à une contribution de 2,1 M\$ sur cinq ans de Desjardins, le **Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC)** de l'École de technologie supérieure (ÉTS) a lancé en avril 2021 son premier laboratoire impliquant l'industrie de la construction. Celui-ci vise à accélérer la transition vers une économie optimisant les ressources déjà extraites pour contribuer au développement des économies locales et à la lutte contre les changements climatiques.



11,3 M\$

versés en 2021 pour soutenir l'entrepreneuriat.

Ce montant comprend des dons, des commandites, des partenariats ainsi que les engagements de nos programmes Créavenir et Microcrédit Desjardins aux entreprises.



Au cœur
de la vitalité de
nos milieux

Le Fonds du Grand Mouvement

Le **Fonds du Grand Mouvement**, c'est 250 M\$ qui seront engagés entre 2016 et 2024 pour soutenir et faire rayonner des initiatives en lien avec la mission socioéconomique de Desjardins, notamment l'entrepreneuriat, l'éducation, la responsabilité sociale, le développement durable et la prise en charge des milieux par les personnes.

Depuis la création de ce fonds :

652
projets soutenus

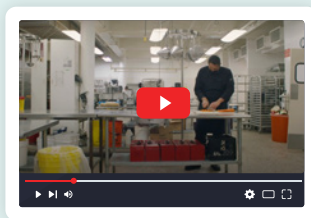
147 M\$
engagés

Découvrez les retombées concrètes sur les communautés et les personnes de projets inspirants qui ont été appuyés par le Fonds du Grand Mouvement depuis 2016 et qui sont maintenant pleinement déployés dans leur milieu.



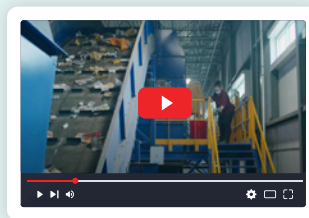
Groupe 3737

En misant sur l'intégration, la diversité et l'inclusion, le Groupe 3737 agit comme moteur de développement économique et social dans le but de favoriser la création d'emplois et la croissance d'entreprises et organismes au sein de communautés diverses.



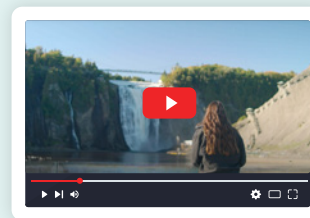
La Cantine pour tous

La Cantine pour tous est un réseau qui rallie des organismes et des entreprises à vocation sociale animés par une même raison d'être : favoriser la sécurité alimentaire. Ensemble, ils offrent des repas sains et abordables aux personnes dans le besoin.



Société VIA

La mission sociale de la Société VIA est de créer des emplois adaptés de qualité pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle, ainsi que de favoriser leur intégration professionnelle et leur formation tout en contribuant activement à la saine gestion des matières résiduelles.



Vaolo

Expérience Québec est une initiative de Vaolo qui vise le développement et la promotion du tourisme local et des commerces de proximité partout au Québec. Par le biais d'une plateforme, le programme permet aux voyageurs de découvrir les régions d'ici en se procurant de courts séjours certifiés par des explorateurs.



La campagne d'entraide Desjardins

Une vague de générosité a déferlé au sein de la grande équipe Desjardins. Un montant record de 7,2 M\$ sera entièrement retourné dans des organismes communautaires partout au Canada où Desjardins est présent.

Les Fonds d'aide au développement du milieu

Les Fonds d'aide au développement du milieu illustrent l'esprit de solidarité qui anime les membres des caisses. Ceux-ci décident, lors de l'assemblée générale, de renoncer à une partie de leur ristourne individuelle afin d'alimenter ce fonds destiné à soutenir les initiatives structurantes dans leur milieu. Cette année, ce sont 40,9 M\$ qui ont ainsi été retournés dans les communautés.

Cette ristourne collective se transforme en une pléiade de projets qui répondent aux besoins particuliers de chacun des milieux où les caisses sont présentes. Par exemple :

- Un fonds écoresponsable a été lancé par la Caisse Desjardins de Limoilou. Doté d'un million de dollars, ce fonds a pour mission de soutenir les projets environnementaux dans la collectivité limouloise.
- Les caisses Desjardins de Charlevoix appuient le Camp Le Manoir, qui permet aux jeunes de repousser leurs limites et de se découvrir une passion pendant leurs vacances estivales.

Participation active à la campagne de vaccination

La Cité Desjardins de la coopération à Lévis a abrité pendant plusieurs mois un pôle de vaccination. La mise en place de ce centre de vaccination a été l'une de nos façons de participer aux efforts visant à limiter la propagation de la COVID-19. On y a administré plus de 10 000 doses de vaccin à la population.

Approvisionnement responsable

Élargissement aux entreprises prestataires de plus petite taille

En cohérence avec la politique d'approvisionnement responsable de Desjardins, un nouveau questionnaire pour les petites et moyennes entreprises permet dorénavant aux caisses de mieux analyser leurs fournisseurs potentiels selon leur adhésion à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Développement socioéconomique dans une perspective durable

Nos programmes de finance solidaire

Grâce à nos partenariats stratégiques avec des organismes du milieu, nous continuons à renforcer notre accompagnement en matière de finance solidaire au Québec et en Ontario. En 2021, nos investissements dans ces programmes se sont élevés à 13,9 M\$.



Fonds d'entraide Desjardins

Le programme Fonds d'entraide Desjardins offre aux personnes qui éprouvent des difficultés financières des outils d'éducation budgétaire conjugués, au besoin, à des prêts de dépannage. Il leur permet ainsi de régler leurs problèmes budgétaires à court terme.

En 2021, 17 432 personnes ont été touchées par les mesures d'éducation financière et d'accompagnement liées à ce programme.

CRÉAVENIR

Créavenir s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans qui ont un projet d'entreprise à capital-actions ou de coopérative en démarrage ou en activité depuis moins de trois ans.

En 2021 :

- 187 projets appuyés.
- 351 emplois créés ou maintenus.
- 3 M\$ en financements et subventions accordés par le programme ont généré des investissements de 14,4 M\$ dans le milieu.

Microcrédit Desjardins aux entreprises

Ce programme soutient les microentrepreneurs et les travailleurs autonomes dans le démarrage ou le développement de leur entreprise.

En 2021 :

- 840 entreprises membres accompagnées.
- 1 155 emplois créés ou maintenus.
- 1,2 M\$ accordés en prêts dans le cadre du programme ont généré des investissements de 7,8 M\$ dans le milieu.



Voyez comment le programme Microcrédit Desjardins aux entreprises a permis de concrétiser les ambitions d'entrepreneurs passionnés.



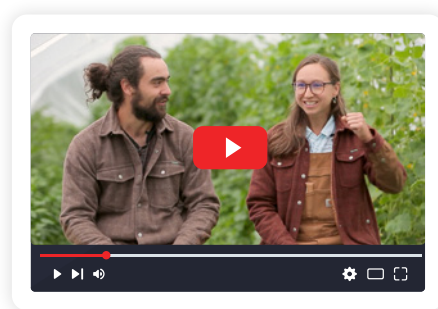
Foubrak

Passage réussi d'une confection maison à l'ouverture d'un atelier de production proposant confiseries, pâtisseries, viennoiseries et produits de boulangerie exempts des neuf principaux allergènes.



Studio Jüa

De spécialiste du conditionnement physique à propriétaire d'un studio de mise en forme – la réalisation d'un rêve.



Les Jardins Taureau & Bélier

Une entreprise de maraîchage bio-intensif à qui l'on donne des ailes.

Fonds Desjardins d'assistance aux sinistrés

Le Fonds Desjardins d'assistance aux sinistrés offre un soutien financier exceptionnel à nos membres et clients qui vivent des moments difficiles à la suite d'un sinistre non couvert par leur assurance. Il dispose d'un budget annuel correspondant à 1 % du bénéfice net de Desjardins Groupe d'assurances générales.



Un investissement à retombées sociales

Grâce au nouveau partenariat avec le Fonds de Valeur de Montréal (MSVF), Desjardins appuie une équipe interdisciplinaire d'étudiants qui dirige le premier organisme québécois d'investissement d'impact. Muni d'une enveloppe de plus de 400 000 \$, MSVF investit dans des organismes à vocation sociale de la région métropolitaine, y compris des PME, des organismes à but non lucratif et des coopératives.

Une activité philanthropique déterminante



En 2021, comme en 2020, Desjardins arrive en tête de liste des entreprises québécoises perçues comme les plus généreuses, d'après un sondage mené par la firme d'experts-conseils Épisode. Cette reconnaissance, qui vient du grand public, confirme que Desjardins continue d'être là dans les moments qui comptent.

Signe de notre engagement constant dans le développement durable des communautés, notre contribution au moyen de commandites, de partenariats philanthropiques et de bourses s'élève à 110 M\$ en 2021. Voici quelques exemples de projets parmi la multitude que nous avons appuyés cette année.

- Avec une contribution de 750 000 \$, Desjardins agit à titre de présentateur du **Relais pour la vie Jeunesse** de la Société canadienne du cancer. Ce programme destiné aux jeunes les encourage à organiser des collectes de fonds dans leur école par le biais de diverses activités.
- **L'Appui** contribue à améliorer la qualité de vie des proches aidants et à faciliter leur quotidien. Notre contribution de 450 000 \$ permettra d'assurer une partie du financement de la ligne Info-aidant et du jeu *Proches aidants, le jeu des 7 familles*.
- **Téléthon Opération Enfant Soleil** – plus de 450 000 \$ pour soutenir le développement d'une pédiatrie de qualité pour tous les enfants du Québec. Le personnel, les membres et les clients étaient également invités à participer à cet élan de générosité par l'entremise d'AccèsD.
- Partenaire de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, Desjardins est présentateur du programme **Jump Rope For Heart** pour la province de l'Ontario. Notre don de 200 000 \$ permettra d'appuyer les deux volets de ce programme encourageant les jeunes à adopter et à conserver de saines habitudes de vie, tant dans leur école qu'à la maison.

Encore cette année, nous avons répondu présents pour appuyer la Croix-Rouge dans les situations critiques :



- 100 000 \$ au **Fonds de secours Séisme en Haïti** à la suite du tremblement de terre qui a fait près de 1 500 morts et plus de 7 000 blessés dans ce pays. Ce don a une signification particulière pour Desjardins, qui est actif depuis plus de 30 ans en Haïti par l'entremise de Développement international Desjardins.
- 100 000 \$ au **Fonds de secours : intervention face à la COVID-19** en Inde pour offrir une aide urgente aux personnes et aux collectivités touchées par la pandémie, qui progresse rapidement dans ce pays.
- 100 000 \$ pour soutenir les personnes et les collectivités frappées par les inondations et les coulées de boue à la suite des **événements météorologiques extrêmes en Colombie-Britannique**.

110 M\$

en commandites, partenariats philanthropiques et bourses en 2021

Résolument engagés envers la jeunesse

Une contribution exceptionnelle de
près de **80 M\$** pour soutenir les jeunes

Nous accompagnons les jeunes dans toutes les sphères de leur vie. Nous les aidons à se propulser, à se réaliser et à développer leur plein potentiel. Nous agissons principalement dans les créneaux suivants : éducation, emploi et entrepreneuriat, santé et saines habitudes de vie, et engagement social.

Un soutien indéfectible à la poursuite des études



La Fondation Desjardins encourage la réussite éducative et la persévérance scolaire.

En 2021 :

- Près de 4,6 M\$ remis pour la réussite des jeunes
- 398 992 jeunes touchés par ses actions

Prix Fondation Desjardins

Les **Prix Fondation Desjardins** permettent aux intervenants des milieux scolaires et communautaires d'obtenir jusqu'à 3 000 \$ pour réaliser un projet avec des jeunes de la maternelle, du primaire ou du secondaire. Ce programme favorise la mobilisation du personnel enseignant de même que la persévérance et la motivation de milliers d'élèves.

En 2021 :

- 510 projets appuyés
- 1 331 768 \$ remis
- 89 803 participants aux projets



L'économie circulaire s'invite au marché de Noël

À l'école de l'Escale à Val-des-Sources, en Estrie, un enseignant a proposé à ses élèves de réaliser un projet centré sur l'économie circulaire. Dans le cadre du marché de Noël de l'école, les élèves ont revampé des décorations et des jouets usagés afin de les vendre en ligne. Ils se sont partagé les tâches, certains effectuant la promotion, d'autres la prise de photos, l'évaluation des prix ou la rédaction des descriptions. Ce projet a eu le triple bénéfice de donner une seconde vie à une multitude d'objets, de développer les habiletés des jeunes et de financer des sorties éducatives grâce à la vente des articles.



Une cantine communautaire exploitée par des adolescents

À la Maison des jeunes Le Chalet, à Sainte-Madeleine en Montérégie, une coordonnatrice de l'organisme a combiné nutrition, travail d'équipe et organisation en concevant une cantine communautaire avec les ados qui la fréquentent. Tous ensemble, ils ont élaboré des menus santé en respectant un budget préétabli, puis ils ont cuisiné les plats et congelé les portions afin de fournir la cantine.



Bourses d'études

L'année 2021 a amené son lot de défis pour les étudiants postsecondaires. Pour les encourager à poursuivre leurs études, Desjardins a remis 3 377 bourses, pour une enveloppe globale de 4 121 225 \$.

- La Fondation Desjardins a appuyé 1 273 étudiants exprimant des besoins financiers, dont 881 s'étant démarqués par leur persévérance ou leur engagement, de même que 392 jeunes qui ont décidé de se réorienter ou de retourner sur les bancs d'école en raison de la pandémie.
- Les caisses Desjardins ont soutenu 2 104 étudiants grâce à leurs programmes de bourses locales, pour un total de 2 148 725 \$.
- Plus d'une dizaine de partenaires d'affaires de Desjardins ont également remis près de 70 000 \$ en bourses à des étudiants.

Marika – trouver sa voie

Étudiante au Cégep Garneau, Marika est un exemple de persévérance. En effet, la Lévisienne a dû chercher et essayer quelques options avant de trouver sa voie. D'abord inscrite en sciences de la nature à sa première session, elle a bifurqué vers les sciences humaines pour les trois sessions suivantes avant de découvrir sa passion : les techniques policières. Aujourd'hui inscrite en dernière année, elle planifie déjà son entrée à l'École nationale de police du Québec.

Engagée dans sa communauté, elle a travaillé bénévolement dans un refuge pour femmes victimes de violence, et elle attend impatiemment que son horaire de cours lui permette de reprendre ses activités bénévoles, notamment auprès des personnes en situation d'itinérance à Québec.

Lorsqu'elle a reçu sa bourse de 1 000 \$ pour souligner son engagement, Marika avait un message pour les donateurs et les membres du jury :

« Je suis très heureuse et reconnaissante d'avoir pu obtenir cette bourse. Celle-ci servira à payer en partie mes études et ce qui les entoure. En tant qu'étudiante, cela fait chaud au cœur de voir que nous sommes soutenus dans nos études, merci encore ! »



Dons à des organismes actifs en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative

En 2021, la Fondation Desjardins a distribué près de 1,3 M\$ à une vingtaine d'organismes jeunesse partenaires. L'ensemble de ces organismes agissent en complémentarité sur divers facteurs qui peuvent avoir une influence significative sur la persévérance des jeunes, par exemple :

- Prévenir l'intimidation avec l'Institut Pacifique, qui enseigne aux enfants la capacité à résoudre des conflits, la gestion des émotions, l'empathie, la capacité d'adaptation et l'écoute.
- Démystifier la santé mentale auprès des adolescents et leur donner des outils pour mieux vivre les périodes de stress, grâce à la Fondation Jeunes en Tête.
- Favoriser l'équilibre entre le travail et les études, grâce à Éducaloi.
- Aider les jeunes à trouver un métier qui les passionne pour les motiver dans leurs études, grâce à Academos.
- Contribuer à la persévérance scolaire, avec Fusion Jeunesse, en mettant sur pied des projets d'apprentissage de nature entrepreneuriale dans les écoles primaires et secondaires du Québec et de l'Ontario.
- Proposer des contenus pratiques pour aider les parents dans leur rôle de pédagogue avec leurs jeunes du primaire et du secondaire avec Alloprof Parents.

Une organisation active en matière d'éducation financière auprès des jeunes

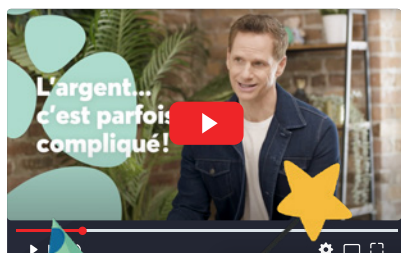
Caisse scolaire

Depuis 1907, Desjardins poursuit sa mission d'éducation à l'épargne en collaboration avec les parents et le milieu scolaire. Ensemble, nous transmettons aux jeunes du primaire des notions de base liées à l'épargne, à l'économie et à la coopération.

Nouveau !

Depuis l'automne 2021, la Caisse scolaire est accessible pour tous les enfants d'âge primaire au Québec et en Ontario, peu importe si leur école est participante ou non. Il est maintenant possible pour tout parent d'inscrire son enfant à la Caisse scolaire directement en ligne ou à la caisse. Un grand pas moderne pour l'éducation financière des petits !

Curieux de savoir ce que nos jeunes pensent des **économies** et des **intérêts** ? Visionnez les nouvelles capsules de notre campagne « L'argent, ça s'apprend ! », dans lesquelles François Morency aborde avec eux ces sujets épineux.

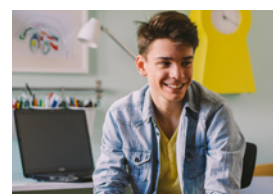


Lab Finance

Le Lab Finance est un projet entrepreneurial en milieu secondaire dont le fonctionnement s'inspire d'une coopérative. En 2021, 19 Lab Finance sont demeurés actifs malgré le contexte de la pandémie. Ceux-ci donnaient accès à leurs services à 14 529 élèves dans l'ensemble du Québec. Les jeunes impliqués dans la gestion des Lab Finance ont réalisé de précieux apprentissages en participant à l'évolution de leur projet et en prenant des décisions démocratiques lors des conseils d'administration.

MES FINANCES, MES CHOIX^{MD}

PROGRAMME D'ÉDUCATION FINANCIÈRE



Mes finances, mes choix^{MD} est un programme éducatif pour les 16 à 25 ans et les nouveaux arrivants. Il comprend 17 modules abordant des sujets actuels liés à l'endettement, à la pression à la consommation et à l'éducation financière. Le réseau des caisses a collaboré avec les partenaires diffuseurs du programme pour offrir les modules en classe virtuelle ou présentielle selon l'intérêt, le besoin ou le contexte particulier.

En 2021 :

- Des investissements de près de 3,6 M\$
- 66 497 participations, pour un total de 407 134 depuis 2013
- 194 caisses participantes au Québec et en Ontario
- 114 organismes partenaires

^{MD} Marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Une approche conçue pour répondre aux besoins de nos jeunes



Espaces 360^d

Desjardins a élaboré un concept unique en Amérique du Nord pour ses jeunes membres : les **espaces 360^d**. Conviviaux et branchés, ces huit centres de services financiers spécialisés, complémentaires aux caisses, s'adressent aux étudiants et aux jeunes travailleurs âgés de 18 à 30 ans. En avril 2021, un nouvel espace 360^d a été officiellement inauguré sur le campus de l'École de technologie supérieure (ÉTS) à Montréal.



Zone Profil étudiant dans AccèsD

Une nouvelle section a été ajoutée dans AccèsD pour permettre aux jeunes de créer leur profil afin de bénéficier de produits adaptés à leur réalité et de conseils personnalisés qui les aideront à mieux gérer leurs finances.

Un appui à la mobilisation de la jeunesse dans la lutte contre les changements climatiques

Desjardins poursuit son action en mobilisant 2,2 M\$ pour appuyer quatre organismes : la **Coop FA**, le **Lab22**, **Futur simple** et la **Fondation Monique-Fitz-Back**. À travers ces quatre partenariats, Desjardins permet aux jeunes de s'impliquer pour lutter contre l'écoanxiété en leur donnant accès à des ressources et il les encourage à bâtir des projets pour informer, mobiliser et pousser à l'action autant dans le cadre individuel que scolaire.



[En savoir plus >](#)

Employeur de choix





53 783

employés bénéficient de conditions de travail, de formations et d'avantages sociaux distinctifs.

Un environnement de travail pour s'épanouir

Travailler chez Desjardins, c'est avoir la possibilité d'agir positivement sur la vie des gens et des collectivités. Nous plaçons l'humain au centre de nos préoccupations, et nos 53 783 employés bénéficient de conditions de travail, de formations et d'avantages sociaux distinctifs.

Joindre les rangs de Desjardins, c'est avoir accès à un monde de possibilités de carrière, à une grande communauté d'échange composée de passionnés et aussi à des leaders ayant à cœur les aspirations de carrière de leurs employés. C'est aussi faire partie d'un groupe financier coopératif dynamique qui reconnaît la richesse de la diversité et de l'inclusion.



Nouveaux modes de travail

Afin d'assurer la santé et la sécurité de nos membres, clients et employés, nous avons prolongé le télétravail. Nos modes de travail continueront d'évoluer en fonction des mesures sanitaires en place.

Avant la pandémie, environ 5 % de nos employés travaillaient déjà à domicile à temps plein. Pendant la pandémie, Desjardins s'est rapidement adapté pour permettre à plus de 80 % d'entre eux de travailler à domicile et ainsi limiter la propagation de la COVID-19. Lorsque la situation sanitaire le permettra, plusieurs solutions s'offriront à nos employés selon leurs tâches et les besoins de l'organisation. L'évolution de nos modes de travail sera caractérisée par une plus grande flexibilité entre le travail à la maison et au bureau. Trois formules seront mises en place chez Desjardins, soit des employés à 100 % dans les établissements de Desjardins, des employés à 100 % à la maison et des employés qui travailleront en mode hybride. Ces nouveaux modes de travail contribueront à concilier la vie personnelle et professionnelle tout en ayant un effet positif sur le climat par la réduction des déplacements.



Équité, diversité et inclusion



Création d'un bureau et nomination d'une cheffe Équité, Diversité et Inclusion (EDI)

Desjardins renforce sa position d'employeur bienveillant et précurseur en matière d'équité, de diversité et d'inclusion par la création d'un bureau voué à l'EDI et la nomination d'une cheffe à la tête de celui-ci.

Stimuler le leadership féminin

Femmes en mouvement

En février 2021, Desjardins a lancé Femmes en mouvement, un regroupement pancanadien des femmes et de leurs personnes alliées au sein de l'organisation. Ce regroupement est l'occasion pour les employées et administratrices, peu importe leur position et leur fonction dans l'organisation, de se développer, de réseauter, de s'informer et de partager leurs expériences.

Un programme de développement unique, l'Expérience pionnière

Développé en partenariat avec [L'effet A](#), ce programme est offert à toutes les femmes désireuses de propulser leur plein potentiel chez Desjardins. Depuis son lancement, plus de 2 000 femmes ont réalisé le parcours.



Initiatives pour les peuples autochtones

Participation à la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le 30 septembre

Nous avons adopté la journée commémorative du 30 septembre, récemment mise en place par le Canada en mémoire de toutes les personnes victimes des pensionnats autochtones et de celles qui y ont survécu. Ce nouveau jour férié a été ajouté au calendrier annuel pour l'ensemble de nos employés afin de rappeler les préjudices subis par ces communautés.

Activités de sensibilisation aux réalités autochtones

Dans le but d'encourager la réflexion et de mieux faire connaître l'histoire et les réalités propres aux Autochtones, deux conférences ont été proposées à tous les employés pour en apprendre davantage à ce sujet.

Portraits de quatre personnalités autochtones inspirantes

Desjardins a réalisé et diffusé [quatre portraits de personnalités autochtones](#), pour faire connaître des parcours uniques et inspirants. Découvrez quatre personnalités qui ont choisi différents chemins, mais sont animées de la même volonté : promouvoir leur héritage et leur culture autochtones, défendre les droits et intérêts des gens qui sont victimes de préjugés ou encore bâtir des ponts entre toutes les communautés.



Mélanie Paul

la rassembleuse



Mikisiw Awashish

hockeyeur et aspirant ingénieur



Katie Plante

une femme de droit



Laura Niquay

la messagère nomade

En action pour les personnes noires

En suivi à la signature de l'Initiative BlackNorth en juillet 2020, nous avons réalisé certaines actions pour soutenir notre



engagement. Parallèlement, nous travaillons à l'élaboration de cibles pour les minorités ethnoculturelles, y compris quant à leur représentation dans les postes de cadres supérieurs.

Mois de l'histoire des Noirs

En février 2021, nous avons lancé une programmation pour souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

Nous avons commencé par une conférence avec Dahabo Ahmed Omer, directrice générale de l'Initiative BlackNorth. Véritable modèle pour les membres de toutes les communautés noires, M^{me} Ahmed Omer a joué



un rôle de premier plan dans l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens d'ascendance africaine. Tout au long du mois, les employés ont été invités à partager leurs savoirs et leurs découvertes sur l'histoire et la culture des personnes afrodescendantes d'ici et d'ailleurs.

Commémoration de la mort de George Floyd

En mai 2021, nous avons souligné ce triste anniversaire avec la tenue d'une table ronde regroupant des participants de marque invités à une discussion ouverte sur les répercussions de cet événement tragique chez nous.

Notre engagement envers un monde plus vert et plus équitable

Signataire d'engagements reconnus

Coalition « Business Ambition for 1.5°C »

En cohérence avec son ambition climatique de zéro émission nette, Desjardins est devenu la première institution financière canadienne à adhérer à BA1.5, une alliance internationale de plus de 1 000 entreprises chapeautée par les Nations Unies. Desjardins prend ainsi l'engagement de définir ses cibles de réduction de gaz à effet de serre à partir des données scientifiques les plus récentes, puis de faire valider ces cibles par une tierce partie indépendante.



Net Zero Asset Managers initiative

Par l'intermédiaire de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., Desjardins est devenu signataire en octobre 2021 de l'initiative internationale « Net Zero Asset Managers » (NZAMI), une coalition d'investisseurs visant l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Fondée en décembre 2020, NZAMI compte 236 signataires dont les actifs sous gestion représentent 57 500 G\$ US.

Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques

Desjardins figure parmi les 36 signataires fondateurs représentant plus de 5 500 G\$ d'actifs sous gestion. Coordonnée par l'Association pour l'investissement responsable, cette déclaration communique l'engagement des institutions financières canadiennes à contribuer à la lutte contre les changements climatiques par leurs pratiques d'investissement.

Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable

Desjardins s'est engagé, avec une vingtaine d'acteurs du secteur financier québécois représentant plus de 900 G\$ d'actifs sous gestion, à renforcer l'écosystème de la finance durable pour faire du Québec un pôle d'excellence de calibre mondial. Les signataires se dotent ainsi d'une ambition commune et des outils nécessaires pour répondre à l'urgence climatique et réduire les écarts creusés par la pandémie.



Plan d'action climatique

En réponse aux attentes grandissantes de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins a annoncé la mise en place d'un ambitieux plan d'action qui lui permettra d'atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émission nette pour ses opérations étendues ainsi que pour les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier.

Cibles 2025 : en action dès maintenant pour atteindre notre cible 2040

Émissions opérationnelles : cible de -41 % pour 2025

À la suite de l'annonce de son plan climatique zéro émission nette d'ici 2040 et de son adhésion à la coalition « Business Ambition for 1.5°C », Desjardins a annoncé en octobre une première cible basée sur la science pour l'horizon 2025. La coopérative financière a pris l'engagement de réduire ses émissions annuelles de gaz à effet de serre sous contrôle opérationnel de 41 % d'ici la fin 2025, par rapport à leur niveau de 2019.

Cela inclut les émissions liées à l'énergie consommée par les bâtiments, aux déplacements professionnels ainsi qu'à la consommation de papier. Durant l'année 2021, marquée encore par la pandémie, le niveau de ces émissions s'est établi à 17 547 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂), soit une baisse de 30 % par rapport à 2020 et de 57 % par rapport au niveau repère de 2019. Dans un contexte de reprise de l'activité économique, notre cible de -41 % par rapport à l'année 2019 demeure pertinente.

Investissement dans des projets d'infrastructures d'énergie renouvelable : cible de 2 G\$ pour 2025

Desjardins est devenu en janvier 2021 l'investisseur stratégique principal d'une nouvelle plateforme d'investissement destinée au secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord, dans le cadre d'un partenariat avec le gestionnaire d'actifs non traditionnels Power Sustainable. La participation de Desjardins s'élève à 330 M\$, soit le tiers de cette plateforme de 1 G\$.

Ainsi, au 30 septembre 2021, le montant investi dans le secteur des infrastructures d'énergie renouvelable a atteint 1,48 G\$, soit environ 45 % du portefeuille d'infrastructures.

Contribution à l'électrification des transports

- Desjardins poursuit le déploiement de bornes de recharge électrique dans son réseau de caisses du Québec et de l'Est de l'Ontario. À ce jour, 302 bornes sont installées, dont 279 sont accessibles à la population.
- À titre de grand partenaire de Propulsion Québec, le Mouvement Desjardins soutient l'ensemble des actions et activités de la grappe dans le but de favoriser la croissance et le rayonnement de l'écosystème québécois en transports électriques et intelligents. De plus, Desjardins est commanditaire d'une étude sur le financement privé dans le secteur des transports électriques intelligents. Cette étude vise à dresser un état des lieux du financement dans cette industrie, selon les phases de croissance de ses entreprises.
- Desjardins Capital, Desjardins Entreprises et EDC (Exportation et développement Canada) ont investi 1,8 M\$ dans BEQ Technology, le plus grand réseau de vente et d'installation de bornes de recharge pour voitures électriques au Canada.



¹ En partenariat avec le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Finance responsable



Investissement responsable (IR)

La performance et les investisseurs sont au rendez-vous !

Desjardins propose près d'une cinquantaine de solutions en investissement responsable, ce qui en fait un chef de file au Canada dans le domaine, avec un actif sous gestion de près de 12,3 G\$ au 31 décembre 2021.

- **38 % des détenteurs** de Fonds Desjardins détiennent un fonds ou un portefeuille **SociéTerre**, par rapport à 29 % en 2020.
- L'actif sous gestion des fonds et portefeuilles **SociéTerre** a **augmenté de 3,1 G\$** au cours de l'année, pour un actif total sous gestion de plus de 8,1 G\$, une augmentation de 63 % en un an !



Marion et l'investissement responsable



Produits d'investissement responsable : une offre en pleine évolution

Nouveau fonds négocié en bourse (FNB) Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO₂

Ce FNB investit principalement dans des entreprises des marchés émergents sélectionnées parmi les meilleures de leur secteur quant à leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette solution d'investissement vient enrichir la gamme FNB Desjardins IR comptant déjà neuf FNB faibles en carbone et un FNB sans réserve de combustibles fossiles.

Nouveaux placements garantis liés aux marchés (PGLM)

- Le Portefeuille garanti Option responsable – en version Modéré ou Ambitieux – s'adresse aux membres désirant investir dans une solution clés en main qui regroupe des entreprises issues de plusieurs secteurs économiques et régions du monde sélectionnées avec soin pour leur engagement environnemental, social et de gouvernance (ESG). Desjardins est la seule institution financière canadienne à offrir un portefeuille ESG à capital garanti à l'échéance.
- Le Placement garanti Occasion – Transport électrique, un produit exclusif à Desjardins, regroupe 20 entreprises internationales qui contribuent à la fabrication et à l'alimentation énergétique des véhicules électriques.
- Le Placement garanti Diversité remplace le Placement garanti Impact au féminin. En plus de devoir compter au moins 30 % de femmes sur leur conseil d'administration, les sociétés devront s'être dotées d'une politique de diversité à l'interne pour voir leur titre sélectionné.

Partenariat avec la Chaire Desjardins en finance responsable de l'Université de Sherbrooke

Créée en 2016 grâce à un don majeur de Desjardins, cette chaire vise à contribuer au développement de la finance responsable. Elle propose un programme de recherche distinctif en mesure d'orienter davantage la gestion financière vers ses responsabilités économiques et sociales. Depuis la création de cette chaire, 55 étudiants ont bénéficié d'un encadrement, soit deux fois plus que ce qui avait été prévu dans le projet initial. En 2021, Desjardins a renouvelé son appui à la Chaire en s'engageant à verser 200 000 \$ par année jusqu'en 2027, soit 1 M\$ sur 5 ans.



Émission d'obligations durables

En septembre dernier, Desjardins a procédé à sa **première émission d'obligations durables** d'un montant de 500 M\$ sur le marché canadien. Les produits nets de cette émission serviront au financement de projets ayant des retombées environnementales ou sociales.

[En savoir plus >](#)



Prix et distinctions



Mouvement Desjardins

- Pour une deuxième année de suite, Desjardins est arrivé en **tête de liste des entreprises** québécoises perçues comme **les plus généreuses**, d'après un sondage mené par la firme d'experts-conseils Épisode.
- Desjardins a grimpé au 157^e rang du palmarès de la réputation des entreprises québécoises réalisé par Léger Marketing. Il s'agit de **la plus forte remontée** au palmarès de la réputation (+27 places).
- Au classement annuel *Top 1000 World Banks*, Desjardins s'est positionné au **2^e rang des principales institutions canadiennes** pour sa performance financière en 2020. Paru en juillet 2021, ce classement réalisé par le prestigieux magazine *The Banker* signale l'excellente performance de Desjardins, particulièrement en ce qui a trait à la qualité des actifs, à la solidité et à l'effet de levier.
- Desjardins a obtenu la 2^e place du **Prix de leadership de l'Association pour l'investissement responsable (AIR)** dans la catégorie « éducation du marché ». Cette prestigieuse récompense souligne les efforts des membres de l'AIR qui éduquent les acteurs du marché en matière d'investissement responsable.
- Desjardins s'est distingué pour la **qualité de son service à la clientèle** ainsi que pour ses **services bancaires** au Québec selon la firme BrandSpark, qui décerne chaque année ses *Most Trusted Awards*.
- Le *World Cooperative Monitor*, un rapport réalisé par l'Alliance coopérative internationale, place Desjardins au **5^e rang des plus importants groupes financiers coopératifs au monde et au 1^{er} rang en Amérique du Nord**.

The Banker



Produits distinctifs

- Récolte exceptionnelle de **18 trophées** lors de la remise annuelle des trophées **FundGrade A+®** de Fundata. Sept fonds communs de placement, neuf fonds de placement garanti (FPG) et deux fonds négociés en bourse (FNB) ont été récompensés

pour leur excellente performance au cours de l'année 2021. De plus, pour la première fois de son histoire, Desjardins s'est distingué pour huit fonds en investissement responsable.



FUNDGRADE A+®
ATTEINT POUR L'ANNÉE 2021

- Desjardins s'est illustré lors de la 10^e édition des Americas Structured Products & Derivatives Awards en obtenant, pour une deuxième année consécutive, la plus haute distinction : le prestigieux prix **Meilleur fabricant au Canada/Best House, Canada**. Ce prix est remis à l'institution financière canadienne s'étant le plus démarquée par ses produits structurés. Le Portefeuille garanti Zénitude – Ambitieux a également remporté le prix du **Meilleur produit de l'année en Amérique/Deal of the Year, Americas**.
- Pour une troisième année, Desjardins a remporté un prix **Refinitiv Lipper Fund Awards** pour le meilleur fonds commun de placement dans la catégorie « fonds d'actions internationales » au Canada. Parmi les 66 fonds en lice, c'est le Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégorie F) qui a reçu ce trophée. De plus, le Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres a été primé pour la première fois dans la catégorie « meilleur fonds d'actions de PME mondiales ».

Employeur

- Mediacorp a accordé à Desjardins, pour une 11^e année, sa place au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada.
- Desjardins est aussi reconnu comme l'un des meilleurs employeurs pour la **diversité**, les **jeunes** et la **conciliation travail-famille** par Mediacorp Canada.
- Desjardins est reconnu annuellement depuis 2015 comme l'un des **employeurs les plus écolos** au Canada par Mediacorp.
- Le Mouvement Desjardins se classe parmi les **100 meilleurs employeurs au Canada** en 2021 selon *Forbes* et fait excellente figure au sein de l'industrie des services bancaires et financiers, puisqu'il se place en deuxième position dans cette catégorie, tout juste derrière la Banque du Canada. Selon ce même magazine, Desjardins arrive également au 93^e rang du classement des meilleurs employeurs **au monde** et au 61^e rang du classement des entreprises **favorables aux femmes**.
- Le programme de mentorat Desjardins a obtenu en 2021 le **prix bronze** du Groupe Brandon Hall pour l'excellence en développement du leadership, dans la catégorie « **Meilleures avancées dans les secteurs du coaching et du mentorat sur la scène mondiale** ».
- Pour une quatrième année, Desjardins a reçu la **Certification Parité Or** de La Gouvernance au Féminin qui reconnaît ainsi que nos pratiques et nos actions favorisent une représentation équitable des femmes à tous les échelons de l'organisation.
- Desjardins est au **12^e rang du classement annuel de LinkedIn** qui mesure la capacité des employés à progresser, le développement des compétences, la stabilité de l'entreprise, l'affinité des employés avec l'entreprise, la diversité et la formation.



Développement durable

- **Moody's ESG Solutions¹** a attribué à Desjardins **le score le plus élevé** parmi les institutions de la catégorie « banques diversifiées » en Amérique du Nord pour l'inclusion des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance. Sur 1 289 entreprises, banques, coopératives et États, Desjardins est classé 9^e en Amérique du Nord!
- Dans un classement établi par **ShareAction**, qui souligne les progrès en matière d'intégration des critères ESG de nos assureurs (Desjardins Groupe d'assurances générales et Desjardins Sécurité financière) et de notre gestionnaire d'actifs (Desjardins Gestion internationale d'actifs), Desjardins s'est classé **5^e** sur 31 parmi les principales **institutions financières mondiales** ayant des activités d'assurance de dommages et de personnes.
- Pour une 8^e année consécutive, Desjardins figure au prestigieux classement Corporate Knights des **50 meilleures entreprises citoyennes au Canada**.
- Lors du dévoilement par **BOMA Québec** des lauréats de l'an 3 du Défi énergie en immobilier (DEI), 5 immeubles Desjardins ont été récompensés pour avoir réduit de manière significative leur consommation d'énergie dans la dernière année. Le 200, rue des Commandeurs a été certifié BOMA BEST Or. Cette certification pour immeubles écoresponsables reconnaît l'excellence en performance énergétique et en gestion environnementale dans l'immobilier commercial.

¹ Cette évaluation ESG a été conduite originellement par V.E., qui fait maintenant partie de Moody's ESG Solutions, une entité de Moody's Corporation. En fournissant des données, des outils et de l'information analytique, le groupe permet aux organisations d'identifier les risques et opportunités liés aux facteurs ESG, de renforcer leur plan d'action en matière de durabilité et de communiquer avec les principales parties prenantes.

Nos gens

- **Benaaz Irani**, vice-présidente, Desjardins Agent Network, fait partie de la liste 2021 des 25 leaders de changement (Leaders of Change) en assurance, selon le magazine *Insurance Business Canada*.
- **Louise Boivin**, vice-présidente, Bureau de projets et Modernisation bancaire, a été sélectionnée à titre de finaliste pour le prix Leadership lors de la 16^e édition du gala Les Talentueuses de l'Association des femmes en finance du Québec (AFFQ).
- Deux employés se sont distingués lors de la remise des prix Élixir du PMI-Montréal, qui soulignent l'excellence en matière de gestion de projet : **Émilie Polonovski** était finaliste dans la catégorie « professionnelle émergente en gestion de projet », alors que **Louis Gilbert** a obtenu le prix dans la catégorie « professionnel en gestion de projet ».



Enrichir la vie des personnes et des communautés

C'est la raison d'être que nous incarnons au quotidien. Vous désirez en savoir plus sur la façon dont ça se concrétise? Découvrez toutes nos réalisations et nos bons coups dans notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#).



Index des recommandations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport de gestion, les états financiers ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs. Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi au rapport de gestion 2021.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Rapport annuel 2021	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	68-74, 122-130	11	82-84
	3	Principaux risques et risques émergents	55-57, 64-67, 74-101		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	55-60, 94, 96-98, 215, 216		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	68-74		
	6	Culture de gestion des risques	70-74		
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	14, 32, 37, 40, 44, 55, 60, 61, 68-75		
	8	Simulations de crise	55, 69, 74, 90-92		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	55, 56		11-13, 75, 76
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	58-60, 215, 216		15, 16, 24, 75
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	57, 59, 60		
	12	Gestion et planification du capital	55-62		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	61, 75		6-9
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	60, 61, 76, 77, 80, 90-92		6-8, 10
	15	Risque de crédit	60-62		51, 54, 55, 58
Liquidity	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	61, 62		6-10, 51
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	80		52, 53, 58
	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	94-98		77
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	94-97, 99-101, 220-222		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	97-99, 222-226		
	21	Sources et stratégies de financement	54, 94, 99, 100		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	89, 90		
	23	Facteurs de risque de marché	88-93, 198-202		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	90-92		
	25	Mesures de pertes extrêmes	55, 69, 90-92		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	53, 54, 66, 69, 80, 81, 83-88	6-10	26-58
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	82, 142-161		
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	53, 54, 82-87, 142-161, 174-181		31, 41-50
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	87, 88, 204-213		59-68
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	81, 82, 87, 88, 204-213		33, 34, 36, 37
Autres risques	31	Gestion des autres risques	60-62, 64-67, 71-75, 102-108		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	102, 103, 220, 222		

Rapport de gestion du Mouvement des caisses Desjardins

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 23 février 2022, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont désormais déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire aux obligations de divulgation financière de la Fédération, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2021.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Le Mouvement Desjardins a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'adoption de la deuxième phase des modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, au 1^{er} janvier 2021. Ces modifications complètent celles adoptées le 1^{er} janvier 2020 issues de la première phase de la réforme des taux d'intérêt de référence. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées ainsi que sur les changements de méthodes comptables, se reporter à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	3	3.0 Revue du bilan	
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	4	3.1 Gestion du bilan	53
Contexte réglementaire	8	- Actif	53
		- Passif	54
		- Capitaux propres	54
1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins		3.2 Gestion du capital	55
1.1 Profil et structure	13	3.3 Arrangements hors bilan	63
1.2 Faits saillants	15		
1.3 Événements importants	18	4.0 Gestion des risques	
1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers	20	4.1 Facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	64
- Orientations et assises stratégiques	20	- Principaux risques et risques émergents	64
- Objectifs financiers	20	- Autres facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	66
- Perspectives financières	22	4.2 Gestion des risques	68
1.5 Environnement économique et perspectives	23	- Cadre de gestion intégrée des risques	68
		- Accord de Bâle sur les fonds propres	74
2.0 Revue des résultats financiers		- Risque de crédit	76
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2021	25	- Risque de marché	88
- Excédents de 2021	25	- Risque de liquidité	94
- Revenus d'exploitation	26	- Risque opérationnel	102
- Revenus de placement	29	- Risque d'assurance	104
- Revenu total	29	- Risque stratégique	105
- Dotation à la provision pour pertes de crédit	29	- Risque de réputation	105
- Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	30	- Risque lié aux régimes de retraite	105
- Frais autres que d'intérêts et indice de productivité	30	- Risque environnemental ou social	106
- Impôts sur les excédents et impôts indirects	31	- Risque juridique et réglementaire	107
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	32		
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	32	5.0 Renseignements complémentaires	
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	37	5.1 Contrôles et procédures	108
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	40	5.2 Information relative aux parties liées	109
2.2.4 Rubrique Autres	44	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	109
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	45	5.4 Modifications comptables futures	116
- Résultats combinés du quatrième trimestre	46	5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision N° 2021-FS-0091 de l'AMF	117
- Tendances trimestrielles	48	5.6 Statistiques des cinq dernières années	118
2.4 Comparaison des exercices financiers 2020 et 2019	50		
		Glossaire	122

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence possible de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croître grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque juridique et réglementaire.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à la pandémie de COVID-19, à l'atteinte à la sécurité, à l'endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt, aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et à la dépendance envers les tiers. Mentionnons aussi, la réforme des taux d'intérêt de référence, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur l'économie mondiale et la conjoncture des marchés financiers et sur les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière du Mouvement Desjardins, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédant le début de la pandémie, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de la pandémie à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par le Mouvement Desjardins et pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures financières non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont définies ci-après :

Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation, facilitant les comparaisons des résultats d'un exercice à l'autre. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux activités d'exploitation, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux membres tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents rajustés avant ristournes aux membres tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 1 – Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Présentation des excédents avant ristournes aux membres selon les états financiers combinés	2 942 \$	2 419 \$	2 598 \$
Élément particulier, nets d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico	—	—	(309)
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux membres	2 942 \$	2 419 \$	2 289 \$

Excédents rajustés du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres

Les excédents du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents rajustés avant ristournes aux membres tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 2 – Excédents rajustés du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Présentation des excédents du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres selon les états financiers combinés	1 459 \$	1 314 \$	1 913 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico	—	—	(309)
Présentation des excédents rajustés du secteur Particuliers et Entreprises avant ristournes aux membres	1 459 \$	1 314 \$	1 604 \$

Retour aux membres et à la collectivité

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Le retour aux membres et à la collectivité est composé des ristournes aux membres, des commandites, dons et bourses d'études ainsi que des versements liés au programme Avantages membres Desjardins.

Le tableau 8 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers combinés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

Tableau 3 – Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Présentation des revenus dans les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	5 786 \$	5 640 \$	5 296 \$
Primes nettes	11 278	9 920	9 412
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	424	388	431
Commissions sur prêts et cartes de crédit	735	628	774
Services de courtage et de fonds de placement	1 108	954	886
Honoraires de gestion et de services de garde	732	617	582
Revenus nets de placement ⁽¹⁾	319	3 116	3 087
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(404)	(42)	(192)
Revenus de change	121	103	64
Autres	221	149	417
Revenu total⁽²⁾	20 320 \$	21 473 \$	20 757 \$
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	5 786 \$	5 640 \$	5 296 \$
Primes nettes	11 278	9 920	9 412
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	424	388	431
Commissions sur prêts et cartes de crédit	735	628	774
Services de courtage et de fonds de placement	1 108	954	886
Honoraires de gestion et de services de garde	732	617	582
Revenus de change	121	103	64
Autres	221	149	417
Revenus d'exploitation	20 405	18 399	17 862
Revenus (pertes) de placement			
Revenus nets de placement ⁽¹⁾	319	3 116	3 087
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(404)	(42)	(192)
Revenus (pertes) de placement	(85)	3 074	2 895
Revenu total⁽²⁾	20 320 \$	21 473 \$	20 757 \$

⁽¹⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 26 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Afin de prendre en compte les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, la variation de ce poste doit être analysée conjointement avec le poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Ratio non conforme aux PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Certains ratios non conformes aux PCGR sont rajustés d'éléments particuliers se caractérisant comme étant non liés aux activités d'exploitation, comme les acquisitions et dispositions, facilitant les comparaisons de ces ratios d'un exercice à l'autre. Les ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse de la situation ou de la performance financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Croissance des revenus d'exploitation et écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts

La croissance des revenus d'exploitation est utilisée comme mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins.

L'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts est utilisé comme mesure de pérennité et de rentabilité. Il correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus d'exploitation et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le calcul de la croissance des revenus d'exploitation et des revenus d'exploitation rajustés ainsi que de l'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts et entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts.

Les revenus d'exploitation du Mouvement Desjardins sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Tableau 4 – Croissance des revenus d'exploitation et écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2021	2020	2019
Revenus d'exploitation	20 405 \$	18 399 \$	17 862 \$
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico ⁽¹⁾	—	—	(349)
Revenus d'exploitation rajustés	20 405 \$	18 399 \$	17 513 \$
Croissance des revenus d'exploitation	10,9 %	3,0 %	7,7 %
Croissance des revenus d'exploitation rajustés	10,9 %	5,1 %	6,5 %
Frais autres que d'intérêts	9 566 \$	8 297 \$	8 032 \$
Croissance des frais autres que d'intérêts	15,3 %	3,3 %	7,0 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts	(4,4) %	(0,3) %	0,7 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts	(4,4) %	1,8 %	(0,5) %

⁽¹⁾ Montants avant impôts.

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité et est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le revenu total excluant les sinistres est une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure la volatilité des résultats propres aux placements des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et qui se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité et de l'indice de productivité rajusté tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 5 – Indice de productivité

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2021	2020	2019
Frais autres que d'intérêts	9 566 \$	8 297 \$	8 032 \$
Revenu total	20 320	21 473	20 757
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(6 883)	(9 233)	(9 111)
Revenu total excluant les sinistres	13 437 \$	12 240 \$	11 646 \$
Indice de productivité	71,2 %	67,8 %	69,0 %
Indice de productivité rajusté⁽¹⁾	71,2 %	67,8 %	71,1 %

⁽¹⁾ Pour le calcul de l'indice de productivité rajusté, le revenu total excluant les sinistres est rajusté afin d'exclure le gain de 349 M\$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de l'exercice. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyen portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux assurances ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau 10 « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt, l'actif moyen portant intérêt ainsi que le passif moyen portant intérêt.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres et du rendement des capitaux propres rajusté tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 6 – Rendement des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Excédents avant ristournes aux membres	2 942 \$	2 419 \$	2 598 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(143)	(84)	(46)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	2 799 \$	2 335 \$	2 552 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	31 518 \$	28 247 \$	25 787 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾	8,9 %	8,3 %	9,9 %
Rendement des capitaux propres rajusté⁽²⁾	9,1 %	8,5 %	8,8 %

⁽¹⁾ Le rendement des capitaux propres est considéré comme une mesure financière supplémentaire.

⁽²⁾ Pour le calcul du rendement des capitaux propres rajusté, les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle sont rajustés afin d'exclure le gain net d'impôts de 309 M\$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autre que d'intérêts.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence des revenus placements.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions. Les frais de sinistres, déduction faite de la réassurance et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer la volatilité liée aux conditions économiques en lien avec l'incidence des fluctuations des taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlements, lesquelles sont compensées, en partie, par une stratégie d'appariement de placements.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts excluant certains éléments exprimés en pourcentage des primes nettes. Les frais autres que d'intérêts excluant certains éléments sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer les dépenses liées aux revenus exclus du calcul du ratio.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 7 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Primes nettes	5 909 \$	5 484 \$	4 988 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 792 \$	3 689 \$	3 665 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	171	(257)	(86)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	2 963 \$	3 432 \$	3 579 \$
Ratio des sinistres	50,1 %	62,6 %	71,7 %
Frais autres que d'intérêts	1 460 \$	1 303 \$	1 245 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽¹⁾	(19)	(9)	(10)
Frais autres que d'intérêts excluant certains éléments	1 441 \$	1 294 \$	1 235 \$
Ratio des frais	24,4 %	23,6 %	24,8 %
Ratio combiné	74,5 %	86,2 %	96,5 %

⁽¹⁾ Provient principalement des frais de gestion de placements.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 122 à 130.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs*. Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires.

La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement. La LCSF inclut également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le Fonds de sécurité Desjardins exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le Fonds de sécurité Desjardins, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le Fonds de sécurité Desjardins compris dans ce groupe, et ce, même si ce dernier n'est pas une personne morale.

Les pouvoirs de cotisation de la Fédération et du Fonds de sécurité Desjardins, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrits plus haut, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'une des fondations du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de capitalisation

Le Mouvement Desjardins est assujéti aux exigences réglementaires de capitalisation émises par l'AMF. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la section 3.2 « Gestion du capital » de ce rapport de gestion.

Mentionnons qu'en juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujéti, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF.

Exigences réglementaires de gouvernance

Comme mentionné à la page 1, le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 108 et 109 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2021 du Mouvement Desjardins.

Information relative à la gestion des risques

Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF procéderait à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'applique pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Selon la ligne directrice sur la TLAC, à compter du 1^{er} avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » aux pages 55 et 56.

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency (OCC)*, bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section 3.2 « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La version finale des modifications de la LRPCFAT et de son règlement, proposées en juin 2018, a été publiée par le ministère des Finances du Canada, le 10 juillet 2019. L'entrée en vigueur de ces modifications s'est déroulée en trois phases, soit le 10 juillet 2019, le 1^{er} juin 2020 et le 1^{er} juin 2021. En février 2020, le ministère des Finances du Canada a publié de nouvelles propositions de changements réglementaires, lesquelles ont été commentées par le Mouvement Desjardins. La publication finale de ces changements réglementaires, qui concernent notamment les obligations relatives au contrôle continu de la relation d'affaires, a eu lieu le 10 juin 2020. Suivant la publication des changements réglementaires, un projet a été déployé afin d'apporter les changements requis par la réglementation modifiée aux systèmes, processus et procédures des lignes d'affaires du Mouvement.

Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) – Parties XVIII (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act) et XIX (NCD – Norme commune de déclaration)

Le 23 juillet 2021, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a communiqué une version préliminaire des directives FATCA et NCD aux institutions financières canadiennes afin d'obtenir leurs commentaires. Des tables rondes auxquelles Desjardins participe avec les membres de l'industrie ont lieu afin de soumettre des commentaires et questions à l'ARC en vue de l'adoption d'une version finale dans les prochains mois. Aucune date n'a encore été communiquée relativement à l'entrée en vigueur de ces dernières mises à jour. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce dossier et d'analyser les incidences potentielles sur ses activités.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière ont une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Depuis l'adoption de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la finalisation de la « règle Volcker », le Mouvement Desjardins a su mettre en place les éléments et interprétations nécessaires pour l'applicabilité dans ses entités concernées. Ainsi, les modifications finales apportées à la « règle Volcker » dont l'objectif est d'interdire aux entités bancaires d'exercer des activités de négociation pour leur propre compte, ainsi que de limiter le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture, viennent compléter les outils existants et renforcer les travaux déjà réalisées. Quant aux modifications finales apportées aux restrictions relatives au cadre de contrôle et à la notion de contrôle influent en vertu du *Bank Holding Company Act (BHCA)*, le Mouvement Desjardins a effectué des travaux de révision des encadrements BHCA dont l'adoption auprès des instances et la déclinaison auprès des entités touchées par cette réglementation se feront prochainement.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. Plus d'un an après son dépôt, le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, a été adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale en septembre 2021. L'entrée en vigueur des dispositions du projet de loi n° 64 se fera de façon progressive sur une période de trois ans. Le Mouvement Desjardins est déjà en action pour implanter les changements demandés dans les délais prescrits.

[Exigences de communication financière au titre du troisième pilier](#)

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. Au 1^{er} janvier 2020, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été intégrées par l'AMF dans un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ce dernier contient de nouvelles exigences qui abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. En novembre 2021, l'AMF a lancé une consultation publique pour un projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. La mise à jour, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, clarifie la mise en place des dispositions qui seront applicables d'ici le 1^{er} janvier 2024 et intègre de nouvelles exigences qui abordent notamment la modélisation des actifs pondérés des risques, les actifs grevés et la rémunération. Au 31 décembre 2021, le Mouvement Desjardins atteignait le seuil de divulgation du tableau d'indicateurs de risque systémique. Le tableau, qui vise à offrir une appréciation de l'importance relative du Mouvement au sein du système financier mondial, sera divulgué annuellement à partir du premier trimestre de 2022.

[Rapport sur le système d'assurance automobile en Ontario](#)

Depuis que le gouvernement a introduit son Plan 2019 pour le système d'assurance automobile, « Priorité aux conducteurs », quelques progrès ont été réalisés sur ses engagements en matière de concurrence accrue, de choix et d'innovation pour les consommateurs d'assurance. Cependant, les changements qui permettraient de remédier aux pressions existantes sur les coûts du système n'ont pas encore été mis en œuvre. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a créé un comité consultatif technique sur le renouvellement de la réglementation des taux en assurance automobile. L'ARSF est à revoir les exigences relatives à l'obligation d'accepter tous les demandeurs et s'est associée avec les Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario pour étudier les pratiques actuelles et présenter des recommandations visant à mieux protéger les consommateurs d'assurance automobile. Desjardins et d'autres intervenants travaillent activement avec le gouvernement pour assurer un meilleur système d'assurance automobile pour les conducteurs de l'Ontario.

[Fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières \(OCRCVM\) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels \(ACFM\)](#)

Le 25 juin 2020, les ACVM ont lancé une consultation sur le cadre réglementaire des activités des organismes d'autorégulation (OAR) visant à solliciter des commentaires sur la question de savoir si l'encadrement actuel des OAR sert au mieux les intérêts des investisseurs canadiens et des participants au secteur des valeurs mobilières, compte tenu de l'évolution du secteur des services financiers. Le 3 août 2021, les ACVM ont publié un énoncé de position confirmant l'établissement d'un nouvel OAR et le regroupement des deux fonds de protection des épargnants actuels en un seul fonds de protection qui sera indépendant du nouvel OAR. Cet énoncé présente également le cadre réglementaire du nouvel OAR. Le groupe de travail formé par les ACVM examine actuellement les observations reçues et continue le travail de mise en œuvre du nouvel OAR. Le Mouvement Desjardins poursuit l'analyse des incidences potentielles du cadre réglementaire du nouvel OAR sur ses activités.

[Réformes axées sur le client](#)

En octobre 2019, les ACVM ont adopté de nouvelles obligations pour les conseillers et les firmes de courtage, appelées « réformes axées sur le client ». Ces nouvelles obligations portent notamment sur la connaissance du client et celle du produit, la convenance des recommandations et le traitement des conflits d'intérêts. Les ACVM ont également élaboré une nouvelle exigence fondamentale pour les personnes inscrites, soit de donner préséance aux intérêts des clients en matière de convenance. Le 15 juillet 2021, les ACVM ont annoncé l'adoption d'obligations additionnelles visant à rehausser la protection des clients âgés et vulnérables en lien avec les enjeux liés à l'exploitation financière et à la diminution des facultés mentales. L'entrée en vigueur était le 31 décembre 2021. Le Mouvement Desjardins a déployé des projets de révision de ses processus et procédures afin de se conformer aux exigences réglementaires dans les délais prescrits.

[Réforme des taux d'intérêt de référence](#)

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du CDOR à six mois et à douze mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du LIBOR aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication ne cessera qu'après le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du Secured Overnight Financing rate (SOFR) pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 décembre 2021, le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOT) a publié un livre blanc qui recommande la cessation de la publication du taux CDOR après le 30 juin 2024. Cependant, la décision de mettre fin à la publication du taux CDOR revient ultimement à l'administrateur de celui-ci. Par conséquent, les recommandations du Groupe de travail sur le TARCOT ne constituent pas une déclaration officielle quant à la cessation du taux CDOR. Le Mouvement Desjardins a mis en place à l'interne un groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque et suit de près l'évolution de l'échéancier prévu quant au retrait de certains taux d'intérêt de référence.

[Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications](#)

En février 2020, l'AMF a publié la version finale de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications* (LDTIC), s'appliquant, notamment, aux assureurs et aux coopératives de services financiers. À la suite du dépôt de l'évaluation de la conformité à la LDTIC à l'AMF, en février 2021, Desjardins poursuit ses travaux afin de se conformer à cette ligne directrice.

[Projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français](#)

Le 13 mai 2021, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et a publié des propositions d'amendements à la Charte de la langue française qui la rendent plus exigeante avec des sanctions plus sévères. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, de mettre en place une nouvelle Charte de la langue française et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Les grands thèmes abordés sont le comité de francisation, le droit du travail et de l'emploi, les contrats et droit de la consommation, l'affichage, les mesures de redressement et les sanctions. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce dossier et d'analyser les incidences potentielles sur ses activités.

[Taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires](#)

Le 20 mai 2021, l'AMF et le gouvernement fédéral ont annoncé des changements au taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires pour fins de qualifications des emprunteurs. Depuis le 1^{er} juin 2021, le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires conventionnels ou assurés par un garant reconnu est le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et un taux plancher établi à 5,25 %. Ce taux admissible sera révisé périodiquement afin de garantir son adéquation aux risques conjoncturels.

[Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières](#)

Le 27 mai 2021, les ACVM ont publié le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112). Il englobe l'essentiel des obligations d'informations énoncées dans le précédent *Avis 52-306 Mesures financières non conformes aux PCGR*, datant de janvier 2016. Le Règlement 52-112 fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, dont les mesures non conformes aux PCGR et certaines exigences sont clarifiées et expliquées davantage que dans le précédent avis. L'objectif du Règlement 52-112 est d'améliorer, par la normalisation et la transparence, la qualité de l'information fournie aux investisseurs, et ainsi les aider à mieux évaluer les diverses mesures financières déterminées employées par les sociétés. Les exigences du Règlement 52-112 sont entrées en vigueur le 15 octobre 2021 et s'appliquent aux documents d'information du Mouvement Desjardins produits en date du 31 décembre 2021. Le 2 décembre 2021, l'AMF a publié une dispense clarifiant que les obligations du Règlement 52-112 ne s'appliquent pas aux mesures financières calculées en vertu d'une ligne directrice émise par l'AMF et le BSIF.

[Projet de loi n° 3, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier](#)

Le 8 décembre 2021, le projet de loi n° 3, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier* (projet de loi 3), a été sanctionné et est entré en vigueur. Le projet de loi 3 modifie, notamment, la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* afin de retirer les pouvoirs de radiation et d'annulation de l'AMF des pouvoirs de recapitalisation interne. Ainsi, le pouvoir de l'AMF de radier toute partie des créances non garanties négociables et transférables et d'annuler toute partie des parts de capital émises par la Fédération, a été retiré. Le projet de loi 3 vient également modifier la *Loi sur les coopératives de services financiers* afin de prévoir des allègements aux obligations de divulgation financière pour certaines composantes du Groupe coopératif.

[Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance \(ESG\)](#)

Les autorités réglementaires ont porté une attention marquée sur la question des changements climatiques en 2021 au Canada, avec plusieurs consultations et sondages sur la gestion du risque et sur l'information liées aux changements climatiques, menés par le BSIF, l'AMF et les ACVM. Les ACVM ont notamment lancé un processus de consultation sur leur projet de *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* et l'instruction générale connexe qui a pris fin le 17 janvier 2022. La Banque du Canada et le BSIF ont de plus mené un projet pilote sur des scénarios de risques liés aux changements climatiques. Sur la scène internationale, l'IFRS Foundation a mis en place l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) et publié deux prototypes de standard d'exigences de divulgation sur le développement durable et sur le climat. Ce contexte laisse supposer un renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier. Le Mouvement Desjardins s'assure de plus de suivre les meilleures pratiques en matière d'intégration, de suivi et de divulgation en matière ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les standards de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la sous-section « Risque environnemental ou social » de la section 4.0 « Gestion des risques » et détaillés dans le rapport dédié « En Mouvement pour le Climat – Rapport GIFCC 2021 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques ».

1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 397,1 G\$. Au 31 décembre 2021, il regroupe 214 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 53 700 employés et sur l'engagement de plus de 2 500 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires, ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques et à s'y adapter. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également à travers une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

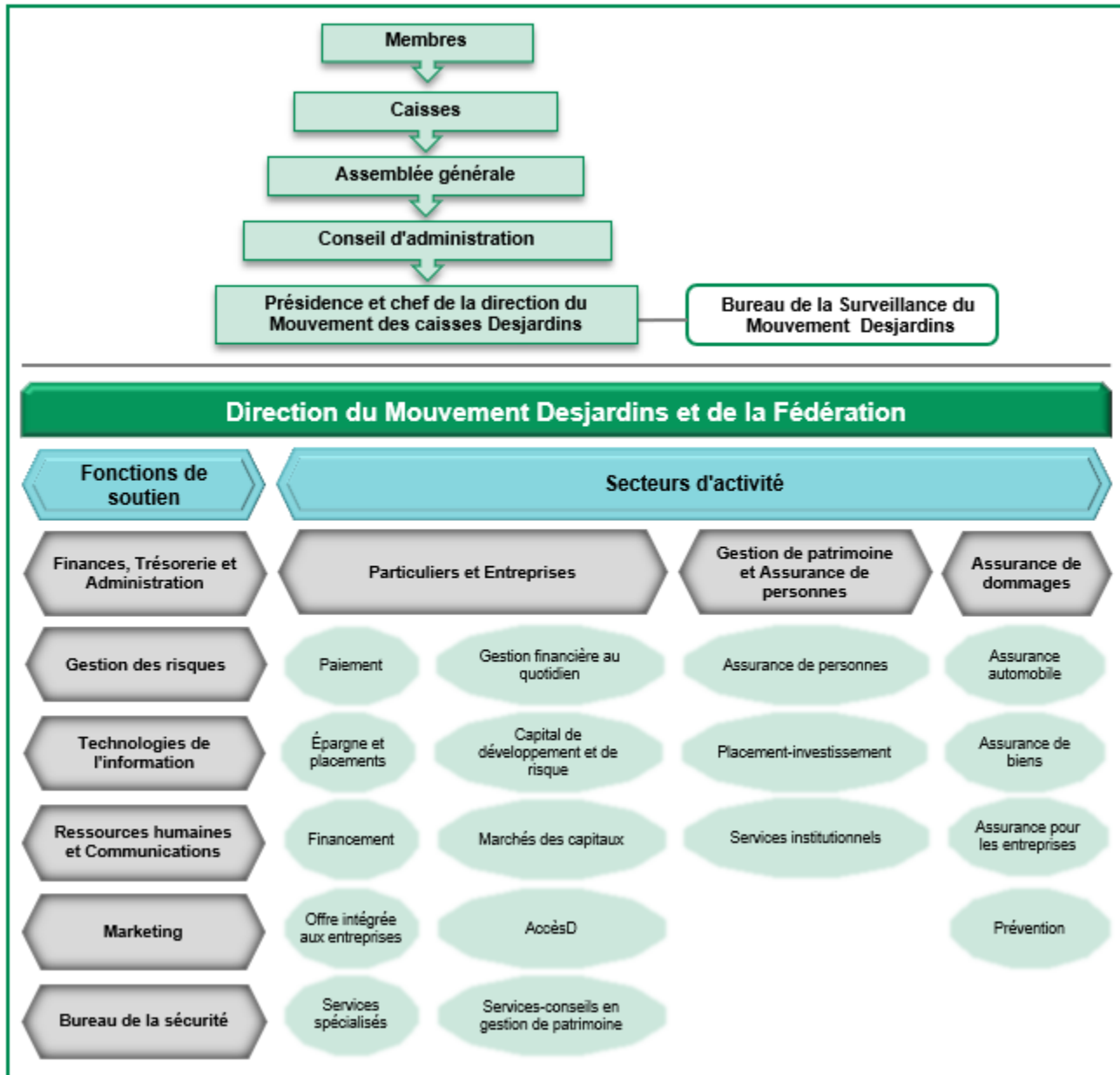
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2021, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2022, sont fournis à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



1.2 Faits saillants

Tableau 8 – Faits saillants financiers

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Résultats			
Revenu net d'intérêts	5 786 \$	5 640 \$	5 296 \$
Primes nettes	11 278	9 920	9 412
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	3 341	2 839	3 154
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	20 405	18 399	17 862
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	(85)	3 074	2 895
Revenu total	20 320	21 473	20 757
Dotation à la provision pour pertes de crédit	69	863	365
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	6 883	9 233	9 111
Frais autres que d'intérêts	9 566	8 297	8 032
Impôts sur les excédents	860	661	651
Excédents avant ristournes aux membres	2 942 \$	2 419 \$	2 598 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux membres⁽¹⁾	2 942 \$	2 419 \$	2 289 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	1 459 \$	1 314 \$	1 913 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	463	609	697
Assurance de dommages	1 197	622	187
Autres	(177)	(126)	(199)
	2 942 \$	2 419 \$	2 598 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽¹⁾			
Ristournes aux membres	387 \$	330 \$	317 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽³⁾	110	72	87
Programme Avantages membre Desjardins	17	43	41
	514 \$	445 \$	445 \$
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt ⁽⁴⁾	2,06 %	2,38 %	2,47 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁵⁾	8,9	8,3	9,9
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽⁴⁾	9,1	8,5	8,8
Indice de productivité ⁽⁴⁾	71,2	67,8	69,0
Indice de productivité rajusté ⁽⁴⁾	71,2	67,8	71,1
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁵⁾	0,03	0,41	0,18
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁵⁾	0,47	0,62	0,56
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁶⁾	140	157	130
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁶⁾	129	s. o.	s. o.
Bilan et hors bilan			
Actif	397 085 \$	362 035 \$	312 996 \$
Prêts et acceptations nets	230 779	211 749	203 462
Dépôts	238 355	225 236	193 918
Capitaux propres	33 526	30 263	27 429
Biens sous administration ⁽⁵⁾	482 911	458 177	437 000
Biens sous gestion ⁽⁵⁾	91 258	77 474	67 553
Mesures des fonds propres⁽⁷⁾			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	21,1 %	21,9 %	21,6 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	21,1	21,9	21,6
Ratio du total des fonds propres	22,1	22,6	21,6
Ratio de levier	8,5	8,5	8,8
Actifs pondérés en fonction des risques	134 518 \$	120 101 \$	113 861 \$
Autre renseignement			
Nombre d'employés	53 783	48 930	47 849

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

(2) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

(3) Dont 41 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (35 M\$ en 2020).

(4) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

(5) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

(6) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

(7) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

Faits saillants 2021 du Mouvement

Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations nets	Biens sous gestion	Primes brutes souscrites ⁽¹⁾ - assurance de personnes	Primes brutes souscrites ⁽¹⁾ - assurance de dommages	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Ristournes aux membres
2 942 M\$ + 21,6 %	230,8 G\$ + 9,0 %	91,3 G\$ + 17,8 %	5,9 G\$ + 20,2 %	6,1 G\$ + 5,7 %	21,1 %	387 M\$ + 17,3 %

Comparaison de l'exercice 2021 à celui de 2020

- Excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M\$, en hausse de 523 M\$, ou de 21,6 %.
- Revenu d'exploitation⁽²⁾ de 20 405 M\$, en hausse de 2 006 M\$, ou de 10,9 %
 - Primes nettes de 11 278 M\$, en hausse de 1 358 M\$, ou de 13,7 %, en raison notamment de la croissance des affaires et de l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ qui avaient été accordées en 2020 aux membres et clients comme mesure d'allègement afin de les appuyer dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Revenu net d'intérêts de 5 786 M\$, en hausse de 146 M\$, ou de 2,6 %.
 - Autres revenus d'exploitation⁽²⁾ de 3 341 M\$, en hausse de 502 M\$, ou de 17,7 %, en raison notamment des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et à la hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de Desjardins.
- Dotation à la provision pour pertes de crédit de 69 M\$, en baisse de 794 M\$, comparativement à l'exercice 2020.
- Évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieure à celle de 2020, essentiellement en assurance automobile.
- Effet globalement défavorable lié à des révisions d'hypothèses actuarielles provenant des activités d'assurance de personnes dans le cours normal des affaires.
- Frais autres que d'intérêts de 9 566 M\$, en hausse de 1 269 M\$, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
- Retour aux membres et à la collectivité⁽²⁾ de 514 M\$, comparativement à 445 M\$ pour l'exercice 2020.

Autres faits saillants

- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 21,1 %, comparativement à 21,9 % au 31 décembre 2020.
- Ratio de fonds propres total de 22,1 %, comparativement à 22,6 % au 31 décembre 2020.
- Croissance de 9,7 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2020 pour totaliser 397,1 G\$ au 31 décembre 2021.
- Croissance de 17,8 % des biens sous gestion en 2021 pour totaliser 91,3 G\$ au 31 décembre 2021.
- Émission, en date du 14 octobre 2021, par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées, d'un montant de 750 M\$ US.
- En décembre 2021, à la suite de la mise à jour de leur méthodologie, l'agence de notation S&P a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable.
- En janvier 2022, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération, tout en maintenant une perspective stable.
- Émission, en date du 8 février 2022, par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées, d'un montant de 750 M d'euros.

Faits saillants ESG

- En réponse aux attentes grandissantes de ses membres et clients, le Mouvement a annoncé la mise en place d'un ambitieux plan d'action qui lui permettra d'atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émissions nettes sur ses opérations étendues et sur les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier.
- Desjardins est la première institution financière canadienne à adhérer à la coalition *Business Ambition for 1.5 °C*, une alliance chapeautée par les Nations unies. Avec cette adhésion, Desjardins prend l'engagement d'établir ses cibles de réduction de gaz à effet de serre sur la base de données scientifiques et de les faire valider de façon indépendante.
- Le Mouvement a réalisé en septembre 2021 un placement inaugural d'obligations durables d'un montant total de 500 M\$. Cette première émission s'inscrit dans un programme plus large qui devrait amener Desjardins à solliciter le marché des obligations durables à plusieurs reprises au cours des prochaines années. Les produits nets de cette émission serviront au financement ou au refinancement de prêts, d'investissements et de projets internes ou externes satisfaisant aux normes internationales les plus strictes en matière de critères environnementaux et sociaux, et dont le cadre de gouvernance a obtenu le plus haut score de l'agence indépendante Moody's ESG Solutions.
- Desjardins figure parmi les signataires fondateurs de la déclaration des investisseurs canadiens contre les changements climatiques. Coordinée par l'Association canadienne pour l'investissement responsable, cette déclaration communique l'engagement des institutions financières canadiennes à contribuer à la lutte contre les changements climatiques de par leurs pratiques d'investissement responsable.
- Desjardins s'est classé 5^e sur 31 parmi les principales institutions financières mondiales ayant des activités d'assurances de dommages et de personnes, dans la première édition du rapport *Insuring Disaster* réalisé par ShareAction. La transparence, la gouvernance et la prise en compte des changements climatiques, des droits de l'Homme et de la biodiversité, tant dans la gestion des actifs que dans les activités de souscription, ont été analysés.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

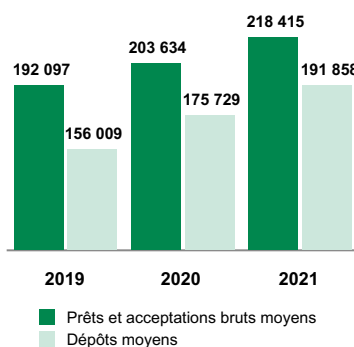
⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Faits saillants 2021 des secteurs

Particuliers et Entreprises

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens⁽¹⁾

(en M\$)

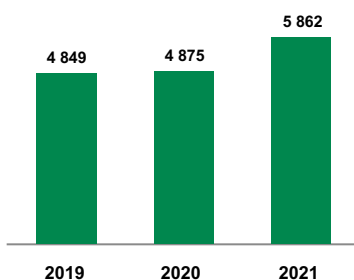


- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 38 % et 26 %.
- 4^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours et des volumes d'achat de 2020).
- 5^e au Canada au niveau des comptes actifs pour les cartes de crédit (sur la base des données de 2020).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 44 % des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans le créneau commercial et industriel avec une part de marché estimée à 24 %.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, avec une part de marché estimée à environ 42 %.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 459 M\$, en hausse de 11,0 % par rapport à 2020 attribuable à la baisse de la dotation à la provision pour pertes de crédit et à la hausse du revenu net d'intérêts compensées en partie par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.
- Croissance de 14,8 G\$, ou de 7,3 % de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations par rapport à 2020.

Gestion de patrimoine et assurance de personnes

Primes brutes souscrites⁽¹⁾

(en M\$)

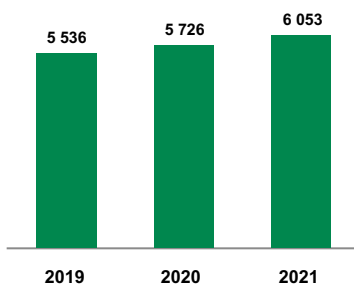


- 5^e assureur de personnes au Canada et 3^e au Québec (sur la base des primes brutes souscrites en 2020).
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2020).
- 2^e place du Prix de leadership de l'Association pour l'investissement responsable dans la catégorie « éducation du marché ».
- Acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. pour bonifier l'expertise de Desjardins en gestion d'actifs.
- Ventes nettes record de 3,9 G\$ pour les fonds communs.
- Ventes brutes record de 1,0 G\$ en rentes servies.
- Excédents nets de 463 M\$, en baisse de 24,0 % par rapport à 2020 principalement attribuable à l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles, ainsi que des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020, compensés en partie par l'effet de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020 et par les incidences des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti.
- Ventes record en assurance collective portant les primes administrées à plus de 3,1 G\$.
- 5,9 G\$ de primes brutes souscrites, une croissance de 20,2 % par rapport à 2020.

Assurance de dommages

Primes brutes souscrites⁽¹⁾

(en M\$)



- 2^e assureur de dommages au Canada et au Québec et 3^e en Ontario (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2020).
- Progression de 327 M\$, ou de 5,7 %, par rapport à 2020, des primes brutes souscrites, qui ont franchi pour la 1^{ère} fois le cap des 6 G\$, pour se chiffrer à 6,1 G\$ en 2021.
- Profits de souscription pour une 29^e année consécutive.
- Lancement de la nouvelle version du programme Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite).
- Excédents nets de 1 197 M\$, en hausse de 575 M\$ par rapport à 2020 principalement en raison de la baisse de la charge de sinistres et de la hausse des primes nettes, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ qui avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020.
- Amélioration du ratio des sinistres⁽²⁾, qui a été de 50,1 % en 2021, par rapport à 62,6 % en 2020.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

1.3 Événements importants

Entrée en service d'une nouvelle première vice-présidence

Le 24 février 2022, une nouvelle première vice-présidence Opérations est entrée en service dont le titulaire est Di-Thai Hua, anciennement vice-président Accès Desjardins. Cette première vice-présidence regroupe plus de 4 700 employés et gestionnaires, et est imputable d'exécuter principalement les opérations du Mouvement, qu'elles soient bancaires, en matière d'approvisionnement, de services immobiliers ou administratives, de même que les opérations comptables fédératives. Monsieur Hua a ainsi été nommé premier vice-président Opérations et siège au comité de direction Mouvement depuis le 24 février 2022.

Dans la foulée de ces changements, la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration a changé de nom pour la première vice-présidence Finances afin de refléter le périmètre redéfini de ses activités qui se concentrent dorénavant sur les finances, la trésorerie, les études économiques et le régime de rentes du Mouvement.

Fuite de renseignements personnels

Le 16 décembre 2021, le Mouvement Desjardins a annoncé qu'une entente de règlement est survenue avec les demandeurs à la suite du dépôt des actions collectives en lien avec la situation des renseignements personnels annoncée en juin 2019. L'entente de règlement qui est soumise à l'approbation de la Cour supérieure du Québec prévoit qu'une somme maximale de 201 M\$ sera versée sous la forme de paiements individuels aux personnes admissibles qui en feront la demande à la suite de l'approbation par la Cour. Les états financiers combinés au 31 décembre 2021 tiennent compte des incidences financières de ce règlement.

Le 7 février 2022, un jugement de la Cour Supérieure du Québec a autorisé une demande de préapprobation de l'entente. Plusieurs étapes restent à franchir avant la mise en place effective de l'entente de règlement et la possibilité de présenter une réclamation. Ces étapes s'échelonnent sur plusieurs mois.

Acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc.

Le 1^{er} septembre 2021, par l'entremise de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement a fait l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international. Les résultats des activités acquises sont comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de COVID-19 et le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois. Depuis cette date, la déclaration d'état d'urgence sanitaire a été prolongée de façon successive. Depuis le mois de mars 2020, le gouvernement du Canada a instauré différentes mesures de protection et les gouvernements des régions touchées ont mis en œuvre des mesures destinées à contenir l'éclosion, y compris des fermetures d'entreprises, des restrictions aux déplacements, des quarantaines, des interdictions de rassemblements, des annulations d'événements et l'imposition d'un couvre-feu. Dans la foulée des recommandations des autorités gouvernementales dans le contexte de la propagation de la COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis en place dès le mois de mars 2020 plusieurs mesures de prévention et d'allègement à l'intention de ses membres et clients, particuliers et entreprises ainsi que de ses employés.

Depuis le début de la pandémie, différentes restrictions, dont la sévérité varie d'une province et d'une région à l'autre, ont été imposées, assouplies et ensuite réintroduites par les gouvernements selon l'évolution de la propagation de la COVID-19. En juin 2021, en réponse à la baisse continue du nombre de cas positifs à la COVID-19 et du bon déroulement de la campagne de vaccination, les gouvernements ont assoupli les restrictions et amorcé les premières phases de leur plan de déconfinement pour ensuite les resserrer à la fin de l'année 2021 avec l'arrivée du variant Omicron. Depuis septembre 2021, certaines provinces, dont le Québec et l'Ontario, ont mis en œuvre l'obligation de fournir une preuve de vaccination pour entrer dans certains établissements non essentiels accessibles au public. En février 2022, un plan de déconfinement et le retrait graduel de certaines mesures sanitaires ont été annoncés par différentes provinces. Desjardins continue de placer la santé et la sécurité de ses membres et clients et de ses employés au sommet de ses priorités.

Principales mesures au bénéfice des membres et clients

Desjardins a déployé de nombreux moyens pour appuyer ses membres et clients dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les principales mesures d'allègement, mises en place depuis le 16 mars 2020, ont évolué afin d'offrir en tout temps des solutions pour les membres et clients en difficulté financière, en leur offrant celles les plus adaptées à leurs besoins. Les solutions proposées aux membres et clients particuliers incluent notamment un allègement des paiements pour l'ensemble des produits de financement.

Par ailleurs, en 2020, la période de confinement prolongée et les restrictions dans les déplacements ayant entraîné une baisse importante des réclamations par les assurés en assurance automobile, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins avaient accordé à plus de 2,1 millions d'assurés particuliers et entreprises admissibles, une remise de primes en assurance automobile de 155 M\$.

Le tableau suivant présente au 31 décembre 2021, l'utilisation par les membres et clients de Desjardins des principales mesures d'allègement depuis le début de la pandémie.

Produits			
	Nombre de demandes	Total des prêts - allègements accordés	Solde des prêts au 31 décembre 2021
Financement			
Prêts hypothécaires résidentiels et prêts à la consommation	181 528	20,1 G\$	2,3 G\$
Prêts sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	168 416	1,7 G\$	4 M\$
Prêts aux entreprises	35 673	17,3 G\$	0,8 G\$
Assurance			
	Nombre	Valeur de la remise	
Remise sur prime d'assurance automobile en 2020	2 151 000	155 M\$	

Desjardins a également établi des partenariats avec les gouvernements du Québec et du Canada afin d'offrir des solutions aux membres et clients. Le Mouvement Desjardins participe notamment aux programmes d'aide suivants qui permettent de fournir la liquidité supplémentaire pour financer les opérations ou bonifier le fonds de roulement des entreprises ayant des difficultés temporaires en raison de la COVID-19.

- Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) :
 - Aux termes de ce programme mis en œuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC), le Mouvement Desjardins a octroyé des prêts jusqu'à 60 000 \$ avec congé d'intérêts jusqu'au 31 décembre 2023 (et à un taux de 5 % par la suite), financés par le gouvernement fédéral, aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont décomptabilisés du bilan combiné du Mouvement Desjardins puisque le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie et de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts en faveur du gouvernement. Les membres et clients pouvaient se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021. Au terme du programme, 149 100 prêts d'un montant total de 5,0 G\$ ont été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins dans le cadre du programme CUEC.
- Programme fédéral de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC) :
 - Aux termes de ce programme mis en place par l'entremise du Programme de crédits aux entreprises (PCE), le Mouvement Desjardins a accordé des prêts à terme dont le montant maximal de financement a été établi en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et dont les conditions étaient adaptées aux besoins de celle-ci, pour un montant maximal de 6,25 M\$ (18,75 M\$ par groupe d'emprunteurs). La BDC a conclu avec le Mouvement Desjardins une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC a acquis automatiquement une participation de 80 % dans les prêts à terme accordés aux membres et clients admissibles du Mouvement Desjardins. Les membres et clients pouvaient se prévaloir de ce programme jusqu'au 31 décembre 2021. Au terme du programme, 146 prêts d'un montant total de 90 M\$ ont été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins dans le cadre du programme de prêts conjoints.
- Programme de crédit pour les secteurs très touchés de la BDC (PCSTT) :
 - Dans le cadre du PCSTT, la BDC offre une garantie de 100 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des prêts à terme consentis aux entreprises dans les secteurs très touchés par la pandémie. Ces prêts étaient pour un montant variant de 25 000 \$ à 1 M\$ (jusqu'à un montant maximal de 6,25 M\$ pour une entreprise qui opérait plusieurs « business sites » telle que cette expression est définie dans le cadre du programme). Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 31 mars 2022. En date du 31 décembre 2021, 200 prêts d'un montant total de 42 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins.
- Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises (EDC) :
 - Dans le cadre du PCE, EDC offre également une garantie jusqu'à 80 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme qui pouvaient atteindre 6,25 M\$ pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les membres et clients pouvaient se prévaloir de ce programme jusqu'au 31 décembre 2021. Au terme du programme, 140 prêts d'un montant total de 88 M\$ ont été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins.
- Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) avec Investissement Québec :
 - Investissement Québec (IQ) offre une garantie jusqu'à 70 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme (minimum de 71 500 \$) pour les besoins de fonds se limitant à une période maximale de 12 mois, pour les entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale ayant des activités commerciales. Les demandes d'aide financière déposées dans le cadre de ce programme pourront être soumises au plus tard quatre semaines après la levée de l'état d'urgence sanitaire. En date du 31 décembre 2021, 213 prêts d'un montant total de 77 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début du programme PACTE.

Mesures de fonds propres et de liquidités

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'AMF a instauré une série de mesures visant à soutenir le système financier québécois. Pour une mise à jour sur les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » de ce rapport de gestion.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada avait mis en place en 2020 des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. Avec la stabilisation des conditions de marchés, la majorité des programmes ont pris fin en 2021.

Incidences de la pandémie

Comme mentionné dans la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion, la propagation de la COVID-19 a eu des effets perturbateurs dans les pays et les provinces canadiennes où le Mouvement Desjardins est présent et sur l'économie mondiale en général, en plus d'accroître la volatilité des marchés financiers. Si la pandémie de COVID-19 devait se prolonger ou que des vagues subséquentes de la pandémie devaient se matérialiser, ou si l'apparition d'autres variants ou maladies devait avoir des effets semblables, les incidences néfastes sur l'économie mondiale pourraient s'aggraver et entraîner des baisses des marchés financiers. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité, la réputation et la situation financière du Mouvement Desjardins pendant une période de temps considérable et indéterminée. Le Mouvement Desjardins continue de surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses effets négatifs potentiels sur ses activités. Les répercussions de la pandémie sur l'économie et les marchés ainsi que sur les activités et la situation financière du Mouvement sont fonction de développements futurs hautement incertains et difficiles à prévoir étant donné l'incertitude quant à l'étendue, la gravité et la durée de la pandémie, l'ampleur de la vague actuelle au Québec et au Canada, l'efficacité à long terme des vaccins ainsi que la possibilité de vagues subséquentes ou l'émergence de nouveaux variants qui pourraient forcer la fermeture de certains secteurs de l'économie, ou entraîner des fermetures additionnelles ou un resserrement des mesures de confinement par les autorités gouvernementales.

Le Mouvement Desjardins continue de surveiller de près les effets et les conséquences potentielles de la pandémie de COVID-19. Elle a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins dans le cours normal de ses activités ainsi que sur ses principaux risques émergents et autres risques. Pour des détails sur les incidences de la pandémie sur les risques, se reporter à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Le Mouvement Desjardins publie ses objectifs financiers à moyen terme à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion. Le contexte de grande incertitude en raison de la pandémie de COVID-19 pourrait continuer d'affecter l'économie et les marchés mondiaux ainsi que les activités, les résultats et la situation financière du Mouvement Desjardins en 2022. Les indicateurs clés à moyen terme présentés à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion ne tiennent pas compte des répercussions que la pandémie de COVID-19 ou d'autres événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs financiers à moyen terme.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS ET ASSISES STRATÉGIQUES

L'année 2021 marquait la première année du plan stratégique 2021-2024. Pour réaliser son ambition d'être premier dans le cœur des gens, l'organisation continue de travailler à l'exécution des sept orientations stratégiques suivantes pour la période 2022-2024 :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Rehausser la maîtrise de nos opérations.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Concrétiser le virage membre et client.
- Mieux capitaliser sur notre offre intégrée au Québec.
- Croître au-delà de notre empreinte actuelle.
- Moderniser nos systèmes.

Trois assises viennent appuyer les orientations stratégiques pour s'assurer d'avoir un socle solide pour le Mouvement :

- Assurer la transformation humaine et organisationnelle à l'ère du numérique.
- Assumer un fort leadership socio-économique.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.

Ces orientations stratégiques et ces assises contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administrateurs, gestionnaires et employés.

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers à moyen terme qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions pour les membres et clients en dégagant des marges de manœuvre permettant d'augmenter son retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance.

Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés en 2021. La performance future sera mesurée à l'aide des indicateurs clés alignés sur les ambitions du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations et aux assises stratégiques du plan stratégique 2021-2024. Le Mouvement Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et de la collectivité afin d'être le premier dans le cœur des gens. Créer de la richesse et la redistribuer à ses membres et à la collectivité afin de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, passe entre autres par la performance financière du Mouvement Desjardins et son engagement envers la sécurité.

En plus d'une excellente croissance du portefeuille de prêts, rappelons que les résultats 2021 du Mouvement Desjardins ont été bonifiés en raison de conditions exceptionnelles, notamment au niveau de la sinistralité moins importante pour le secteur Assurance de dommages en raison notamment de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures essentiellement en assurance automobile. Également, à noter que la dotation à la provision pour pertes de crédit a diminué de façon importante en raison de l'amélioration des perspectives économiques comparativement à 2020. De ce fait, il importe de se rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des répercussions que la pandémie de COVID-19 ou d'autres événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

En lien avec ses orientations stratégiques, le Mouvement Desjardins prévoit continuer à engager des sommes importantes au niveau de ses investissements au cours de l'année 2022. Ces investissements se poursuivront notamment au niveau de plateformes technologiques innovatrices, de la protection de l'information, de la sécurité et de l'amélioration des processus d'affaires. Ces initiatives permettront au Mouvement Desjardins d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer sa productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information.

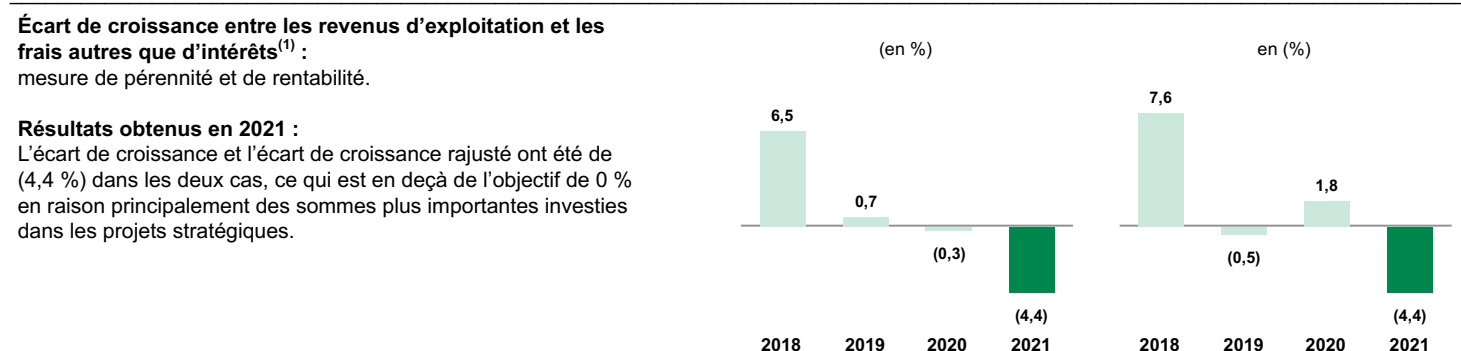
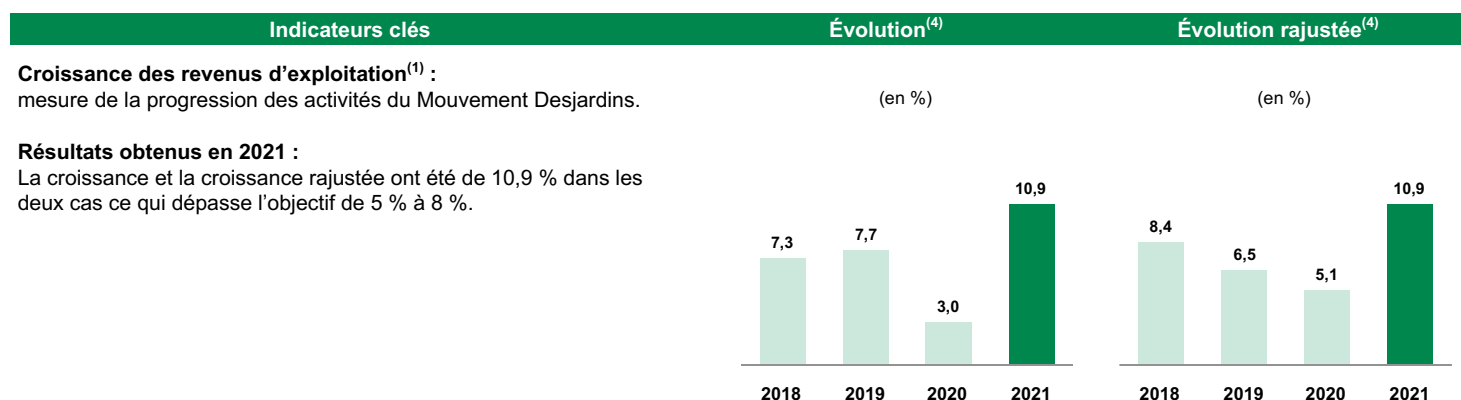
Cette décision d'investir dans le rehaussement de la sécurité ainsi que dans la modernisation de ses systèmes et processus est en adéquation avec son objectif d'être un leader en matière de sécurité de l'information. Le niveau de capitalisation élevé du Mouvement et ses solides résultats financiers lui permettront de réaliser ses ambitions et ainsi soutenir ses projets d'investissements. L'année 2022 est une année charnière, à mi-chemin du parcours de son plan stratégique et on peut s'attendre, dans ce contexte, à ce que les coûts associés à ces projets d'investissements poursuivent leur croissance. Cependant, le Mouvement vise à atteindre un niveau plus modéré de ses coûts au terme de sa planification stratégique, soit en 2024. Ces choix stratégiques ainsi que les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 pourraient toutefois avoir une incidence sur les excédents du Mouvement Desjardins de 2022 qui pourraient être en décroissance par rapport à l'année 2021.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers à moyen terme, soit la période visée par le plan stratégique 2021-2024, ainsi que les résultats obtenus en 2021 pour chacun des indicateurs.

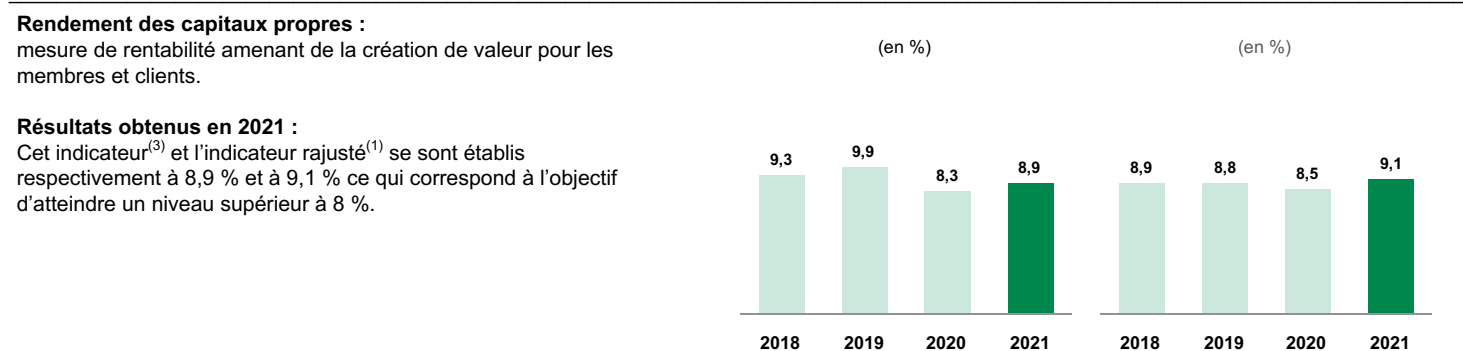
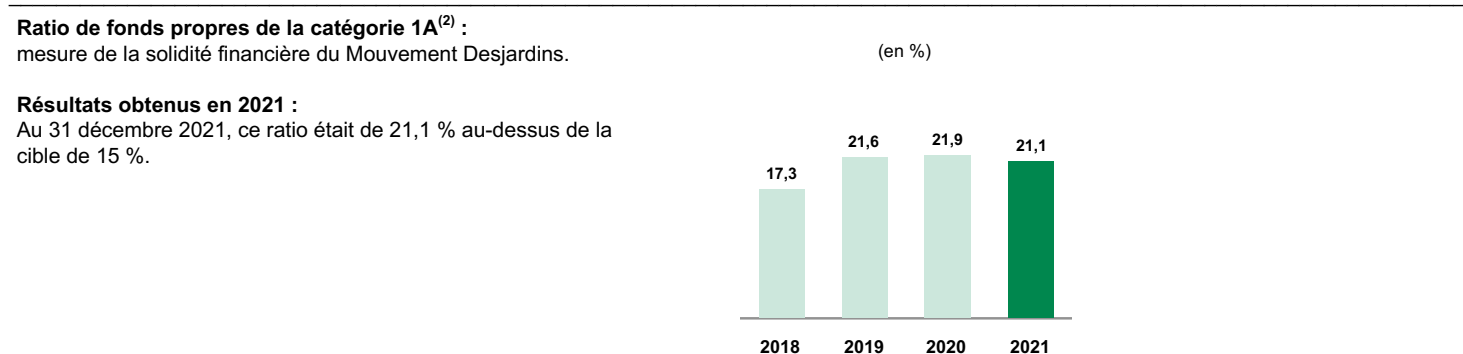
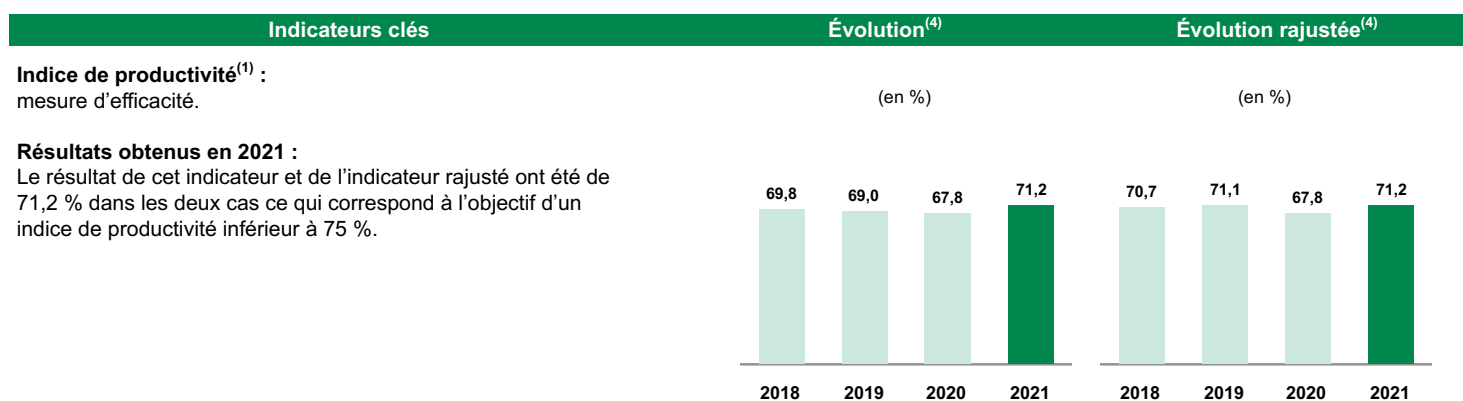
Indicateurs clés	Objectifs à moyen terme	Résultats rajustés 2021
Croissance des revenus d'exploitation ⁽¹⁾	5 % à 8 %	10,9 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts ⁽¹⁾	0 %	(4,4 %)
Indice de productivité ⁽¹⁾	75 %	71,2 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾	15 %	21,1 %
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾⁽³⁾	8 %	9,1 %

Performance globale de 2021

La progression du Mouvement Desjardins, réalisée au cours des dernières années, a été globalement très positive. La croissance des excédents avant ristournes aux membres en 2021 a été de 21,6 %. Le Mouvement Desjardins jouit d'une excellente solidité financière et continue de participer activement à la relance socio-économique, en renouvelant, notamment, son apport significatif aux membres et à la collectivité.



Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

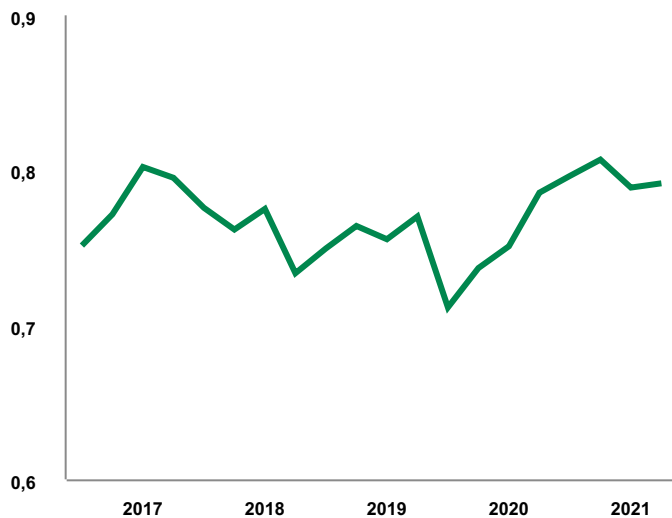
⁽⁴⁾ Les informations présentées pour l'exercice 2018 ont été établies conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

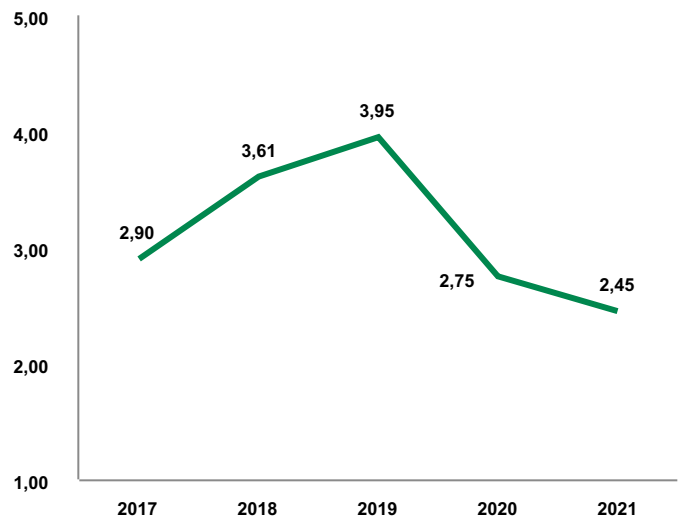
Le Mouvement Desjardins poursuivra son année 2022 sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne. Une certaine incertitude demeure quant à la pleine incidence de la COVID-19 sur les activités et les résultats du Mouvement et l'économie sera en léger recul par rapport à 2021 où le PIB réel au Canada s'est soldé par une hausse de 4,7 %. La forte pression concurrentielle dans le secteur bancaire exercera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. Les taux directeurs nord-américains devraient demeurer bas et une remontée graduelle s'est amorcée en mars 2022. L'abondance de liquidité et le contexte de bas taux d'intérêt malgré les hausses de taux prévues, pourraient continuer de soutenir la valeur de l'ensemble des actifs financiers. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et de la collectivité afin d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services et d'assurer la sécurité de l'information, incluant la protection des renseignements personnels, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit encore plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

1.5 Environnement économique et perspectives

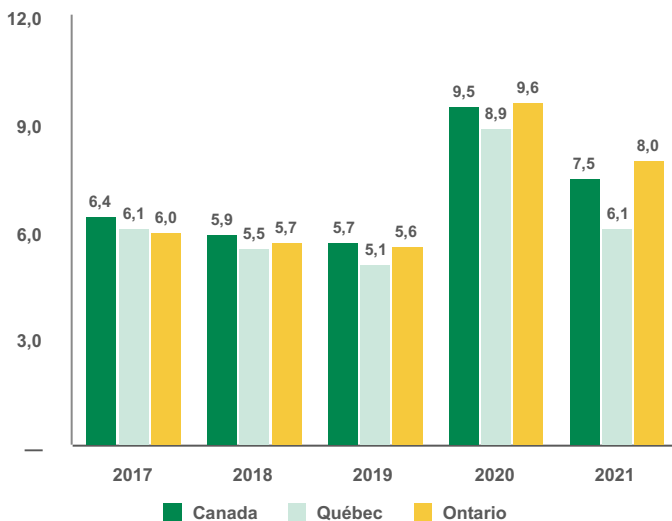
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (en date de fin de trimestre)
(en \$ US / \$ CA)



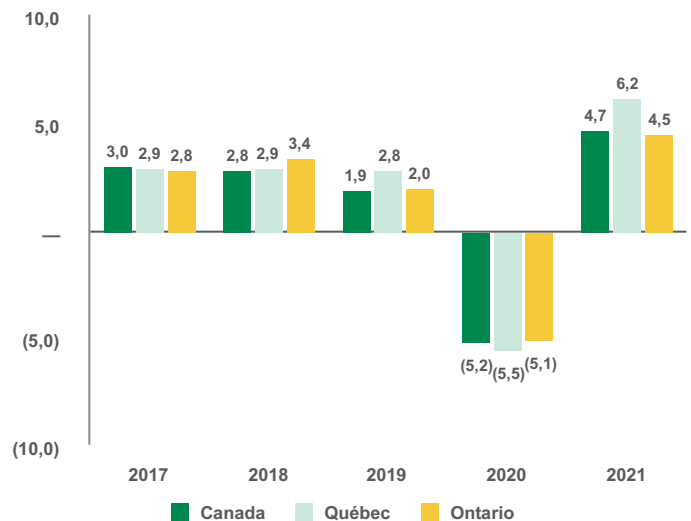
Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

L'économie mondiale se remet des différentes vagues de la COVID-19 qui ont affecté la conjoncture depuis l'hiver 2020. Plusieurs pays, comme la Chine et les États-Unis, ont vu au cours de 2021 le niveau de leur PIB réel dépasser celui d'avant la pandémie. Les campagnes de vaccination ont permis de rouvrir de grands pans de l'économie, notamment du côté des services, et ceux-ci sont à la source de l'accélération de la croissance. La vague Omicron arrivée à la toute fin de l'année a cependant occasionné de nouveaux bouleversements. La conjoncture de 2021 a aussi été caractérisée par des problèmes d'offre, d'approvisionnement et de pénurie de main-d'œuvre, qui sont aussi des conséquences de la pandémie. Les coûts des transports internationaux de marchandises, des matières premières, de l'énergie et de nombreux biens ont considérablement augmenté, surtout à partir du printemps de 2021. Les prix à la consommation se sont aussi accélérés dans la plupart des pays. Pour 2021, il est estimé que le PIB réel a augmenté de 5,2 % en zone euro, dont des hausses de 2,7 % en Allemagne et de 7,0 % en France. Au Royaume-Uni, la croissance estimée est de 7,5 %. La Chine montre des signes de ralentissement après le bond qui a suivi la première vague, mais elle a tout de même affiché une croissance de 8,1 % en 2021.

La croissance devrait se montrer un peu plus lente dans la plupart des pays en 2022 alors que la vague Omicron affecte le début de l'année et qu'ensuite l'économie retrouvera un rythme plus normal. Elle sera aussi encore affectée par les problèmes d'approvisionnement et de coûts qui devraient perdurer une partie de l'année. Après la chute de 3,4 % en 2020, le PIB réel mondial devrait croître de 6,1 % en 2021 et de 3,8 % en 2022.

Les places boursières ont continué d'afficher une forte croissance en 2021, profitant de la forte remontée de l'activité économique et des profits. Les taux d'intérêt très faibles et l'abondance de liquidité ont aussi favorisé une appréciation de la valeur des actifs financiers. L'augmentation graduelle des inquiétudes concernant l'inflation a toutefois mis des pressions sur les marchés obligataires et sur les banques centrales. La Banque du Canada a ainsi mis fin à son assouplissement quantitatif l'automne dernier et la Réserve fédérale américaine a commencé à réduire ses achats d'actifs. Une remontée graduelle des taux directeurs nord-américains s'est amorcée en mars 2022, ce qui devrait continuer d'exercer des pressions haussières sur l'ensemble des taux d'intérêt.

États-Unis

L'économie américaine a connu une forte première moitié d'année 2021 grâce à l'atténuation des vagues de la COVID-19 et à un bon début de la campagne de vaccination. L'assouplissement, puis la disparition des principales mesures sanitaires, ainsi que les importants programmes d'aide du gouvernement fédéral ont permis des augmentations annualisées du PIB réel de 6,3 % à l'hiver et de 6,7 % au printemps. La croissance a cependant ralenti par la suite alors que les problèmes d'approvisionnement sont devenus plus criants. C'est notamment le cas pour le secteur automobile, où le manque de stock a fait chuter les ventes. Ainsi, la croissance du PIB réel n'a été que de 2,3 % à rythme annualisé au troisième trimestre. Un rebond s'est toutefois manifesté au quatrième trimestre avec une hausse de 6,9 %. Ainsi le niveau du PIB réel a dépassé de 3,1 % celui d'avant la pandémie. La performance du marché du travail par rapport à la situation pré-pandémique est moins positive. Il manque plus de 2 500 000 travailleurs pour rejoindre le niveau de février 2020, et ce, malgré un niveau record de postes disponibles. On remarque aussi une forte poussée de l'inflation aux États-Unis. La variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est passée de 1,4 % au début de 2021 à 7,0 % en décembre, le plus haut taux depuis 1982. Les hausses de prix dans le secteur énergétique et au sein du secteur automobile sont parmi les principales causes de cette accélération, mais l'inflation s'est aussi généralisée à plusieurs biens et services.

La croissance annuelle du PIB devrait aussi se montrer plus lente en 2022. Comme l'économie a dépassé son niveau d'avant la pandémie, le rattrapage est en bonne partie accompli. De plus, le retrait des programmes d'aide du gouvernement fédéral, les problèmes d'approvisionnement et la montée de l'inflation sont des facteurs qui limiteront la croissance. Après une baisse de 3,4 % en 2020 et une progression de 5,7 % en 2021, la croissance du PIB réel devrait atteindre 3,3 % en 2022.

Canada

De façon générale, la récupération de l'économie canadienne s'est poursuivie en 2021. Elle ne s'est toutefois pas faite sans heurts alors que plusieurs difficultés ont dû être surmontées durant l'année. En outre, l'introduction de nouvelles mesures sanitaires pour contrer la troisième vague de la COVID-19 au printemps, combiné à des problèmes d'approvisionnement dans certaines entreprises, a entraîné une baisse du PIB réel au deuxième trimestre. Plusieurs mesures restrictives ont néanmoins été relâchées graduellement par la suite grâce à l'efficacité de la campagne de vaccination, ce qui a permis à la croissance économique de reprendre un rythme vigoureux. Par contre, après avoir atteint des sommets historiques en mars 2021, la construction de nouvelles habitations et les ventes de propriétés existantes ont diminué en raison surtout de la détérioration de l'abordabilité découlant de la forte augmentation des prix. Le taux de chômage a poursuivi sa normalisation durant l'année, passant de 8,8 % en décembre 2020 à 6,0 % en décembre 2021, soit un niveau très près de celui observé avant la pandémie. Au bout du compte, l'ensemble de l'année 2021 devrait se solder par une hausse du PIB réel canadien de 4,7 %.

Le PIB réel devrait continuer de croître tout au long de 2022 alors que les effets de la pandémie continueront à s'estomper. Pour l'ensemble de l'année 2022, il est prévu que le PIB réel canadien augmente d'environ 3,8 %. L'accélération de la croissance des prix a aussi été préoccupante en 2021 alors que des déséquilibres entre l'offre et la demande de nombreux biens et services ont entraîné des pressions haussières. Le taux annuel d'inflation devrait diminuer graduellement à compter du printemps 2022 alors que les effets de certains facteurs temporaires se dissiperont.

Québec

Le PIB réel a continué de se redresser après la chute sans précédent de 2020. Dès mars 2021, l'économie québécoise a complètement récupéré le terrain perdu, devançant ainsi le Canada ainsi que plusieurs des principaux pays industrialisés. La grande diversification industrielle de la province ainsi que le poids important des matières premières, qui ont été fortement en demande lors de la relance économique mondiale, ont permis au Québec de remonter la pente rapidement. Par la suite, le bon déroulement de la campagne de vaccination, la levée graduelle des restrictions sanitaires à compter de mai 2021 et l'introduction du passeport vaccinal le 1^{er} septembre 2021 ont également été positifs pour l'économie. Certains secteurs d'activité plus touchés par la pandémie, tels que l'hébergement et la restauration, ont commencé à se relever, mais leur récupération est loin d'être terminée. Le taux de chômage a poursuivi sa descente et avoisinait 4,5 % à la fin de 2021. Ce niveau rejoint le creux historique de 4,5 % de février 2020, soit juste avant le début de la pandémie. Le manque de main-d'œuvre est ainsi revenu à l'avant-plan. Le taux de postes vacants a grimpé en flèche et les pressions à la hausse sur les salaires ont commencé à se faire sentir. Comme ailleurs en Amérique du Nord, le taux d'inflation s'est accéléré au Québec et a même dépassé 5,0 % à l'automne 2021, le rythme le plus rapide depuis le début des années 1990. Le prix moyen des propriétés résidentielles a augmenté de plus de 15 % pour une seconde année consécutive en 2021. Les prix élevés contribuent toutefois à ralentir le nombre de ventes ainsi que la construction neuve. Une baisse de l'activité est attendue en 2022 puisque la remontée des taux d'intérêt réduira davantage l'abordabilité.

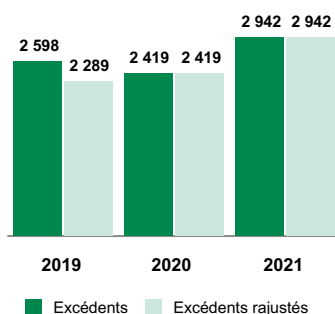
L'économie du Québec, qui a fortement rebondi après le choc du début de la pandémie, affichera une croissance moins soutenue. La période de récupération étant complétée, le PIB réel devrait progresser d'environ 2,0 % en 2022, comparativement à plus de 6,0 % en 2021. Les incertitudes relatives à la pandémie sont toutefois encore présentes. La propagation de nouveaux variant plus virulents ou plus résistants aux vaccins demeure un risque pour l'économie.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

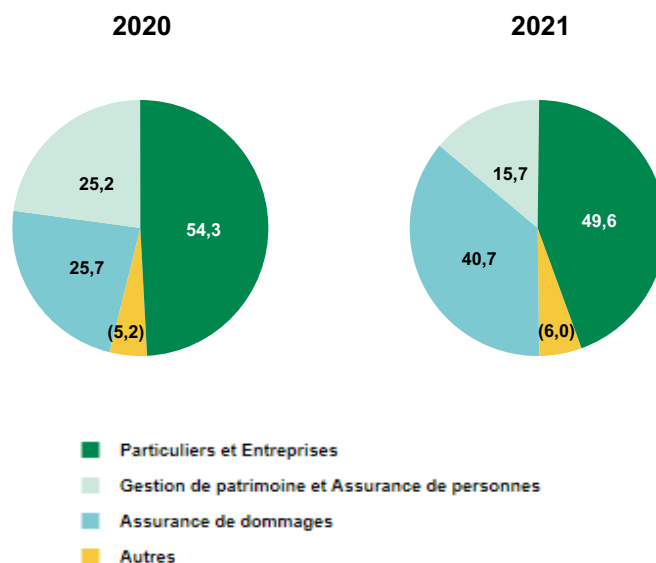
2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2021

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



EXCÉDENTS DE 2021

Pour l'exercice 2021, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 942 M\$, en hausse de 523 M\$, ou de 21,6 %, par rapport à l'exercice 2020. La croissance des excédents est principalement attribuable à une sinistralité moins importante pour le secteur Assurance de dommages, à la diminution de la dotation à la provision pour pertes de crédit ainsi qu'à la croissance du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation⁽¹⁾. Cette hausse est atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de l'exercice 2021.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 514 M\$, comparativement à 445 M\$ pour l'exercice 2020.
 - Provision pour ristournes de 387 M\$ en hausse de 57 M\$ par rapport à l'exercice 2020.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 110 M\$, comparativement à 72 M\$ pour l'exercice précédent, dont 41 M\$ en 2021 et 35 M\$ en 2020 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
 - Montants versés par l'intermédiaire du programme Avantages membre Desjardins de 17 M\$, comparativement à 43 M\$ pour 2020.
- Engagements de 24 M\$ en 2021 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 147 M\$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 459 M\$**, en hausse de 145 M\$, ou de 11,0 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 moins élevée que celle de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
 - Hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation⁽¹⁾.
 - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 463 M\$**, en baisse de 146 M\$, ou de 24,0 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Effet globalement défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.
 Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Incidences des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement en 2020.
- Assurance de dommages : **excédents de 1 197 M\$**, en hausse de 575 M\$ par rapport à l'exercice 2020, attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse de la charge de sinistres notamment attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années antérieures essentiellement en assurance automobile.
 - Hausse des primes nettes, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ qui avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020.
- **Rendement des capitaux propres de 8,9 %**, par rapport à 8,3 % pour l'exercice 2020.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 9,1 %**, comparativement à 8,5 % pour l'exercice 2020, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme il a été expliqué précédemment.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 9 – Revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Revenu net d'intérêts	5 786 \$	5 640 \$	5 296 \$
Primes nettes	11 278	9 920	9 412
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾ (voir le tableau 12)	3 341	2 839	3 154
Total des revenus d'exploitation⁽¹⁾	20 405 \$	18 399 \$	17 862 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 20 405 M\$, en hausse de 2 006 M\$, ou de 10,9 %, par rapport à ceux de l'exercice 2020.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt. Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 10 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 11 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

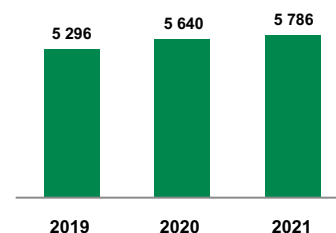
Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 5 786 M\$, en hausse de 146 M\$, ou de 2,6 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels.
- Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.

Cette hausse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Baisse de l'encours moyen sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit.
- Diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.

(en M\$)



- **Marge nette d'intérêt de 2,06 %** en 2021, exprimée en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt, en baisse de 32 points de base par rapport à 2020. Cette diminution provient principalement de l'augmentation des valeurs mobilières et des liquidités générant une plus faible marge nette d'intérêts, ainsi que de la baisse des taux d'intérêt.

- **Revenus d'intérêts de 7 401 M\$**, en baisse de 365 M\$, ou de 4,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant fait diminuer les revenus de 1 350 M\$.
 - En contrepartie, hausse des revenus d'intérêts de 985 M\$ en lien avec la croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts.

- **Frais d'intérêts de 1 615 M\$**, en baisse de 511 M\$, ou de 24,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant principalement des dépôts, ayant entraîné une baisse des frais de 841 M\$.
 - En contrepartie, croissance du volume moyen du total des passifs portant intérêt, provenant principalement des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 330 M\$.

Tableau 10 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2021			2020			2019		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts ⁽¹⁾	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif									
Actifs portant intérêt ⁽²⁾									
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	62 646 \$	473 \$	0,76 %	35 992 \$	488 \$	1,36 %	25 476 \$	412 \$	1,62 %
Prêts	217 864	6 928	3,18	200 652	7 278	3,63	189 016	7 709	4,08
Total des actifs portant intérêt	280 510	7 401	2,64	236 644	7 766	3,28	214 492	8 121	3,79
Autres actifs	9 698	—		8 422	—		7 076	—	
Total de l'actif	290 208 \$	7 401 \$	2,55 %	245 066 \$	7 766 \$	3,17 %	221 568 \$	8 121 \$	3,67 %
Passif et capitaux propres									
Passifs portant intérêt ⁽²⁾									
Dépôts	233 757 \$	1 508 \$	0,65 %	202 888 \$	2 010 \$	0,99 %	185 377 \$	2 618 \$	1,41 %
Obligations subordonnées	2 058	65	3,16	1 416	57	4,03	1 381	72	5,21
Autres éléments de passif	879	42	4,78	916	59	6,44	1 242	135	10,87
Total des passifs portant intérêt	236 694	1 615	0,68	205 220	2 126	1,04	188 000	2 825	1,50
Autres passifs	30 401			18 966			14 407		
Capitaux propres	23 113			20 880			19 161		
Total du passif et des capitaux propres	290 208 \$	1 615 \$	0,56 %	245 066 \$	2 126 \$	0,87 %	221 568 \$	2 825 \$	1,28 %
Revenu net d'intérêts		5 786 \$			5 640 \$			5 296 \$	
Marge nette d'intérêt⁽³⁾			2,06 %			2,38 %			2,47 %

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.**Tableau 11 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2021/2020			Augmentation (diminution)		2020/2019			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts ⁽¹⁾	Volume moyen	Taux moyen
Actif										
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	26 654 \$	(0,60) %	(15) \$	361 \$	(376) \$	10 516 \$	(0,26) %	76 \$	170 \$	(94) \$
Prêts	17 212	(0,45)	(350)	624	(974)	11 636	(0,45)	(431)	475	(906)
Variation du revenu d'intérêts			(365)	985	(1 350)			(355)	645	(1 000)
Passif										
Dépôts	30 869	(0,34)	(502)	306	(808)	17 511	(0,42)	(608)	247	(855)
Obligations subordonnées	642	(0,87)	8	26	(18)	35	(1,18)	(15)	2	(17)
Autres éléments de passif	(37)	(1,66)	(17)	(2)	(15)	(326)	(4,43)	(76)	(35)	(41)
Variation des frais d'intérêts			(511)	330	(841)			(699)	214	(913)
Variation du revenu net d'intérêts			146 \$	655 \$	(509) \$			344 \$	431 \$	(87) \$

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Primes nettes⁽¹⁾

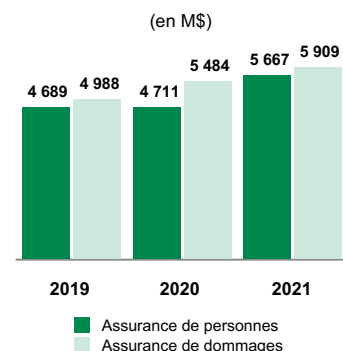
Les primes nettes totalisant **11 278 M\$** sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages. Elles ont augmenté de 1 358 M\$, ou de 13,7 %, par rapport à celles de l'exercice 2020, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 5 667 M\$**, en hausse de 956 M\$, ou de 20,3 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 786 M\$ des primes provenant essentiellement des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires. Cette croissance se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 143 M\$ des primes d'assurance collective et de 27 M\$ de celles de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 5 909 M\$**, en hausse de 425 M\$, ou de 7,7 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne, notamment en assurance de biens.
 - Au deuxième trimestre de 2020, des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Croissance des affaires.



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation

Tableau 12 – Autres revenus d'exploitation

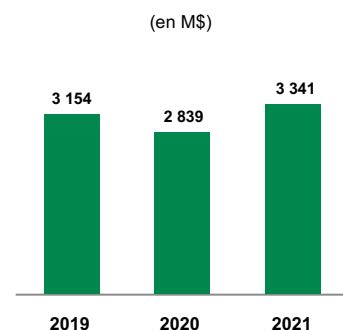
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Frais de service sur les dépôts et les paiements	424 \$	388 \$	431 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	735	628	774
Services de courtage et de fonds de placement	1 108	954	886
Honoraires de gestion et de services de garde	732	617	582
Revenus de change	121	103	64
Autres	221	149	417
Total des autres revenus d'exploitation⁽¹⁾	3 341 \$	2 839 \$	3 154 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à **3 341 M\$**, en hausse de 502 M\$, ou de 17,7 %, par rapport à ceux de l'exercice 2020, en raison des éléments suivants :

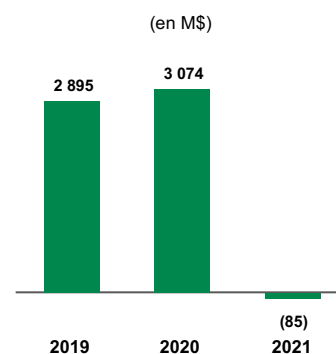
- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 424 M\$**, en hausse de 36 M\$, ou de 9,3 %. Des mesures d'allègement avaient été octroyées aux membres en 2020.
- **Commissions sur prêts et cartes de crédit de 735 M\$**, en hausse de 107 M\$, ou de 17,0 %, en raison de la hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 1 108 M\$**, en hausse de 154 M\$, ou de 16,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion pour les activités de gestion de patrimoine.
 - Augmentation des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 732 M\$**, en hausse de 115 M\$, ou de 18,6 %, en raison de la progression des honoraires liée à la croissance des actifs sous gestion.
- **Revenus de change et autres revenus d'exploitation de 342 M\$**, en hausse de 90 M\$, ou de 35,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Revenus provenant des activités de DuProprio et FairSquare (Purplebricks Canada avant le 1^{er} décembre 2021).
 - Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
 - En contrepartie, variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.



REVENUS DE PLACEMENT⁽¹⁾

Pertes de 85 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, comparativement à des revenus de 3 074 M\$ constatés pour l'exercice 2020, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché alors qu'une baisse était survenue en 2020.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation positive avait été constatée au cours de 2020, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2021 alors qu'une baisse était survenue en 2020. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.



REVENU TOTAL

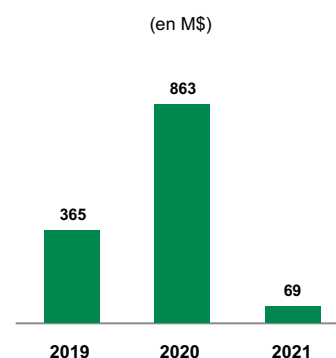
Le revenu total a atteint 20 320 M\$, en baisse de 1 153 M\$, ou de 5,4 %, par rapport à 2020. Il est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement. Cette diminution du revenu total se reflète notamment par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 69 M\$, en baisse de 794 M\$ par rapport à 2020. Cette diminution reflète principalement l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs, celle de 2020 affichait les incidences négatives importantes de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 montre également des radiations nettes en baisse par rapport à 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2021 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,03 % en 2021, comparativement à 0,41 % pour l'exercice 2020. La baisse de cet indicateur s'explique par le fait que la dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 est significativement moins élevée que celle de l'exercice 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, comparativement à 0,62 % au 31 décembre 2020.



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 13 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Dotation à la provision pour pertes de crédit	69 \$	863 \$	365 \$
Prêts bruts moyens	222 138 \$	208 482 \$	197 109 \$
Acceptations brutes moyennes	210	200	212
Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾	222 348 \$	208 682 \$	197 321 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾	0,03 %	0,41 %	0,18 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE⁽¹⁾

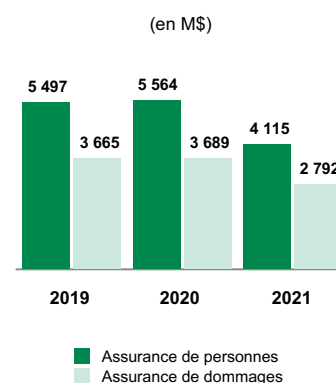
Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 6 883 M\$, en baisse de 2 350 \$, ou de 25,5 %, par rapport à l'exercice 2020. Cette diminution, qui est compensée par une variation similaire de la rubrique Revenus (pertes) de placement, est expliquée par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 4 115 M\$,** en baisse de 1 449 M\$, ou de 26,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 1 662 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement. Cette diminution est compensée en partie par l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles et par la croissance des affaires.
 - Baisse liée aux répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée aux demandes de réclamations en soins de santé.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 2 792 M\$,** en baisse de 897 M\$, ou de 24,3 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 50,1 % alors qu'il était de 62,6 % en 2020.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable qu'à l'exercice comparatif soit (12,1 %) comparativement à (5,3 %), essentiellement en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2020, soit 60,8 % comparativement à 65,4 %, essentiellement en assurance automobile et en assurance de biens.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui de 2020, soit un ratio de 1,4 %, comparativement à 2,5 %. L'année 2021 a été marquée par une catastrophe et un événement majeur alors que 2020 a été marqué par une catastrophe et trois événements majeurs.
 - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres alors qu'une incidence défavorable avait été constatée en 2020. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
 - En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET INDICE DE PRODUCTIVITÉ

Tableau 14 – Frais autres que d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

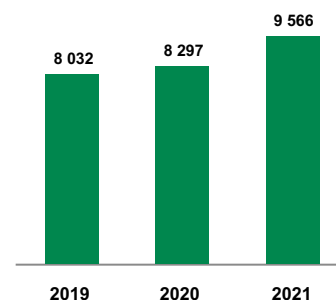
(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	3 553 \$	3 101 \$	2 970 \$
Avantages sociaux	857	777	676
	4 410	3 878	3 646
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	939	878	772
Ententes de services et impartition	257	265	361
Communications	306	257	288
Autres	3 654	3 019	2 965
Total des frais autres que d'intérêts	9 566 \$	8 297 \$	8 032 \$
Indice de productivité du Mouvement Desjardins⁽¹⁾	71,2 %	67,8 %	69,0 %
Indice de productivité rajusté du Mouvement Desjardins⁽¹⁾	71,2	67,8	71,1

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

(en M\$)

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé **9 566 M\$** pour l'exercice 2021, en hausse de 1 269 M\$, ou de 15,3 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Hausse des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
 - Augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.
- **Salaires et avantages sociaux de 4 410 M\$**, en hausse de 532 M\$, ou de 13,7 %, par rapport à 2020, en raison principalement de l'augmentation des salaires liée à la croissance des activités, aux projets stratégiques en matière de transformation numérique et de sécurité et à l'indexation.
 - Représentent 46,1 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de 46,7 % enregistré en 2020.
 - Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base⁽¹⁾ de 24,1 % en 2021, en légère baisse par rapport à celui de 25,1 % enregistré en 2020.
- **Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 939 M\$**, en hausse de 61 M\$, ou de 6,9 %, par rapport à 2020, attribuable principalement à l'augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - **Ententes de services et impartition de 257 M\$**, en baisse de 8 M\$, ou de 3,0 % par rapport à 2020.
 - **Frais de communications de 306 M\$**, en hausse de 49 M\$, ou de 19,1 %, par rapport à 2020 attribuable à la publicité.
 - **Autres frais de 3 654 M\$**, en hausse de 635 M\$, ou de 21,0 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.
 - **Indice de productivité à 71,2 % pour 2021**, comparativement à 67,8 % pour 2020, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques.



IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit les caisses et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 860 M\$**, en hausse de 199 M\$ par rapport à l'exercice 2020.
 - Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 22,6 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, comparativement à 21,5 % pour l'exercice 2020.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2021, les entités du Mouvement ont versé 1 641 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 491 M\$ en 2020.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. À la faveur d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services à travers le réseau des caisses, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées mobiles, soit en personne, au téléphone ou via Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
 - Regroupe les services de transactions au comptoir des caisses et au guichet, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont l'achat de devises étrangères, les mandats, les traites et les coffrets de sûreté. Ces services sont de plus en plus disponibles sur le Web et les appareils mobiles.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent les produits distribués par les caisses, les centres Desjardins Entreprises et Service Signature, les équipes spécialisées et les réseaux complémentaires, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, l'offre de fonds de placement garantis, de même que les produits de rentes.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
 - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Services-conseils en gestion de patrimoine :**
 - **Courtage en ligne** : outils performants permettant aux membres et clients de négocier et d'investir de manière autonome. Qu'ils soient débutants ou aguerris, les outils offrent une expérience riche et unique afin de faire croître leurs portefeuilles.
 - **Service signature** : service clé en main permettant de faire évoluer le membre aisé de l'épargne à l'investissement. Il guide le membre ayant des besoins complexes dans la construction de son patrimoine.
 - **Gestion privée** : service intégré prenant entièrement en charge le membre fortuné et sa famille dans les moindres détails. Il répond à des besoins sophistiqués en mettant à la disposition du membre un entourage de confiance.
 - **Valeurs mobilières** : service sur mesure permettant au membre et client aisé et fortuné d'être engagé dans ses décisions financières. Il accompagne le membre et client en lui créant une offre personnalisée pour faire fructifier son patrimoine.

- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe;
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec;
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME au Québec;
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois;
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, croissance ou transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, le secteur de la franchise, de la santé et les bureaux de professionnels.

RÉALISATIONS DE 2021

- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, poursuite de l'**accompagnement des membres entrepreneurs** dans leurs demandes d'aide financière provenant du programme de CUEC, qui devaient être complétées avant le 30 juin 2021. L'expertise de Desjardins a aussi été mise à profit avec de l'accompagnement et des conseils donnés à ces entrepreneurs, et ce sans relâche, 7 jours sur 7 de façon virtuelle.
- Près de 4 M\$ ont été octroyés en 2021 aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du **Fonds C** doté d'une enveloppe de 10 M\$. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 10 000 \$ a été accordée à plus de 1 000 entreprises pour réaliser leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 7 M\$.
- Le programme de la Caisse scolaire **D'apprenti à maître de l'épargne** est maintenant accessible pour tous les enfants d'âge primaire au Québec et en Ontario, peu importe si leur école est participante ou non. Il est maintenant possible pour tout parent d'inscrire son enfant à la Caisse scolaire directement en ligne ou en caisse sans obligatoirement passer par l'école de son enfant.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
 - Contenus éducatifs sur différents thèmes pour favoriser la sécurité des membres et clients : la prévention de l'hameçonnage, les bonnes pratiques d'authentification, l'arnaque de l'argent facile et les bonnes pratiques transactionnelles.
 - Mise en valeur de fonctionnalités d'AccèsD permettant de mieux se protéger, comme la validation en deux étapes, les alertes de fraude sur les cartes de crédit et la fonction « Suspendre et remplacer ma carte de crédit ».
 - Lancement de la campagne « Aiguisez vos cyber réflexes » pour accompagner les membres et clients avec de l'information et des outils pertinents.
 - Commercialisation du programme « Maître de sa vie et de ses biens » qui constitue le cœur de l'offensive « Accompagnement des aînés » et qui vise à contrer l'exploitation financière des personnes en situation de vulnérabilité.
- **Une expérience omnicanale rehaussée et simplifiée :**
 - Réduction du nombre de nos sites Internet en 2021 afin de rendre l'expérience de navigation et de recherche plus simple, rapide et attrayante pour les membres et clients.
 - Refonte dans AccèsD Web et mobile permettant de rehausser les fonctionnalités en libre-service pour que les membres et clients puissent plus facilement gérer leur carte de crédit.
 - Assistance virtuelle sur appareils mobiles offrant des conseils, notamment, pour l'ouverture d'un fonds d'urgence ou le choix d'un forfait, permettant d'aiguiller les membres et clients vers les bonnes solutions selon leur situation.
 - Pour une expérience plus sécuritaire et plus rapide, les personnes qui appellent nos centres de relation avec la clientèle peuvent être identifiées avec leur empreinte vocale.
 - Rendez-vous virtuels et téléphoniques offerts dans le cadre de la prestation de service à distance permettant d'éviter plusieurs déplacements des membres en contexte de pandémie.
 - Ajout de fonctionnalités sur AccèsD Affaires permettant une meilleure gestion en mode autonome pour la clientèle Entreprises.
- **Rehaussement des conseils** pour les membres en contexte de surchauffe hypothécaire et de hausse de prix des matériaux de construction.
- Création de l'**Offensive F** qui a pour but d'augmenter le nombre de femmes siégeant sur les conseils d'administration des entreprises partenaires de Desjardins Capital.
- **Amélioration de nos offres et spécialisations sectorielles :**
 - Évolution de l'offre destinée aux cédants et à leur relève dans un projet de transfert d'entreprises ainsi que de l'offre aux entreprises du secteur manufacturier.
 - Déploiement d'offres de produits, services et parcours d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises du secteur des technologies et du secteur agricole.
- **Faire découvrir l'entrepreneuriat aux jeunes et soutenir la relève :**
 - Depuis 23 ans, Desjardins est associé à l'organisme Osentreprendre pour inspirer le désir d'entreprendre chez les jeunes des écoles primaires et secondaires, des collèges et des universités.
 - Partenaire du programme Adopte inc., qui s'adresse à tous les entrepreneurs du Québec qui ont fondé leur entreprise. Pendant un an, ils bénéficient d'un appui financier, d'accompagnement et de formation.
 - Participation au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole, qui permet aux jeunes producteurs coopératifs de bénéficier d'un appui financier, d'un soutien professionnel et d'une offre de développement des compétences.
- **Modernisation de l'écosystème de paiements canadiens :** La migration vers Lynx, le nouveau système de paiement de grande valeur du Canada, est le fruit de travaux avec Paiements Canada, la Banque du Canada, le ministère des Finances et les 17 institutions financières membres de la Banque du Canada. Elle permettra à Desjardins de demeurer une institution financière de premier plan tout en rendant les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs pour tous les membres et clients.

- Acquisition par Interac de droits exclusifs sur les services d'**identité numérique** de la fintech SecureKey au Canada : Desjardins, en tant que copropriétaire d'Interac avec sept institutions financières canadiennes, a contribué à cette acquisition décisive pour l'avancement de l'identité numérique au Canada. Cette entente, d'une durée de 7 ans et conclue le 1^{er} octobre 2021, permettra à terme d'offrir aux membres et clients actuels et futurs une expérience 100 % numérique de vérification de l'identité.
- **Nilson Report** : Desjardins se démarque parmi les 10 plus grands émetteurs de carte de crédit canadiens (sur la base des données de 2020), avec la plus forte croissance des volumes (7,9 %) et des comptes actifs (3,9 %). Desjardins est également le troisième au Canada en ce qui concerne le volume d'affaires pour les cartes de crédit destinées au marché des petites entreprises.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2021, l'industrie financière canadienne comptait 83 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 438 coopératives d'épargne et de crédit, dont près de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires estimé à 5 924 G\$ au 31 décembre 2021, soit une augmentation annuelle de 14,3 %, comparativement à une hausse de 11,1 % à la fin de 2020. Cette accélération découle des bons rendements sur les marchés financiers, avec un gain de 21,7 % de l'indice boursier canadien S&P/TSX et un gain de 26,9 % de l'indice S&P 500 de la Bourse de New York. L'année 2021 a aussi été marquée par une très bonne performance des ventes de produits d'épargne hors bilan (fonds de placement et actifs en garde auprès des courtiers en valeurs mobilières) après une année de forte accumulation d'épargne personnelle bilan en 2020.
 - Encours du crédit aux particuliers estimé à 2 491 G\$ au 31 décembre 2021, soit un accroissement annuel de 7,8 %, en accélération par rapport à une augmentation de 4,7 % observée à la fin de l'année précédente. Ce fort accroissement est en grande partie attribuable à la vigueur du marché de l'habitation, qui alimente une forte demande pour le crédit hypothécaire résidentiel.
 - Encours du financement aux entreprises estimé à 924 G\$ au 31 décembre 2021, soit un accroissement de 7,6 % annuellement, en fort rebond après avoir affiché une croissance anémique de 2,1 % à la fin de 2020.
- **Marché québécois :**
 - Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) estimé à 1 138 G\$ au 31 décembre 2021, soit une croissance annuelle de 15,4 %, contre une hausse de 11,9 % affichée à la fin de 2020, qui est attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour l'épargne personnelle au niveau du marché canadien.
 - Encours du financement aux particuliers estimé à 440 G\$ au 31 décembre 2021, soit une augmentation annuelle de 7,5 %, en regard d'un accroissement de 4,0 % enregistré un an auparavant.
 - Encours du crédit aux entreprises estimé à 180 G\$ au 31 décembre 2021, soit une hausse annuelle de 10,3 %, comparativement à une décroissance de 0,2 % à la fin de 2020.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 22,5 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 9,4 % annuellement, une accélération par rapport à la progression de 7,0 % observée à pareille date un an plus tôt.
- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**
 - Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
 - Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, sa part de marché est évaluée à environ 38 % au 31 décembre 2021, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, sa part de marché est évaluée à environ 26 % à pareille date.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 42 % au 31 décembre 2021.
 - Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 24 % au 31 décembre 2021.
 - Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à près de 10,0 G\$ et une part de marché estimée à 44 % au 31 décembre 2021.
 - Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les identifier.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2022

Les stratégies et priorités pour 2022 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant dans l'intérêt des membres et clients. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, tel que présenté à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises.

Le secteur entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Le secteur continuera de travailler dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en permettant aux membres et clients de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile et en accélérant les initiatives numériques du secteur. Le secteur Particuliers et Entreprises va également renforcer la proximité relationnelle auprès de la clientèle par des approches de gestion par événements de vie et par des offres intégrées.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Tableau 15 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

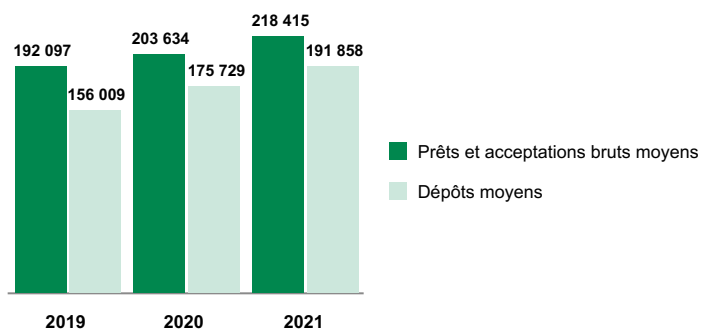
	2021	2020	2019
Revenu net d'intérêts	5 005 \$	4 970 \$	4 859 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	2 684	2 366	2 829
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	7 689	7 336	7 688
Revenus de placement ⁽¹⁾	241	276	59
Revenu total	7 930	7 612	7 747
Dotation à la provision pour pertes de crédit	75	867	368
Frais autres que d'intérêts	5 886	4 987	4 869
Impôts sur les excédents	510	444	597
Excédents avant ristournes aux membres	1 459	1 314	1 913
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	284	245	232
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 175 \$	1 069 \$	1 681 \$
Excédents avant ristournes aux membres	1 459	1 314	1 913
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico	—	—	(309)
Excédents rajustés avant ristournes aux membres⁽¹⁾	1 459 \$	1 314 \$	1 604 \$
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	218 415 \$	203 634 \$	192 097 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	191 858	175 729	156 009
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,03 %	0,43 %	0,19 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,47	0,64	0,57

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens

(en M\$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2021 ET 2020 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 459 M\$**, en hausse de 145 M\$, ou de 11,0 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 moins élevée que celle de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
 - Hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation⁽¹⁾.
 - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.
- **Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 7 689 M\$**, en hausse de 353 M\$, ou de 4,8 %.
- **Revenu net d'intérêts de 5 005 M\$**, en hausse de 35 M\$, ou de 0,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels.
 - Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.
 Cette hausse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Baisse de l'encours moyen sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit.
 - Diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.
- **Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 2 684 M\$**, en hausse de 318 M\$, ou de 13,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
 - Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
 - Progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales, comme les fonds de placement.
 - Augmentation des revenus liés aux frais de service sur les dépôts et les paiements. Des mesures d'allègement avaient été octroyées aux membres en 2020.
- **Revenus de placement⁽¹⁾ de 241 M\$**, en baisse de 35 M\$, ou de 12,7 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Pertes sur disposition de titres réalisés en 2021 comparativement à des gains en 2020.
 - Baisse des revenus de négociation compte tenu de l'évolution des marchés financiers.
 - En contrepartie, fluctuation favorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.
- **Revenu total de 7 930 M\$**, en hausse de 318 M\$, ou de 4,2 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 75 M\$**, en baisse de 792 M\$, comparativement à 2020. Cette diminution reflète principalement l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs, celle de 2020 affichait les incidences négatives importantes de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 montre également des radiations nettes en baisse par rapport à 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.
- **Frais autres que d'intérêts de 5 886 M\$**, en hausse de 899 M\$, ou de 18,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Progression des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, entre autres celles liées aux services-conseils en gestion de patrimoine et aux services AccèsD.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement-investissement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle. Ce secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international.

ACTIVITÉS

- **Assurance de personnes :**
 - Regroupement des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et groupes par l'entremise de régimes collectifs.
 - Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrechocs financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

Gestion de patrimoine

- **Placement-investissement :**
 - Inclut différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises et une offre de services en épargne retraite collective pour les employés d'entreprises ou les personnes faisant partie de tout autre groupe.
 - Cette vaste gamme de solutions de placement, qui inclut notamment des placements garantis liés aux marchés, des fonds communs de placement, des fonds de placement garantis, des billets et des fonds négociés en bourse (FNB) comprenant plusieurs produits d'investissement responsable, leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.
- **Services institutionnels :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - En gestion d'actifs : des solutions d'investissement sont proposées par un groupe d'experts à la clientèle institutionnelle pour offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.
 - Pour les services de fiducie : ces activités comprennent les services reliés à la garde et à l'administration des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2021

Accompagner nos membres et clients : notre priorité!

Dans le contexte de la COVID-19, le secteur a mis en place des conseils et des mesures d'accompagnement afin que les membres et clients, particuliers et entreprises, puissent continuer de veiller à leur mieux-être et celui de leurs proches et garder le cap sur leurs objectifs financiers et leur budget. Plusieurs de ces mesures ont été reconduites, comme l'offre de psychothérapie et la flexibilité dans la soumission de réclamation en assurance collective et d'autres mesures ont été intégrées à l'offre régulière, telles que la bonification de l'offre en éducation financière aux membres, clients et conseillers.

Assurance de personnes

- Plusieurs initiatives mises en place visant le **rehaussement de l'offre et de l'accompagnement en assurance-crédit** pour répondre aux besoins de protection des membres et clients, incluant le début d'une solution permettant d'adhérer en ligne à l'assurance prêt lors d'un renouvellement hypothécaire.
- Mise en œuvre d'actions permettant d'augmenter le nombre de **réponses en temps réel** auprès des membres et clients qui souscrivent **en assurance individuelle**.
- La proximité développée avec les employeurs et les intermédiaires de marché a contribué à une année de **croissance record en assurance collective**.
- Lancement de l'**application conjointe Omni** permettant aux membres et clients d'accéder à la fois à leurs régimes d'assurance et d'épargne-retraite collectives, ainsi qu'à des ressources pour prendre en main leur santé et leur mieux-être financier.
- Nouvelle **plateforme de remboursement en assurance collective**, permettant entre autres de traiter en temps réel un plus grand nombre de demandes de réclamation santé et dentaire des membres et clients.

Gestion de patrimoine

- Acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. pour **bonifier l'expertise de Desjardins en gestion d'actifs** et soutenir l'expansion de l'offre de services à un plus grand nombre d'investisseurs institutionnels externes.
- Signature, par l'intermédiaire de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., de *Net Zero Asset Managers initiative* (NZAMI), une coalition internationale d'investisseurs visant l'objectif de **carbonneutralité d'ici 2050** et comptant 236 signataires dont les actifs sous gestion réunissent 57 500 G\$ US.
- **Déploiement d'un guide virtuel** qui aide les membres et clients dans l'atteinte de leurs objectifs en épargne-retraite collective à chaque étape de leur vie.
- **Évolution de l'offre de solutions de placement** :
 - Lancement d'un nouveau fonds avec une approche unique au Canada, donnant accès à des investissements privés en infrastructure, et intégrant des considérations ESG.
 - Lancement d'un FNB investissant principalement dans des entreprises de marchés émergents faibles en carbone. Cette solution vient enrichir la gamme FNB Desjardins IR visant à investir dans une économie plus verte.
 - Lancement de placements garantis liés aux marchés responsables qui promeuvent le transport électrique et l'engagement environnemental, social et une saine gouvernance des entreprises.
- Plusieurs initiatives, dont la production de capsules vidéo éducationnelles et de webinaires, visant à **accroître les connaissances en investissement responsable**, les avantages de ce type d'investissement et les retombées positives sur l'environnement et les collectivités.
- **Plusieurs prix et reconnaissances remportés**, témoignant de notre engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :
 - Récolte record de 18 Trophées FundGrade A+® 2021 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleurs fonds de placement canadiens, dont 8 pour des solutions en investissement responsable.
 - Prestigieux prix « Meilleur manufacturier au Canada » (deuxième année consécutive) et « Meilleur produit de l'année en Amériques » pour le Portefeuille garanti Zénitude ambitieux, décernés par les Americas Structured Products & Derivatives Awards.
 - 2^e place du Prix de leadership de l'Association pour l'investissement responsable dans la catégorie « éducation du marché ».

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et de le protéger.

- **Marché canadien** :
 - Gestion de patrimoine : près de 5 556 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2020 détenus par les ménages canadiens dans les solutions de placement. On observe une croissance annuelle composée de 7,1 % au cours des dix dernières années et une croissance de 11,8 % en 2020. Les marchés boursiers ont poursuivi leur croissance en 2021 alimentée par l'optimisme des investisseurs et l'investissement de l'épargne accumulée en 2020.
 - Assurance de personnes : revenu de primes de 123 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2020. Le rythme de croissance est en moyenne de 3,5 % par année depuis cinq ans. Plus de 29 millions de Canadiens sont protégés financièrement et 97 G\$ de prestations ont été versés en 2020. Malgré la crise de la COVID-19, l'industrie a repris le chemin de la croissance en 2021 et la remontée des taux obligataires au début de l'année a été favorable pour l'ensemble de l'industrie.
- **Concurrence au Canada** :
 - Gestion de patrimoine : une composante de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Une concurrence féroce où les joueurs rivalisent d'ingéniosité pour conquérir la clientèle et la fidéliser.
 - Assurance de personnes : plus de 150 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2020. 77,6 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 4,9 G\$ de primes brutes souscrites en 2020.
- **Évolution et les attentes des membres et clients** :
 - Les attentes des membres et clients sont en pleine évolution. Ceux-ci souhaitent avoir accès à des offres de produits et services personnalisés, digitaux, simples, rapides, holistiques, à moindres coûts et axés sur le conseil, l'éducation, la protection, la prévention et le mieux-être. L'industrie s'adapte et se positionne de plus en plus pour répondre à ces attentes.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2022

Les stratégies et priorités pour 2022 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, tel que présenté à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes continuera de travailler dans l'intérêt de ses membres et clients, en leur permettant de vivre une expérience simple et rehaussée sur le numérique et de bénéficier d'un accompagnement bonifié et personnalisé selon leurs besoins en assurance de personnes et en gestion de patrimoine.

Pour mener à bien les actions combinées de ces priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Tableau 16 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Revenu net d'intérêts	— \$	8 \$	9 \$
Primes nettes	5 667	4 711	4 689
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	1 487	1 286	1 256
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	7 154	6 005	5 954
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	(55)	2 404	2 434
Revenu total	7 099	8 409	8 388
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	—	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	4 115	5 564	5 497
Frais autres que d'intérêts	2 448	2 100	2 052
Impôts sur les excédents	73	136	141
Excédents nets de l'exercice	463 \$	609 \$	697 \$
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne ⁽²⁾	8 552 \$	3 704 \$	5 826 \$
Ventes d'assurance ⁽²⁾	506	396	467
Primes nettes	5 667	4 711	4 689
Primes d'assurance collective	3 427	3 284	3 249
Primes d'assurance individuelle	928	901	893
Primes de rentes	1 312	526	547
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽²⁾	4 338	2 368	3 557

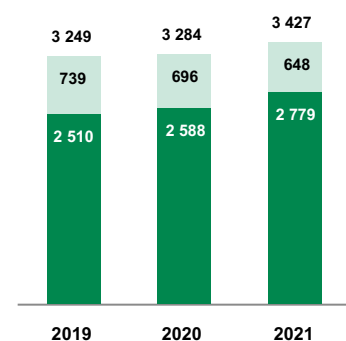
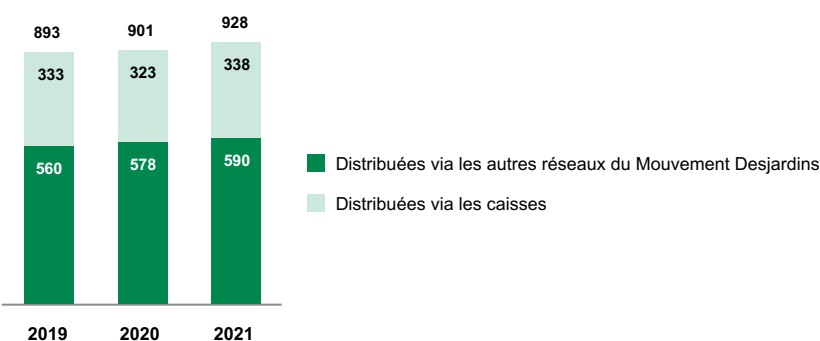
(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

Tableau 17 – Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Prestations d'assurance et de rentes	3 461 \$	3 158 \$	3 138 \$
Variation des provisions techniques	560	2 222	2 287
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	94	184	72
Total	4 115 \$	5 564 \$	5 497 \$

Primes d'assurance collective par réseaux de distribution
(en M\$)

Primes d'assurance individuelle par réseaux de distribution
(en M\$)


COMPARAISON DES EXERCICES 2021 ET 2020 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 463 M\$**, en baisse de 146 M\$, ou de 24,0 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Effet globalement défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.
 Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Incidences des marchés affectant favorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement en 2020.
- **Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 7 154 M\$**, en hausse de 1 149 M\$, ou de 19,1 %.
- **Primes nettes de 5 667 M\$**, en hausse de 956 M\$, ou de 20,3 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 786 M\$ des primes provenant essentiellement des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires. Cette croissance se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 143 M\$ des primes d'assurance collective et de 27 M\$ de celles de l'assurance individuelle.
- **Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 1 487 M\$**, en hausse de 201 M\$, ou de 15,6 %, provenant principalement de l'augmentation des actifs sous gestion.
- **Pertes de 55 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement⁽¹⁾**, comparativement à des revenus de 2 404 M\$ en 2020 en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché alors qu'une baisse était survenue en 2020.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à ceux réalisés en 2020.
- **Revenu total de 7 099 M\$**, en baisse de 1 310 M\$, ou de 15,6 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 4 115 M\$**, en baisse de 1 449 M\$, ou de 26,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 1 662 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement. Cette diminution est compensée en partie par l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles et par la croissance des affaires.
 - Baisse liée aux répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée aux demandes de réclamations en soins de santé.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 448 M\$**, en hausse de 348 M\$, ou de 16,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des investissements liée à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Augmentation des frais d'administration afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Hausse des charges liée à l'augmentation des actifs sous gestion.

2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et des centres Desjardins Entreprises, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages, ainsi que plusieurs autres produits financiers. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,5 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés;
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises;
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.
- **Prévention** :
 - Offre des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et se prémunir contre les incidences d'un sinistre.

RÉALISATIONS DE 2021

- Poursuite de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - Poursuite des efforts pour développer et implanter plusieurs mesures visant à **réduire le fardeau financier et fournir des conseils avisés** à nos membres et clients qui ont été touchés par la pandémie de COVID-19.
 - Poursuite de la **transformation numérique** avec notamment :
 - Le lancement de communications personnalisées aux membres et clients pour augmenter l'adoption de nos **services en ligne**.
 - L'enrichissement de l'**offre sur appareils mobiles** sous plusieurs aspects :
 - Poursuite de nos efforts de prévention en assurance automobile avec le lancement de la nouvelle version du programme Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite) afin d'offrir une tarification personnalisée basée sur les habitudes de conduites des membres et clients, tout en faisant la promotion de saines habitudes de conduite via des conseils personnalisés pour améliorer la sécurité routière.
 - Poursuite des efforts de prévention, avec les programmes Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau et au risque de gel en assurance de biens au moyen d'un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau) et Radar (une fonctionnalité d'alerte d'événements météorologiques permettant aux clients de prévenir certains dommages à leur résidence, à leur véhicule et à leurs biens si un événement survient).
 - Mise en place de nouveaux processus pour simplifier et promouvoir l'utilisation de service d'imagerie lors d'une réclamation automobile.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec l'implantation de jalons clés.
- Modification de notre politique d'investissement afin de formaliser l'intégration des facteurs ESG dans nos décisions d'investissement et adoption d'un positionnement clair en matière d'**investissement responsable (IR)**.
- **Maintien du deuxième rang en assurance de dommages au Canada et au Québec et maintien du troisième rang en Ontario** sur la base des primes brutes souscrites directes en 2020.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien** :
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile.
 - Marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 7,6 % au cours des cinq dernières années.
 - Total des primes directes souscrites sur le marché canadien de 64,0 G\$ en 2020, en hausse de 8,7 %, s'expliquant notamment par un contexte de hausses tarifaires sur le marché canadien de l'assurance de dommages qui a été partiellement compensé par un ralentissement temporaire de la croissance en assurance automobile causée par un changement dans les habitudes de conduites en contexte de pandémie.
 - L'assurance des particuliers représente 60,3 % du marché et l'assurance des entreprises 39,7 %.
- **Contexte de l'industrie en 2021** :
 - La pandémie de COVID-19 a contribué à des changements structurels au sein de la société, notamment à des changements dans les habitudes de conduite, entraînant une baisse dans la fréquence des réclamations en assurance automobile. Cependant, une légère augmentation dans les derniers mois a été observée par rapport à la fréquence pendant les périodes de confinements plus restrictives.
 - Après plusieurs années de hausses importantes du coût des réparations liées aux nouvelles technologies intégrées dans les véhicules, la variation du coût moyen des réclamations automobiles s'est stabilisée en 2021. Par contre, une pénurie de puces semi-conductrices affecte l'ensemble de l'industrie automobile et risque d'entraîner une hausse des coûts de réparation et de remplacement de véhicules. Cette pénurie a d'ailleurs déjà des effets notables dans le marché américain.
 - Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins continue d'être proactif face à ces défis et poursuit la mise en œuvre de son plan d'action pour continuer de contrôler la rentabilité de ses affaires.
 - Selon le Bureau d'assurance du Canada, l'épisode de grêle et de précipitation abondante survenu à Calgary lors de l'été 2021 a coûté 247 M\$ aux assureurs.
 - Pour le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins, plus de 2 500 réclamations liées à cet événement ont été effectuées. Pour accompagner les clients, l'équipe d'indemnisation a réagi de manière proactive via l'exécution du processus de gestion de situation exceptionnelle, notamment, en mobilisant des estimateurs du Québec et de l'Ontario sur les lieux en Alberta.

• **Tendance de l'industrie :**

- L'offre des assureurs se développe de plus en plus sur le canal numérique.
- Le marché canadien continue d'évoluer rapidement ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Les assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie de partage.
- Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins a observé une forte accélération des programmes de télématiques au niveau de l'industrie.
- L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui influence l'industrie de l'assurance de dommages.
- Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances, avec par exemple, la modernisation des systèmes informatiques et les efforts d'accélération de la transformation numérique du secteur.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2022

Les stratégies et priorités pour 2022 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à atteindre notre ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les sept orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, tel que présenté à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages.

Le secteur continuera de travailler dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience simple et rehaussée sur le numérique. Ses efforts de prévention en assurance automobile continueront à travers son programme Ajusto afin de refléter les nouvelles habitudes de conduite des membres et clients et rendre les routes plus sécuritaires. Le secteur continuera à investir pour améliorer sa compréhension des catastrophes naturelles et des impacts des changements climatiques afin de développer des programmes et plans d'action pour prévenir et protéger les actifs des membres et clients. De plus, il va continuer de développer ses avantages compétitifs, afin de réaliser une forte croissance rentable. Pour ce faire, une des cibles sera la croissance des lignes commerciales pour diversifier le portefeuille du secteur et mieux servir les membres et clients. La modernisation des systèmes métiers (NeXT) se poursuivra pour soutenir une évolution centrée membre et client, réduire les risques opérationnels et augmenter l'agilité organisationnelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

Tableau 18 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

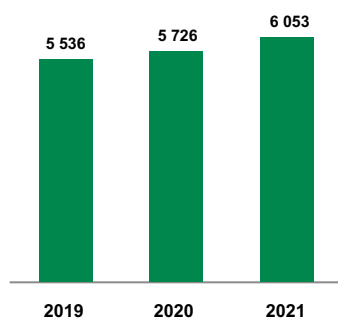
	2021	2020	2019
Primes nettes	5 909 \$	5 484 \$	4 988 \$
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽¹⁾	(178)	(160)	(172)
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	5 731	5 324	4 816
Revenus de placement ⁽¹⁾	120	497	341
Revenu total	5 851	5 821	5 157
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 792	3 689	3 665
Frais autres que d'intérêts	1 460	1 303	1 245
Impôts sur les excédents	402	207	60
Excédents nets de l'exercice	1 197 \$	622 \$	187 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	1 055 \$	538 \$	141 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	142	84	46
Indicateurs			
Primes brutes souscrites ⁽²⁾	6 053 \$	5 726 \$	5 536 \$
Ratio des sinistres ⁽³⁾	50,1 %	62,6 %	71,7 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾	60,8	65,4	79,9
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾	1,4	2,5	2,3
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽³⁾	(12,1)	(5,3)	(10,5)
Ratio des frais ⁽³⁾	24,4	23,6	24,8
Ratio combiné ⁽³⁾	74,5	86,2	96,5

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

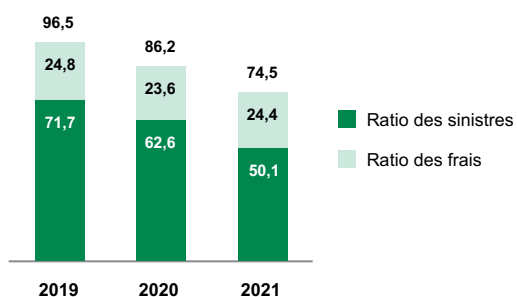
⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Primes brutes souscrites (en M\$)



Ratio combiné (en % des primes nettes)



COMPARAISON DES EXERCICES 2021 ET 2020 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 1 197 M\$,** en hausse de 575 M\$ par rapport à l'exercice 2020, attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse de la charge de sinistres notamment attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années antérieures essentiellement en assurance automobile.
 - Hausse des primes nettes, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ qui avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020.
- **Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 5 731 M\$,** en hausse de 407 M\$, ou de 7,6 %.
- **Primes nettes de 5 909 M\$,** en hausse de 425 M\$, ou de 7,7 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne, notamment en assurance de biens.
 - Au deuxième trimestre de 2020, des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ avaient été accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Croissance des affaires.
- **Pertes de 178 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation⁽¹⁾,** comparativement à des pertes de 160 M\$ en 2020, attribuables à la variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
- **Revenus de placement⁽¹⁾ de 120 M\$,** en baisse de 377 M\$. Cette diminution provient essentiellement de la variation négative de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation positive avait été constatée au cours de 2020, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2021 alors qu'une baisse était survenue en 2020. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- **Revenu total de 5 851 M\$,** en hausse de 30 M\$, ou de 0,5 %.
- **Charge de sinistres de 2 792 M\$,** en baisse de 897 M\$, ou de 24,3 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 50,1 % alors qu'il était de 62,6 % en 2020.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable qu'à l'exercice comparatif soit (12,1 %) comparativement à (5,3 %), essentiellement en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2020, soit 60,8 % comparativement à 65,4 %, essentiellement en assurance automobile et en assurance de biens.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui de 2020, soit un ratio de 1,4 %, comparativement à 2,5 %. L'année 2021 a été marquée par une catastrophe et un événement majeur alors que 2020 a été marqué par une catastrophe et trois événements majeurs.
 - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres alors qu'une incidence défavorable avait été constatée en 2020. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
 - En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 460 M\$,** en hausse de 157 M\$, ou de 12,0 %, en raison principalement de l'augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

2.2.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Depuis le troisième trimestre de 2020, la rubrique Autres comprend également les activités de services immobiliers de 9420-7404 Québec inc. qui gèrent deux marques, DuProprio et FairSquare (Purplebricks Canada avant le 1^{er} décembre 2021).

Tableau 19 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Revenu net d'intérêts	781 \$	662 \$	428 \$
Primes nettes	(298)	(275)	(265)
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽¹⁾	(652)	(653)	(759)
Revenus (pertes) d'exploitation⁽¹⁾	(169)	(266)	(596)
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	(391)	(103)	61
Revenu (perte) total	(560)	(369)	(535)
Recouvrement à la provision pour pertes de crédit	(6)	(4)	(4)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(24)	(20)	(51)
Frais autres que d'intérêts	(228)	(93)	(134)
Impôts sur les excédents	(125)	(126)	(147)
Déficit net de l'exercice	(177) \$	(126) \$	(199) \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

COMPARAISON DES EXERCICES 2021 ET 2020 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE AUTRES

- **Déficit net de 177 M\$,** comparativement à un déficit net de 126 M\$ en 2020.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet favorable sur le revenu net d'intérêts diminué par un effet défavorable sur les revenus de placement.
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.

2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 20 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2021				2020			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	1 455 \$	1 476 \$	1 452 \$	1 403 \$	1 455 \$	1 464 \$	1 368 \$	1 353 \$
Primes nettes	3 201	2 905	2 587	2 585	2 626	2 534	2 238	2 522
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	111	109	105	99	104	96	83	105
Commissions sur prêts et cartes de crédit	168	198	182	187	165	126	141	196
Services de courtage et de fonds de placement	267	283	285	273	243	235	235	241
Honoraires de gestion et de services de garde	201	185	177	169	168	152	147	150
Revenus de change	29	34	28	30	21	22	14	46
Autres	71	60	53	37	48	14	58	29
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	5 503	5 250	4 869	4 783	4 830	4 643	4 284	4 642
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾								
Revenus (pertes) nets de placement	956	(90)	1 055	(1 602)	646	304	2 624	(458)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(88)	(24)	(146)	(146)	(112)	(143)	(299)	512
Revenus (pertes) de placement⁽¹⁾	868	(114)	909	(1 748)	534	161	2 325	54
Revenu total	6 371	5 136	5 778	3 035	5 364	4 804	6 609	4 696
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	16	52	(3)	4	169	99	271	324
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 185	1 713	2 191	(206)	1 781	1 775	3 606	2 071
Frais autres que d'intérêts	2 736	2 288	2 377	2 165	2 332	1 954	2 012	1 999
Impôts sur les excédents	41	267	278	274	206	247	191	17
Excédents avant ristournes aux membres	393	816	935	798	876	729	529	285
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	86	66	66	66	70	60	58	57
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	307 \$	750 \$	869 \$	732 \$	806 \$	669 \$	471 \$	228 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	267	716	830	702	763	648	464	215
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	40	34	39	30	43	21	7	13
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	247	401	397	414	364	445	315	190
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	(6)	109	235	125	249	140	261	(41)
Assurance de dommages	330	289	330	248	378	155	16	73
Autres	(178)	17	(27)	11	(115)	(11)	(63)	63
	393 \$	816 \$	935 \$	798 \$	876 \$	729 \$	529 \$	285 \$
Total de l'actif	397 085 \$	390 641 \$	389 278 \$	376 981 \$	362 035 \$	359 887 \$	349 934 \$	326 919 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	4,3 %	9,6 %	11,5 %	10,3 %	11,4 %	9,9 %	7,5 %	4,0 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	21,1	21,2	21,4	22,1	21,9	21,4	21,8	22,2
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	22,1	22,4	22,6	22,6	22,6	22,1	22,4	22,2

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

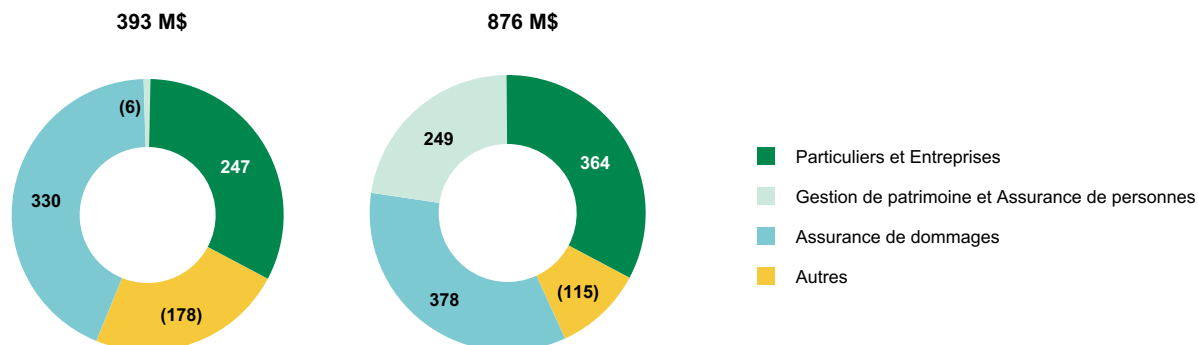
⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2021, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 393 M\$, en baisse de 483 M\$, ou de 55,1 %, par rapport à la même période en 2020.

**Excédents avant ristournes
aux membres 2021**
(en M\$)

**Excédents avant ristournes aux
membres 2020**
(en M\$)



Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- **Particuliers et Entreprises : excédents de 247 M\$**, en baisse de 117 M\$, ou de 32,1 %, par rapport à la même période en 2020. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins.
 - En contrepartie, dotation à la provision pour pertes de crédit au quatrième trimestre de 2021 moins élevée que celle du trimestre correspondant de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : déficit de 6 M\$**, comparativement à des excédents de 249 M\$ au quatrième trimestre de 2020, en raison des éléments suivants :
 - Effet défavorable provenant des révisions des hypothèses actuarielles effectuées dans le cours normal des affaires, alors qu'elles avaient impacté favorablement les excédents en 2020.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2020, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres et clients.
- **Assurance de dommages : excédents de 330 M\$**, en baisse de 48 M\$, ou de 12,7 %, par rapport au quatrième trimestre de 2020, attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse des revenus de placement.
 Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des primes nettes attribuable à la hausse de la prime moyenne et à la croissance des affaires.
 - Sinistralité moins importante, en raison de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieure à celle du quatrième trimestre de 2020, essentiellement en assurance automobile.
- **Rendement des capitaux propres de 4,3 %**, par rapport à 11,4 % au quatrième trimestre de 2020, en raison principalement de la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.
- **Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 5 503 M\$**, en hausse de 673 M\$, ou de 13,9 %.
- **Revenu net d'intérêts de 1 455 M\$**, soit le même montant qu'au quatrième trimestre de 2020.
- **Primes nettes de 3 201 M\$**, en hausse de 575 M\$, ou de 21,9 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes** : primes nettes d'assurance et de rentes de 1 766 M\$, en hausse de 526 M\$, ou de 42,4 %, par rapport à la même période en 2020, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 495 M\$ des primes provenant des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires. Cette croissance se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Hausse de 21 M\$ des primes d'assurance collective et de 10 M\$ de celles de l'assurance individuelle.
 - **Secteur Assurance de dommages** : primes nettes de 1 513 M\$, en hausse de 57 M\$, ou de 3,9 %, par rapport à la même période en 2020. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne, principalement en assurance de biens.
 - Croissance des affaires.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

- **Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 847 M\$,** en hausse de 98 M\$, ou de 13,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - Hausse des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
 - En contrepartie, augmentation plus importante qu'au quatrième trimestre de 2020 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - **Revenus de placement⁽¹⁾ de 868 M\$,** en hausse de 334 M\$, ou de 62,5 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Fluctuation favorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une légère baisse des taux d'intérêt à long terme sur le marché au quatrième trimestre de 2021 alors qu'une hausse était survenue au trimestre comparatif de 2020.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Pertes sur disposition de titres réalisés en 2021 comparativement à des gains en 2020.
 - Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages plus importante que celle constatée au trimestre comparatif de 2020, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché au quatrième trimestre de 2021 supérieure à celle enregistrée au trimestre comparatif de 2020. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - **Revenu total de 6 371 M\$,** en hausse de 1 007 M\$, ou de 18,8 %.
 - **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 16 M\$,** en baisse de 153 M\$ par rapport à la même période en 2020. La dotation à la provision pour pertes de crédit du quatrième trimestre de 2020 reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19. De plus, au quatrième trimestre de 2021, la dotation à la provision pour pertes de crédit reflète des radiations nettes en baisse par rapport à la période correspondante de 2020.
- Le Mouvement Desjardins a continué en 2021 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,47 %, comparativement à 0,62 % au 31 décembre 2020.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 3 185 M\$,** en hausse de 1 404 M\$, ou de 78,8 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charge de sinistres de 2 527 M\$, en hausse de 1 479 M\$, par rapport à la même période en 2020. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 1 420 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, ainsi que l'effet défavorable provenant des révisions d'hypothèses actuarielles et la croissance des affaires.
 - Hausse des prestations liée aux demandes de réclamations en soins de santé.
 - **Secteur Assurance de dommages :** charge de sinistres de 661 M\$, en baisse de 80 M\$, ou de 10,8 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 46,7 % pour le quatrième trimestre de 2021, alors qu'il était de 50,8 % pour la période correspondante de 2020.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable qu'au trimestre comparatif de 2020, soit (12,4 %), comparativement à (4,2 %), essentiellement en assurance automobile.
 - En contrepartie, ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative de 2020, soit 57,5 % comparativement à 53,5 %, essentiellement en assurance automobile.
 - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres alors qu'une incidence défavorable avait été constatée au quatrième trimestre de 2020. Rappelons que cette incidence sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus de placement.
 - En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - **Frais autres que d'intérêts de 2 736 M\$,** en hausse de 404 M\$, ou de 17,3 %, par rapport au quatrième trimestre de 2020, en raison des éléments suivants :
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Augmentation des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.
 - **Indice de productivité à 85,9 % pour le quatrième trimestre de 2021,** comparativement à 65,1 % pour la même période en 2020, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 41 M\$**, en baisse de 165 M\$ par rapport à la période correspondante de 2020.
 - Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 9,4 % pour le quatrième trimestre de 2021, en diminution par rapport à celui de 19,0 % pour la période correspondante de 2020. Cette baisse est principalement expliquée par le recouvrement d'impôts lié à la rémunération sur le capital social plus élevé au quatrième trimestre de 2021 comparativement au quatrième trimestre de 2020.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Depuis le début de 2020, les trimestres ont été affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 amenant des fluctuations importantes aux résultats trimestriels comparativement à celles habituellement constatées par le Mouvement Desjardins. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien et québécois de 4,7 % et de 6,2 % respectivement en 2021, par rapport à une baisse de 5,2 % et de 5,5 % enregistrée en 2020. De plus, les huit dernières périodes ont été marquées par un bas taux directeur canadien se situant à 0,25 % depuis la fin du premier trimestre de 2020. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2021, une catastrophe et un événement majeur ont été constatés alors qu'une catastrophe et trois événements majeurs sont survenus en 2020.

Excédents combinés

- Sinistralité moins importante en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020 et ce jusqu'au troisième trimestre de 2021, ainsi qu'en assurance de biens aux deuxième et troisième trimestres de 2021.
- Évolution favorable plus importante des sinistres des années antérieures en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2021.
- Croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ qui avaient été accordées au deuxième trimestre de 2020 aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Les incidences financières de la pandémie de COVID-19 avaient affecté les résultats des trimestres de 2020. Ces incidences incluaient la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit, ainsi que l'augmentation des coûts liés à l'assurance voyage.
- Augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.

Résultats combinés

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2021 à ceux de 2020.**
 - Hausse du revenu net d'intérêts découlant notamment des éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels.
 - Diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une baisse des frais d'intérêts, et ce, malgré une hausse de volume des dépôts.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Baisse de l'encours moyen sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit.
 - Diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.
 - Croissance de la prime moyenne au cours des huit derniers trimestres en assurance de dommages.
 - Augmentation des primes provenant des rentes collectives liée notamment à la croissance des affaires.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins depuis le deuxième trimestre de 2021.
 - Augmentation des revenus générés par les activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
 - Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
 - Au troisième trimestre de 2021, augmentation moins importante qu'à la période comparative de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la variation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.** En raison de l'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – trimestres de 2021 en baisse par rapport aux trimestres de 2020.**
 - Amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs pour tous les trimestres de 2021, entraînant des baisses de la provision pour pertes de crédit attendues.
 - Radiations nettes en baisse par rapport aux trimestres de 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.
 - En 2020, la détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19 et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit avaient engendré des augmentations de la provision pour pertes de crédit attendues importantes, principalement aux premier et deuxième trimestres de 2020.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère baisse pour les trimestres de 2021 par rapport aux trimestres de 2020. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.
 - Effet défavorable des révisions d'hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires au quatrième trimestre de 2021, alors que le deuxième trimestre de 2021 et le quatrième trimestre de 2020 avaient été affectés favorablement.
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en fonction des volumes constatés et attendus, affectant l'expérience technique de l'assurance collective et l'assurance directe en 2020.
 - Charges affectées par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages :
 - Évolution favorable plus importante des sinistres des années antérieures en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2021.
 - Le troisième trimestre de 2021 et le deuxième trimestre de 2020 ont été respectivement marqués par une catastrophe.
 - L'exercice 2021 a été marqué par un événement majeur, comparativement à trois au cours de l'exercice 2020.
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020 et ce jusqu'au troisième trimestre de 2021, ainsi qu'en assurance de biens aux deuxième et troisième trimestres de 2021.
- **Frais autres que d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2021 à ceux de 2020.**
 - Augmentation des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses.

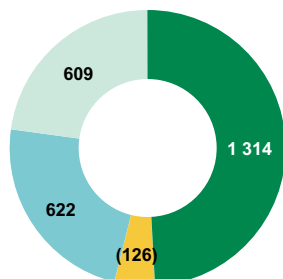
Excédents sectoriels

- **Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises – tendance à la hausse depuis le premier trimestre de 2021 malgré l'incidence de l'augmentation des frais autres que d'intérêts aux troisième et quatrième trimestres de 2021.**
 - Hausse du revenu net d'intérêt découlant principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et de la diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, compensée en partie par la baisse de l'encours moyen sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit et la diminution du rendement moyen des prêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 moins élevée que celle de 2020, laquelle reflétait les incidences de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins depuis le deuxième trimestre de 2021.
 - Hausse des revenus générés par les activités de courtage en valeurs mobilières en raison de la croissance des actifs sous gestion.
 - Baisse des revenus générés par les activités de négociation depuis le deuxième trimestre de 2021 compte tenu de l'évolution des marchés financiers.
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement des sommes plus importantes investies dans des projets stratégiques ayant une portée à l'échelle Mouvement.
 - Hausse des frais en lien avec la progression des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, entre autres celles liées aux services-conseils en gestion de patrimoine et aux services AccèsD.
- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, effet des provisions en assurance voyage comptabilisées au cours du premier trimestre de 2020, et ce, malgré une révision de celles-ci aux deuxième et troisième trimestres de 2020, affectant l'expérience technique de l'assurance collective et l'assurance directe en 2020.
 - Incidence des marchés ayant affecté favorablement les fonds de placement garanti en 2021 alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement pour le premier trimestre de 2020, malgré une amélioration des résultats pour les trois derniers trimestres de 2020.
 - Croissance des revenus liés à la progression des actifs sous gestion.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers plus importants en 2020, principalement au premier trimestre.
 - Excédents moins élevés du quatrième trimestre de 2021 principalement attribuables à l'effet défavorable des révisions d'hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires, alors que le deuxième trimestre de 2021 et le quatrième trimestre de 2020 avaient été affectés favorablement par les révisions d'hypothèses.
 - Niveau de frais plus élevé en 2021 comparativement aux trimestres de 2020.
- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2021 à ceux de 2020, à l'exception du quatrième trimestre de 2021.**
 - Croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres, incluant l'incidence des remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées au deuxième trimestre de 2020 aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Évolution favorable plus importante des sinistres des années antérieures en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2021.
 - Le troisième trimestre de 2021 et le deuxième trimestre de 2020 ont été respectivement marqués par la survenance d'une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta dans les deux cas.
 - Sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020 et ce jusqu'au troisième trimestre de 2021, ainsi qu'en assurance de biens aux deuxième et troisième trimestres de 2021.
 - Incidence des revenus de placement, excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées :
 - Incidence favorable au premier trimestre de 2021 et au quatrième trimestre de 2020.
 - Incidence défavorable au premier trimestre de 2020.

2.4 Comparaison des exercices financiers 2020 et 2019

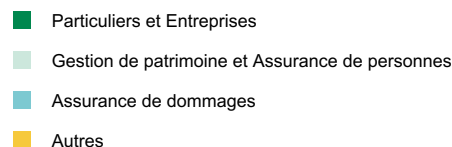
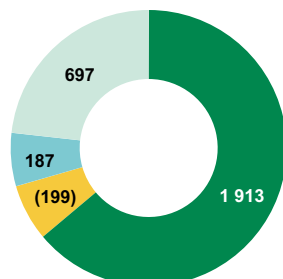
Excédents avant ristournes aux membres 2020
(en M\$)

2 419 M\$



Excédents avant ristournes aux membres 2019
(en M\$)

2 598 M\$



Au terme de l'exercice 2020, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 2 419 M\$, comparativement à 2 598 M\$ pour l'exercice 2019. Les excédents rajustés⁽¹⁾ de l'élément particulier étaient quant à eux en hausse de 130 M\$ comparativement à 2019. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,3 %, par rapport à 9,9 % en 2019, alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 8,5 %, par rapport à 8,8 % en 2019.

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents de 1 314 M\$ en 2020**, en baisse de 599 M\$, et excédents rajustés⁽¹⁾ en baisse de 290 M\$ par rapport à 2019. Cette diminution était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse avait été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse du revenu net d'intérêts découlant principalement de la diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant essentiellement des dépôts, et de la croissance du volume d'affaires.
 - Augmentation des revenus de négociation.
 - Hausse des gains sur la disposition de titres.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents de 609 M\$ en 2020**, en baisse de 88 M\$ par rapport à 2019, principalement attribuable aux éléments suivants liés, en partie, à la pandémie de COVID-19 :
 - Augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations liées à des annulations de voyage, engendrant une hausse des prestations liées à l'assurance voyage de 43 M\$.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2019, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
 - Effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- **Assurance de dommages : excédents de 622 M\$ en 2020**, en hausse de 435 M\$ par rapport à 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes, atténuée par les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Résultats combinés

- **Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 18 399 M\$ en 2020**, soit une augmentation de 537 M\$ par rapport à 2019.
 - Revenu net d'intérêts de 5 640 M\$ en 2020, soit une hausse de 344 M\$ par rapport à 2019, découlant notamment de la croissance de l'encours moyen des prêts, essentiellement des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux moyennes et grandes entreprises, ainsi que de la hausse du revenu d'intérêts provenant du portefeuille de valeurs mobilières lié aux activités de trésorerie. De plus, la diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant principalement des dépôts, avait entraîné une baisse des frais d'intérêts. Cette augmentation du revenu net d'intérêts avait également été atténuée par une baisse de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée à la baisse des achats ainsi que par les mesures de prévention et d'allègement et la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurée pour soutenir les membres et clients durant la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des primes nettes de 508 M\$ en 2020.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : primes nettes d'assurance et de rentes en hausse de 22 M\$ en 2020, en raison des éléments suivants :
 - Hausse de 35 M\$ provenant de l'assurance collective et 8 M\$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 21 M\$ provenant principalement des rentes individuelles.
 - Secteur Assurance de dommages : primes nettes en hausse de 496 M\$, attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées, lesquelles reflétaient la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - En contrepartie, remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 2 839 M\$, soit une baisse de 315 M\$ en 2020, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gain lié à Monetico en 2019.
 - Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement sous la marque Monetico.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Diminution des revenus liés aux frais de service sur les dépôts et les paiements en lien avec les mesures d'allègement octroyées aux membres en 2020.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle. Cette diminution avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Augmentation moins importante qu'en 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - Hausse des revenus liés aux actifs sous gestion.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
 - Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- **Revenus de placement⁽¹⁾ de 3 074 M\$ en 2020**, soit une augmentation de 179 M\$ par rapport à 2019. Cette hausse était attribuable aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux de 2019.
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages supérieure à celle constatée en 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché durant l'exercice 2020 supérieure à celle enregistrée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison de l'appariement. Cette augmentation avait été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt liée, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la variation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au cours de 2020 en lien avec la pandémie de COVID-19.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 863 M\$ en 2020**, soit une hausse de 498 M\$ par rapport à 2019. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - La détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit.
 - La hausse de la dotation liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - En 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit et les marges de crédit avait eu une incidence à la baisse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit. Cette incidence défavorable avait toutefois été atténuée par une migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

Le Mouvement Desjardins avait continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,41 % en 2020, en hausse par rapport à celui de 0,18 % pour l'exercice 2019. Cette augmentation était attribuable à la hausse importante de la dotation à la provision pour pertes de crédit en raison de la pandémie de COVID-19 tel qu'expliqué précédemment.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,62 %, comparativement à 0,56 % au 31 décembre 2019.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 9 233 M\$,** soit une hausse de 122 M\$ en 2020.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant augmenté de 67 M\$ en 2020. Cette hausse était attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des provisions pour participations et ristournes principalement liée à l'expérience favorable de groupes en assurance collective, provenant de la baisse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Hausse des prestations essentiellement liée à l'augmentation des demandes de réclamations en assurance voyage en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, diminution de 65 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, compensé, en partie, par les effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Secteur Assurance de dommages : charges ayant augmenté de 24 M\$ en 2020. Cette hausse provenait des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la charge de sinistres était compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Ratio des sinistres de 62,6 % pour l'exercice de 2020, alors qu'il était de 71,7 % en 2019, cette baisse du ratio avait contribué à atténuer la hausse de la charge de sinistres.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, soit 65,4 %, comparativement à 79,9 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, en lien avec les changements dans les habitudes de conduite mentionnés précédemment.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'en 2019, soit (5,3 %) comparativement à (10,5 %).
 - **Frais autres que d'intérêts de 8 297 M\$,** en hausse de 265 M\$ en 2020. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi qu'à l'augmentation de la charge de retraite.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - En contrepartie, contraction des coûts liés à la publicité et aux activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins résultant notamment du contexte de la pandémie de COVID-19.
 - **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 661 M\$,** en hausse de 10 M\$ par rapport à l'exercice 2019.
 - Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 21,5 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, comparativement à 20,0 % pour l'exercice 2019.
 - À l'exclusion de l'effet de l'élément particulier, le taux d'impôt effectif aurait été de 21,5 % pour 2020, comparativement à 21,1 % pour l'exercice 2019.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 21 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021		2020		2019	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 \$	4,1 %	12 126 \$	3,3 %	3 709 \$	1,2 %
Valeurs mobilières	93 099	23,4	87 668	24,2	59 693	19,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	3,0	9 658	2,7	10 032	3,2
Prêts et acceptations nets	230 779	58,2	211 749	58,5	203 462	65,0
Actif net des fonds distincts	22 804	5,7	19 093	5,3	17 026	5,4
Instruments financiers dérivés	5 828	1,5	5 820	1,6	4 246	1,4
Autres actifs	16 228	4,1	15 921	4,4	14 828	4,7
Total de l'actif	397 085 \$	100,0 %	362 035 \$	100,0 %	312 996 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	238 355 \$	60,0 %	225 236 \$	62,2 %	193 918 \$	61,9 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	2,9	9 353	2,6	10 615	3,4
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	7,9	19 152	5,3	10 562	3,4
Instruments financiers dérivés	5 500	1,4	4 884	1,3	4 278	1,4
Passifs des contrats d'assurance	34 762	8,8	34 827	9,6	31 595	10,1
Passif net des fonds distincts	22 796	5,7	19 089	5,3	17 002	5,4
Autres passifs	17 667	4,4	17 738	4,9	16 199	5,2
Obligations subordonnées	1 960	0,5	1 493	0,4	1 398	0,4
Capitaux propres	33 526	8,4	30 263	8,4	27 429	8,8
Total du passif et des capitaux propres	397 085 \$	100,0 %	362 035 \$	100,0 %	312 996 \$	100,0 %

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 397,1 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 35,1 G\$, ou de 9,7 %, depuis le 31 décembre 2020.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont augmenté de 4,2 G\$, ou de 34,7 % et les valeurs mobilières y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ont augmenté de 7,8 G\$, ou de 8,0 %.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 19,0 G\$, ou de 9,0 %. À l'origine de cette croissance observée en 2021, on retrouve les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Tableau 22 – Prêts et acceptations

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021		2020		2019	
Hypothécaires résidentiels	149 695 \$	64,6 %	136 208 \$	64,0 %	126 757 \$	62,1 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 386	10,5	25 310	11,9	27 022	13,2
Aux entreprises et aux gouvernements	57 668	24,9	51 343	24,1	50 368	24,7
	231 749	100,0 %	212 861	100,0 %	204 147	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(970)		(1 112)		(685)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	230 779 \$		211 749 \$		203 462 \$	

Les prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins ont augmenté de 13,5 G\$, ou de 9,9 % depuis le 31 décembre 2020. Le Mouvement Desjardins a su profiter de la croissance soutenue de l'activité domiciliaire, notamment au Québec. L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 6,3 G\$, ou de 12,3 %. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a baissé de 0,9 G\$, ou de 3,7 %, depuis la fin de 2020.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 83 à 87 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 3,7 G\$, ou de 19,4 %, principalement attribuable à la variation de la juste valeur du portefeuille.

L'actif d'instruments financiers dérivés s'élevait à 5,8 G\$ au 31 décembre 2021, soit un montant comparable au 31 décembre 2020.

Les autres actifs ont augmenté de 307 M\$, ou de 1,9 %.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 363,6 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 31,8 G\$, ou de 9,6 %, depuis le 31 décembre 2020.

L'encours des dépôts a progressé de 13,1 G\$, ou de 5,8 %. L'augmentation des dépôts des particuliers, qui représentaient 57,2 % de son portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 8,4 G\$, ou de 6,6 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres dans les caisses.

Tableau 23 – Dépôts

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021		2020		2019	
Particuliers	136 332	57,2 %	127 928	56,8 %	111 665	57,5 %
Entreprises et gouvernements	101 644	42,6	96 853	43,0	81 556	42,1
Institutions de dépôts	379	0,2	455	0,2	697	0,4
Total des dépôts	238 355	100,0 %	225 236	100,0 %	193 918	100,0 %

L'encours des dépôts aux entreprises et gouvernements, qui constituaient 42,6 % de son portefeuille total de dépôts, a augmenté de 4,8 G\$, ou de 4,9 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres entreprises dans les caisses. Les différentes émissions de titres, y compris les billets à moyen terme et les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 76 M\$.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 14,0 G\$, ou de 49,2 %, pour atteindre un volume de 42,5 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 616 M\$, ou de 12,6 % en raison notamment de l'évolution des marchés financiers compensée en partie par l'effet de la hausse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont diminué de 65 M\$, ou de 0,2 %.

Le passif net des fonds distincts a augmenté de 3,7 G\$, ou de 19,4 %, principalement attribuable à la variation de la juste valeur du portefeuille.

Les autres passifs ont diminué de 71 M\$, ou de 0,4 %.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 3,3 G\$, ou de 10,8 %, depuis le 31 décembre 2020. Les excédents nets après ristournes aux membres totalisant 2,7 G\$ et les autres éléments du résultat global de 0,9 G\$ ont été les sources de cette croissance.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 24 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Ristournes aux membres	387 \$	330 \$	317 \$
Rémunération sur les parts de capital F	208	209	207
Rémunération sur les parts permanentes	—	1	4
Dividendes	25	25	35
	620 \$	565 \$	563 \$

Les notes complémentaires 22 « Capital social » et 23 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les credit unions, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Conformément à la ligne directrice sur la TLAC, l'AMF s'attend à ce que le Mouvement Desjardins maintienne un ratio de fonds propres TLAC fondé sur les risques d'au moins 21,5 % des actifs pondérés en fonction des risques ainsi qu'un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %, et ce, à compter du 2^e trimestre de 2022. À cet effet, le Mouvement Desjardins a commencé à émettre des créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019 et prévoit être en mesure de satisfaire aux exigences minimales lorsqu'elles entreront en vigueur.

Le ratio de fonds propres TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de levier TLAC est quant à lui déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 25 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III⁽¹⁾⁽²⁾

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽³⁾⁽⁴⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 31 décembre 2021
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	21,1
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	22,1
Ratio de levier	> 3,5	s. o.	> 3,5	s. o.	> 3,5	8,5

⁽¹⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, conformément à la ligne directrice.

⁽²⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽³⁾ En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

⁽⁴⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer la réserve contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de réserve contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19

Depuis le 31 mars 2020, l'AMF a publié une série de mesures visant à minimiser les impacts de la pandémie de COVID-19 et ainsi soutenir le système financier québécois. Dans le cadre du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier au 31 décembre 2021, le Mouvement Desjardins a mis en place les mesures suivantes :

- Inclusion dans les fonds propres de la catégorie 1A d'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui auraient autrement fait partie des fonds propres de la catégorie 2. Cet ajustement des fonds propres de la catégorie 1A est mesuré dynamiquement chaque trimestre comme l'augmentation des provisions étape 1 et étape 2 par rapport au niveau de référence. Le niveau de référence est le montant des provisions étapes 1 et 2 au trimestre se terminant le 31 décembre 2019. Ce montant accru est ajusté des effets fiscaux et soumis à un facteur scalaire qui diminuera avec le temps. Le facteur était fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour 2021 et sera de 25 % pour 2022. Les montants attribuables aux portefeuilles traités en approche interne se traduisant par un déficit de pertes attendues pendant la transition ne sont pas admissibles à ce traitement. Pour plus de renseignements sur les provisions étapes 1 et 2, se référer à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
- Exclusion temporaire des réserves auprès de banques centrales et des titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les titres d'émetteurs souverains admissibles sont réintégrés dans la mesure de l'exposition du ratio de levier, alors que les réserves auprès des banques centrales demeureront exclues jusqu'à nouvel ordre.
- La réduction temporaire du multiplicateur de la valeur à risque simulée de 3 à 1 au titre du risque de marché a pris fin le 1^{er} mai 2021.

Le 1^{er} février 2021, l'AMF a publié un avis à l'effet que la partie garantie d'un prêt consenti dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) mis sur pied par la BDC est traitée comme une exposition du gouvernement du Canada, et la portion résiduelle non couverte par la garantie est considérée comme une exposition de l'emprunteur. Le montant total du prêt est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 25 juin 2021, l'AMF a publié pour consultation un projet de *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers. Ce projet découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le 7 octobre 2021, l'AMF a publié un nouveau projet de *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui résulte de la fusion de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers et de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* pour les caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne. Les résultats de la consultation du 25 juin 2021 y ont été intégrés. Les autres modifications proposées par cette consultation visent principalement à introduire des règles simplifiées pour les petites et moyennes institutions de dépôts, à compléter l'intégration des nouvelles dispositions de Bâle III quant aux exigences relatives au risque de marché et à renforcer la solidité et la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC). Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires étaient invitées à le faire jusqu'au 29 octobre 2021.

La date de prise d'effet de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est prévue le 1^{er} janvier 2023 à l'exception des modifications liées au risque de marché et à l'AEC qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2021, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 21,1 %, de 21,1 % et de 22,1 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,5 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Au 31 décembre 2021, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en baisse de 77 points de base par rapport au 31 décembre 2020, en raison de la croissance des actifs pondérés pour le risque, découlant en bonne partie de changements méthodologiques, compensée en partie par la croissance des réserves et des excédents non répartis ainsi que par la diminution des passifs nets au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre 2021.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2021.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

Tableau 26 – Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F • Parts permanentes et de ristournes des caisses assujetties au retrait progressif • Portion des provisions générales admissibles⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions générales • Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la ligne directrice. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19 » de la présente section.

⁽⁵⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 27 – Fonds propres réglementaires

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F ⁽¹⁾	4 889 \$	4 889 \$
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	84	125
Réserves et excédents non répartis	26 813	23 132
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	773	1 308
Déductions ⁽²⁾	(4 122)	(3 137)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	28 437	26 317
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	28 437	26 317
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	1 985	1 023
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	—	495
Provisions générales	125	105
Déductions	(826)	(826)
Total des fonds propres de la catégorie 2	1 284	797
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	29 721 \$	27 114 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,1 %	21,9 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,1	21,9
Total des fonds propres	22,1	22,6
Levier	8,5	8,5
Exposition du ratio de levier	336 136 \$	307 925 \$

⁽¹⁾ Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (1 078 M\$, 1 215 M\$ en 2020), des participations significatives (2 913 M\$, 1 784 M\$ en 2020) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (131 M\$, 138 M\$ en 2020).

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du *Rapport au titre du troisième pilier*.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010. Au 31 décembre 2021, le solde des parts permanentes et de ristournes est de 84 M\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. étaient également assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations devaient répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le 15 décembre 2021, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité de ses obligations de premier rang série J en circulation au montant de 500 M\$. En date des présentes, Capital Desjardins inc. n'a plus d'obligations subordonnées en circulation.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant de 2,0 G\$, dont 1,0 G\$ au cours du deuxième trimestre de 2021. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la ligne directrice, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Le 16 décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 208 M\$ aux détenteurs.

Tableau 28 – Évolution des fonds propres réglementaires

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	26 317 \$	24 549 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	3 681	1 910
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(535)	1 085
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(41)	(113)
Déductions	(985)	(1 114)
Solde à la fin de l'exercice	28 437	26 317
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽²⁾	28 437	26 317
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	797	—
Instruments admissibles	962	998
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(495)	(192)
Provisions générales	20	28
Déductions	—	(37)
Solde à la fin de l'exercice	1 284	797
Total des fonds propres	29 721 \$	27 114 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 134,5 G\$ au 31 décembre 2021. De ce montant, 117,2 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 2,9 G\$ au risque de marché et 14,5 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2020, les actifs pondérés étaient de 120,1 G\$.

Tableau 29 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2021				Total au 31 décembre 2020
	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	74 393 \$	7 465 \$	13 622 \$	— \$	88 015 \$	7 465 \$	597 \$	8,5 %	7 393 \$
Institutions financières	4 234	1 437	10 827	2 222	15 061	3 659	293	24,3	3 446
Entreprises	70 255	30 946	14 310	13 156	84 565	44 102	3 528	52,2	37 832
Titrisation	—	—	26	327	26	327	26	1 250,0	97
Actions	—	—	356	1 962	356	1 962	157	551,1	365
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	9 831	4 790	251	187	10 082	4 977	398	49,4	5 057
Prêts hypothécaires	110 585	17 021	336	177	110 921	17 198	1 376	15,5	12 273
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	10 560	4 656	1 782	1 340	12 342	5 996	480	48,6	6 272
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	31 203	7 254	—	—	31 203	7 254	580	23,2	8 569
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	311 061	73 569	41 510	19 371	352 571	92 940	7 435	26,4	81 304
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	66	2	—	—	66	2	—	2,6	—
Institutions financières	3 303	1 656	7	1	3 310	1 657	133	50,1	1 401
Entreprises	5	11	300	161	305	172	14	56,4	15
Portefeuille de négociation	807	520	680	586	1 487	1 106	88	74,3	1 008
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	4 120	1 873	4 120	1 873	149	45,5	1 854
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	—	—	746	45	4	6,0	20
Sous-total du risque de contrepartie	4 181	2 189	5 107	2 621	10 034	4 855	388	48,4	4 298
Autres actifs ⁽³⁾	—	—	—	—	20 707	14 828	1 186	71,6	13 864
Facteur scalaire ⁽⁴⁾	—	4 545	—	—	—	4 545	364	—	4 192
Total du risque de crédit	315 242	80 303	46 617	21 992	383 312	117 168	9 373	30,6	103 658
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	—	426	—	—	—	426	34	—	798
VaR en situation de crise	—	1 072	—	—	—	1 072	85	—	578
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	—	907	—	—	—	907	73	—	708
Autres ⁽⁶⁾	—	75	—	394	—	469	38	—	477
Total du risque de marché⁽⁷⁾	—	2 480	—	394	—	2 874	230	—	2 561
Risque opérationnel	—	—	—	14 476	—	14 476	1 158	—	13 705
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	315 242	82 783	46 617	36 862	383 312	134 518	10 761	35,1	119 924
Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁸⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	177
Total des actifs pondérés en fonction des risques	315 242 \$	82 783 \$	46 617 \$	36 862 \$	383 312 \$	134 518 \$	10 761 \$	35,1 %	120 101 \$

(1) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(4) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(5) Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

(6) Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

(7) Au 31 décembre 2020, le multiplicateur de la valeur à risque simulée avait été réduit dans le calcul du risque de marché conformément aux mesures d'allègement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

(8) Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2021 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie et d'émetteur. Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 12,9 G\$ des APR est principalement attribuable à la croissance de la taille du portefeuille qui a entraîné une hausse de 9,9 G\$ des APR, ainsi qu'aux changements de méthodes et politiques qui se sont traduits par une hausse de 5,7 G\$ des APR. Cette hausse a été contrebalancée en partie par l'évolution de la qualité du portefeuille qui a entraîné une baisse de 3,2 G\$ des APR. Pour le risque de contrepartie et d'émetteur, une hausse de la taille du portefeuille ainsi qu'une mise à jour des modèles utilisés pour le calcul du capital réglementaire, contrebalancées par l'amélioration de la qualité du portefeuille ont entraîné une augmentation nette de 0,6 M\$.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 0,3 G\$ des APR a été observée, laquelle découle principalement des ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19, contrebalancée en partie par une variation des niveaux de risques.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 0,8 G\$ des APR a aussi été observée en raison de la variation des revenus générés.

L'ajustement en fonction du plancher d'APR tel que défini précédemment a diminué de 0,2 G\$ les APR au cours de 2021.

Tableau 30 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021			2020		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	99 252 \$	4 406 \$	103 658 \$	90 491 \$	4 308 \$	94 799 \$
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	9 906	442	10 348	7 970	509	8 479
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(3 184)	(460)	(3 644)	(1 735)	229	(1 506)
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	548	594	1 142	744	(681)	63
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	5 695	1	5 696	1 868	—	1 868
Acquisitions et cessions	—	—	—	12	—	12
Variation des taux de change	(35)	3	(32)	(98)	41	(57)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	12 930	580	13 510	8 761	98	8 859
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	112 182 \$	4 986 \$	117 168 \$	99 252 \$	4 406 \$	103 658 \$

(en millions de dollars)	2021	2020
Risque de marché		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	2 561 \$	3 095 \$
Variation des niveaux de risque ⁽⁵⁾	(951)	357
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	1 264	(891)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	313	(534)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	2 874 \$	2 561 \$
Risque opérationnel		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	13 705 \$	13 021 \$
Revenus générés	771	684
Acquisitions et cessions	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	771	684
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	14 476 \$	13 705 \$
Ajustement en fonction du plancher d'APR		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	177 \$	2 946 \$
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	2 581	(587)
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	1 789	(1 978)
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	(1 141)	(879)
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	(3 441)	641
Acquisitions et cessions	—	—
Variation des taux de change	35	34
Autres	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(177)	(2 769)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	— \$	177 \$

⁽¹⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽²⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽³⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire. Au 31 décembre 2020, le changement pour le risque de marché découle d'une réduction du multiplicateur de la valeur à risque simulée conformément aux mesures d'allègement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

⁽⁵⁾ Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2021, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 482,9 G\$, soit une augmentation annuelle de 24,7 G\$, ou de 5,4 %. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 91,3 G\$ à l'issue de l'exercice 2021, ce qui représente une hausse de 13,8 G\$, ou de 17,8 %, sur une base annuelle. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par les nouveaux mandats de gestion ainsi que par la croissance des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers en 2021.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 31 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Biens sous gestion⁽¹⁾			
Institutions et particuliers	23 901 \$	20 298 \$	17 325 \$
Fonds de placement	67 357	57 176	50 228
Total des biens sous gestion	91 258 \$	77 474 \$	67 553 \$
Biens sous administration⁽¹⁾			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	344 644 \$	335 610 \$	335 009 \$
Fonds de placement	138 267	122 567	101 991
Total des biens sous administration	482 911 \$	458 177 \$	437 000 \$

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

	Description
Pandémie de COVID-19	La pandémie de COVID-19 ainsi que les risques qui y sont associés demeurent une situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été posées par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est toujours en vigueur. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins dans le cours normal de ses activités présentés à la section 4.2 « Gestion des risques » ainsi que sur ses principaux risques émergents et autres risques présentés ci-dessous. Le Mouvement continue de surveiller attentivement l'évolution de ces risques afin d'assurer la pérennité de ses activités en contexte de crise. Pour davantage de détails sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion.
Atteinte à la sécurité	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en accroissement depuis plusieurs années. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement a été mise en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité. Ceci est mis en œuvre en optimisant les processus pour répondre efficacement à un incident, et en attirant et formant de nouveaux talents afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Depuis 2020, le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. Ce Bureau regroupe maintenant les activités stratégiques transversales de l'organisation en matière de sécurité, y compris la gestion des fraudes et l'allocation optimale des ressources et des investissements en sécurité.

	Description
Endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages	<p>Malgré une légère amélioration depuis le printemps 2020, l'endettement trop élevé des ménages demeure une préoccupation importante. À cela se sont ajoutées des inquiétudes par rapport à l'augmentation rapide de la dette des gouvernements (en raison des plans de relance) et des entreprises. L'évolution des taux d'intérêt après la pandémie de COVID-19 sera donc déterminante à cet égard. Cela pose un risque à moyen et à long terme advenant un nouveau choc sur le marché du travail ou une hausse inattendue des taux d'intérêt. Cela pourrait notamment entraîner une baisse du marché immobilier, qui a connu au cours des dernières années une bonne croissance malgré un resserrement des règles d'octroi hypothécaire. De plus, la forte augmentation des prix de l'immobilier survenue récemment augmente les risques d'une surévaluation et d'une correction.</p> <p>Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.</p>
Évolutions technologiques	<p>Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et la transformation numérique. La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a également accéléré le virage numérique pour répondre aux besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance aux opérations bancaires. Les attentes des autorités réglementaires ainsi que l'environnement réglementaire seront renforcés et les exigences vis-à-vis du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.</p>
Évolutions réglementaires	<p>Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, etc.</p> <p>Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.</p> <p>En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.</p>
Évolution des taux d'intérêt	<p>La récupération économique va bon train un peu partout sur la planète. Certains déséquilibres entre l'offre et la demande sont toutefois observés, ce qui entraîne des pressions à la hausse sur les prix. En outre, des contraintes à la production dues à la pandémie ainsi que des problèmes d'approvisionnement ont provoqué une accélération de l'inflation qui pourrait perdurer, notamment si les pressions sur les salaires et le coût de logement deviennent de plus en plus fortes. Dans ces conditions, la Banque du Canada a diminué graduellement ses achats quantitatifs d'obligations sur les marchés pour passer en phase de réinvestissement en octobre 2021. Une remontée graduelle des taux directeurs nord-américains s'est amorcée en mars 2022.</p> <p>Nos résultats financiers sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt tel qu'il est indiqué à la section Gestion du risque structurel de taux d'intérêt.</p>
Changements climatiques	<p>Le risque lié aux changements climatiques se définit comme la vulnérabilité d'une entité ou les impacts sur celle-ci en lien avec les changements climatiques, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois : les facteurs de risque physiques découlant des changements climatiques pouvant être attribuables à des événements extrêmes (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques); les facteurs de risque de transition découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceux-ci peuvent être réglementaires, légaux, technologiques, de marché ou de réputation.</p>
Incertitudes géopolitiques	<p>L'évolution de la pandémie de COVID-19 demeure une source importante d'incertitude entourant les perspectives économiques et financières. En ce qui concerne les autres risques, l'économie mondiale sera plus vulnérable à de nouveaux chocs en sortie de pandémie. Une détérioration du climat géopolitique et social est aussi possible avec de nouveaux attentats terroristes, des conflits armés, des cyberattaques ou des conflits de travail. La montée inquiétante de la polarisation politique et une certaine radicalisation, notamment aux États-Unis, pourraient créer de l'incertitude. Les tensions géopolitiques se sont accrues en Ukraine. Au-delà du risque d'un conflit armé, elles pourraient avoir d'importantes conséquences sur les marchés financiers mondiaux, notamment les prix de l'énergie. Enfin, un risque latent concerne les changements climatiques, qui pourraient entraîner des chocs sur l'économie mondiale.</p>

Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.
Concentration géographique	Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2021, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 91,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : <ul style="list-style-type: none"> • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Acquisitions et partenariats	Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.

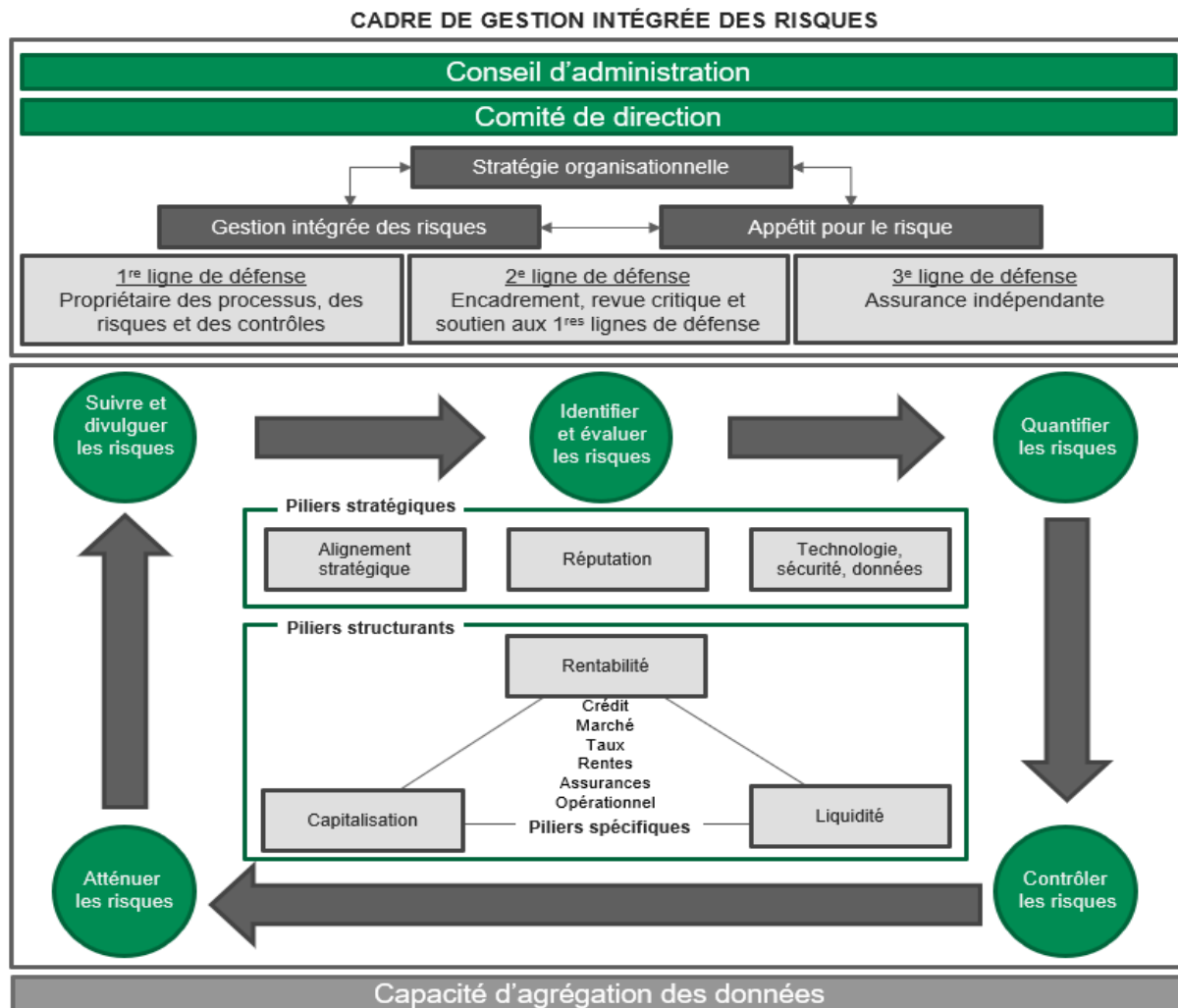
Description

Dépendance envers les tiers	Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir des services à la fois de qualité et sécuritaires. Ces tiers sont des acteurs importants dans le soutien des activités du Mouvement et dans la mise en place d'innovations technologiques permettant l'amélioration des services aux membres et clients (fournisseurs informatiques, bureautiques, télécommunications, infonuagique et autres). Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques pour lesquels le Mouvement reconnaît l'importance et met en place toutes les mesures nécessaires afin de les atténuer. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité du Mouvement à fournir les services répondant aux besoins de nos membres et clients. Ce type de risque pourrait avoir des répercussions sur la sécurité de l'information, sur la continuité des activités ainsi que sur d'autres types de risques tels que le risque réputationnel. Les mécanismes de surveillance liés aux impartitions combinés aux mécanismes de gestion d'incident permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers.
Autres facteurs	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent la réforme des taux d'intérêt de référence (pour plus de renseignements à ce sujet, se référer à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés), les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

4.2 Gestion des risques

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental ou social	Juridique et réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	---------------------------	----------------------------

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURES DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment, sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les facteurs de risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins. Il est utilisé lors de l'établissement des cibles de capitalisation et de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2021, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une chute importante du marché immobilier canadien, d'une hausse plus importante que prévu de l'inflation et d'une crise liée à un enjeu majeur de conformité. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de cet exercice, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire a été effectuée en 2021.

Des scénarios ad hoc peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires. Par exemple, dès le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, un scénario de crise a été quantifié dans le but d'évaluer les incidences potentielles de ce changement de conjoncture économique et d'orienter la réflexion stratégique.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'assurer une saine gouvernance des utilisations des modèles de risque du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. L'équipe de validation est responsable de déterminer le niveau d'importance pour chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

Il est à souligner que le Mouvement Desjardins entreprend de rehausser, sur l'horizon de la planification stratégique 2021-2024, la gouvernance du risque de modèle, ceci afin d'en élargir la portée à tous les modèles qui contribuent significativement à son ambition et sa raison d'être. Cette initiative sera également l'occasion de déployer au sein du Mouvement les pratiques auxquelles les principales institutions financières canadiennes doivent se soumettre en matière de gestion du risque de modèle. En effet l'importance du recours à des modèles quantitatifs comme appui aux décisions d'affaires dans plusieurs de ses domaines d'activités, et non seulement dans le domaine de la gestion des risques, justifie que le Mouvement fasse évoluer sa gouvernance et ses pratiques à cet égard.

COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux du Mouvement;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'applicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

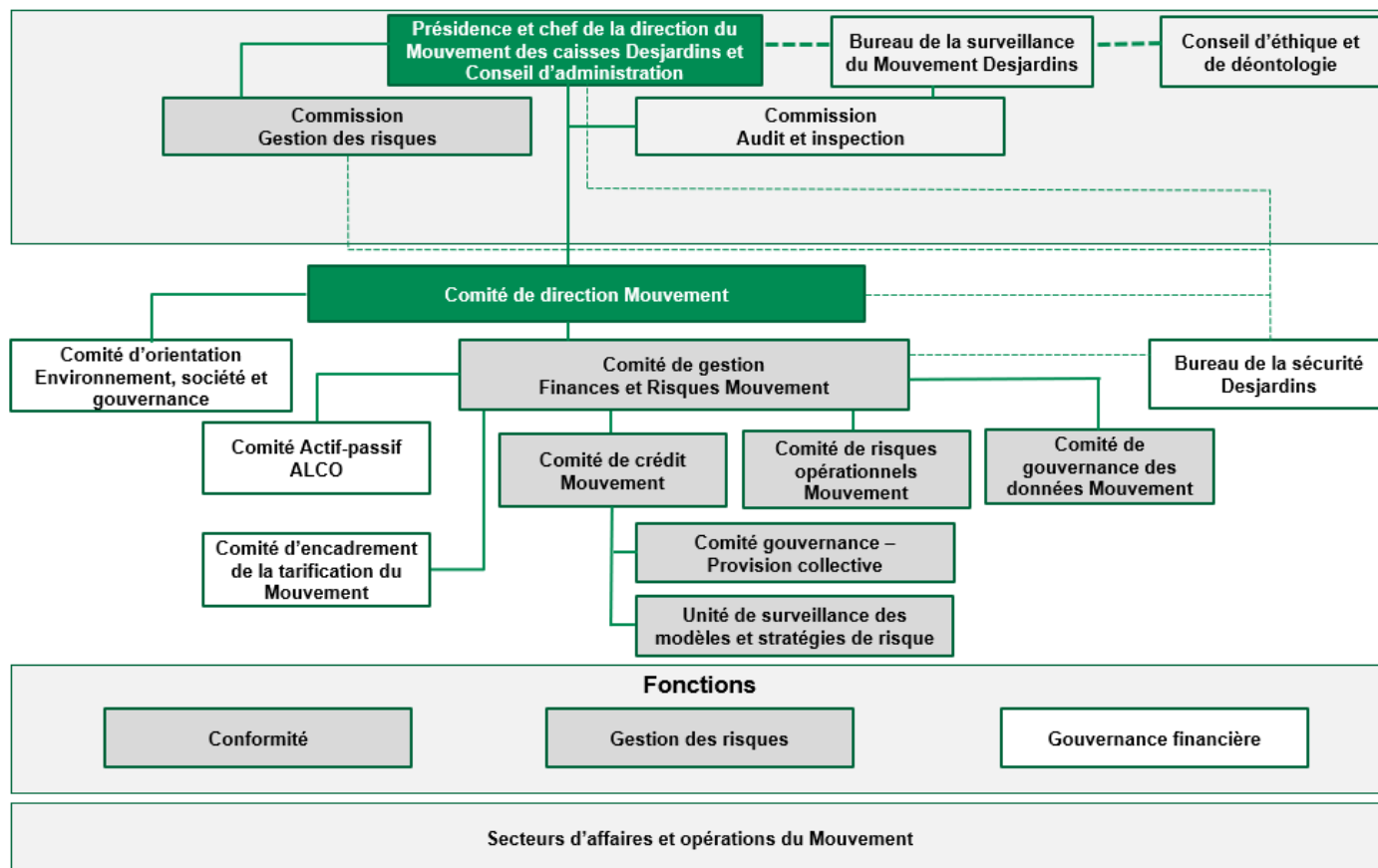
Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés et gestionnaires du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation annuelle de la performance du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement prévoient, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2021 du Mouvement.

Le **comité de direction du Mouvement Desjardins** formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le **comité de gestion Finances et Risques Mouvement** est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. L'évaluation du risque lié aux changements climatiques est présentée à cette instance.

Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement, le comité de gouvernance des données Mouvement et le comité de risques opérationnels Mouvement :

- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le comité de gouvernance des données Mouvement exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.
- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du **comité Actif-Passif (ALCO)** et du **comité d'encadrement de la tarification du Mouvement**.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement.

Le Bureau de la sécurité s'assure de la cohérence des initiatives et la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	
Propriétaire des processus, des risques et des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> Identifie et analyse les risques de ses opérations et gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les énoncés des encadrements. Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus et contrôles. Instaure des pratiques pour assurer la durabilité des capacités de maintien de la conformité dans le temps. Développe, déploie et valide les processus et les contrôles pour combler les écarts. Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés. Apporte des correctifs aux processus et contrôles si requis. Fait une démonstration sur demande du respect des encadrements, incluant l'appétit pour le risque. Déclenche le processus d'escalade défini dans l'encadrement si un des facteurs déclencheurs s'active. Veille à l'adoption et l'application des processus et contrôles par ses employés.
Deuxième ligne	
Encadrement, revue critique et soutien aux 1 ^{ères} lignes de défense	<ul style="list-style-type: none"> Établit les objectifs, les périmètres, les principes et la structure du cadre de surveillance. Établit les attentes envers la 1^{ère} ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de son activation. Fait approuver l'encadrement par l'autorité organisationnelle appropriée. Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, une assurance, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques. Surveille les niveaux de risques des processus et contrôles déployés. Surveille le respect des encadrements et rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) comme stipulé dans l'encadrement.
Troisième ligne	
Assurance indépendante	<ul style="list-style-type: none"> Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats afin d'en améliorer l'efficacité. Procure une assurance objective au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles.

1^{re} ligne de défense

La 1^{re} ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle.

Ainsi, les secteurs d'affaires et plusieurs responsabilités du Bureau de la sécurité Desjardins assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque, conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces et surveillent leur profil de risque.

2^e ligne de défense

La PVP gestion des risques remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. De plus, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion de risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVP gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et la fonction de conformité et de gouvernance financière qui, en fonction de leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3e ligne de défense

Le **Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins** est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 32 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars et en pourcentage)

		Capital économique		Actifs pondérés en fonction des risques	
Mouvement Desjardins		Activités bancaires		Risque de crédit	117 168 \$
		Risque de crédit	49,0 %	Risque de marché	2 874
		Risque de marché	1,7	Risque opérationnel	14 476
		Risque opérationnel	5,1	Ajustement en fonction du plancher d'APR	—
		Autres risques ⁽¹⁾	(3,1)		
		Total des activités bancaires	52,7		
		Activités d'assurance	41,3		
		Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	6,0		
Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	
Bilan ⁽³⁾	Actif 306 878 \$	Actif 56 891 \$	Actif 16 574 \$	Actif 16 742 \$	
Capital économique	Proportion du total du Mouvement Desjardins	37,0 %	24,3 %	15,4 %	23,3 %
	Activités bancaires				
	Risque de crédit	68,9	2,2	—	61,1
	Risque de marché	2,4	—	—	2,8
	Risque opérationnel	12,1	—	—	—
	Autres risques ⁽⁴⁾	16,5	—	—	31,3
	Total des activités bancaires	99,9	2,2	—	95,2
Actifs pondérés en fonction des risques	Activités d'assurance ⁽⁵⁾	—	92,0	90,7	—
	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	0,1	5,8	9,3	4,8
	Risque de crédit	91 816 \$	5 664 \$	4 726 \$	14 962 \$
	Risque de marché	2 142	43	—	689
	Risque opérationnel	10 580	204	—	3 692
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.				

⁽¹⁾ Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

⁽²⁾ Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.

⁽³⁾ Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

⁽⁴⁾ Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

⁽⁵⁾ Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 58,1 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2021, comparativement à 58,4 % à la fin de 2020. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Dans le contexte où la situation pandémique de COVID-19 évolue, le Mouvement Desjardins continue d'offrir des solutions afin de soutenir ses membres et clients. Les autorités gouvernementales ont également mis en place plusieurs programmes pour stabiliser la situation et soutenir l'économie. Bien que les répercussions futures demeurent incertaines, un suivi du portefeuille de crédit est effectué afin de tenir compte des incidences.

Au cours de l'année 2021, l'AMF et le gouvernement fédéral ont annoncé des changements au taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires pour fins de qualification des emprunteurs. Depuis le 1^{er} juin 2021, le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires (conventionnels ou assurés par un garant reconnu) est le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et un taux plancher établi à 5,25 %. Ce taux admissible sera révisé périodiquement afin de garantir son adéquation aux risques conjoncturels.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel. Le Mouvement a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit. Afin d'appliquer cette méthode, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le Mouvement évalue selon l'approche standard le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. Projetée sur les 12 mois à venir. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères. 	<ul style="list-style-type: none"> Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. Soumise à certains planchers réglementaires. Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. La prudence excessive et les planchers sont exclus. Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	<ul style="list-style-type: none"> Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2021, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 387,6 G\$ et de 357,7 G\$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'expositions, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 33 « Expositions par classes d'actif ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 84,8 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 15,2 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué sur l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 33 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	13 368 \$	— \$	— \$	— \$	254 \$	13 622 \$	13 622 \$	3,5 %
Institutions financières	10 135	865	229	—	91	11 320	10 835	2,9
Entreprises	11 176	2 701	327	281	473	14 958	14 609	3,9
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	241	10	—	—	5	256	251	0,1
Prêts hypothécaires	333	3	—	—	—	336	336	0,1
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 201	1 124	—	—	5	2 330	1 782	0,6
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	—
Actions	356	—	—	—	—	356	356	0,1
Portefeuille de négociation	—	—	15 699	172	—	15 871	680	4,0
Sous-total selon l'approche standard	36 836	4 703	16 255	453	828	59 075	42 497	15,2
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	39 399	1 314	—	66	51	40 830	74 459	10,5
Institutions financières	3 666	526	2 288	3 181	407	10 068	7 536	2,6
Entreprises	74 152	7 601	5	—	1 144	82 902	70 261	21,4
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 494	3 099	—	—	78	10 671	9 831	2,8
Prêts hypothécaires	110 969	18 518	—	—	—	129 487	110 585	33,4
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	10 200	21 003	—	—	—	31 203	31 203	8,1
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	10 961	734	—	—	7	11 702	10 560	3,0
Portefeuille de négociation	—	—	11 224	432	—	11 656	807	3,0
Sous-total selon l'approche notations internes	256 841	52 795	13 517	3 679	1 687	328 519	315 242	84,8
Total	293 677 \$	57 498 \$	29 772 \$	4 132 \$	2 515 \$	387 594 \$	357 739 \$	100,0 %
2020								
(en millions de dollars et en pourcentage)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Part de l'ECD par rapport au total
Approche standard								
Emprunteurs souverains	9 793 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	9 793 \$	9 793 \$	2,7 %
Institutions financières	9 418	743	34	236	25	10 456	10 184	2,9
Entreprises	8 265	1 456	1	34	881	10 637	10 191	2,9
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	206	9	—	—	4	219	215	0,1
Prêts hypothécaires	417	5	—	—	—	422	422	0,1
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 435	689	—	—	7	2 131	1 360	0,6
Titrisation	8	—	—	—	—	8	8	—
Actions	263	—	—	—	—	263	263	0,1
Portefeuille de négociation	—	—	12 124	238	—	12 362	633	3,4
Sous-total selon l'approche standard	29 805	2 902	12 159	508	917	46 291	33 069	12,8
Approche notations internes								
Emprunteurs souverains	39 595	1 523	—	6	201	41 325	76 480	11,4
Institutions financières	3 560	593	1 332	2 916	277	8 678	7 115	2,4
Entreprises	65 018	8 226	—	—	940	74 184	62 473	20,4
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 336	3 213	—	—	81	10 630	9 801	2,9
Prêts hypothécaires	102 601	16 074	—	—	—	118 675	96 848	32,6
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	10 580	21 779	—	—	—	32 359	32 359	8,9
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	11 390	662	—	—	8	12 060	11 434	3,3
Portefeuille de négociation	—	—	18 904	467	—	19 371	1 406	5,3
Sous-total selon l'approche notations internes	240 080	52 070	20 236	3 389	1 507	317 282	297 916	87,2
Total	269 885 \$	54 972 \$	32 395 \$	3 897 \$	2 424 \$	363 573 \$	330 985 \$	100,0 %

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 34 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	8 887 \$	554 \$	— \$	— \$	29 \$	9 470 \$	10 174 \$
Mines, pétrole et gaz	312	502	—	—	110	924	923
Services publics ⁽²⁾	1 149	722	—	—	92	1 963	1 963
Construction	4 732	1 275	—	—	275	6 282	6 280
Fabrication	4 348	1 146	—	—	264	5 758	5 785
Commerce de gros	1 963	442	—	—	113	2 518	2 529
Commerce de détail	3 256	945	—	—	25	4 226	4 236
Transport	1 225	599	—	—	118	1 942	1 947
Industrie de l'information	207	584	—	—	52	843	847
Finance et assurances	11 514	988	2 849	3 528	700	19 579	16 415
Immobilier	46 319	1 646	—	—	93	48 058	48 561
Services professionnels	975	460	—	—	81	1 516	1 525
Gestion de sociétés	830	52	—	—	28	910	863
Services administratifs	384	63	—	—	16	463	465
Enseignement	1 033	171	—	—	7	1 211	1 212
Soins de santé	4 524	280	—	—	17	4 821	4 828
Arts et spectacles	687	124	—	—	19	830	837
Hébergement	1 415	41	—	—	1	1 457	1 470
Autres services	872	141	—	—	16	1 029	1 033
Organismes publics ⁽²⁾	55 394	1 559	—	—	330	57 283	76 311
Autres entreprises	1 870	713	—	—	34	2 617	3 118
Total des prêts aux entreprises	151 896 \$	13 007 \$	2 849 \$	3 528 \$	2 420 \$	173 700 \$	191 322 \$

(en millions de dollars)	2020						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽¹⁾
Agriculture	8 040 \$	557 \$	— \$	— \$	21 \$	8 618 \$	9 175 \$
Mines, pétrole et gaz	362	456	—	—	77	895	896
Services publics ⁽²⁾	980	698	—	—	56	1 734	1 734
Construction	3 559	1 323	—	—	207	5 089	5 096
Fabrication	4 075	1 253	—	—	237	5 565	5 600
Commerce de gros	1 442	414	—	—	81	1 937	1 950
Commerce de détail	2 903	1 036	—	—	24	3 963	4 003
Transport	1 182	809	—	—	123	2 114	2 125
Industrie de l'information	282	612	—	—	43	937	940
Finance et assurances	9 913	851	1 367	3 192	837	16 160	14 136
Immobilier	39 896	1 556	—	—	68	41 520	41 822
Services professionnels	616	428	—	—	74	1 118	1 129
Gestion de sociétés	640	48	—	—	35	723	667
Services administratifs	324	57	—	—	31	412	415
Enseignement	1 226	163	—	—	7	1 396	1 398
Soins de santé	3 975	262	—	—	17	4 254	4 282
Arts et spectacles	669	125	—	—	16	810	822
Hébergement	1 392	58	—	—	1	1 451	1 502
Autres services	780	109	—	—	15	904	924
Organismes publics ⁽²⁾	52 006	1 630	—	—	213	53 849	75 927
Autres entreprises	1 387	96	—	—	141	1 624	1 693
Total des prêts aux entreprises	135 649 \$	12 541 \$	1 367 \$	3 192 \$	2 324 \$	155 073 \$	176 236 \$

⁽¹⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

⁽²⁾ Une reclassification a été apportée du secteur d'activité « Services publics » vers le secteur d'activité « Organismes publics ».

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndicats bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 35 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

Tableau 36 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Notes Desjardins	Tranches de PD			Notes S&P	Notes Moody's
		Entreprises	Institutions financières	Emprunteurs souverains		
Risque acceptable						
Catégorie investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	0,00 % à 0,26 %	0,00 % à 0,14 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	0,27 % à 5,47 %	0,15 % à 2,06 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9,75]	6,19 % à 99,99 %	5,48 % à 99,99 %	2,07 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	100,00 %	100,00 %	D	C

[Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial](#)

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

[Autres segments](#)

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2021, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 20,6 % du total des prêts bruts, comparativement à 22,6 % à la fin de 2020. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, certaines pratiques et procédures de même que l'environnement de contrôle ont été revus dans la perspective de renforcer la gestion et le suivi des risques associés à la prise, l'inspection et la réalisation des garanties détenues. Aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

En raison de la pandémie actuelle, des mesures d'allègement exceptionnelles ont été mises de l'avant afin de soutenir les membres et clients et d'atténuer les impacts de cette crise. Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 3 077 M\$ au 31 décembre 2021, comparativement à 3 613 M\$ à la fin de 2020. De ces prêts, 97 M\$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2021, comparativement à 116 M\$ au 31 décembre 2020.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de trois à six mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

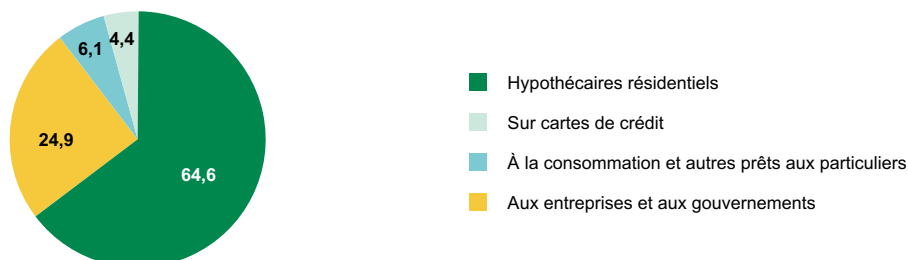
La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts et acceptations

Au 31 décembre 2021
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2021, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'agriculture, l'immobilier et la construction, ce qui représente un ratio de 53,0 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 54,2 G\$. Au 31 décembre 2020, les principaux secteurs étaient l'agriculture, l'immobilier et la fabrication.

Tableau 37 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2021		2020		2019	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	149 695 \$	209 \$	136 208 \$	374 \$	126 757 \$	326 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 386	148	25 310	212	27 022	276
Aux organismes publics ⁽¹⁾	3 246	—	3 017	—	3 319	—
Aux entreprises						
Agriculture	10 534	108	9 738	125	9 971	147
Mines, pétrole et gaz	338	34	389	44	358	2
Services publics	905	—	720	—	676	—
Construction	5 017	92	3 904	117	3 485	134
Fabrication	4 686	90	4 324	111	4 257	61
Commerce de gros	2 097	16	1 568	35	1 663	11
Commerce de détail	3 744	64	3 389	73	3 274	36
Transport	1 424	32	1 359	34	1 531	22
Industrie de l'information	239	4	312	14	388	2
Finance et assurances	945	1	855	1	1 723	—
Immobilier	13 162	56	10 573	43	8 862	19
Services professionnels	1 285	4	887	8	964	4
Gestion de sociétés	1 148	12	993	9	976	6
Services administratifs	397	24	353	13	354	16
Enseignement	254	5	255	2	287	2
Soins de santé	4 036	66	3 666	35	3 719	22
Arts et spectacles	808	16	786	19	822	14
Hébergement	1 902	103	1 834	48	1 755	31
Autres services	1 195	4	1 133	6	1 112	10
Autres entreprises	38	—	960	—	492	1
Total des prêts aux entreprises	54 154 \$	731 \$	47 998 \$	737 \$	46 669 \$	540 \$
Total des prêts	231 481 \$	1 088 \$	212 533 \$	1 323 \$	203 767 \$	1 142 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2021, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 91,2 % du total de son portefeuille de prêts comparativement à 91,0 % au 31 décembre 2020.

Tableau 38 – Prêts par régions géographiques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021		2020		2019	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Canada						
Québec	211 082 \$	940 \$	193 489 \$	1 133 \$	183 835 \$	947 \$
Autres provinces canadiennes	20 118	148	18 639	190	19 024	192
Total – Canada	231 200 \$	1 088 \$	212 128 \$	1 323 \$	202 859 \$	1 139 \$
Autres pays	281	—	405	—	908	3
Total	231 481 \$	1 088 \$	212 533 \$	1 323 \$	203 767 \$	1 142 \$

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 39 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

Au 31 décembre

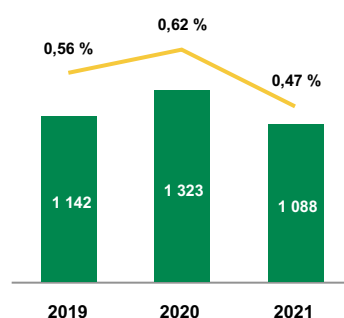
(en millions de dollars)	2021				
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	1 352 \$	114 \$	20 \$	— \$	1 486 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	498	132	48	36	714
Aux entreprises et aux gouvernements	171	15	14	—	200
	2 021 \$	261 \$	82 \$	36 \$	2 400 \$

(en millions de dollars)	2020				
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	1 305 \$	150 \$	31 \$	1 \$	1 487 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	551	138	55	46	790
Aux entreprises et aux gouvernements	192	98	14	1	305
	2 048 \$	386 \$	100 \$	48 \$	2 582 \$

Au 31 décembre 2021, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, le montant de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 970 M\$, en baisse de 142 M\$ par rapport au 31 décembre 2020.

Cette diminution s'explique principalement par l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs au cours de 2021 et, dans une moindre mesure, à un raffinement de la méthodologie d'évaluation de certains paramètres de risque au quatrième trimestre de 2021. Cet effet a toutefois été légèrement contrebalancé par celui de la hausse des volumes observée dans plusieurs portefeuilles depuis le début de l'exercice 2021. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,47 % au 31 décembre 2021, contrairement à 0,62 % au 31 décembre 2020. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 279 M\$ au 31 décembre 2021, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 25,6 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts
(en M\$ et en %)

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 40 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2021				2020		2019		
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾							
Hypothécaires résidentiels	149 695 \$	209 \$	0,14 %	20 \$	189 \$	374 \$	345 \$	326 \$	302 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 386	148	0,61	80	68	212	86	276	133
Aux entreprises et aux gouvernements	57 668	731	1,27	179	552	737	556	540	436
Total	231 749 \$	1 088 \$	0,47 %	279 \$	809 \$	1 323 \$	987 \$	1 142 \$	871 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

Tableau 41 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

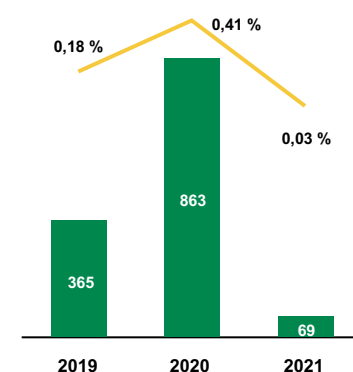
	2021	2020	2019
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	1 323 \$	1 142 \$	1 042 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	2 412	2 408	2 326
Retours à un état non déprécié	(2 467)	(1 870)	(1 851)
Radiations et recouvrements	(216)	(396)	(401)
Autres variations	36	39	26
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	1 088 \$	1 323 \$	1 142 \$

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 69 M\$ pour 2021, en baisse de 794 M\$ par rapport à 2020. Cette diminution reflète principalement l'amélioration des perspectives macroéconomiques et de la qualité du crédit des emprunteurs, celle de 2020 affichait les incidences négatives importantes de la détérioration des perspectives économiques résultant de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes de crédit de 2021 montre également des radiations nettes en baisse par rapport à 2020, notamment dans le portefeuille de cartes de crédit.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,03 % au terme de l'exercice 2021, par rapport au ratio de 0,41 % enregistré au 31 décembre 2020.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾
(en M\$ et en %)



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF, ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 42 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021							
	Prêts garantis ou assurés ⁽⁴⁾		Prêts non assurés ⁽⁵⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁶⁾		Total	
Québec	27 650 \$	97,4 %	82 443 \$	95,3 %	5 463 \$	94,7 %	115 556 \$	95,8 %
Ontario	724	2,5	4 029	4,7	304	5,3	5 057	4,2
Autres ⁽⁷⁾	20	0,1	36	—	1	—	57	—
Toutes les régions	28 394 \$	100,0 %	86 508 \$	100,0 %	5 768 \$	100,0 %	120 670 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020							
	Prêts garantis ou assurés ⁽⁴⁾		Prêts non assurés ⁽⁵⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁶⁾		Total	
Québec	28 615 \$	97,1 %	71 622 \$	95,3 %	5 316 \$	94,7 %	105 553 \$	95,7 %
Ontario	819	2,8	3 492	4,6	300	5,3	4 611	4,2
Autres ⁽⁷⁾	30	0,1	101	0,1	1	—	132	0,1
Toutes les régions	29 464 \$	100,0 %	75 215 \$	100,0 %	5 617 \$	100,0 %	110 296 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019							
	Prêts garantis ou assurés ⁽⁴⁾		Prêts non assurés ⁽⁵⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁶⁾		Total	
Québec	27 339 \$	97,1 %	64 328 \$	95,7 %	5 975 \$	94,9 %	97 642 \$	96,0 %
Ontario	814	2,9	2 806	4,2	323	5,1	3 943	3,9
Autres ⁽⁷⁾	9	—	44	0,1	2	—	55	0,1
Toutes les régions	28 162 \$	100,0 %	67 178 \$	100,0 %	6 300 \$	100,0 %	101 640 \$	100,0 %

(1) Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 151 M\$ au 31 décembre 2021, 131 M\$ au 31 décembre 2020 et 132 M\$ au 31 décembre 2019.

(2) Les données au 31 décembre 2019 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(3) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

(4) Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

(5) Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(6) Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(7) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 43 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exercice⁽¹⁾
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	2021			2020			2019		
	Prêts non assurés ⁽³⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽⁴⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽³⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽⁴⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽³⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽⁴⁾	Total non assuré
Québec	65,9 %	70,7 %	69,5 %	67,1 %	71,4 %	70,1 %	67,4 %	70,6 %	69,6 %
Ontario	69,0	69,0	69,0	68,5	69,4	69,0	70,5	69,3	69,8
Autres ⁽⁵⁾	72,3	79,9	75,7	70,8	73,9	72,5	70,2	75,3	73,2
Toutes les régions	66,1 %	70,7 %	69,5 %	67,2 %	71,3 %	70,1 %	67,6 %	70,6 %	69,7 %

(1) Les données pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

(3) Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(4) Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(5) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 44 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégories d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	2021		2020		2019	
0 à 10 ans	3 615 \$	3,1 %	3 293 \$	3,1 %	2 940 \$	3,1 %
10 à 20 ans	22 472	19,6	20 024	19,1	17 825	18,7
20 à 25 ans	78 666	68,5	71 785	68,6	66 156	69,4
25 à 30 ans	9 010	7,8	8 187	7,8	6 867	7,2
30 à 35 ans	895	0,8	1 108	1,1	1 259	1,3
35 ans ou plus	244	0,2	282	0,3	293	0,3
Tous les amortissements	114 902 \$	100,0 %	104 679 \$	100,0 %	95 340 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2019 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur de par les opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, ses activités de négociation ainsi que les portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible. La croissance du portefeuille de valeurs mobilières du Mouvement augmente l'exposition à des pertes économiques lors d'un élargissement des écarts de crédit. L'incidence de cette exposition est reflétée dans le résultat net.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de contrats par l'intermédiaire des chambres de compensation est en hausse en 2021 puisque la réglementation en place et à venir est nettement en faveur de la compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standard de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GOUVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVP Gestion des risques a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 45 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾	Non exposés au risque de marché	
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 \$	— \$	16 328 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	39 772	11 276	28 496	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 286	—	53 286	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	41	—	41	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	10 909	1 110	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 828	377	5 451	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 228	—	—	16 228	
Total de l'actif	397 085 \$	22 562 \$	358 295 \$	16 228 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	238 355 \$	— \$	238 355 \$	— \$	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	10 764	578	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	28 312	2 865	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	5 500	290	5 210	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	34 762	—	34 762	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	22 796	—	22 796	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	17 667	—	1 048	16 619	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 960	—	1 960	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 526	—	—	33 526	
Total du passif et des capitaux propres	397 085 \$	39 366 \$	307 574 \$	50 145 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 45 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 126 \$	— \$	12 126 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	34 960	8 170	26 790	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	52 679	—	52 679	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	29	—	29	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 658	8 842	816	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	211 749	—	211 749	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	19 093	—	19 093	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 820	405	5 415	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 921	—	—	15 921	
Total de l'actif	362 035 \$	17 417 \$	328 697 \$	15 921 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	225 236 \$	— \$	225 236 \$	— \$	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	9 352	1	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	19 152	12 508	6 644	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	4 884	548	4 336	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	34 827	—	34 827	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	19 089	—	19 089	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	17 738	—	3 107	14 631	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 493	—	1 493	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	30 263	—	—	30 263	
Total du passif et des capitaux propres	362 035 \$	22 408 \$	294 733 \$	44 894 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.

⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.

⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION - VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la norme de l'Autorité des marchés financiers.

Tableau 46 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au	Pour l'exercice terminé			Au	Pour l'exercice terminé		
	31 décembre	le 31 décembre 2021			31 décembre	le 31 décembre 2020		
	2021	Moyenne	Haut	Bas	2020	Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,4 \$	0,5 \$	1,2 \$	0,1 \$	0,9 \$	1,6 \$	3,7 \$	0,2 \$
Change	0,2	0,6	3,3	0,1	0,6	0,9	2,7	0,1
Taux d'intérêt	3,4	4,0	7,2	2,2	3,7	4,5	7,7	2,1
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	3,1	2,1	4,5	1,2	3,2	3,2	7,7	0,8
Effet de diversification ⁽²⁾	(3,7)	(3,0)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(4,2)	(5,0)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾
VaR globale	3,4 \$	4,2 \$	8,0 \$	2,4 \$	4,2 \$	5,2 \$	8,1 \$	2,1 \$
VaR globale en période de tension	7,7 \$	12,7 \$	25,3 \$	6,6 \$	7,6 \$	15,2 \$	28,9 \$	6,6 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	72,5 \$	71,7 \$	108,9 \$	50,0 \$	56,6 \$	52,2 \$	86,8 \$	24,2 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche de portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas pour les différents types de risques de marché peuvent survenir à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,2 M\$ pour l'exercice 2021, en baisse de 1,0 M\$ par rapport à celle de 2020. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 12,7 M\$ pour l'exercice 2021, en baisse de 2,5 M\$ par rapport à celle de 2020. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 71,7 M\$, en hausse de 19,5 M\$ par rapport à celle de 2020.

À noter que la baisse de la VaR globale moyenne du Mouvement en 2021 est attribuable essentiellement aux données de marché nettement moins volatiles que celles observées au cours de l'année 2020.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

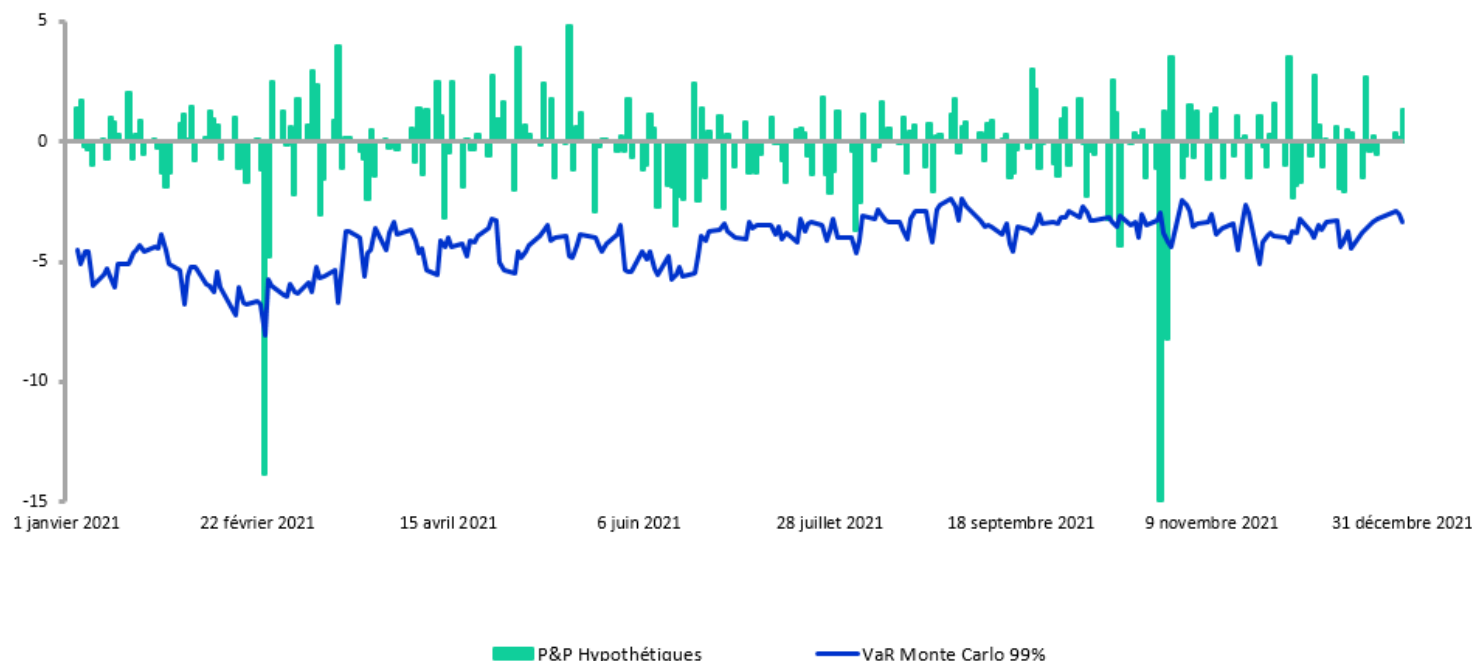
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2021. Au cours de l'exercice 2021, cinq dépassements des P&P hypothétiques et deux dépassements des P&P réels par rapport à la VaR ont été observés pour le Mouvement.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation

(en M\$)

**Simulations de crise**

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 et de 25 points de base respectivement des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 47 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021		2020	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	17 \$	(160) \$	30 \$	(168) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base ⁽⁴⁾	(1)	37	7	39

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 218 M\$ avant impôts au 31 décembre 2021 et de 165 M\$ au 31 décembre 2020. Une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 53 M\$ avant impôts au 31 décembre 2021 et de 49 M\$ au 31 décembre 2020. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVP Gestion des risques. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 140 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021, comparativement à un ratio de 150 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 48 – Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 250 \$	— \$	15 250 \$	535 \$	14 715 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	54 112	11 780	65 892	39 947	25 945
Autres titres au Canada	4 648	754	5 402	2 304	3 098
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	505	1	506	7	499
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 213	—	7 213	2 839	4 374
Total	81 728 \$	12 535 \$	94 263 \$	45 632 \$	48 631 \$

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières⁽²⁾	11 300 \$	— \$	11 300 \$	359 \$	10 941 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	51 483	8 526	60 009	24 139	35 870
Autres titres au Canada	4 273	1 387	5 660	4 446	1 214
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	421	3	424	6	418
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 366	—	7 366	1 610	5 756
Total	74 843 \$	9 916 \$	84 759 \$	30 560 \$	54 199 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.⁽²⁾ Les données de 2020 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.**Tableau 49 – Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020
Fédération ⁽²⁾	30 934 \$	34 244 \$
Réseau des caisses	15 638	17 463
Autres entités	2 059	2 492
Total	48 631 \$	54 199 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.⁽²⁾ Les données de 2020 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.**Indicateurs de risque de liquidité**

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements. Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 50 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux							
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés		
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 \$	— \$	16 328 \$	— \$	535 \$	14 715 \$	1 078 \$	
Valeurs mobilières	93 099	17 968	111 067	46 436	1 315	29 482	33 834	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	—	12 019	—	—	—	12 019	
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	26 304	—	63 954	140 521	
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	—	—	22 804	
Autres actifs	22 056	—	22 056	—	—	—	22 056	
Total	397 085 \$	17 968 \$	415 053 \$	72 740 \$	1 850 \$	108 151 \$	232 312 \$	

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux							
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés		
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 126 \$	— \$	12 126 \$	— \$	359 \$	10 941 \$	826 \$	
Valeurs mobilières	87 668	14 649	102 317	32 945	1 173	36 708	31 491	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 658	—	9 658	—	—	—	9 658	
Prêts et acceptations nets ⁽³⁾	211 749	—	211 749	28 401	—	55 140	128 208	
Actif net des fonds distincts	19 093	—	19 093	—	—	—	19 093	
Autres actifs	21 741	—	21 741	—	—	—	21 741	
Total	362 035 \$	14 649 \$	376 684 \$	61 346 \$	1 532 \$	102 789 \$	211 017 \$	

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

⁽³⁾ Les données de 2020 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Ratio de liquidité à court terme

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a élaboré un ratio de liquidité à court terme (LCR) afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Tableau 51 – Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	44 895 \$	47 336 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	102 807 \$	6 792	6 695
Dépôts stables	49 842	1 495	1 497
Dépôts moins stables	52 965	5 297	5 198
Financement de gros non garanti, dont :	40 440	19 619	19 306
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	11 289	2 703	2 743
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	20 671	8 436	8 357
Dettes non garanties	8 480	8 480	8 206
Financement de gros garanti	s. o.	156	27
Exigences supplémentaires, dont :	14 909	3 142	3 917
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 251	1 133	1 182
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	123	123	888
Facilités de crédit et de liquidité	13 535	1 886	1 847
Autres obligations de financement contractuelles	3 824	2 019	1 795
Autres obligations de financement conditionnelles	99 454	2 513	2 501
Total des sorties de trésorerie	s. o.	34 241 \$	34 241 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	5 757 \$	363 \$	169 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 610	1 805	1 689
Autres entrées de trésorerie	—	—	846
Total des entrées de trésorerie	9 367 \$	2 168 \$	2 704 \$
		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité		44 895 \$	47 336 \$
Total des sorties nettes de trésorerie		32 073	31 537
Ratio de liquidité à court terme		140 %	150 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

⁽³⁾ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

⁽⁴⁾ Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

⁽⁵⁾ La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire afin de promouvoir la résilience à moyen et à long terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement. Le NSFR présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %. Le NSFR du Mouvement est au-dessus du seuil réglementaire minimal au 31 décembre 2021.

Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Tableau 52 – Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2021					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					30 septembre 2021
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	32 567 \$	— \$	— \$	— \$	32 567 \$	32 672 \$
Fonds propres réglementaires	32 567	—	—	—	32 567	32 672
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	80 705	45 985	13 153	28 115	156 057	153 598
Dépôts stables	45 966	7 822	4 202	9 337	64 427	63 423
Dépôts moins stables	34 739	38 163	8 951	18 778	91 630	90 175
Financement de gros	23 249	46 508	3 487	15 338	29 110	30 592
Dépôts opérationnels	8 708	—	—	—	4 354	4 933
Autres financements de gros	14 541	46 508	3 487	15 338	24 756	25 659
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	835	895	10 721	—	—
Autres passifs	24 569	7 808	5 473	—	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR	s. o.	—	5 473	—	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	24 569	7 808	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	217 734 \$	216 862 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	750 \$	860 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	19 000	39 984	18 410	153 372	150 387	147 240
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	10 362	—	—	518	697
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	1	2 148	—	375	591	574
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	13 348	20 010	9 930	53 351	69 244	67 941
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	6 372	5 873	12 101	7 866	7 457
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	5 627	6 934	7 590	97 513	77 491	75 550
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	5 627	6 934	7 590	97 513	77 491	75 550
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	24	530	890	2 133	2 543	2 478
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	835	895	10 721	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—	—	25 343	—	14 426	13 622
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.	—	457	—	388	431
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.	—	5 649	—	274	238
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.	—	5 473	—	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	11	3	13 750	13 764	12 953
Éléments hors bilan	s. o.	—	113 919	—	2 688	2 662
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	168 251 \$	164 384 \$
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	129 %	132 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 238,4 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 13,1 G\$ depuis le 31 décembre 2020. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2021, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 53 – Principaux programmes de financement

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	26 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)	7 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)	3 milliards de dollars

⁽¹⁾ Inclut le programme d'obligations durables.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 54 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

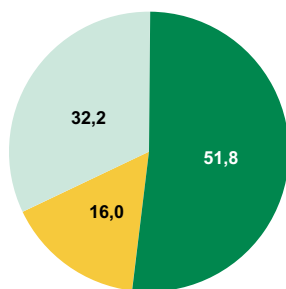
(en millions de dollars)	2021								2020
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	
Billets à escompte au porteur	1 242 \$	1 142 \$	7 \$	23 \$	2 414 \$	— \$	— \$	2 414 \$	3 833 \$
Papier commercial	3 835	6 092	126	217	10 270	—	—	10 270	11 676
Billets à moyen terme	998	—	—	1 298	2 296	793	5 325	8 414	6 446
Titrisation de créances hypothécaires	—	355	479	895	1 729	2 264	8 438	12 431	12 100
Obligations sécurisées	—	—	978	1 264	2 242	2 024	4 194	8 460	9 979
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	1 960	1 960	1 493
Total	6 075 \$	7 589 \$	1 590 \$	3 697 \$	18 951 \$	5 081 \$	19 917 \$	43 949 \$	45 527 \$
dont :									
Garantis	— \$	355 \$	1 457 \$	2 159 \$	3 971 \$	4 288 \$	14 592 \$	22 851 \$	23 572 \$
Non garantis	6 075	7 234	133	1 538	14 980	793	5 325	21 098	21 955

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception de la portion des obligations subordonnées qui a été émise par Capital Desjardins inc., qui ont d'ailleurs été remboursées en totalité par anticipation le 15 décembre 2021. Le total du financement de gros a diminué de 1,6 G\$ par rapport au 31 décembre 2020. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des obligations sécurisées et du papier commercial compensée en partie par la hausse des billets à moyen terme. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

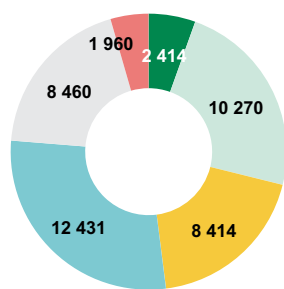
Au 31 décembre 2021
(en %)



■ Dollars canadiens
■ Dollars américains
■ Autres

Financement de gros par catégories

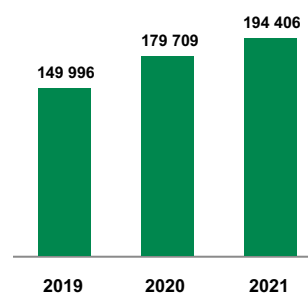
Au 31 décembre 2021
(en M\$)



■ Billets à escompte au porteur
■ Papier commercial
■ Billets à moyen terme
■ Titrisation de créances hypothécaires
■ Obligations sécurisées
■ Obligations subordonnées

Dépôts des membres

Au 31 décembre 2021
(en M\$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,7 G\$ au cours de l'année 2021. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période aux émissions suivantes :

- le 21 janvier 2021, d'un montant de 1,0 G\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- le 8 avril 2021, d'un montant total de 500 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- le 21 mai 2021, d'un montant total de 1,25 G\$ US, sujet au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- le 28 mai 2021, d'un montant de 1,0 G\$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens;
- le 23 août 2021, d'un montant de 500 M\$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens, venant à échéance en août 2022 et basée sur le taux CORRA. Cette émission vient appuyer la réforme du CDOR;
- le 10 septembre 2021, d'un montant de 500 M\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins;
- le 14 octobre 2021, d'un montant de 750 M\$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- le 8 février 2022, d'un montant de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 29,3 G\$ au 31 décembre 2021, comparativement à 28,5 G\$ au 31 décembre 2020. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 12 juillet 2021, l'agence de notation Moody's a revu à la hausse de A2 à A1 la note des instruments financiers de type dettes à moyen et long termes de premier rang émis par la Fédération.
- Le 15 juillet 2021, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la forte présence du Mouvement Desjardins au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles et de l'assurance.
- Le 16 décembre 2021, à la suite de la mise à jour de leur méthodologie, l'agence de notation S&P a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la solidité du bilan du Mouvement Desjardins, mais aussi ses bons antécédents en matière de bénéficiaires et la robustesse de ses ratios de capital.
- Le 6 janvier 2022, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments de la Fédération, tout en maintenant une perspective stable. Cette confirmation reflète la solidité du plan d'affaire du Mouvement Desjardins, mais aussi sa forte présence au Québec avec des positions de leader sur le marché de l'épargne, des prêts agricoles, des prêts hypothécaires résidentiels, ainsi que des parts de marché importantes dans les secteurs de la gestion de patrimoine, de l'assurance, du crédit à la consommation et des prêts commerciaux et industriels.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 55 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dettes à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dettes à moyen et long termes de premier rang existante ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dettes à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019, ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

GOVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

RISQUE LIÉ AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET À LA SÉCURITÉ

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir (gestion/performance) et/ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles (perte de confidentialité) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission), y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution et le maintien des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur nos membres et clients ainsi que nos activités. La présence de la COVID-19 ne fait que renforcer la nécessité d'accélérer la transformation numérique afin de répondre aux besoins croissants de nos membres et clients et d'assurer la sécurité de l'information. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion de risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de nos environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les meilleures pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. Depuis 2020, le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. Ce Bureau regroupe les activités stratégiques transversales de l'organisation en matière de sécurité, y compris la gestion des fraudes et l'allocation optimale des ressources et des investissements en sécurité.

RISQUE LIÉ AUX TIERS

Le risque de tiers correspond au risque de pertes et d'incidents résultant de l'utilisation des services de tiers et entre autres de la dépendance envers ces tiers. Un tiers est une entité avec laquelle l'organisation fait affaire et inclut les fournisseurs et leurs sous-traitants, des partenaires commerciaux, des sociétés affiliées, des courtiers, des distributeurs, des revendeurs et des agents.

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses impartitions grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficace des risques liés à ces impartitions et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque acquisition majeure fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leurs performances aux besoins de l'organisation.

RISQUE LIÉ À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le risque de continuité des activités correspond au risque d'incidents découlant de dysfonctionnement des systèmes d'information, des réseaux et de télécommunication ou d'interruptions d'activités.

Des analyses d'incidences d'affaires permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation d'incidences d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. Considérant la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont nécessaires au moins annuellement ou lors de tout changement significatif, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des affaires assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et validées pour maintenir un niveau de service acceptable et approuvé, en considération des activités prioritaires et des requis de continuité nécessaires selon les grandes conséquences reconnues. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer la pertinence et la performance des solutions identifiées en plus d'assurer un niveau de préparation du personnel.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte et analyse des événements internes et externes	La collecte de données sur les événements internes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements internes sont recensés dans des bases de données, des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des événements internes sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible (p. ex. un tremblement de terre). L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces « risques extrêmes » afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes spécialisés d'évaluation des risques	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès;
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers;
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats;
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Conséquence financière résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Conséquence financière liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Conséquence financière résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Et de plus, les filiales d'assurance de dommage souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, l'évolution de l'expérience d'invalidité et de mortalité notamment, demeure sous surveillance par les filiales d'assurance de personnes. Au niveau de l'assurance de dommages, l'incertitude liée à la croissance des primes versus les réclamations, l'augmentation possible de la fraude et le potentiel de réclamations en responsabilité civile entreprises demeurent sous surveillance. Des marges additionnelles sont incluses dans les réserves pour sinistres et primes non acquises.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribuera aussi à gérer les risques réputationnels.

Risque lié aux régimes de retraite

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au Comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres désignés par le conseil d'administration de la Fédération, par les participants actifs et par le groupe formé de participants non actifs et de bénéficiaires, il est l'administrateur du RRMD et le fiduciaire unique et exclusif de la caisse de retraite. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application du Règlement du RRMD et s'assure du respect des lois et règlements en vigueur. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques est révisé au moins une fois l'an et présenté au CGP ainsi qu'au CRMD qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au CRMD de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au CRMD toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt.

La crise de la COVID-19 a eu peu de répercussions sur la situation financière des régimes de retraite.

Risque environnemental ou social

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent être liées à un risque interne, soit un risque généré par une entité et entraînant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur l'entité. Les changements climatiques font partie du risque environnemental ou social. Ils sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

En outre, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) peuvent engendrer un risque de réputation.

Reconnaissant depuis longtemps l'importance des enjeux sociaux et environnementaux, le Mouvement Desjardins leur accorde une place de choix dans ses valeurs et ses processus de décisions d'affaires. De plus, à des fins de rigueur et de transparence, le Mouvement Desjardins, en complément du Rapport de Responsabilité Sociale et Coopérative, élaboré conformément aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), répond au questionnaire sur les changements climatiques du (CDP) anciennement Carbon Disclosure Project et produit un rapport « En Mouvement pour le climat ». Ces deux divulgations publiques portent sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques et sont alignées avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de ces divulgations sont présentés ci-dessous.

GOVERNANCE

Les dossiers relatifs aux changements climatiques sont supervisés par le conseil d'administration, appuyé par sa commission Gouvernance et finance responsable et sa commission Gestion des risques.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est un sous-comité du comité de direction du Mouvement qui recommande les orientations en matière ESG, en assure le suivi, et favorise le progrès et la cohésion de l'organisation dans la prise en compte des facteurs ESG dans les processus de décisions d'affaires.

Les faits saillants de 2021 sont les suivants :

- Renforcement de l'équipe de gestion du risque lié aux changements climatiques.
- Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions liés au climat pour donner suite à l'audit interne sur le développement durable mené en 2019-2020 par le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins.
- Vigie des tendances internationales en gouvernance et développement durable déposée et commentée au conseil d'administration et à sa commission Gouvernance et finance responsable.
- Développement des connaissances des instances décisionnelles sur les changements climatiques.

STRATÉGIE

Puisque le développement durable est une priorité pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans l'alignement stratégique de son cadre d'appétit pour le risque.

Le Mouvement Desjardins est de plus signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires : les Principes d'investissement responsable (depuis 2009), les Principes d'assurance responsable (2019) et les Principes bancaires responsables (2019).

Traduisant concrètement son engagement de sortie du secteur du charbon thermique, le Mouvement Desjardins est la première institution en Amérique du Nord à adhérer à la Powering Past Coal Alliance (Alliance : Énergiser au-delà du charbon).

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a défini en 2021 une ambition climatique émissions nettes zéro 2040 pour ses opérations étendues, ses financements et l'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés (énergie, transport et immobilier), et a formalisé cet engagement en joignant l'initiative mondiale Business Ambition for 1.5°C de la Science-Based Targets initiative.

Nos orientations stratégiques et nos engagements reposent d'une part sur l'identification des risques liés aux changements climatiques et l'évaluation de notre exposition et de leurs impacts potentiels, et d'autre part sur le développement d'une offre diversifiée pour permettre à nos membres et nos clients de mieux faire face aux impacts des changements climatiques.

Les principaux acquis en 2021 sont :

- Publication de notre ambition climatique renouvelée et déclinaison opérationnelle de celle-ci sur l'horizon 2040 en jalons quinquennaux.
- Engagement auprès de la Business Ambition for 1.5°C et début des travaux pour définir nos cibles basées sur la science.
- Participation à plusieurs modules du programme GIFCC et de l'initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI).
- Engagement de Desjardins Gestion Internationale d'Actifs auprès de la Net Zero Asset Managers initiative.

GESTION DES RISQUES

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et de confirmer son engagement à contribuer au développement d'une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré des facteurs ESG dans ses processus de décisions d'affaires. Des outils et de la documentation de référence sont développés pour soutenir les secteurs d'affaires.

En conformité avec notre cadre de gestion intégrée des risques, une équipe de première ligne spécialisée en développement durable et finance responsable appuie les secteurs d'affaires dans la prise en compte des risques liés aux changements climatiques en lien avec la gestion de leurs risques spécifiques. En renforcement, une équipe dédiée aux risques liés aux changements climatiques, en collaboration avec les autres équipes de deuxième ligne de défense (assurance, crédit, etc.), se met en place afin d'encadrer et de surveiller l'inclusion et la gestion de ce risque.

C'est dans ce cadre que le Mouvement Desjardins recense, identifie et évalue ses risques liés aux changements climatiques dans un processus multidisciplinaire réalisé à l'échelle de l'organisation. Les secteurs d'affaires et fonctions de soutien collaborent ainsi avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et de l'équipe Développement durable et Finance responsable afin d'identifier les principaux risques affectant leurs activités, ainsi que leur incidence. Dans ce cadre, l'approche de gestion du risque lié aux changements climatiques a été révisée et la méthodologie d'analyse du risque lié aux changements climatiques raffinée.

En 2021, les réalisations relatives à la gestion du risque lié aux changements climatiques sont :

- Évolution de l'approche et début des travaux sur l'optimisation du modèle opérationnel de la gestion du risque lié aux changements climatiques.
- Raffinement de la méthodologie et mise-à-jour de l'analyse de risque.
- Prise en compte systématique des facteurs de risque ESG lors des financements d'une partie grandissante de nos membres et clients.

MESURES ET CIBLES

Le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance. Notamment, le Mouvement Desjardins suit l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et financières, l'exposition de ses financements et investissements aux secteurs intenses en carbone et met en place des cibles liées à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi qu'à son volume d'affaire dans les énergies renouvelables. Lorsque pertinent, ces indicateurs et cibles sont graduellement intégrés dans les objectifs de performance.

En 2021, le Mouvement Desjardins a réalisé les actions suivantes :

- Mise en place d'une cible nette zéro long terme (2040; énergie, transport et immobilier) et travaux en cours pour préciser des cibles intermédiaires basées sur la science.
- Mise à jour de notre cible de réduction des émissions de GES opérationnelles (-41% entre 2019 et 2025).
- Structuration des indicateurs climats au sein de la revue de performance de notre plan stratégique.
- Améliorations méthodologiques sur les suivis des expositions aux secteurs intenses en carbone et aux énergies renouvelables.
- Mesure et première divulgation publique de nos émissions financées (investissements et financements) en lien avec la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Elle est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2021, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2021, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102, et pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le CIIF.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2021 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2021. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte de la pandémie de COVID-19 continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Ceci touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir continuent de causer de l'incertitude. La direction doit donc poser des jugements complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel, ce qui augmente le risque d'ajustements au cours des prochaines périodes.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent de pandémie de COVID-19 sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 continuent de complexifier de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Elles nécessitent donc que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives. Considérant la nature atypique de la crise économique actuelle, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Ce jugement d'expert est appliqué quant au degré de corrélation entre les données d'entrées liées aux indicateurs prospectifs et les pertes de crédit attendues afin de considérer l'incidence du contexte sans précédent. Il continue également d'être appliqué afin de considérer l'incidence des mesures de soutien gouvernementales, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et en constante évolution depuis le début de la pandémie.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES TITRES « DISPONIBLES À LA VENTE » SELON L'IAS 39 PRISE EN COMPTE POUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

Le Mouvement Desjardins a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles des activités d'assurance à l'application de l'approche par superposition permise par l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Afin de déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, le Mouvement Desjardins prend notamment en compte la dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39, laquelle nécessite l'exercice d'un jugement important.

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède, sur une base trimestrielle, aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 17 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2020, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, CONTRATS D'ASSURANCE

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également une méthode simplifiée pour les contrats d'un an et moins, de même qu'une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe. Le modèle général est fondé sur la valeur actuelle. Il se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Les dispositions de l'IFRS 17 s'appliqueront de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance. Si l'application rétrospective est impraticable, l'approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur pourraient être appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision N° 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 56 - Informations financières de la CDO

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021			2020			2019		
	Bilan combiné			Bilan combiné			Bilan combiné		
	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	9 864 \$	397 085 \$	2,5 %	8 463 \$	362 035 \$	2,3 %	7 272 \$	312 996 \$	2,3 %
Total du passif	9 047	363 559	2,5	7 803	331 772	2,4	6 645	285 567	2,3
Total des capitaux propres	817	33 526	2,4	660	30 263	2,2	627	27 429	2,3

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021			2020			2019		
	État combiné du résultat			État combiné du résultat			État combiné du résultat		
	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu total	268 \$	20 320 \$	1,3 %	181 \$	21 473 \$	0,8 %	177 \$	20 757 \$	0,9 %
Excédents avant ristournes aux membres	133	2 942	4,5	59	2 419	2,4	70	2 598	2,7
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	125	2 658	4,7	51	2 174	2,3	63	2 366	2,7

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 57 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 \$	12 126 \$	3 709 \$	3 384 \$	2 435 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	39 772	34 960	35 168	36 916	31 654
Titres disponibles à la vente	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	24 934
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 286	52 679	22 909	21 395	s. o.
Titres au coût amorti	41	29	1 616	1 621	s. o.
	93 099	87 668	59 693	59 932	56 588
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	9 658	10 032	11 934	8 674
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	149 695	136 208	126 757	120 113	113 146
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 386	25 310	27 022	26 210	24 044
Aux entreprises et aux gouvernements	57 400	51 015	49 988	44 906	40 738
	231 481	212 533	203 767	191 229	177 928
Provision pour pertes de crédit	(970)	(1 112)	(685)	(719)	(438)
	230 511	211 421	203 082	190 510	177 490
Actif net des fonds distincts	22 804	19 093	17 026	13 234	13 379
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	268	328	380	160	31
Primes à recevoir	2 839	2 803	2 686	2 376	2 095
Instruments financiers dérivés	5 828	5 820	4 246	3 743	3 206
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 557	2 499	2 229	1 315	1 554
Actifs de réassurance	1 582	1 962	2 001	1 958	2 202
Actifs au titre de droits d'utilisation	530	565	566	s. o.	s. o.
Immeubles de placement	926	924	957	958	832
Immobilisations corporelles	1 531	1 541	1 471	1 424	1 411
Goodwill	157	156	121	121	121
Immobilisations incorporelles	497	424	381	389	466
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 380	1 189	1 034	907	515
Actifs d'impôt différé	789	1 154	1 292	1 174	992
Autres	3 440	2 704	2 090	1 946	2 223
Actifs du groupe destiné à être cédé	—	—	—	—	881
	22 324	22 069	19 454	16 471	16 529
TOTAL DE L'ACTIF	397 085 \$	362 035 \$	312 996 \$	295 465 \$	275 095 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 57 – Bilan combiné (suite)

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2021	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	136 332 \$	127 928 \$	111 665 \$	105 298 \$	100 578 \$
Entreprises et gouvernements	101 644	96 853	81 556	77 574	70 737
Institutions de dépôts	379	455	697	286	271
	238 355	225 236	193 918	183 158	171 586
Autres passifs					
Acceptations	268	328	380	160	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	9 353	10 615	10 829	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	19 152	10 562	16 845	10 229
Instruments financiers dérivés	5 500	4 884	4 278	2 816	3 094
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	7 938	6 810	5 552	4 105	4 247
Obligations locatives	596	633	624	s. o.	s. o.
Passifs des contrats d'assurance	34 762	34 827	31 595	28 740	28 272
Passif net des fonds distincts	22 796	19 089	17 002	13 212	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 048	3 107	3 068	2 537	2 624
Passifs d'impôt différé	301	372	281	214	155
Autres	7 516	6 488	6 294	5 822	5 568
Passifs du groupe destiné à être cédé	—	—	—	—	662
	123 244	105 043	90 251	85 280	77 348
Obligations subordonnées	1 960	1 493	1 398	1 378	1 388
TOTAL DU PASSIF	363 559	331 772	285 567	269 816	250 322
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	4 982	5 021	5 134	5 350	5 361
Capital-actions	—	—	—	5	90
Excédents non répartis	1 546	1 874	2 352	3 649	1 360
Cumul des autres éléments du résultat global	765	1 302	211	(23)	445
Réserves	25 321	21 316	18 959	15 920	16 707
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	32 614	29 513	26 656	24 901	23 963
Participations ne donnant pas le contrôle	912	750	773	748	810
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	33 526	30 263	27 429	25 649	24 773
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	397 085 \$	362 035 \$	312 996 \$	295 465 \$	275 095 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 58 – État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2021	2020 ⁽¹⁾	2019	2018 ⁽²⁾	2017 ⁽²⁾⁽³⁾
Revenus d'intérêts					
Prêts	6 928 \$	7 278 \$	7 709 \$	6 862 \$	5 902 \$
Valeurs mobilières	473	488	412	390	323
	7 401	7 766	8 121	7 252	6 225
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 508	2 010	2 618	2 195	1 678
Obligations subordonnées et autres	107	116	207	163	93
	1 615	2 126	2 825	2 358	1 771
Revenu net d'intérêts	5 786	5 640	5 296	4 894	4 454
Primes nettes	11 278	9 920	9 412	8 823	8 049
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	424	388	431	433	458
Commissions sur prêts et cartes de crédit	735	628	774	697	660
Services de courtage et de fonds de placement	1 108	954	886	905	1 030
Honoraires de gestion et de services de garde	732	617	582	545	483
Revenus nets de placement	319	3 116	3 087	206	1 689
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(404)	(42)	(192)	523	s. o.
Revenus de change	121	103	64	91	77
Autres	221	149	417	195	250
	3 256	5 913	6 049	3 595	4 647
Revenu total	20 320	21 473	20 757	17 312	17 150
Dotation à la provision pour pertes de crédit	69	863	365	384	349
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	6 883	9 233	9 111	6 557	6 663
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	4 410	3 878	3 646	3 407	3 452
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	939	878	772	701	727
Ententes de services et impartition	257	265	361	338	319
Communications	306	257	288	261	284
Autres	3 654	3 019	2 965	2 802	2 669
	9 566	8 297	8 032	7 509	7 451
Excédents d'exploitation	3 802	3 080	3 249	2 862	2 687
Impôts sur les excédents	860	661	651	536	536
Excédents avant ristournes aux membres	2 942	2 419	2 598	2 326	2 151
Ristournes aux membres	387	330	317	253	202
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(103)	(85)	(85)	(68)	(54)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	2 658 \$	2 174 \$	2 366 \$	2 141 \$	2 003 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	2 515 \$	2 090 \$	2 320 \$	2 100 \$	1 960 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	143	84	46	41	43

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 59 – Principales mesures financières

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2021	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	21,1 %	21,9 %	21,6 %	17,3 %	18,0 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	21,1	21,9	21,6	17,3	18,0
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	22,1	22,6	21,6	17,6	18,4
Ratio de levier ⁽³⁾	8,5	8,5	8,8	8,3	8,5
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁴⁾	140	157	130	122	121
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁴⁾	129	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marge nette d'intérêt ⁽⁵⁾	2,06	2,38	2,47	2,45	2,39
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	8,9	8,3	9,9	9,3	9,1
Indice de productivité ⁽⁵⁾	71,2	67,8	69,0	69,8	71,0
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,03	0,41	0,18	0,21	0,20
Prêts dépréciés ⁽⁷⁾ bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁶⁾	0,47	0,62	0,56	0,54	0,25
Biens sous administration ⁽⁶⁾	482 911 \$	458 177 \$	437 000 \$	374 178 \$	423 574 \$
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	91 258	77 474	67 553	57 448	58 220
Actif moyen ⁽⁶⁾	383 204	342 354	307 220	287 593	269 938
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁶⁾	221 317	207 727	196 628	183 822	171 361
Dépôts moyens ⁽⁶⁾	234 571	214 148	189 889	178 658	169 219
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽³⁾	134 518	120 101	113 861	129 474	116 487

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽⁴⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

⁽⁵⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 4 à 8.

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 122 à 130.

⁽⁷⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

– Risque opérationnel

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur– Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements– Engagement direct

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

– Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entente de réassurance

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part permanente ou de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de reconstitution

Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes brutes souscrites

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Primes nettes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance. Dans le domaine de l'assurance de personnes, constituées des primes d'assurance et des primes de rentes, déduction faite des primes de réassurance.

Probabilité de défaut

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Provisions techniques

Représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la somme des fonds propres réglementaires, tels que définis précédemment, et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme

Mesure prévue par l'accord de Bâle III et constituant une norme de liquidité visant à favoriser la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour faire face aux obligations financières à court terme nettes pendant une période de 30 jours advenant une crise de liquidités sévère.

Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base

Correspond aux avantages sociaux exprimés en pourcentage des salaires.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires de la catégorie 1A, des fonds propres de la catégorie 1 ou du total des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Ratios de fonds propres TLAC

Ensemble des fonds propres réglementaires, tels que définis précédemment, et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres / Rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le rendement des capitaux propres rajusté correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle et des éléments particuliers, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle et excluant les éléments particuliers.

Résultats techniques

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

Risque lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Risque de change

Risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental ou social

Risque qui résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque lié aux régimes de retraite

Risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de ses capacités financières. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit exprimée en pourcentage des prêts et acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque

Estimation de la perte potentielle, au cours d'un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques au cours d'un intervalle d'un an.

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

132 Rapports

- 132 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 133 Rapport annuel de la commission d'audit et d'inspection
- 134 Rapport de l'auditeur indépendant

136

États financiers combinés

- 136 Bilan combiné
- 137 État combiné du résultat
- 138 État combiné du résultat global
- 139 État combiné des variations des capitaux propres
- 140 Tableau combiné des flux de trésorerie

141 Notes complémentaires aux états financiers combinés

- 141 Note 1 Mode de présentation
- 142 Note 2 Principales méthodes comptables
- 162 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
- 164 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
- 170 Note 5 Compensation d'actifs et de passifs financiers
- 172 Note 6 Valeurs mobilières
- 174 Note 7 Prêts et provision pour pertes de crédit
- 182 Note 8 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 183 Note 9 Fonds distincts
- 185 Note 10 Contrats de location
- 186 Note 11 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 187 Note 12 Immobilisations incorporelles
- 188 Note 13 Intérêts détenus dans d'autres entités
- 190 Note 14 Autres actifs – Autres
- 190 Note 15 Dépôts
- 191 Note 16 Passifs des contrats d'assurance
- 198 Note 17 Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires
- 203 Note 18 Autres passifs – Autres
- 203 Note 19 Obligations subordonnées
- 204 Note 20 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 213 Note 21 Transactions importantes
- 214 Note 22 Capital social
- 214 Note 23 Capital-actions
- 215 Note 24 Cumul des autres éléments du résultat global
- 215 Note 25 Gestion du capital
- 217 Note 26 Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement
- 218 Note 27 Frais autres que d'intérêts – Autres
- 218 Note 28 Impôts sur les excédents
- 220 Note 29 Engagements, garanties et passifs éventuels
- 222 Note 30 Gestion des risques découlant des instruments financiers
- 227 Note 31 Information sectorielle
- 229 Note 32 Information relative aux parties liées

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs concernés. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2021, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins relevant de sa compétence sur une base continue.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de six administrateurs indépendants, lesquels sont des membres du conseil d'administration de la Fédération, soit quatre administrateurs élus et deux administrateurs cooptés par le conseil d'administration. S'ajoutent à ces administrateurs, deux représentants des filiales d'assurance et deux observateurs permettant d'assurer les arrimages requis avec la commission Gestion des risques, les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, CPA, CA
Premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 23 février 2022

Rapport annuel de la commission d'audit et d'inspection

Le rôle de la commission d'audit et d'inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance, de contrôle et de reddition de compte pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La commission s'assure également de l'intégration de l'évolution culturelle afin que l'intérêt des membres et clients soit au cœur des actions et des décisions. Son mandat consiste essentiellement à :

- analyser les états financiers et les rapports de gestion ainsi que leur présentation;
- veiller à la qualité et à l'intégrité de l'information financière ainsi qu'à l'utilisation des pratiques comptables adéquates;
- veiller à la gestion des risques financiers importants;
- s'assurer de la mise en place d'un système de contrôle interne efficace;
- être responsable de la surveillance des travaux de l'audit interne et de l'audit indépendant.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, les communiqués de presse s'y rapportant, de même que ses rapports de gestion y afférant sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs et de détection de la fraude. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

En outre, la commission examine différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses, entre autres ceux qui portent sur la situation financière de ces dernières et les situations particulières qui y sont détectées, les suivis effectués, les pertes de crédit ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision pour pertes de crédit.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur indépendant en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat au conseil d'administration de la Fédération, en établissant et en recommandant sa rémunération, et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes, qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; et c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille, en s'associant avec le conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO) de la Fédération, à la protection de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. À cette fin, la commission doit émettre annuellement un avis au CEDEO confirmant que le chef de la Surveillance a assumé son rôle sans entrave de la direction pour le volet audit interne. La commission est également associée par le CEDEO au processus de recommandation de la nomination ou de la révocation du chef de la Surveillance au conseil d'administration de la Fédération à titre de responsable de la fonction d'audit interne. La commission analyse le plan d'audit interne, de même que les responsabilités et l'objectivité de cette équipe. Elle s'assure de la réalisation du plan, prend connaissance des résultats des travaux d'audit interne et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme, et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins, le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ainsi que le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue tous les deux ans l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de six administrateurs indépendants, lesquels sont des membres du conseil d'administration de la Fédération, soit quatre administrateurs élus et deux administrateurs cooptés par le conseil d'administration. S'ajoutent à ces administrateurs, deux représentants des filiales d'assurance, soit les présidents des comités d'audit et de gestion des risques de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et deux observateurs, soit le président de la commission Gestion des risques de la Fédération ainsi qu'une directrice générale de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception de cette dernière, aucun des membres de la commission ne reçoit de rémunération directe ou indirecte du Mouvement Desjardins, si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités et commissions.

Les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation portant notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière (IFRS), la sécurité de l'information, les nouveautés en matière de réglementation et les enjeux liés à la pandémie de COVID-19. Tous les membres de la commission ont donc les connaissances requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission.

La commission a tenu sept réunions, et ses membres ont participé à une séance de formation durant l'exercice financier 2021. Au 31 décembre 2021, les six administrateurs indépendants membres de la commission étaient M. Michel Magnan, FCPA, FCA, M^{me} Lisa Baillargeon, CPA, CMA, MM. Louis Babineau, Luc Bachand, Jordan Baril-Furino et Stéphane Corbeil, tandis que ses deux représentants des filiales d'assurance étaient MM. Robert St-Aubin, FCPA, FCA et Clarence Turgeon, FCPA, FCA, et ses deux observateurs étaient M^{me} Kathleen Bilodeau et M. Michel Doré. M^{mes} Johanne Charbonneau, FCPA, FCGA et Sonia Corriveau de même que MM. Jean-François Laporte et Benoit Bélanger ont également participé aux activités de la commission avant d'assumer de nouveaux rôles auprès d'autres instances du Mouvement ou jusqu'à la fin de leur mandat en 2021.

Michel Magnan, FCPA, FCA
Président

Montréal (Québec)
Le 18 février 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins (le « Mouvement Desjardins ») aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2021 et 2020;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, qui sont censées être mises à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Mouvement Desjardins pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Michel Larouche.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

Montréal (Québec)

Le 23 février 2022

Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		16 328 \$	12 126 \$
Valeurs mobilières	6		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		39 772	34 960
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		53 286	52 679
Titres au coût amorti		41	29
		93 099	87 668
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		12 019	9 658
Prêts	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		149 695	136 208
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 386	25 310
Aux entreprises et aux gouvernements		57 400	51 015
		231 481	212 533
Provision pour pertes de crédit	7	(970)	(1 112)
		230 511	211 421
Actif net des fonds distincts	9	22 804	19 093
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		268	328
Primes à recevoir		2 839	2 803
Instruments financiers dérivés	20	5 828	5 820
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		2 557	2 499
Actifs de réassurance		1 582	1 962
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	530	565
Immeubles de placement	11	926	924
Immobilisations corporelles	11	1 531	1 541
Goodwill		157	156
Immobilisations incorporelles	12	497	424
Participations dans les entreprises mises en équivalence	13	1 380	1 189
Actifs d'impôt différé	28	789	1 154
Autres	14	3 440	2 704
		22 324	22 069
TOTAL DE L'ACTIF		397 085 \$	362 035 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	15		
Particuliers		136 332 \$	127 928 \$
Entreprises et gouvernements		101 644	96 853
Institutions de dépôts		379	455
		238 355	225 236
Autres passifs			
Acceptations		268	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		11 342	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		31 177	19 152
Instruments financiers dérivés	20	5 500	4 884
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		7 938	6 810
Obligations locatives	10	596	633
Passifs des contrats d'assurance	16	34 762	34 827
Passif net des fonds distincts	9	22 796	19 089
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	1 048	3 107
Passifs d'impôt différé	28	301	372
Autres	18	7 516	6 488
		123 244	105 043
Obligations subordonnées	19	1 960	1 493
TOTAL DU PASSIF		363 559	331 772
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	22	4 982	5 021
Excédents non répartis		1 546	1 874
Cumul des autres éléments du résultat global	24	765	1 302
Réserves		25 321	21 316
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		32 614	29 513
Participations ne donnant pas le contrôle	13	912	750
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		33 526	30 263
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		397 085 \$	362 035 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Johanne Charbonneau, FCPA, FCGA
Vice-présidente du conseil

État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2021	2020
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		6 928 \$	7 278 \$
Valeurs mobilières		473	488
		7 401	7 766
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		1 508	2 010
Obligations subordonnées		65	57
Autres		42	59
		1 615	2 126
REVENU NET D'INTÉRÊTS	26	5 786	5 640
PRIMES NETTES	16	11 278	9 920
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		424	388
Commissions sur prêts et cartes de crédit		735	628
Services de courtage et de fonds de placement		1 108	954
Honoraires de gestion et de services de garde		732	617
Revenus nets de placement	26	319	3 116
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		(404)	(42)
Revenus de change		121	103
Autres		221	149
		3 256	5 913
REVENU TOTAL		20 320	21 473
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	7	69	863
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	16	6 883	9 233
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages sociaux		4 410	3 878
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		939	878
Ententes de services et impartition		257	265
Communications		306	257
Autres	27	3 654	3 019
		9 566	8 297
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		3 802	3 080
Impôts sur les excédents	28	860	661
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		2 942	2 419
Ristournes aux membres		387	330
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	28	(103)	(85)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		2 658 \$	2 174 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		2 515 \$	2 090 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	143	84

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	2 658 \$	2 174 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 381	16
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	6	—
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	4
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2	(3)
	1 388	17
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	(455)	825
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	10	(262)
	(445)	563
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains nets non réalisés	422	60
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(114)	(25)
	308	35
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(321)	524
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(61)	(24)
	(382)	500
	(519)	1 098
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	869	1 115
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	3 527 \$	3 289 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	3 348 \$	3 194 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	179	95

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	493 \$	6 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	(2)
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1	(1)
	494	3
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	(160)	292
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	5	(94)
	(155)	198
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains nets non réalisés	123	15
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(27)	(8)
	96	7
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(114)	187
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(20)	(7)
	(134)	180
	(193)	385
Total de la charge d'impôt	301 \$	388 \$

État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (note 22)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 24)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 13)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	5 134 \$	2 352 \$	211 \$	796 \$	978 \$	17 185 \$	18 959 \$	26 656 \$	773 \$	27 429 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	2 090	—	—	—	—	—	2 090	84	2 174
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	13	1 091	—	—	—	—	1 104	11	1 115
Résultat global de l'exercice	—	2 103	1 091	—	—	—	—	3 194	95	3 289
Rachat de parts de capital social	(113)	—	—	—	—	—	—	(113)	—	(113)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(93)	(93)
Perte sur la dilution de la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(14)	(14)	(14)	—	(14)
Rémunération sur le capital social	—	(209)	—	(1)	—	—	(1)	(210)	—	(210)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(25)	(25)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	—	(2 372)	—	—	181	2 191	2 372	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	5 021 \$	1 874 \$	1 302 \$	795 \$	1 159 \$	19 362 \$	21 316 \$	29 513 \$	750 \$	30 263 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	2 515	—	—	—	—	—	2 515	143	2 658
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	1 370	(537)	—	—	—	—	833	36	869
Résultat global de l'exercice	—	3 885	(537)	—	—	—	—	3 348	179	3 527
Rachat de parts de capital social	(39)	—	—	—	—	—	—	(39)	—	(39)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	8	8
Rémunération sur le capital social	—	(208)	—	—	—	—	—	(208)	—	(208)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(25)	(25)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	—	(4 005)	—	—	53	3 952	4 005	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	4 982 \$	1 546 \$	765 \$	795 \$	1 212 \$	23 314 \$	25 321 \$	32 614 \$	912 \$	33 526 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	3 802 \$	3 080 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie ⁽¹⁾ :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	385	363
Amortissement des primes et des escomptes	447	280
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	(65)	3 232
Dotation à la provision pour pertes de crédit	69	863
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	24	(343)
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	10	(113)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	404	42
Autres	(59)	(62)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation ⁽¹⁾ :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 812)	208
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(2 361)	374
Prêts	(19 159)	(9 202)
Instruments financiers dérivés, montant net	953	(336)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	1 070	989
Dépôts	13 119	31 318
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 989	(1 262)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 025	8 590
Autres	925	(369)
Paiement de la contrepartie éventuelle	(105)	(206)
Impôts versés sur les excédents	(1 107)	(543)
Versements des ristournes aux membres	(333)	(312)
	7 221	36 591
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	998	997
Remboursement d'obligations subordonnées	(500)	(899)
Achats de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(13)	(4)
Remboursement d'obligations locatives	(92)	(55)
Rachat de parts de capital social	(39)	(113)
Rémunération sur le capital social	(208)	(210)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	8	(107)
Dividendes versés	(25)	(25)
	129	(416)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(31 901)	(70 611)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	23 553	24 238
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	5 799	19 045
Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition	—	(2)
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	—	(57)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(436)	(390)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	30	157
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(193)	(138)
	(3 148)	(27 758)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 202	8 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	12 126	3 709
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	16 328 \$	12 126 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	1 643 \$	2 117 \$
Intérêts reçus	8 320	8 177
Dividendes reçus	234	193

⁽¹⁾ Un montant de 226 M\$ a été reclassé des ajustements sans effet sur la trésorerie vers les variations des actifs et des passifs d'exploitation afin que la présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 31 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération, de la CDO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 23 février 2022.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Le contexte de la pandémie de COVID-19 continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération, de la CDO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part du Mouvement Desjardins des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent après l'acquisition.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations du Mouvement Desjardins dans des coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Réforme des taux d'intérêt de référence

Le 1^{er} janvier 2021, le Mouvement Desjardins a adopté les modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* dans le cadre de la deuxième phase de son projet de réforme des taux d'intérêt de référence (RTIR). Ces modifications complètent celles adoptées le 1^{er} janvier 2020 issues de la première phase et se concentrent sur l'incidence du remplacement du taux d'intérêt de référence sur les états financiers.

L'IASB a modifié IFRS 9 pour ajouter une mesure de simplification qui permet que la modification apportée aux flux de trésorerie contractuels requise par la RTIR soit comptabilisée prospectivement en révisant le taux d'intérêt effectif. La mesure de simplification s'applique uniquement si certaines conditions sont respectées. L'IASB a également modifié IFRS 9 et IAS 39 pour ajouter une exception temporaire relative à la comptabilité de couverture.

L'IASB allège ainsi les exigences de documentation de la couverture en ce qui concerne les modifications apportées aux éléments couverts, aux instruments de couverture ou au risque couvert qui découlent directement de la RTIR. Les modifications permettent de continuer la comptabilité de couverture lorsque des changements relatifs à l'élément couvert et à l'instrument de couverture surviennent en raison des changements requis par la réforme.

IFRS 7 a également été modifiée pour inclure des informations sur la nature et l'étendue des risques liés à la réforme, la manière dont ces risques sont gérés ainsi que l'état d'avancement de la transition des taux de référence et la façon dont la transition est gérée. Les modifications à ces normes n'ont pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Progrès et risques découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence

La RTIR est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Les taux d'intérêts de référence sont notamment utilisés au niveau des transactions d'instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des valeurs mobilières, des prêts et autres instruments à taux variable.

Afin d'assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque, le Mouvement Desjardins a mis sur pied un groupe de travail sur la RTIR composé de membres ayant des champs d'expertise variés et provenant des divers secteurs d'activité touchés par cette réforme (le « Groupe de travail Mouvement sur la RTIR »). Ce Groupe de travail Mouvement sur la RTIR a pour mandat d'analyser tous les aspects de la réforme, de relever et d'atténuer les risques qu'elle pose, ainsi que de coordonner et d'exécuter un plan de transition.

Le Mouvement Desjardins est exposé à plusieurs risques en lien avec la RTIR, notamment les risques de taux d'intérêt, de marché, réputationnel et opérationnel, lesquels découlent principalement de la mise à jour des systèmes et processus, de la modification des dispositions contractuelles ainsi que de la gestion de la transition en lien avec les besoins des membres et clients.

Le plan du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR vise entre autres, à assurer la mise en œuvre des recommandations des diverses autorités concernées en ce qui a trait au calendrier de déploiement des principales mesures de transition, notamment l'intégration des dispositions contractuelles nécessaire en lien avec la réforme. De plus, une importante mesure d'atténuation des risques reliés aux expositions sur dérivés est l'adhésion, par les parties à de telles transactions, au protocole « 2020 IBOR Fallbacks » de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Ce protocole modifie les transactions conclues entre ses adhérents avant le 25 janvier 2021 afin de les assujettir à des mécanismes de transition sûrs et efficaces. La Fédération et les autres composantes concernées du Mouvement Desjardins ont adhéré au protocole de l'ISDA, qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021 en même temps qu'un supplément aux définitions ISDA de 2006.

Le Groupe de travail Mouvement sur la RTIR suit également de près l'évolution de l'échéancier prévu quant au retrait de certains taux d'intérêt de référence, lequel s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR ») à six mois et à douze mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du LIBOR aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication ne cessera qu'après le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 décembre 2021, le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOT ») a publié un livre blanc qui recommande la cessation de la publication du taux CDOR après le 30 juin 2024. Cependant, la décision de mettre fin à la publication du taux CDOR revient ultimement à l'administrateur de celui-ci. Par conséquent, les recommandations du Groupe de travail sur le TARCOT ne constituent pas une déclaration officielle quant à la cessation du taux CDOR.

Les travaux du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR, quant à eux, suivent leur cours selon l'échéancier prévu dans le plan de transition du Mouvement Desjardins.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réforme des taux d'intérêt de référence (suite)

Le tableau suivant présente les expositions des informations quantitatives sur les instruments financiers et les engagements visés par la réforme pour lesquels la transition vers des taux de référence sans risque n'a pas encore été effectuée et qui viendront à échéance après le 30 juin 2023⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2021	LIBOR US Échéance après le 30 juin 2023
Actifs financiers non dérivés ⁽²⁾	1 939 \$
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	15 162
Engagements de prêts ⁽⁴⁾	2 554

⁽¹⁾ Ce tableau exclut les expositions aux taux de référence qui n'ont pas annoncé de plans de cessation, notamment le CDOR pour toutes les échéances à l'exception du CDOR à six mois et à douze mois, le EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) et le BBSW (Australian Bank Bill Swap Rate).

⁽²⁾ Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable brute des prêts et la valeur comptable des valeurs mobilières.

⁽³⁾ Les instruments financiers dérivés comprennent la valeur nominale des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change.

⁽⁴⁾ Comprend les engagements de prêts pour lesquels il existe une possibilité de prélever des sommes en plusieurs devises.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

	Catégories	Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat;
- les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes provenant des valeurs mobilières de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres;
- les instruments financiers dérivés.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

Certains actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance » de la présente note.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de valeurs mobilières (instruments d'emprunt) qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

(vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Les actifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de placements dans des sociétés fermées qui sont conservés à long terme.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance

Le Mouvement Desjardins a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles à l'application de l'approche par superposition afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes. Pour être admissible, un actif financier doit répondre aux critères suivants :

- il est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, mais n'aurait pas été évalué ainsi dans sa totalité selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*;
- il est détenu aux fins d'une activité liée à des contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Le reclassement en vertu de l'approche par superposition est présenté aux postes « Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et « Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat global. L'approche par superposition peut être utilisée pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2023 ou jusqu'à l'adoption de l'IFRS 17 si celle-ci est adoptée avant.

Pour déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, le Mouvement Desjardins prend en compte les méthodes comptables suivantes, ainsi que la comptabilité de couverture de juste valeur sur les devises étrangères des instruments de capitaux propres selon l'IAS 39 :

Titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres « Disponibles à la vente » ainsi que les coûts de transaction sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes de change des titres de cette catégorie sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, à l'exception des gains et pertes de change non réalisés sur les instruments financiers non monétaires, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global.

Dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif.

Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres, lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée est sortie des autres éléments du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises à l'état combiné du résultat. Les augmentations de la juste valeur après la constatation d'une perte de valeur sont plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

	Catégories	Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées principalement au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus nets de placement ».

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

d) Prêts

Les prêts sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'entraîne pas sa décomptabilisation, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt entraîne sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Type de clientèle • Niveau de risque • Type d'instrument • Secteur d'activité 	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Type de clientèle • Type de sûreté • Type de garant • Niveau de risque • Type d'instrument • Secteur d'activité 	<i>Prêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun regroupement⁽¹⁾ <i>Engagements de prêts et garanties financières⁽²⁾ :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Type de clientèle • Niveau de risque • Taux d'utilisation • Montant autorisé • Type de produit • Secteur d'activité

⁽¹⁾ Aucune variable de regroupement n'est nécessaire pour déterminer l'ECD des prêts, car cette dernière représente le solde anticipé de chaque prêt.

⁽²⁾ Pour déterminer l'ECD des engagements de prêts et des garanties financières, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période suite à leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

f) Contrats de location

Le Mouvement Desjardins analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils constituent ou s'ils contiennent un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La comptabilisation des contrats de location diffère selon que le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur ou de bailleur.

Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. La date de début du contrat de location correspond à la date où le bailleur met le bien loué à la disposition du preneur. Le Mouvement Desjardins a fait le choix d'appliquer les mesures d'exemption pour les contrats de courte durée et de faible valeur. Ainsi, les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés à titre de charge locative à l'état combiné du résultat en fonction des modalités du contrat. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, lesquels comprennent le montant initial de l'obligation locative, plus les paiements de loyers payés d'avance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement diminués de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable et comprend toute option de renouvellement que le Mouvement Desjardins a la certitude raisonnable d'exercer ou toute option de résiliation que le Mouvement Desjardins a la certitude raisonnable de ne pas exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan combiné et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers du bien loué pour la durée du contrat de location qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que le Mouvement Desjardins est raisonnablement assuré de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou pour une pénalité en cas de résiliation.

L'obligation locative est ultérieurement ajustée pour refléter les intérêts sur l'obligation locative et les paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que le Mouvement Desjardins s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque des modifications sont apportées au contrat de location, ou encore lorsque le Mouvement Desjardins modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Les obligations locatives sont présentées au bilan combiné et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins classe les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent et en tant que contrat de location simple si ce n'est pas le cas. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Elles sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables à de tels immeubles.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	1 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients, et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

Le cas échéant, la perte de valeur comptabilisée à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle du Mouvement Desjardins aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs, au poste « Acceptations ». Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs, au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus – autres ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par ces filiales qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages. Ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats.

Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

m) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

n) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus nets de placement ».

o) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

p) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F qu'elle a émises.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération et le FSD. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts permanentes, les parts de ristournes et les parts de capital.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

q) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Critères de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Mouvement Desjardins a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès qu'elles sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Elles sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

r) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

s) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences, reports et crédits d'impôt pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel cette différence pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

u) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

v) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les actifs nets ou passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les réévaluations des actifs nets ou passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif net au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les actifs nets de certains des régimes de retraite sont présentés dans les « Autres actifs – Autres » du bilan combiné. Les passifs nets de certains des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2021, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également une méthode simplifiée pour les contrats d'un an et moins, de même qu'une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe. Le modèle général est fondé sur la valeur actuelle. Il se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Les dispositions d'IFRS 17 s'appliqueront de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance. Si l'application rétrospective est impraticable, l'approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur pourraient être appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2021						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 \$	353 \$	735 \$	— \$	15 239 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières	18 890	20 882	53 214	72	41	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	12 019	12 019
Prêts	—	—	—	—	230 511	230 511
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	268	268
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	5 828	—	—	—	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 557	2 557
Autres	—	—	—	—	1 895	1 895
Total des actifs financiers	24 719 \$	21 235 \$	53 949 \$	72 \$	262 530 \$	362 505 \$
Passifs financiers						
Dépôts ^{(4) (5) (6)}	— \$	351 \$	— \$	— \$	238 004 \$	238 355 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	268	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	—	—	—	—	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	31 177	31 177
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	5 500	—	—	—	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	7 938	7 938
Autres	147	—	—	—	3 660	3 807
Obligations subordonnées	—	—	—	—	1 960	1 960
Total des passifs financiers	16 989 \$	351 \$	— \$	— \$	283 007 \$	300 347 \$

(1) Un montant de 3 767 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

(2) Au 31 décembre 2021, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 126 M\$ à l'actif et de 105 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

(4) Le montant à l'échéance que le Mouvement sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

(5) Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est de 3 M\$ au 31 décembre 2021.

(6) Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été réalisé lors de la décomptabilisation au cours de l'exercice est de 1 M\$.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2020						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 \$	174 \$	719 \$	— \$	11 232 \$	12 126 \$
Valeurs mobilières	13 721	21 239	52 613	66	29	87 668
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	9 658	9 658
Prêts	—	—	—	—	211 421	211 421
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	328	328
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	5 820	—	—	—	—	5 820
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 499	2 499
Autres	2	—	—	—	1 638	1 640
Total des actifs financiers	19 544 \$	21 413 \$	53 332 \$	66 \$	236 805 \$	331 160 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	— \$	206 \$	— \$	— \$	225 030 \$	225 236 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	328	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	—	—	—	—	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	19 152	19 152
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 884	—	—	—	—	4 884
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	6 810	6 810
Autres	155	—	—	—	2 930	3 085
Obligations subordonnées	—	—	—	—	1 493	1 493
Total des passifs financiers	14 392 \$	206 \$	— \$	— \$	255 743 \$	270 341 \$

⁽¹⁾ Un montant de 3 082 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2020, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 742 M\$ à l'actif et de 288 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽⁴⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

⁽⁵⁾ Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est de 5 M\$ au 31 décembre 2020.

⁽⁶⁾ Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été réalisé lors de la décomptabilisation au cours de l'exercice est négligeable.

Il n'y a eu aucun reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	354 \$	— \$	354 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 321	—	—	8 321
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 944	684	—	17 628
Corps scolaires ou publics au Canada	15	84	—	99
Administrations publiques à l'étranger	567	—	—	567
Autres titres				
Institutions financières	—	1 545	9	1 554
Autres émetteurs	1	4 790	591	5 382
Titres de participation	4 764	29	1 428	6 221
	30 612	7 132	2 028	39 772
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	950	—	950
Contrats de change	—	350	—	350
Autres contrats	—	4 528	—	4 528
	—	5 828	—	5 828
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 612	13 314	2 028	45 954
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	—	735	—	735
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 761	7 370	—	15 131
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	28 131	3 642	—	31 773
Corps scolaires ou publics au Canada	—	28	—	28
Administrations publiques à l'étranger	16	—	—	16
Autres titres				
Institutions financières	19	5 166	—	5 185
Autres émetteurs	—	1 017	64	1 081
Titres de participation	—	3	69	72
	35 927	17 226	133	53 286
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 927	17 961	133	54 021
Instruments financiers des fonds distincts	7 685	14 760	360	22 805
Total des actifs financiers	74 224 \$	46 035 \$	2 521 \$	122 780 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	351 \$	— \$	351 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 617	725	—	11 342
Autres	—	—	147	147
	10 617	1 076	147	11 840
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	594	—	594
Contrats de change	—	643	—	643
Autres contrats	—	4 263	—	4 263
	—	5 500	—	5 500
Total des passifs financiers	10 617 \$	6 576 \$	147 \$	17 340 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 \$	164 \$	— \$	175 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 698	—	—	5 698
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 785	771	—	17 556
Corps scolaires ou publics au Canada	16	95	—	111
Administrations publiques à l'étranger	248	—	—	248
Autres titres				
Institutions financières	—	1 278	10	1 288
Autres émetteurs	61	4 327	735	5 123
Titres de participation	3 901	71	964	4 936
	26 709	6 542	1 709	34 960
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	2 556	—	2 556
Contrats de change	—	464	—	464
Autres contrats	—	2 800	—	2 800
	—	5 820	—	5 820
Autres actifs				
	—	2	—	2
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	26 720	12 528	1 709	40 957
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1	718	—	719
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 035	5 380	—	13 415
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	30 548	3 031	—	33 579
Corps scolaires ou publics au Canada	—	17	—	17
Administrations publiques à l'étranger	11	—	—	11
Autres titres				
Institutions financières	28	4 678	—	4 706
Autres émetteurs	3	813	69	885
Titres de participation	—	2	64	66
	38 625	13 921	133	52 679
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	38 626	14 639	133	53 398
Instruments financiers des fonds distincts	7 113	11 861	127	19 101
Total des actifs financiers	72 459 \$	39 028 \$	1 969 \$	113 456 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	206 \$	— \$	206 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 671	682	—	9 353
Autres	—	—	155	155
	8 671	888	155	9 714
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 507	—	1 507
Contrats de change	—	712	—	712
Autres contrats	—	2 665	—	2 665
	—	4 884	—	4 884
Total des passifs financiers	8 671 \$	5 772 \$	155 \$	14 598 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2021 et 2020, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	41 \$	41 \$	— \$	41 \$	— \$
Prêts	230 511	229 566	—	—	229 566
Passifs financiers					
Dépôts	238 004	238 465	—	238 465	—
Obligations subordonnées	1 960	2 009	—	2 009	—
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Au 31 décembre 2020					
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	29 \$	29 \$	— \$	29 \$	— \$
Prêts	211 421	213 920	—	1 247	212 673
Passifs financiers					
Dépôts	225 030	227 307	1 616	225 691	—
Obligations subordonnées	1 493	1 592	—	1 592	—

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les obligations hypothécaires, les titres de participation et le passif financier lié aux contreparties éventuelles résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille, et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créances en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Ces modèles sont examinés et approuvés par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), le Mouvement Desjardins a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. Ainsi, State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et le Mouvement Desjardins remettra à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	10 \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	9 \$
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	668	—	(26)	—	—	—	(143)	499
Autres titres de créances	67	—	3	—	—	29	(7)	92
Titres de participation	964	—	136	—	—	361	(33)	1 428
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 709	—	112	—	—	390	(183)	2 028
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	69	—	—	(2)	—	—	(3)	64
Titres de participation	64	—	—	(1)	—	6	—	69
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	(3)	—	6	(3)	133
Instrument financiers des fonds distincts	127	1	7	—	142	115	(32)	360
Total des actifs financiers	1 969 \$	1 \$	119 \$	(3) \$	142 \$	511 \$	(218) \$	2 521 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux contreparties éventuelles	155 \$	(10) \$	96 \$	— \$	— \$	11 \$	(105) \$	147 \$
Total des passifs financiers	155 \$	(10) \$	96 \$	— \$	— \$	11 \$	(105) \$	147 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement », alors que les gains ou pertes réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	55 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(45) \$	10 \$
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	710	—	25	—	—	—	(67)	668
Autres titres de créances	61	2	(1)	—	—	9	(4)	67
Titres de participation	794	(2)	49	—	—	137	(14)	964
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 620	—	73	—	—	146	(130)	1 709
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	70	—	—	2	—	—	(3)	69
Titres de participation	57	—	—	3	—	4	—	64
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	127	—	—	5	—	4	(3)	133
Instruments financiers des fonds distincts	81	—	1	—	—	50	(5)	127
Total des actifs financiers	1 828 \$	— \$	74 \$	5 \$	— \$	200 \$	(138) \$	1 969 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	268 \$	— \$	95 \$	— \$	— \$	— \$	(208) \$	155 \$
Total des passifs financiers	268 \$	— \$	95 \$	— \$	— \$	— \$	(208) \$	155 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement aux postes « Revenus nets de placement » et « Autres revenus – Autres ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2021	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	572 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 15 p.b. 10 p.b. à 155 p.b.
	1 437	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée ^(A,C)	- - ⁽¹⁾
Titres de participation et autres titres de créances	69	Transactions récentes	Prix payé de l'offre	- - ⁽¹⁾
	78	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B,C) Prime de liquidité ^(B,C)	9,0 % à 9,8 % 10,0 % à 40,0 %
Instruments financiers des fonds distincts	360	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée ^(A,C)	- - ⁽¹⁾
Autres actifs financiers	5			
Total des actifs financiers	2 521 \$			
Passifs financiers				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié aux contreparties éventuelles	147	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement ^(B)	- - ⁽¹⁾
Total des passifs financiers	147 \$			

Au 31 décembre 2020	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	747 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 15 p.b. 10 p.b. à 153 p.b.
	956	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée ^(A,C)	- - ⁽¹⁾
	64	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus ^(B,C)	- - ⁽¹⁾
Titres de participation et autres titres de créances	69	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B,C) Prime de liquidité ^(B,C)	6,6 % à 9,6 % 10,0 % à 40,0 %
Instruments financiers des fonds distincts	127	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée ^(A,C)	- - ⁽¹⁾
Autres actifs financiers	6			
Total des actifs financiers	1 969 \$			
Passifs financiers				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	155	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement ^(B)	- - ⁽¹⁾
Total des passifs financiers	155 \$			

⁽¹⁾ En raison de la nature de ces instruments financiers, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 16 « Passifs des contrats d'assurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

^(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

Au 31 décembre 2021	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	Montants résiduels non compensés
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 716 \$	5 697 \$	12 019 \$	7 816 \$	4 203 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	5 819	—	5 819	1 061	4 570	188
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	41	34	7	4	—	3
Total des actifs financiers	23 576 \$	5 731 \$	17 845 \$	8 881 \$	8 773 \$	191 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	36 874 \$	5 697 \$	31 177 \$	7 816 \$	23 342 \$	19 \$
Instruments financiers dérivés	1 380	—	1 380	1 061	1	318
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	149	34	115	4	—	111
Total des passifs financiers	38 403 \$	5 731 \$	32 672 \$	8 881 \$	23 343 \$	448 \$

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire (suite) :

Au 31 décembre 2020	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	14 328 \$	4 670 \$	9 658 \$	5 771 \$	3 887 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	5 754	—	5 754	1 858	3 698	198
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	41	20	21	5	—	16
Total des actifs financiers	20 123 \$	4 690 \$	15 433 \$	7 634 \$	7 585 \$	214 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 822 \$	4 670 \$	19 152 \$	5 771 \$	13 379 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	2 242	—	2 242	1 858	116	268
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	60	20	40	5	—	35
Total des passifs financiers	26 124 \$	4 690 \$	21 434 \$	7 634 \$	13 495 \$	305 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Au 31 décembre 2021							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 916 \$	1 196 \$	1 169 \$	2 442 \$	1 598 \$	— \$	8 321 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	752	1 887	1 649	2 851	10 489	—	17 628
Corps scolaires ou publics au Canada	1	—	5	5	88	—	99
Administrations publiques à l'étranger	289	5	17	1	255	—	567
Autres titres							
Institutions financières	101	427	400	313	313	—	1 554
Autres émetteurs	212	440	464	983	3 279	4	5 382
Titres de participation	—	—	—	32	—	6 189	6 221
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 271	3 955	3 704	6 627	16 022	6 193	39 772
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	607	6 586	7 425	513	—	—	15 131
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	813	4 756	9 291	16 085	828	—	31 773
Corps scolaires ou publics au Canada	28	—	—	—	—	—	28
Administrations publiques à l'étranger	16	—	—	—	—	—	16
Autres titres							
Institutions financières	1 656	2 603	646	268	12	—	5 185
Autres émetteurs	43	217	192	584	45	—	1 081
Titres de participation	—	—	—	—	—	72	72
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 163	14 162	17 554	17 450	885	72	53 286
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	2	2	2	5	1	—	12
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	2	26	—	29
Total des actifs financiers au coût amorti	2	2	3	7	27	—	41
Total des valeurs mobilières	6 436 \$	18 119 \$	21 261 \$	24 084 \$	16 934 \$	6 265 \$	93 099 \$

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins (suite) :

Au 31 décembre 2020	Échéances					Aucune échéance précise	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans		
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	834 \$	844 \$	1 438 \$	1 310 \$	1 272 \$	— \$	5 698 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	753	1 750	1 672	2 499	10 882	—	17 556
Corps scolaires ou publics au Canada	—	—	4	8	99	—	111
Administrations publiques à l'étranger	190	12	5	19	22	—	248
Autres titres							
Institutions financières	100	246	418	284	240	—	1 288
Autres émetteurs	252	474	298	912	3 124	63	5 123
Titres de participation	—	—	—	7	4	4 925	4 936
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 129	3 326	3 835	5 039	15 643	4 988	34 960
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 047	5 615	6 517	236	—	—	13 415
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 399	7 067	7 727	16 648	738	—	33 579
Corps scolaires ou publics au Canada	17	—	—	—	—	—	17
Administrations publiques à l'étranger	11	—	—	—	—	—	11
Autres titres							
Institutions financières	1 796	2 075	574	258	3	—	4 706
Autres émetteurs	73	127	243	412	30	—	885
Titres de participation	—	—	—	—	—	66	66
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 343	14 884	15 061	17 554	771	66	52 679
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	3	2	6	1	—	13
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	3	12	—	16
Total des actifs financiers au coût amorti	1	3	3	9	13	—	29
Total des valeurs mobilières	6 473 \$	18 213 \$	18 899 \$	22 602 \$	16 427 \$	5 054 \$	87 668 \$

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Depuis le 31 décembre 2021, la qualité du crédit est présentée selon les niveaux de risque définis à la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2021. Les données comparatives ont été ajustées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante. Pour plus de renseignement sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 35 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 36 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2021.

Prêts

Au 31 décembre 2021	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	50 281 \$	27 \$	— \$	50 308 \$
Très faible	65 459	2 391	—	67 850
Faible	18 139	8 916	—	27 055
Moyen	1 200	2 285	—	3 485
Élevé	5	652	—	657
Défaut	—	131	209	340
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	135 084 \$	14 402 \$	209 \$	149 695 \$
Provision pour pertes de crédit	(72)	(70)	(20)	(162)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	135 012 \$	14 332 \$	189 \$	149 533 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 731 \$	— \$	— \$	5 731 \$
Très faible	6 314	14	—	6 328
Faible	7 609	1 268	—	8 877
Moyen	1 241	756	—	1 997
Élevé	7	1 229	—	1 236
Défaut	—	69	148	217
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 902 \$	3 336 \$	148 \$	24 386 \$
Provision pour pertes de crédit	(113)	(251)	(80)	(444)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 789 \$	3 085 \$	68 \$	23 942 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	20 307 \$	616 \$	— \$	20 923 \$
Autre que catégorie investissement	27 475	4 747	—	32 222
Sous surveillance	1 453	2 258	—	3 711
En défaut	—	81	731	812
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	49 235 \$	7 702 \$	731 \$	57 668 \$
Provision pour pertes de crédit	(105)	(80)	(179)	(364)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	49 130 \$	7 622 \$	552 \$	57 304 \$
Total des prêts et acceptations bruts	205 221 \$	25 440 \$	1 088 \$	231 749 \$
Provision pour pertes de crédit	(290)	(401)	(279)	(970)
Total des prêts et acceptations nets	204 931 \$	25 039 \$	809 \$	230 779 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2021, 94,9 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2020	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	45 585 \$	— \$	— \$	45 585 \$
Très faible	37 472	1 435	—	38 907
Faible	29 655	16 771	—	46 426
Moyen	1 112	2 793	—	3 905
Élevé	2	813	—	815
Défaut	—	196	374	570
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	113 826 \$	22 008 \$	374 \$	136 208 \$
Provision pour pertes de crédit	(64)	(98)	(29)	(191)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	113 762 \$	21 910 \$	345 \$	136 017 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 504 \$	— \$	— \$	5 504 \$
Très faible	5 641	4	—	5 645
Faible	9 129	1 607	—	10 736
Moyen	847	884	—	1 731
Élevé	8	1 415	—	1 423
Défaut	—	59	212	271
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 129 \$	3 969 \$	212 \$	25 310 \$
Provision pour pertes de crédit	(126)	(293)	(126)	(545)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 003 \$	3 676 \$	86 \$	24 765 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	17 009 \$	970 \$	— \$	17 979 \$
Autre que catégorie investissement	19 956	8 598	—	28 554
Sous-surveillance	1 178	2 769	—	3 947
En défaut	—	126	737	863
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	38 143 \$	12 463 \$	737 \$	51 343 \$
Provision pour pertes de crédit	(70)	(125)	(181)	(376)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	38 073 \$	12 338 \$	556 \$	50 967 \$
Total des prêts et acceptations bruts	173 098 \$	38 440 \$	1 323 \$	212 861 \$
Provision pour pertes de crédit	(260)	(516)	(336)	(1 112)
Total des prêts et acceptations nets	172 838 \$	37 924 \$	987 \$	211 749 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2020, 94,7 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 décembre 2021	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 740 \$	1 \$	— \$	51 741 \$
Très faible	21 756	73	—	21 829
Faible	6 395	2 336	—	8 731
Moyen	1 618	645	—	2 263
Élevé	5	461	—	466
Défaut	—	2	50	52
Total	81 514 \$	3 518 \$	50 \$	85 082 \$
Provision pour pertes de crédit	(46)	(17)	—	(63)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	81 468 \$	3 501 \$	50 \$	85 019 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	31 397 \$	120 \$	— \$	31 517 \$
Autre que catégorie investissement	9 611	1 899	—	11 510
Sous surveillance	198	448	—	646
En défaut	—	4	119	123
Total	41 206 \$	2 471 \$	119 \$	43 796 \$
Provision pour pertes de crédit	(7)	(2)	—	(9)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	41 199 \$	2 469 \$	119 \$	43 787 \$
Total des éléments hors bilan	122 720 \$	5 989 \$	169 \$	128 878 \$
Provision pour pertes de crédit	(53)	(19)	—	(72)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	122 667 \$	5 970 \$	169 \$	128 806 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2020	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	39 353 \$	— \$	— \$	39 353 \$
Très faible	28 667	29	—	28 696
Faible	9 881	2 885	—	12 766
Moyen	387	738	—	1 125
Élevé	4	594	—	598
Défaut	—	—	77	77
Total	78 292 \$	4 246 \$	77 \$	82 615 \$
Provision pour pertes de crédit	(52)	(17)	—	(69)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	78 240 \$	4 229 \$	77 \$	82 546 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	29 045 \$	277 \$	— \$	29 322 \$
Autre que catégorie investissement	6 851	3 715	—	10 566
Sous-surveillance	248	549	—	797
En défaut	—	10	171	181
Total	36 144 \$	4 551 \$	171 \$	40 866 \$
Provision pour pertes de crédit	(6)	(3)	—	(9)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	36 138 \$	4 548 \$	171 \$	40 857 \$
Total des éléments hors bilan	114 436 \$	8 797 \$	248 \$	123 481 \$
Provision pour pertes de crédit	(58)	(20)	—	(78)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	114 378 \$	8 777 \$	248 \$	123 403 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	65 \$	102 \$	29 \$	196 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	71	(66)	(5)	—
Étape 2	(14)	26	(12)	—
Étape 3	—	(4)	4	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(19)	24	13	18
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(75)	(1)	(5)	(81)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	57	22	—	79
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(14)	(26)	(11)	(51)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	(4)	1	(1)
Autres	—	—	3	3
	8	(29)	(12)	(33)
Radiations et recouvrements	—	—	3	3
Solde à la fin de l'exercice	73 \$	73 \$	20 \$	166 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	177 \$	306 \$	126 \$	609 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	268	(252)	(16)	—
Étape 2	(66)	131	(65)	—
Étape 3	(1)	(32)	33	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(37)	55	144	162
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(212)	80	105	(27)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	70	48	—	118
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(33)	(57)	(52)	(142)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(8)	(14)	(8)	(30)
	(19)	(41)	141	81
Radiations et recouvrements	—	—	(187)	(187)
Solde à la fin de l'exercice	158 \$	265 \$	80 \$	503 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	76 \$	128 \$	181 \$	385 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	54	(52)	(2)	—
Étape 2	(16)	29	(13)	—
Étape 3	—	(9)	9	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(7)	8	35	36
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(85)	(30)	42	(73)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	102	31	—	133
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(27)	(29)	(48)	(104)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	16	6	7	29
Autres	(1)	—	—	(1)
	36	(46)	—	20
Radiations et recouvrements	—	—	(32)	(32)
Solde à la fin de l'exercice	112 \$	82 \$	179 \$	373 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	343 \$	420 \$	279 \$	1 042 \$
Composition				
Prêts	290 \$	401 \$	279 \$	970 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	53	19	—	72

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	27 \$	27 \$	24 \$	78 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	56	(54)	(2)	—
Étape 2	(25)	34	(9)	—
Étape 3	—	(5)	5	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(20)	29	19	28
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(9)	77	1	69
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	42	20	—	62
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(8)	(18)	(9)	(35)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	(7)	1	(4)
Autres	—	(1)	1	—
	38	75	7	120
Radiations et recouvrements	—	—	(2)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	65 \$	102 \$	29 \$	196 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	139 \$	202 \$	143 \$	484 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	270	(251)	(19)	—
Étape 2	(78)	161	(83)	—
Étape 3	(1)	(42)	43	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(36)	40	251	255
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(148)	208	212	272
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	65	46	—	111
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(22)	(39)	(75)	(136)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(12)	(19)	(12)	(43)
Autres	—	—	1	1
	38	104	318	460
Radiations et recouvrements	—	—	(335)	(335)
Solde à la fin de l'exercice	177 \$	306 \$	126 \$	609 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	37 \$	20 \$	104 \$	161 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	33	(32)	(1)	—
Étape 2	(37)	51	(14)	—
Étape 3	(1)	(9)	10	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(7)	17	95	105
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(7)	75	63	131
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	56	22	—	78
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(10)	(19)	(28)	(57)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	12	3	13	28
Autres	—	—	(2)	(2)
	39	108	136	283
Radiations et recouvrements	—	—	(59)	(59)
Solde à la fin de l'exercice	76 \$	128 \$	181 \$	385 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	318 \$	536 \$	336 \$	1 190 \$
Composition				
Prêts	260 \$	516 \$	336 \$	1 112 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	58	20	—	78

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir continuent de causer de l'incertitude. La direction doit donc poser des jugements complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel, ce qui augmente le risque d'ajustements au cours des prochaines périodes.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent de pandémie de COVID-19 sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 continuent de complexifier de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Elles nécessitent donc que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives. Considérant la nature atypique de la crise économique actuelle, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Ce jugement d'expert est appliqué quant au degré de corrélation entre les données d'entrées liées aux indicateurs prospectifs et les pertes de crédit attendues afin de considérer l'incidence du contexte sans précédent. Il continue également d'être appliqué afin de considérer l'incidence des mesures de soutien gouvernementales, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et en constante évolution depuis le début de la pandémie.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2021						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	2,4 %	1,6 %	5,6 %	2,0 %	0,7 %	0,7 %
Taux de chômage (moyenne)	4,9 %	4,4 %	4,2 %	3,2 %	5,8 %	5,9 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,8 %	2,2 %	4,0 %	2,3 %	1,7 %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(5,0) %	0,1 %	8,2 %	1,6 %	(17,7) %	(1,7) %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	114 p.b.	115 p.b.	95 p.b.	90 p.b.	143 p.b.	149 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	7,0 %	4,8 %	14,0 %	5,6 %	(11,6) %	1,6 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2020						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	3,2 %	1,6 %	5,0 %	1,7 %	0,5 %	1,5 %
Taux de chômage (moyenne)	6,7 %	5,8 %	6,1 %	4,8 %	8,7 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,5 %	1,9 %	3,7 %	2,3 %	0,6 %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	0,3 %	2,0 %	7,0 %	2,5 %	(8,0) %	1,7 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	124 p.b.	120 p.b.	98 p.b.	86 p.b.	154 p.b.	140 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	9,9 %	6,7 %	16,4 %	7,6 %	(0,6) %	5,4 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Au 31 décembre 2021, la pandémie de COVID-19 continue d'entraîner de nombreuses incertitudes, notamment en ce qui concerne la progression du nouveau variant « Omicron » et la perte d'efficacité des vaccins. À cela s'ajoutent les incertitudes liées aux chaînes d'approvisionnement et à l'augmentation de l'inflation. La situation à la fin de l'année a entraîné une révision à la baisse des prévisions économiques pour le début de 2022.

Après une année exceptionnelle où la croissance du PIB réel du Québec a dépassé 6 %, le scénario de base prévoit une croissance économique inférieure à 3 % pour l'année 2022. Le rythme convergerait ensuite près de la croissance du PIB potentiel, soit environ 1,5 % par année. Le taux de chômage, lequel est déjà inférieur à 5 % au Québec, devrait remonter temporairement en raison des mesures sanitaires. En raison des changements démographiques, le taux de chômage devrait quant à lui s'installer sous les 4,5 % au cours des prochaines années, ce qui fait en sorte que plusieurs entreprises continueront de ressentir les effets de la rareté de main-d'œuvre. Selon ce scénario, l'inflation devrait atteindre un sommet au début de l'année 2022, puis reprendre une tendance baissière pour ainsi revenir à la cible de 2 % vers la fin de 2022 ou le début de 2023 si la plupart des contraintes pesant sur l'offre se résorbent. Ce scénario prévoit également une augmentation des taux d'intérêt directeurs qui aiderait à réduire les pressions inflationnistes et aurait un effet modérateur sur le marché de l'habitation, entraînant même une légère baisse du prix des maisons.

Selon le scénario pessimiste, le PIB réel diminuerait davantage au premier trimestre de 2022 avec une plus forte hausse du chômage. Il y aurait ensuite un rebond au printemps 2022, mais moins vigoureux que dans le scénario de base. Par ailleurs, les problèmes d'approvisionnement pourraient durer plus longtemps, ce qui contribuerait à maintenir l'inflation en 2022 à un niveau presque aussi élevé que dans le scénario de base. Des hausses de taux d'intérêt seraient quand même décrétées, ce qui aurait cependant un effet négatif plus important sur l'économie, surtout en 2023 où une nouvelle récession serait possible. Le scénario baissier suppose également une correction plus significative du prix des maisons, de l'ordre de 25 %.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une reprise économique plus rapide que le scénario de base. Cette reprise serait favorisée par un retrait plus rapide des mesures sanitaires contraignantes et la résorption plus rapide des problèmes d'approvisionnement. Le taux de chômage pourrait baisser à près de 3 % au cours des prochaines années dans ce scénario. Les pressions inflationnistes seraient quand même importantes, mais cette fois en raison d'une demande forte plutôt qu'en raison de contraintes au niveau de l'offre. Davantage de hausses de taux d'intérêt directeur sont supposées dans ce scénario, ce qui finirait par limiter la croissance du prix des maisons après une année 2022 vigoureuse.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2021 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Selon l'IFRS 9	763 \$	854 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	650 \$	740 \$
Optimiste	610	699
Pessimiste	1 156	1 233

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Selon l'IFRS 9	763 \$	854 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	675 \$	765 \$

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH). Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède de temps à autre à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) ou à des tiers. La détention de TH LNH confère à son détenteur un droit de propriété sur les blocs de créances sur lesquels ces TH LNH sont adossés.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de permettre la réception mensuelle de la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	12 828 \$	12 945 \$	12 295 \$	12 674 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	4 694	4 694	1 202	1 202
Valeurs mobilières prêtées	8	8	12	12
	17 530 \$	17 647 \$	13 509 \$	13 888 \$
Passifs associés	17 124 \$	17 007 \$	13 298 \$	13 533 \$

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS QUI SONT DÉCOMPTABILISÉS

Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Le Mouvement Desjardins participe au Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), mis en œuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC) dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Au terme de ce programme, le Mouvement Desjardins a octroyé des prêts qui sont financés par le gouvernement. Il a été établi que ces prêts étaient admissibles aux fins de décomptabilisation puisque la totalité des flux de trésorerie est transmise à EDC et que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts a de plus été transférée. Le Mouvement Desjardins conserve un lien avec ces actifs décomptabilisés car il administre ces prêts. Au 31 décembre 2021, des prêts dont l'encours s'élève à 4,3 G\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins aux termes du programme CUEC (3,6 G\$ au 31 décembre 2020).

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Placements		
Obligations	628 \$	607 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	22 139	18 463
Titres du marché monétaire	38	30
Instruments financiers dérivés	—	1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	14	12
Autres éléments d'actif	129	116
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(6)	(8)
Autres éléments de passif	(96)	(90)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts	22 846 \$	19 131 \$
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(42)	(38)
Total de l'actif net des fonds distincts⁽¹⁾	22 804 \$	19 093 \$

⁽¹⁾ L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 8 M\$ au 31 décembre 2021 (4 M\$ au 31 décembre 2020).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	345 \$	283 \$	— \$	628 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	7 307	14 472	360	22 139
Titres du marché monétaire	33	5	—	38
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 685 \$	14 760 \$	360 \$	22 805 \$
Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	317 \$	290 \$	— \$	607 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	6 773	11 563	127	18 463
Titres du marché monétaire	23	7	—	30
Instruments financiers dérivés	—	1	—	1
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 113 \$	11 861 \$	127 \$	19 101 \$

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 6 M\$ et de 6 M\$ respectivement (7 M\$ et 7 M\$ au 31 décembre 2020).

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 6 M\$ au 31 décembre 2021 (7 M\$ au 31 décembre 2020). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 2 M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2020). Aucun actif financier accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2021 et en 2020. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Solde au début – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	19 127 \$	17 037 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	4 338	2 368
Revenus nets de placement	2 407	1 915
	6 745	4 283
Diminution		
Rachats et retraits	2 869	2 045
Honoraires de gestion	165	148
	3 034	2 193
Solde à la fin – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	22 838 \$	19 127 \$
Passif dû à l'assureur	(42)	(38)
Total du passif net des fonds distincts⁽¹⁾	22 796 \$	19 089 \$

⁽¹⁾ L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 8 M\$ au 31 décembre 2021 (4 M\$ au 31 décembre 2020).

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Bâtiment	521 \$	556 \$
Autres ⁽¹⁾	9	9
	530 \$	565 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Au cours de l'exercice 2021, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 116 M\$ (99 M\$ en 2020).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2021	2020
Bâtiment	62 \$	62 \$
Autres ⁽¹⁾	3	3
	65 \$	65 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2021	2020
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	19 \$	22 \$
Location court terme	18	16
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	29	28

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 11 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2021	2020
Moins de 1 an	79 \$	70 \$
De 1 an à 2 ans	70	66
Plus de 2 ans à 3 ans	64	59
Plus de 3 ans à 4 ans	56	53
Plus de 4 ans à 5 ans	39	45
Plus de 5 ans	260	278
Total des paiements de loyer futurs	568 \$	571 \$

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2019	101 \$	1 420 \$	465 \$	496 \$	620 \$	3 102 \$	221 \$	1 065 \$	1 286 \$
Acquisitions	—	46	110	23	73	252	23	24	47
Dispositions	—	(10)	(70)	(24)	(16)	(120)	(7)	(77)	(84)
Autres	(1)	(14)	(2)	(2)	—	(19)	—	1	1
Au 31 décembre 2020	100 \$	1 442 \$	503 \$	493 \$	677 \$	3 215 \$	237 \$	1 013 \$	1 250 \$
Acquisitions	—	42	86	26	65	219	5	41	46
Dispositions	—	(11)	(57)	(56)	(44)	(168)	(4)	(9)	(13)
Autres	(1)	(5)	(8)	(1)	(9)	(24)	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2021	99 \$	1 468 \$	524 \$	462 \$	689 \$	3 242 \$	238 \$	1 042 \$	1 280 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2019	— \$	658 \$	285 \$	383 \$	305 \$	1 631 \$	— \$	329 \$	329 \$
Amortissements	—	45	72	23	40	180	—	41	41
Dispositions	—	(9)	(70)	(21)	(15)	(115)	—	(45)	(45)
Autres	—	(21)	—	(1)	—	(22)	—	1	1
Au 31 décembre 2020	— \$	673 \$	287 \$	384 \$	330 \$	1 674 \$	— \$	326 \$	326 \$
Amortissements	—	45	83	22	43	193	—	34	34
Dispositions	—	(9)	(56)	(51)	(35)	(151)	—	(3)	(3)
Autres	—	(5)	—	—	—	(5)	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2021	— \$	704 \$	314 \$	355 \$	338 \$	1 711 \$	— \$	354 \$	354 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2021	99 \$	764 \$	210 \$	107 \$	351 \$	1 531 \$	238 \$	688 \$	926 \$
Au 31 décembre 2020	100 \$	769 \$	216 \$	109 \$	347 \$	1 541 \$	237 \$	687 \$	924 \$

Au 31 décembre 2021, un montant de 10 M\$ (15 M\$ au 31 décembre 2020) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 110 M\$ (71 M\$ au 31 décembre 2020) relatifs aux bâtiments.

Au 31 décembre 2021, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 907 M\$ (1 791 M\$ au 31 décembre 2020). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 139 M\$ (144 M\$ en 2020). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 97 M\$ (116 M\$ en 2020), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Coût				
Au 31 décembre 2019	802 \$	16 \$	121 \$	939 \$
Acquisitions / Additions	101	1	17	119
Dispositions / Retraits	(42)	—	(16)	(58)
Autres	1	—	—	1
Au 31 décembre 2020	862 \$	17 \$	122 \$	1 001 \$
Acquisitions / Additions	162	8	2	172
Dispositions / Retraits	(105)	(9)	—	(114)
Autres	9	—	—	9
Au 31 décembre 2021	928 \$	16 \$	124 \$	1 068 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2019	503 \$	9 \$	46 \$	558 \$
Amortissements	71	1	5	77
Dispositions / Retraits	(42)	—	(16)	(58)
Au 31 décembre 2020	532 \$	10 \$	35 \$	577 \$
Amortissements	86	2	5	93
Dispositions / Retraits	(100)	(1)	—	(101)
Autres	2	—	—	2
Au 31 décembre 2021	520 \$	11 \$	40 \$	571 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2021	408 \$	5 \$	84 \$	497 \$
Au 31 décembre 2020	330 \$	7 \$	87 \$	424 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 206 M\$ (134 M\$ en 2020) et des logiciels développés en interne de 202 M\$ (196 M\$ en 2020).

⁽²⁾ La rubrique « Autres » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu par le Mouvement Desjardins dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾
Capital Desjardins inc.	Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	100 %	100 %
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille	100	100
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	100	100
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs	100	100
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	90	90
Filiales d'assurance de dommages ⁽²⁾	Assurance de dommages	100	100
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	100	100
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	100	100
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	100	100
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	100	100
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	100	100
9420-7404 Québec inc. ⁽³⁾	Services immobiliers	100	100

⁽¹⁾ Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales.

⁽²⁾ Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

⁽³⁾ 9420-7404 Québec inc. opère deux marques, DuProprio et FairSquare (Purplebricks Canada avant le 1^{er} décembre 2021).

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Aux 31 décembre 2021 et 2020, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Actifs	16 528 \$	15 418 \$
Passifs	11 533	11 946
Capitaux propres	4 995 \$	3 472 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	903 \$	750 \$

	2021	2020
Pour les exercices terminés le 31 décembre		
Revenu total	5 836 \$	5 813 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 199	623
Résultat global de l'exercice	1 556	730
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	142 \$	84 \$
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	25 \$	25 \$

	2021	2020
Pour les exercices terminés le 31 décembre		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 519 \$	1 382 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(33)	(1 360)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 634)	65
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(148) \$	87 \$

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 12 687 M\$ au 31 décembre 2021 (11 622 M\$ au 31 décembre 2020), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 7 481 M\$ au 31 décembre 2021 (6 114 M\$ au 31 décembre 2020), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que les quotes-parts du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées qui, prises individuellement, sont jugées non significatives.

Aux et pour les exercices terminés le 31 décembre	2021		2020	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable	1 185 \$	164 \$	1 060 \$	109 \$
Quote-part du résultat net	47	6	43	3

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Débiteurs	1 199 \$	840 \$
Intérêts à recevoir	641	726
Frais payés d'avance	290	285
Impôt à recevoir	474	200
Autres	836	653
	3 440 \$	2 704 \$

NOTE 15 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	70 756 \$	5 536 \$	60 040 \$	136 332 \$	64 544 \$	4 985 \$	58 399 \$	127 928 \$
Entreprises et gouvernements	52 563	524	48 557	101 644	43 871	473	52 509	96 853
Institutions de dépôts	344	—	35	379	387	—	68	455
	123 663 \$	6 060 \$	108 632 \$	238 355 \$	108 802 \$	5 458 \$	110 976 \$	225 236 \$

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PRIMES

	2021			2020		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	5 643 \$	5 938 \$	11 581 \$	4 683 \$	5 519 \$	10 202 \$
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	(231)	(72)	(303)	(206)	(76)	(282)
Primes nettes	5 412 \$	5 866 \$	11 278 \$	4 477 \$	5 443 \$	9 920 \$

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques – Assurance de personnes	23 693 \$	23 356 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	6 973	7 379
Primes non acquises	3 062	2 990
Dépôts des titulaires de police	621	624
Provisions pour prestations, participations et ristournes	384	469
Autres	29	9
	34 762 \$	34 827 \$

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	18 859 \$	18 334 \$
Polices avec participation	4 834	5 022
	23 693	23 356
Montants cédés aux réassureurs	(1 132)	(1 227)
Provisions techniques nettes	22 561 \$	22 129 \$

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	15 017 \$	15 056 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 275	2 343
Immeubles de placement	1 068	1 188
Actions	2 032	1 631
Autres	2 169	1 911
	22 561 \$	22 129 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 23 579 M\$ au 31 décembre 2021 (23 167 M\$ au 31 décembre 2020).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité selon les études annuelles de leurs récents résultats techniques et tiennent aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de ces filiales. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de ces filiales ne sont pas assez crédibles.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. La MCAB est la norme établie par l'ICA pour assurer la conformité des éléments d'actif auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, elles réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2021, une provision de 318 M\$ (437 M\$ au 31 décembre 2020) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'incidence des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2021	2020
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(56) \$	(55) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(28)	(27)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(94)	(90)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(178)	(179)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(55)	(48)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2021			2020		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	23 356 \$	(1 227) \$	22 129 \$	20 985 \$	(1 075) \$	19 910 \$
Variation due :						
Au passage du temps	(867)	(47)	(914)	1 620	(41)	1 579
Aux nouvelles affaires	1 481	(34)	1 447	760	(29)	731
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(60)	87	27	(82)	(5)	(87)
	554	6	560	2 298	(75)	2 223
Autres variations	(217)	89	(128)	73	(77)	(4)
Solde à la fin	23 693 \$	(1 132) \$	22 561 \$	23 356 \$	(1 227) \$	22 129 \$

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2021	2020
Hypothèses modifiées		
Mortalité	153 \$	33 \$
Morbidité	(11)	(1)
Taux de résiliation des contrats	(205)	(38)
Rendement des placements	109	10
Charges d'exploitation	(59)	(14)
Méthodes et autres	(7)	74
	(20) \$	64 \$

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Méthodologie et hypothèses (suite)

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2021			2020		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	7 379 \$	(729) \$	6 650 \$	6 716 \$	(802) \$	5 914 \$
Sinistres survenus au cours de l'exercice	3 696	(1)	3 695	3 801	(113)	3 688
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(903)	143	(760)	(263)	36	(227)
Évolution des taux d'actualisation	(153)	9	(144)	251	(23)	228
Sinistres payés au cours de l'exercice	(3 046)	134	(2 912)	(3 126)	173	(2 953)
Solde à la fin	6 973 \$	(444) \$	6 529 \$	7 379 \$	(729) \$	6 650 \$

Dans le cours normal de ses activités, les filiales d'assurance de dommages révisent certaines hypothèses actuarielles. Aux 31 décembre 2021 et 2020, des changements ont été apportés aux hypothèses actuarielles plus particulièrement sur l'estimation des sinistres survenus, mais non déclarés pour les contrats couvrant la responsabilité civile et les accidents en Ontario, sur le taux d'actualisation et sur des marges pour écarts défavorables.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur l'état combiné du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés. L'incidence d'un changement de taux d'actualisation est présentée à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »	
		2021	2020
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	(308) \$	(302) \$

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2011 et antérieures	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Estimation du montant ultime des sinistres:												
À la fin de l'année de survenance		1 375 \$	1 471 \$	1 536 \$	2 186 \$	2 417 \$	3 158 \$	3 691 \$	4 107 \$	3 758 \$	3 684 \$	
Une année plus tard		1 322	1 447	2 453	2 168	2 387	3 121	3 656	4 122	3 443		
Deux années plus tard		1 328	2 186	2 349	2 165	2 365	3 086	3 705	4 009			
Trois années plus tard		1 967	2 086	2 272	2 117	2 349	3 090	3 590				
Quatre années plus tard		1 839	1 977	2 184	2 089	2 361	2 993					
Cinq années plus tard		1 769	1 910	2 105	2 050	2 303						
Six années plus tard		1 717	1 872	2 099	2 040							
Sept années plus tard		1 694	1 843	2 042								
Huit années plus tard		1 672	1 808									
Neuf années plus tard		1 654										
Paiements cumulatifs à ce jour		1 570	1 700	1 892	1 878	2 050	2 526	2 860	2 943	2 219	1 688	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	289 \$	84 \$	108 \$	150 \$	162 \$	253 \$	467 \$	730 \$	1 066 \$	1 224 \$	1 996 \$	6 529 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	2	—	—	—	105	143	75	46	65	8	—	444
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	291 \$	84 \$	108 \$	150 \$	267 \$	396 \$	542 \$	776 \$	1 131 \$	1 232 \$	1 996 \$	6 973 \$

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Les filiales d'assurance de personnes sont exposées au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elles vendent. Selon la nature du produit, ces filiales peuvent être exposées au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus les exposent au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour les filiales d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Gestion du risque d'assurance (suite)

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, ces filiales souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. L'évolution de ces sinistres continue à être cédée en fonction du pourcentage de cession au moment de la survenance du sinistre, et ce, jusqu'au règlement final du sinistre. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2021			2020		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	231 \$	72 \$	303 \$	206 \$	76 \$	282 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	141	(152)	(11)	208	101	309

Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les détenteurs de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les incidences défavorables potentielles pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements des marchés boursiers, des taux de change et des taux d'intérêt sur le coût futur des garanties. Ce programme couvre la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif des filiales d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction de ces filiales est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Gestion du risque d'assurance (suite)

L'incidence sur l'état combiné du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait une incidence sur l'état combiné du résultat des filiales d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait une incidence directe sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état combiné du résultat. Par contre, la filiale offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'incidence des variations des taux d'intérêt sur l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié des filiales d'assurance de personnes :

	2021	2020
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	88 \$	68 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(116)	(92)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à appairer. La direction des filiales d'assurance de dommages est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2021	2020
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	4 \$	10 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(8)	92

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir aux filiales d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer leurs engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour ces filiales, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Il incombe notamment aux filiales d'assurances de personnes et de dommages la responsabilité de mesurer, de suivre et de contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement présenté au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Moins de 1 an	3 089 \$	2 948 \$
De 1 an à 5 ans	6 648	6 483
Plus de 5 ans	42 622	38 843
Total	52 359 \$	48 274 \$

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Gestion des risques

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques sont révisés au moins une fois l'an et présenté au CGP ainsi qu'au comité de retraite qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au comité de retraite de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au comité de retraite toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt. Une répartition en facteurs de risque permet de respecter la tolérance au risque à court terme, d'assurer une prise de risque adéquate en fonction du rendement cible et d'acquitter systématiquement les obligations du régime.

La politique de placement peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et les règles de rééquilibrage de la politique de placement sont appliquées si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est aussi contrôlé par la politique de placement qui spécifie les règles de couverture.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régime d'avantages complémentaires de groupe							
	Régimes de retraite de groupe			Régimes de retraite de groupe		Autres régimes		
	Juste valeur					Juste valeur		
	Obligation	des actifs	Total	Obligation	Obligation	des actifs	Total	Total
Au 31 décembre 2019	17 021 \$	15 064 \$	1 957 \$	750 \$	1 034 \$	673 \$	361 \$	3 068 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	394	—	394	—	38	—	38	432
Charge / produit d'intérêts nets	514	446	68	24	32	21	11	103
Coûts des services passés	(4)	—	(4)	—	—	—	—	(4)
	904	446	458	24	70	21	49	531
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	1 619	(1 619)	—	—	82	(82)	(1 701)
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(94)	—	(94)	(6)	(31)	—	(31)	(131)
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	1 499	—	1 499	82	82	—	82	1 663
Pertes (gains) d'expérience	137	—	137	11	(1)	—	(1)	147
	1 542	1 619	(77)	87	50	82	(32)	(22)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	216	216	—	—	—	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	400	(400)	—	—	23	(23)	(423)
Prestations payées	(591)	(587)	(4)	(22)	(30)	(18)	(12)	(38)
Autres variations	(13)	(4)	(9)	—	(1)	(1)	—	(9)
	(388)	25	(413)	(22)	(31)	4	(35)	(470)
Au 31 décembre 2020	19 079 \$	17 154 \$	1 925 \$	839 \$	1 123 \$	780 \$	343 \$	3 107 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	433	—	433	6	39	—	39	478
Charge / produit d'intérêts nets	432	380	52	17	25	18	7	76
Coûts des services passés	(1)	—	(1)	—	1	—	1	—
	864	380	484	23	65	18	47	554
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	490	(490)	—	—	3	(3)	(493)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	5	—	5	(8)	(3)	—	(3)	(6)
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(1 572)	—	(1 572)	(83)	(114)	—	(114)	(1 769)
Pertes d'expérience	382	—	382	6	6	—	6	394
	(1 185)	490	(1 675)	(85)	(111)	3	(114)	(1 874)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	236	236	—	—	—	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	581	(581)	—	—	186	(186)	(767)
Prestations payées	(624)	(624)	—	(23)	(33)	(20)	(13)	(36)
Autres variations	(16)	(18)	2	—	—	—	—	2
	(404)	175	(579)	(23)	(33)	166	(199)	(801)
Au 31 décembre 2021	18 354 \$	18 199 \$	155 \$	754 \$	1 044 \$	967 \$	77 \$	986 \$

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS (suite)

Aux fins de la présentation du bilan, les actifs et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont présentés distinctement :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies inclus dans « Autres actifs – Autres »	62 \$	— \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 048	3 107
	986 \$	3 107 \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾		Au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	— \$	172 \$	— \$	121 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	48	7 866	60	7 449
Autres émetteurs	4 448	—	4 297	—
Actions	348	4 002	409	3 979
Placements immobiliers	1 778	—	1 470	—
Placements en infrastructure	1 882	—	1 751	—
Encaisse et titres du marché monétaire	233	220	194	224
Autres	2 143	316	1 753	29
Total	10 880 \$	12 576 \$	9 934 \$	11 802 \$

⁽¹⁾ Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2021, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la juste valeur totalise 55 M\$ (64 M\$ au 31 décembre 2020).

NOTE 17 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation ⁽¹⁾	3,30 %	3,20 %	2,70 %	2,60 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus ⁽¹⁾	3,40	3,30	2,85	2,70
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif ⁽¹⁾	2,21	2,02	2,96	2,89
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus ⁽¹⁾	2,53	2,33	3,09	3,03
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	—	3,50	—	4,05

⁽¹⁾ Taux pondéré de tous les régimes.

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Régimes de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(2 763) \$	(174) \$	(3 125) \$	(173) \$
Baisse de 1 %	3 787	247	4 280	245
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	696	89	798	88
Baisse de 1 %	(590)	(55)	(678)	(55)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(95)	4	(113)	2
Baisse de 1 %	119	(6)	144	(3)
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	3	—	4	—
Baisse de 1 %	(3)	—	(4)	—
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	51	2	63	2
Baisse de 1 %	(43)	(2)	(52)	(2)

Cotisations prévues pour 2022

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 470 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2021, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 18 ans (19 ans en 2020) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 14 ans (15 ans en 2020) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Créditeurs et autres charges à payer	3 350 \$	2 614 \$
Intérêts à payer	855	930
Passifs sur contrats conclus avec des clients	560	496
Impôt à payer	462	566
Ristournes à payer	387	333
Provisions pour risques et charges	374	379
Dettes auprès d'institutions financières	17	17
Autres	1 511	1 153
	7 516 \$	6 488 \$

NOTE 19 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des billets subordonnés émis par la Fédération. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Avant le 15 décembre 2021, les obligations subordonnées se composaient également des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc. Le 15 décembre 2021, la totalité des obligations de premier rang série J en circulation, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursées par anticipation. Le produit brut des obligations de premier rang qui étaient émises par Capital Desjardins inc. était investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang avaient priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et étaient garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec.

Les rachats et annulations de ces obligations et billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2021 ⁽²⁾	Au 31 décembre 2020 ⁽²⁾
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2025 ⁽¹⁾	963 \$	998 \$
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 28 mai 2021, échéant en mai 2031, portant intérêt au taux annuel de 1,992 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 0,60 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2026 ⁽¹⁾	997	—
Obligations de premier rang série J de Capital Desjardins inc. (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, portant intérêt au taux annuel de 4,954 %, remboursées par anticipation en totalité au cours de l'exercice	—	495
	1 960 \$	1 493 \$

⁽¹⁾ Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par de 1,50 par (ii) le prix de conversion.

⁽²⁾ La valeur comptable des obligations subordonnées tient compte des ajustements de juste valeur lorsque la comptabilité de couverture est appliquée.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

Au 31 décembre 2021	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	193 \$	1 541 \$	412 \$	515 \$	2 661 \$	29 \$	27 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	152	3 666	5 841	15 372	25 031	—	—
<i>Taux moyen</i>	<i>0,8 %</i>	<i>1,5 %</i>	<i>1,2 %</i>	<i>1,2 %</i>			
	345	5 207	6 253	15 887	27 692	29	27
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	—	948	—	—	948	—	61
<i>Taux moyen CAD-US</i>	—	<i>1,2645</i>	—	—			
	—	948	—	—	948	—	61
Total – Couverture de juste valeur	345	6 155	6 253	15 887	28 640	29	88
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	556	6 056	14	303	6 929	97	17
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	4 780	19 034	10 929	4 000	38 743	—	—
<i>Taux moyen</i>	<i>1,0 %</i>	<i>1,5 %</i>	<i>1,6 %</i>	<i>1,6 %</i>			
	5 336	25 090	10 943	4 303	45 672	97	17
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	2 262	4 430	7 181	2 045	15 918	—	325
<i>Taux moyen CAD-US</i>	<i>1,2645</i>	—	<i>1,2645</i>	—			
<i>Taux moyen CAD-EUR</i>	—	<i>1,4386</i>	<i>1,4386</i>	<i>1,4386</i>			
	2 262	4 430	7 181	2 045	15 918	—	325
Total – Couverture de flux de trésorerie	7 598	29 520	18 124	6 348	61 590	97	342
Total – Désignés comme instruments de couverture	7 943 \$	35 675 \$	24 377 \$	22 235 \$	90 230 \$	126 \$	430 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2021							
À des fins de transaction⁽¹⁾							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	28 653 \$	35 502 \$	4 266 \$	3 711 \$	72 132 \$	741 \$	477 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 009	—	—	—	3 009	32	27
Options achetées	2 690	311	195	—	3 196	16	—
Options vendues	3 350	283	215	—	3 848	—	17
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	69 771	73 133	63 075	22 314	228 293	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	16 104	3 140	253	—	19 497	—	—
Options achetées	45 197	316	—	—	45 513	34	—
Options vendues	44 319	316	—	—	44 635	—	30
	213 093	113 001	68 004	26 025	420 123	823	551
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	35 737	1 424	12	—	37 173	259	191
Swaps de devises	3 924	523	1	1 178	5 626	71	31
Options achetées	1 364	166	5	—	1 535	21	—
Options vendues	1 696	155	3	—	1 854	—	35
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	5	—	—	—	5	—	—
	42 726	2 268	21	1 178	46 193	351	257
Autres contrats⁽²⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	39	156	313	—	508	3	3
Options achetées	7 142	18 375	10 903	2 302	38 722	4 525	—
Options vendues	6 928	17 813	10 146	1 696	36 583	—	4 259
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	—	645	171	816	—	—
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	379	—	379	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	818	—	—	—	818	—	—
Options achetées	1	2	—	—	3	—	—
	14 928	36 346	22 386	4 169	77 829	4 528	4 262
Total – À des fins de transaction	270 747 \$	151 615 \$	90 411 \$	31 372 \$	544 145 \$	5 702 \$	5 070 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	278 690 \$	187 290 \$	114 788 \$	53 607 \$	634 375 \$	5 828 \$	5 500 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽³⁾	—	—	—	—	—	1 061	1 061
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	278 690 \$	187 290 \$	114 788 \$	53 607 \$	634 375 \$	4 767 \$	4 439 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2021, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 636 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

⁽²⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽³⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations sur les échéances des montants nominaux de référence à la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2020	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	229 \$	2 016 \$	1 270 \$	1 057 \$	4 572 \$	158 \$	69 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	134	3 312	5 776	14 541	23 763	—	—
<i>Taux moyen</i>	0,7 %	1,2 %	1,6 %	1,1 %			
	363	5 328	7 046	15 598	28 335	158	69
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	1 555	3 394	3 217	778	8 944	190	74
<i>Taux moyen CAD-US</i>	—	1,2729	1,2729	—			
<i>Taux moyen CAD-EUR</i>	1,5550	1,5550	1,5550	—			
	1 555	3 394	3 217	778	8 944	190	74
Total – Couverture de juste valeur	1 918	8 722	10 263	16 376	37 279	348	143
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	2 264	4 217	5 755	601	12 837	394	145
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	950	12 697	8 201	1 379	23 227	—	—
<i>Taux moyen</i>	1,7 %	1,4 %	1,5 %	1,4 %			
Total – Couverture de flux de trésorerie	3 214	16 914	13 956	1 980	36 064	394	145
Total – Désignés comme instruments de couverture	5 132 \$	25 636 \$	24 219 \$	18 356 \$	73 343 \$	742 \$	288 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2020	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction⁽¹⁾							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	37 324 \$	49 768 \$	12 486 \$	4 171 \$	103 749 \$	1 979 \$	1 267 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 773	—	—	—	1 773	11	16
Options achetées	255	479	40	—	774	7	—
Options vendues	194	406	91	—	691	—	3
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	43 968	46 886	33 159	14 659	138 672	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	5 908	1 640	—	—	7 548	—	—
Options achetées	33 953	—	—	—	33 953	6	—
Options vendues	32 204	—	—	—	32 204	—	7
	155 579	99 179	45 776	18 830	319 364	2 003	1 293
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	32 277	805	53	—	33 135	252	498
Swaps de devises	1 610	39	385	680	2 714	11	102
Options achetées	532	305	—	—	837	12	—
Options vendues	1 008	304	—	—	1 312	—	38
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	4	—	—	—	4	—	—
	35 431	1 453	438	680	38 002	275	638
Autres contrats⁽²⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	9	117	193	—	319	5	5
Options achetées	7 198	15 705	12 398	360	35 661	2 795	—
Options vendues	6 943	15 138	11 980	210	34 271	—	2 660
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	—	649	—	649	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	1 049	—	—	—	1 049	—	—
Options achetées	4	2	—	—	6	—	—
	15 203	30 962	25 220	570	71 955	2 800	2 665
Total – À des fins de transaction	206 213 \$	131 594 \$	71 434 \$	20 080 \$	429 321 \$	5 078 \$	4 596 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	211 345 \$	157 230 \$	95 653 \$	38 436 \$	502 664 \$	5 820 \$	4 884 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽³⁾	—	—	—	—	—	1 858	1 858
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	211 345 \$	157 230 \$	95 653 \$	38 436 \$	502 664 \$	3 962 \$	3 026 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2020, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 470 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

⁽²⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽³⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangère, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(55) \$	— \$	164 \$	2 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	686	(13)	91	(1)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	(368)	14	217	(23)
Total – Couverture de juste valeur	263 \$	1 \$	472 \$	(22) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net Couvertures actives ⁽²⁾
2021				
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(174) \$	(4) \$	(178) \$	(45) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(268)	4	(275)	(36)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	(3)	2	18	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	(445) \$	2 \$	(435) \$	(81) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net Couvertures actives ⁽²⁾
2020				
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	374 \$	7 \$	368 \$	(13) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	349	7	341	(18)
Total – Couverture de flux de trésorerie	723 \$	14 \$	709 \$	(31) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2021							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	2 \$	4 \$	12 \$	20 645 \$	— \$	— \$	(838) \$
Prêts	(118)	144	699	1 283	(3)	—	(33)
Passifs							
Dépôts	103 \$	(36) \$	(247) \$	6 571 \$	63 \$	(122) \$	210 \$
Obligations subordonnées	—	—	—	362	12	6	18
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	18 \$	— \$	8 \$	938 \$	11 \$	(57) \$	382 \$

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2020							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	14 \$	7 \$	(15) \$	23 429 \$	— \$	— \$	30 \$
Prêts	583	232	(900)	1 345	32	—	40
Passifs							
Dépôts	(163) \$	(40) \$	207 \$	5 527 \$	(190) \$	(99) \$	(325) \$
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	— \$	— \$	— \$	9 082 \$	(151) \$	— \$	(240) \$

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	373 789 \$	867 \$	406 \$	510 \$	306 820 \$	2 531 \$	796 \$	1 038 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 009	—	64	64	1 773	—	28	24
Contrats à terme normalisés	19 497	32	1	—	7 548	11	1	—
Options achetées	48 709	50	5	13	34 727	14	8	3
Options vendues	48 483	—	—	—	32 895	—	—	—
	493 487	949	476	587	383 763	2 556	833	1 065
Contrats de change								
Contrats à terme	37 173	259	390	372	33 135	251	391	330
Contrats à terme normalisés	5	—	—	—	4	—	—	—
Swaps de devises	22 492	71	166	165	11 658	201	125	117
Options achetées	1 535	21	54	93	837	12	31	20
Options vendues	1 854	—	—	—	1 312	—	—	—
	63 059	351	610	630	46 946	464	547	467
Autres contrats								
Swaps	1 324	3	66	40	968	5	16	3
Contrats à terme normalisés	818	—	—	—	1 049	—	—	—
Options achetées	38 725	4 525	3 300	2 972	35 667	2 795	2 965	2 392
Options vendues	36 583	—	—	—	34 271	—	—	—
Swaps sur défaillance de crédit	379	—	25	—	—	—	—	—
	77 829	4 528	3 391	3 012	71 955	2 800	2 981	2 395
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	634 375 \$	5 828 \$	4 477 \$	4 229 \$	502 664 \$	5 820 \$	4 361 \$	3 927 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	—	1 061	—	50	—	1 858	—	82
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	634 375 \$	4 767 \$	4 477 \$	4 179 \$	502 664 \$	3 962 \$	4 361 \$	3 845 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	2 069 \$	811 \$	3 559 \$	828 \$
A+, A, A-	3 491	2 243	2 015	1 835
BBB, B, BB-, BBB-	125	377	90	235
CCC, CC, C	—	—	—	1
Non cotée	143	798	156	1 028
	5 828	4 229	5 820	3 927
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	1 061	50	1 858	82
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	4 767 \$	4 179 \$	3 962 \$	3 845 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	5 541 \$	3 010 \$	5 568 \$	2 680 \$
Autres	287	1 219	252	1 247
	5 828	4 229	5 820	3 927
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	1 061	50	1 858	82
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	4 767 \$	4 179 \$	3 962 \$	3 845 \$

⁽¹⁾ Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou clients du Mouvement Desjardins. Bien que le tableau présente l'information par cote d'évaluation externe, le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est réalisé en fonction d'une notation interne.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Le 1^{er} septembre 2021, par l'entremise de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement a fait l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international. La transaction correspond à un regroupement d'entreprises et l'allocation du prix d'achat a été complétée au cours de l'exercice terminée le 31 décembre 2021. Les frais de clôture directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres ».

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Le 15 juillet 2020, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de 9420-7404 Québec inc., a fait l'acquisition des activités canadiennes de services immobiliers de Purplebricks Group plc pour un montant total de 62 M\$. 9420-7404 Québec inc. opère principalement deux marques, DuProprio et FairSquare (Purplebricks Canada avant le 1^{er} décembre 2021). La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis, s'élevant respectivement à 80 M\$ et 29 M\$, a été complétée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. La transaction a notamment donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles de 25 M\$ et d'un goodwill de 35 M\$. Les frais de clôture directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres ».

NOTE 22 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Le taux d'intérêt des parts, le cas échéant est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social », après leur approbation.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Parts de qualification	25 \$	25 \$
Parts permanentes	75	107
Parts de ristournes	18	24
Parts de capital F	4 864	4 865
	4 982 \$	5 021 \$

RACHATS DE PARTS

Parts permanentes

En 2018, l'AMF a autorisé, sous certaines conditions, le rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts permanentes.

Parts de ristournes

En 2014, l'AMF a autorisé, sous certaines conditions, le rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts de ristournes.

NOTE 23 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

NOTE 24 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	233 \$	(1) \$	670 \$	7 \$
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	448	33	166	7
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	84	—	466	—
Cumul des autres éléments du résultat global	765 \$	32 \$	1 302 \$	14 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 4 M\$ au 31 décembre 2021 (4 M\$ au 31 décembre 2020) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 25 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respecte son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement Desjardins approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19. La ligne directrice découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Cette dernière exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR). Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1 % et doit ainsi maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la ligne directrice.

NOTE 25 – GESTION DU CAPITAL (suite)

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- ii) les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision collective. Par ailleurs, les obligations de premier rang assujetties au retrait progressif ont été totalement remboursées par anticipation le 15 décembre 2021.

L'AMF exige du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques et les ratios de fonds propres :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	28 437 \$	26 317 \$
Fonds propres de la catégorie 1	28 437	26 317
Total des fonds propres	29 721	27 114
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	117 168	103 658
Risque de marché	2 874	2 561
Risque opérationnel	14 476	13 705
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher des APR	134 518 \$	119 924 \$
Plancher des APR	—	177
Total des actifs pondérés en fonction des risques	134 518 \$	120 101 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,1 %	21,9 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,1	21,9
Total des fonds propres	22,1	22,6
Levier	8,5	8,5
Exposition du ratio de levier	336 136 \$	307 925 \$

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2021, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 26 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2021	2020
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	6 967 \$	7 312 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	420	443
À la juste valeur par le biais du résultat net	14	11
	7 401	7 766
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	1 599	2 110
À la juste valeur par le biais du résultat net	16	16
	1 615	2 126
	5 786 \$	5 640 \$

REVENUS NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2021			2020		
	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	333 \$	525 \$	858 \$	276 \$	274 \$	550 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	516	(1 300)	(784)	516	1 338	1 854
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	109	(24)	85	110	343	453
Au coût amorti et autres	129	31	160	124	135	259
	1 087 \$	(768) \$	319 \$	1 026 \$	2 090 \$	3 116 \$

NOTE 27 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » présentés à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2021	2020
Commissions	869 \$	764 \$
Recouvrement de charges liées à la réassurance	(32)	(27)
Honoraires professionnels	1 013	664
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	459	418
Autres frais en personnel	132	153
Commandites, dons et bourses d'études	110	72
Amortissement des immobilisations incorporelles	93	77
Frais liés aux dépôts, services et autres	23	27
Autres	987	871
	3 654 \$	3 019 \$

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2021	2020
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	963 \$	800 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(14)	(92)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(55)	(55)
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(103)	(85)
	791	568
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(36)	(68)
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	2	76
	(34)	8
	757 \$	576 \$
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	(26) \$	169 \$
Impôt différé	327	219
	301	388
Total de la charge d'impôt	1 058 \$	964 \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2021	2020
Impôts sur les excédents	860 \$	661 \$
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(103)	(85)
Impôts sur les excédents	757 \$	576 \$

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2021	2020
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,36 % (26,26 % en 2020)	1 003 \$	810 \$
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(103)	(85)
Déduction pour petites entreprises	(12)	(10)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(92)	(87)
Dépenses non déductibles	19	16
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	(12)	(16)
Recouvrement de l'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(55)	(55)
Autres	9	3
	757 \$	576 \$

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020	2021	2020
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	155 \$	165 \$	10 \$	(2) \$
Provision pour pertes de crédit	194	214	20	(54)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	258	815	38	(10)
Pertes fiscales	209	157	(52)	64
Autres	107	83	(25)	5
	923	1 434	(9)	3
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placement	131	158	(27)	1
Actifs au titre de droits d'utilisation	148	159	(11)	1
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	47	255	(16)	13
Passifs des contrats d'assurance	109	80	29	(10)
	435	652	(25)	5
Solde net des actifs (passifs) d'impôt différé	488 \$	782 \$	(34) \$	8 \$

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	789 \$	1 154 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	301	372
	488 \$	782 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucuns actifs d'impôt différé n'ont été comptabilisés au bilan combiné est de 20 M\$ (20 M\$ au 31 décembre 2020).

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Engagements		
Engagements de crédit	127 460 \$	122 312 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 382	1 702
Lettres de crédit documentaire	18	132
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	1 400	1 037
Swaps sur défaillance de crédit	645	649

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements, et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES (suite)

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	535 \$	359 \$
Valeurs mobilières	31 357	20 571
Prêts	25 057	27 586
	56 949	48 516
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	17 968	14 654
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	636	839
	17 332	13 815
	74 281 \$	62 331 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	35 806 \$	23 625 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	10 827	8 808
Opérations de titrisation	12 828	12 295
Obligations sécurisées	12 687	11 622
Opérations sur instruments financiers dérivés	138	178
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	1 324	4 842
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements ⁽²⁾	671	961
	74 281 \$	62 331 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

⁽²⁾ Correspondent aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré à la date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

FUITE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le 16 décembre 2021, le Mouvement Desjardins a annoncé qu'une entente de règlement est survenue avec les demandeurs à la suite du dépôt des actions collectives en lien avec la situation des renseignements personnels annoncée en juin 2019. L'entente de règlement qui est soumise à l'approbation de la Cour supérieure du Québec prévoit qu'une somme maximale de 201 M\$ sera versée sous la forme de paiements individuels aux personnes admissibles qui en feront la demande à la suite de l'approbation par la Cour. Les états financiers combinés au 31 décembre 2021 tiennent compte des incidences financières de ce règlement.

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Principales méthodes comptables » et à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 16 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2021	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 867 \$	461 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	16 328 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	60	591	1 196	319	1 105	1 726	5 933	22 649	6 193	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	403	665	265	683	1 147	7 353	24 363	18 335	72	53 286
Titres au coût amorti	—	—	1	1	—	1	4	34	—	41
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 859	1 103	57	—	—	—	—	—	—	12 019
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 688	3 460	6 964	6 040	7 046	20 561	86 855	9 318	6 763	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	61	89	186	253	308	1 375	5 450	7 730	8 934	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	12 516	5 665	5 399	4 880	5 341	4 735	10 774	2 527	5 563	57 400
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(970)	(970)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 804	22 804
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Primes à recevoir	169	64	14	2	—	—	—	—	2 590	2 839
Instruments financiers dérivés	238	206	421	204	381	1 879	2 207	292	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 769	3	—	—	—	—	—	—	785	2 557
Actifs de réassurance	27	48	58	50	47	124	255	973	—	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	530	530
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	926	926
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 531	1 531
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	497	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 380	1 380
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	789	789
Autres actifs	710	362	185	13	20	21	50	12	2 067	3 440
Total de l'actif	45 600 \$	12 752 \$	14 746 \$	12 445 \$	15 395 \$	37 775 \$	135 891 \$	61 870 \$	60 611 \$	397 085 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2021	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	4 858 \$	4 425 \$	10 317 \$	4 962 \$	7 389 \$	14 429 \$	13 352 \$	390 \$	76 210 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	7 622	8 001	2 366	3 411	1 597	6 334	15 431	3 823	53 059	101 644
Institutions de dépôts ⁽³⁾	20	1	1	3	2	5	4	—	343	379
Acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	147	536	133	40	8	1 240	2 637	6 597	4	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	—	—	—	—	—	—	—	—	31 177
Instruments financiers dérivés	155	187	377	260	348	1 822	2 198	153	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	1 040	2	—	—	—	—	—	—	6 896	7 938
Obligations locatives	6	10	16	15	15	60	162	303	9	596
Passifs des contrats d'assurance	462	807	1 036	911	856	2 219	4 681	20 728	3 062	34 762
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 796	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	1 048	1 048
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	301	301
Autres passifs	2 933	1 013	677	57	52	149	109	29	2 497	7 516
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	1 960	—	1 960
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	33 526	33 526
Total du passif et des capitaux propres	48 653 \$	15 017 \$	14 923 \$	9 659 \$	10 267 \$	26 258 \$	38 574 \$	33 983 \$	199 751 \$	397 085 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	744 \$	81 \$	739 \$	1 002 \$	742 \$	2 596 \$	10 408 \$	126 \$	111 022 \$	127 460 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 382	2 382
Lettres de crédit documentaire	7	2	6	1	2	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	219	224	337	303	200	25	34	41	17	1 400
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	—	—	—	—	645	—	—	645

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2020	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 739 \$	384 \$	3 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	12 126 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	172	181	866	303	627	1 508	5 632	20 671	5 000	34 960
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	695	629	644	625	1 749	6 738	23 207	18 326	66	52 679
Titres au coût amorti	—	—	—	—	1	2	4	22	—	29
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 676	599	383	—	—	—	—	—	—	9 658
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 257	3 040	7 108	6 494	8 643	24 388	73 124	5 136	6 018	136 208
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	56	59	138	246	359	1 350	5 762	7 918	9 422	25 310
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	11 150	5 796	5 553	5 054	4 824	3 591	7 786	2 757	4 504	51 015
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 112)	(1 112)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	19 093	19 093
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	312	2	—	14	—	—	—	—	—	328
Primes à recevoir	169	59	13	3	—	—	—	—	2 559	2 803
Instruments financiers dérivés	155	203	390	223	217	891	3 153	588	—	5 820
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 807	10	—	—	—	—	—	—	682	2 499
Actifs de réassurance	38	71	78	69	66	173	362	1 105	—	1 962
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	565	565
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	924	924
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 541	1 541
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	156	156
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	424	424
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 189	1 189
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 154	1 154
Autres actifs	583	187	134	14	17	21	47	12	1 689	2 704
Total de l'actif	37 809 \$	11 220 \$	15 310 \$	13 045 \$	16 503 \$	38 662 \$	119 077 \$	56 535 \$	53 874 \$	362 035 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2020	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	4 129 \$	3 579 \$	8 209 \$	5 044 \$	7 058 \$	14 559 \$	15 392 \$	343 \$	69 615 \$	127 928 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	11 884	6 236	5 159	2 556	1 115	6 273	15 384	3 720	44 526	96 853
Institutions de dépôts ⁽³⁾	45	—	3	—	6	10	5	—	386	455
Acceptations	312	2	—	14	—	—	—	—	—	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	248	343	399	91	141	858	1 920	5 347	6	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 266	1 250	3 119	—	505	1 012	—	—	—	19 152
Instruments financiers dérivés	330	278	500	229	187	855	2 377	128	—	4 884
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 195	—	—	—	—	—	—	—	3 615	6 810
Obligations locatives	6	11	16	16	16	61	168	330	9	633
Passifs des contrats d'assurance	467	845	1 007	906	855	2 126	4 877	20 754	2 990	34 827
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	19 089	19 089
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	3 107	3 107
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	372	372
Autres passifs	2 132	890	587	161	51	146	164	35	2 322	6 488
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	1 493	—	1 493
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	30 263	30 263
Total du passif et des capitaux propres	36 014 \$	13 434 \$	18 999 \$	9 017 \$	9 934 \$	25 900 \$	40 287 \$	32 150 \$	176 300 \$	362 035 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	804 \$	189 \$	1 072 \$	1 044 \$	1 120 \$	3 381 \$	7 168 \$	154 \$	107 380 \$	122 312 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	1 702	1 702
Lettres de crédit documentaire	10	9	72	9	17	12	3	—	—	132
Garanties et lettres de crédit de soutien	98	173	283	205	202	30	28	8	10	1 037
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	—	—	—	—	649	—	—	649

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins.

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique « Autres ».

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que d'équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transferts d'entreprises et de conseils et par l'intermédiaire de son réseau de distribution, des produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Ses produits et services sont distribués par les employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaire conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle. Ce secteur comprend également les activités de la participation dans Patrimoine Aviso.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique « Autres » comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins et les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. Depuis le troisième trimestre de 2020, elle comprend également les activités de services immobiliers de 9420-7404 Québec inc. qui gèrent deux marques, DuProprio et FairSquare (Purplebricks Canada avant le 1^{er} décembre 2021). En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Revenu net d'intérêts	5 005 \$	4 970 \$	— \$	8 \$	— \$	— \$	781 \$	662 \$	5 786 \$	5 640 \$
Primes nettes	—	—	5 667	4 711	5 909	5 484	(298)	(275)	11 278	9 920
Autres revenus	2 925	2 642	1 432	3 690	(58)	337	(1 043)	(756)	3 256	5 913
Revenu total	7 930	7 612	7 099	8 409	5 851	5 821	(560)	(369)	20 320	21 473
Dotation à la provision pour pertes de crédit	75	867	—	—	—	—	(6)	(4)	69	863
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	—	—	4 115	5 564	2 792	3 689	(24)	(20)	6 883	9 233
Frais autres que d'intérêts	5 886	4 987	2 448	2 100	1 460	1 303	(228)	(93)	9 566	8 297
Excédents d'exploitation	1 969	1 758	536	745	1 599	829	(302)	(252)	3 802	3 080
Impôts sur les excédents	510	444	73	136	402	207	(125)	(126)	860	661
Excédents avant ristournes aux membres	1 459	1 314	463	609	1 197	622	(177)	(126)	2 942	2 419
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	284	245	—	—	—	—	—	—	284	245
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 175 \$	1 069 \$	463 \$	609 \$	1 197 \$	622 \$	(177) \$	(126) \$	2 658 \$	2 174 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	1 175 \$	1 069 \$	463 \$	609 \$	1 055 \$	538 \$	(178) \$	(126) \$	2 515 \$	2 090 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	142	84	1	—	143	84

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Au 31 décembre 2021	306 878 \$	276 630 \$	56 891 \$	51 019 \$	16 574 \$	15 457 \$	16 742 \$	18 929 \$	397 085 \$	362 035 \$
Au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾										

⁽¹⁾ Pour les actifs sectoriels du 31 décembre 2020, un montant de 864 M\$ a été reclassé du secteur « Autres » vers le secteur « Particuliers et Entreprises » afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant.

NOTE 32 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite et aux frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2021			2020		
	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Services de courtage et de fonds de placement	1 \$	686 \$	687 \$	1 \$	586 \$	587 \$
Revenus nets de placement	3	(14)	(11)	—	13	13
Autres revenus	13	58	71	12	101	113
Autres frais	(7)	(2)	(9)	(6)	(1)	(7)
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	60 \$	58 \$	118 \$	82 \$	100 \$	182 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	635	635	—	195	195
Prêts	122	—	122	113	14	127
Actif net des fonds distincts	—	3 357	3 357	—	2 939	2 939
Autres actifs	6	24	30	2	31	33
Dépôts	173	280	453	133	298	431
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	300	300	—	—	—
Autres passifs	1	99	100	—	57	57
Autres						
Engagements donnés	103 \$	568 \$	671 \$	70 \$	520 \$	590 \$
Garanties données	40	921	961	6	197	203
Garanties reçues	—	642	642	—	197	197

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2021	2020
Avantages à court terme	16 \$	13 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	8	5
	24 \$	18 \$

Une gouvernance coopérative résolument tournée vers l'avenir et la création de valeur pour nos membres et clients

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins) place ses valeurs et son fonctionnement démocratique au cœur de sa vision stratégique et de son action pour créer de la valeur à ses membres et clients par une offre de produits et de services de qualité. Ce sont principalement des représentants des membres des caisses Desjardins qui participent à la gouvernance du Mouvement Desjardins. En effet, selon des processus d'élection ou de désignation prévus au *Règlement intérieur du groupe coopératif Desjardins* (RIG) ou à la *Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales et autres composantes*, les instances de la Fédération et de certaines de ses filiales sont formés d'administrateurs issus de ces caisses, mais aussi d'une proportion d'administrateurs cooptés qui n'en sont pas issus alors que l'assemblée générale du Mouvement est uniquement formée d'administrateurs des caisses. Par ailleurs, ayant comme objectif d'ouvrir son processus décisionnel à d'autres perspectives et d'autres expériences afin d'enrichir la prise de décision, le conseil d'administration du Mouvement procède depuis 2019 par cooptation au choix de six de ses membres qui ne sont pas des administrateurs élus d'une caisse Desjardins, mais ils en sont membres. Il en est de même pour les membres des conseils d'administration de certaines de ses filiales. Ils sont en majorité issus du réseau des caisses Desjardins et bénéficient de l'apport d'une proportion d'administrateurs qui n'en proviennent pas conformément à la *Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales*.

Aussi, en amont des décisions que ces instances sont appelées à prendre, des représentants des caisses participent à des exercices de concertation sur une base régulière pour assurer la cohésion du groupe ou à des congrès d'orientation qui se tiennent généralement tous les trois ans. C'est dans leur rôle de membres du conseil d'administration de leurs caisses que ces représentants approfondissent localement les besoins de leurs membres et de leurs communautés et veillent à ce que Desjardins travaille toujours dans leur intérêt. Outre leurs membres, le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ceux de ses filiales veillent aussi aux intérêts des clients de Desjardins, à ceux des actionnaires des filiales et voient à leur accompagnement que ce soit au Canada, aux États-Unis ou en Europe.

En 2021, Desjardins a poursuivi ses efforts pour intégrer sur le plan de la gouvernance et des affaires, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), une dimension devenue incontournable pour le secteur financier. Il a aussi poursuivi ses engagements pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, deux sujets qui sont une préoccupation croissante pour les conseils d'administration. Être premier dans le cœur des gens et enrichir la vie des personnes et des collectivités passe aussi par des efforts collectifs pour préserver les ressources et l'environnement. Desjardins se joint ainsi aux autres parties prenantes de la société civile et aux gouvernements pour contribuer à une économie durable et responsable.

Faits saillants sur le plan de la gouvernance

L'année 2021 a été marquée pour la deuxième année consécutive par les effets de la pandémie de COVID-19, le maintien des principaux événements démocratiques du Mouvement en mode virtuel et l'évolution des pratiques de gouvernance du conseil d'administration du Mouvement pour répondre à ses propres besoins et aussi dans la perspective de donner suite aux exigences et recommandations de l'Autorité des marchés financiers.

Les principaux faits saillants sont les suivants :

1. La démarche d'évolution culturelle se poursuit

Lancée en 2017, la démarche d'évolution culturelle pilotée par la présidence du Mouvement a culminé en 2021 avec l'atteinte de l'objectif d'avoir formé plus de 52 000 employés aux Fondements Desjardins, laquelle formation vise à ce que chaque employé soit en mesure de traduire ces objectifs dans son travail au quotidien. Rappelons que cette démarche vise à ce que chacun et chacune se sente imputable de toujours travailler dans l'intérêt de nos membres et clients, et ce dans le respect de notre nature coopérative. L'année 2021, marquée par la pandémie mondiale, a été l'occasion de concrétiser cette nature coopérative par l'appui soutenu accordé à nos membres et clients.

2. L'évolution de la composition du conseil d'administration du Mouvement

Desjardins a le souci constant de faire évoluer ses mécanismes de gouvernance, en voici quelques exemples :

- Le conseil d'administration est maintenant composé de 21 membres indépendants sur 22. À partir de l'assemblée générale annuelle des 25 et 26 mars 2022, cette proportion sera de 18 sur 19, l'assemblée générale ayant décidé de réduire le nombre de membres au conseil d'administration pour favoriser l'efficacité de son fonctionnement ;

- L'allongement de la durée des mandats des administrateurs afin que chaque membre du conseil d'administration soit élu ou coopté pour un mandat de quatre ans favorisant ainsi l'approfondissement de leur connaissance des affaires du Mouvement ;
- La sélection du titulaire de la fonction de vice-présidence du conseil d'administration et administrateur principal parmi les administrateurs indépendants qui ne sont pas administrateurs d'une caisse Desjardins considérant le contexte du cumul des fonctions de présidence du conseil et chef de la direction du Mouvement ;
- L'abolition des deux postes d'administrateurs réservés à des directeurs généraux de caisses pour accroître l'indépendance du conseil d'administration.

3. Le renforcement des compétences alignées sur les exigences d'une institution financière d'importance systémique intérieure

À la fin de l'année 2020, le conseil d'administration a adopté des cibles de compétences clés requises pour une institution financière d'importance systémique intérieure. En 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de ses cibles, le conseil d'administration a coopté des administrateurs dont le profil le rapproche de l'atteinte de ces cibles et lui permet de couvrir les compétences incontournables qu'il a identifiées. Il tend vers un équilibre de ces compétences.

4. Un processus intègre et rigoureux de sélection et d'élection d'administrateurs

Afin de tirer pleinement parti du principe d'action démocratique, le Mouvement se dote de processus et mécanismes visant à assurer l'intégrité et la rigueur du processus électoral et de cooptation au sein de son conseil d'administration, de son conseil d'éthique et de déontologie et du processus de nomination applicable aux conseils d'administration de ses filiales. À cette fin, le Mouvement a formé un comité de mise en candidature et d'élection qui est notamment responsable d'analyser les candidatures reçues en fonction des profils collectifs enrichis des instances concernées, de leurs zones de renforcement ainsi que des critères de probité et de compétences établis par une politique interne. Subséquemment, le conseil d'administration et le conseil d'éthique et de déontologie s'appuient sur les analyses de ce comité pour formuler leurs recommandations à l'assemblée générale annuelle en vue des élections. Il est en est de même pour la cooptation des administrateurs qui ne sont pas des administrateurs élus de caisses Desjardins. Ce comité est accompagné dans ses travaux par une firme d'experts-conseils en dotation de postes d'administrateur de société.

5. Des assemblées générales annuelles virtuelles pour les caisses, les filiales et la Fédération

Du 29 mars au 25 avril 2021, les 212 caisses Desjardins du Québec et la caisse Desjardins de l'Ontario Credit Union Inc. ont tenu leurs assemblées générales annuelles régulières sous forme virtuelle. Ce sont près de 30 000 membres qui ont assisté à l'assemblée générale de leur caisse et ce sont plus de 87 000 membres qui ont exercé leur droit de vote, soit trois fois plus par rapport aux assemblées générales annuelles régulières de 2019. En ce qui concerne la Fédération, ce sont 1051 délégués inscrits votants des caisses Desjardins, répartis dans toutes les régions du Québec et en Ontario, qui ont disposé de l'ensemble des sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Les filiales qui devaient tenir une assemblée ont fait de même dans le respect des consignes sanitaires.

6. Desjardins est résolument engagé dans la finance responsable et la lutte et l'adaptation aux changements climatiques

L'année a été marquée par :

- [L'adhésion du Mouvement Desjardins à la Business Ambition for 1.5°C \(BA15\), une alliance chapeauté par les Nations Unies réunissant près de 1000 entreprises](#) de premier plan déterminées à contenir le réchauffement de la planète. Desjardins a été la première institution financière canadienne à confirmer son adhésion.
- Lancement de son ambition climatique 2040 qui l'engage à atteindre un bilan zéro émissions nettes sur ses opérations étendues (déplacements d'affaires, papier, bâtiments occupés, loués ou possédés et approvisionnements) et sur ses activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans 3 secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier. D'ailleurs, d'ici 2025, Desjardins s'est engagé à réduire de 41 % les émissions liées à ses activités internes par rapport à l'année de référence 2019.

À l'égard de l'intégration des facteurs ESG, Desjardins a poursuivi activement son engagement envers la finance durable comme en fait foi son Rapport de responsabilité sociale et coopérative dont la divulgation s'appuie sur les meilleures pratiques à l'échelle internationale.

Cadre de gouvernance

La gouvernance du Mouvement Desjardins vise avant tout à lui permettre de réaliser sa raison d'être, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Fédération veille à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance pour le Mouvement qui tient compte de sa nature coopérative et de ses ambitions en matière de développement durable et de finance responsable, de la complexité de ses activités, des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers et des autres requis réglementaires. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, des filiales, des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Certaines composantes étant assujetties à des lois et à des règlements particuliers, ce cadre vise à respecter toute la réglementation applicable, dont celle des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et du Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

Mandat du conseil d'administration

1. Administration de la Fédération

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil d'administration gère les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération d'accomplir pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans l'exécution de ses responsabilités, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes du Mouvement pour assurer sa pérennité à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activités et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, et la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance du public et des membres et clients envers leur coopérative de services financiers. Le conseil d'administration est responsable de respecter et faire respecter le *Code de déontologie Desjardins* alors que le conseil d'éthique et de déontologie doit s'assurer que les règles déontologiques sont respectées et obtenir les redditions de compte requises.

Au cœur de cette culture toujours en évolution, le conseil s'appuie sur un cadre stratégique en cohérence avec la raison d'être du Mouvement : *Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et des collectivités*. Les décisions et les actions prises dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins visent à lui permettre d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont indépendants de la direction et du conseil d'administration. Le Mouvement s'est aussi doté d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie de Desjardins*. Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours. Des actions de communication sont déployées sur une base régulière auprès des employés pour qu'ils connaissent l'existence de ce mécanisme de gouvernance.

Le *Code de déontologie de Desjardins*, auquel le public peut accéder sur le site [Desjardins.com](https://www.desjardins.com), est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant les principes et l'ensemble des règles déontologiques. En lien avec le premier principe du *Code de déontologie de Desjardins*, le public peut accéder à l'information touchant le respect des personnes en consultant la section 3 du rapport de responsabilité sociale et coopérative. Tous les employés et administrateurs du Mouvement attestent annuellement leur connaissance et leur respect du *Code de déontologie de Desjardins*. Le conseil d'éthique et de déontologie obtient une reddition de compte et assure un suivi à cet égard.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation pour l'ensemble des autres plans des différentes composantes de Desjardins et est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un plan stratégique qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales.

Le processus de planification stratégique prévoit le recours périodique au Congrès d'orientation, qui réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques, dont entre autres le régime général d'intéressement pour mettre en place des objectifs communs visant les bénéficiaires suivants : toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, assurer la solidarité et l'équité ainsi que la synergie dans le groupe. Ainsi, tous les gestionnaires et les employés sont mobilisés et contribuent aux objectifs communs en posant les bons gestes dans l'intérêt des membres et clients.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes par l'entremise de divers mécanismes et outils dont la revue de performance pour permettre au conseil de suivre l'exécution du plan stratégique du Mouvement et des plans d'affaires et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration veille à ce que les principaux risques du Mouvement Desjardins soient identifiés, approuve l'appétit à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon saine et prudente. À cet égard, le conseil compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques. De plus, le conseil, avec l'apport de sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission d'audit et d'inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec la première vice-présidence Gestion des risques ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 64 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

Les mandats et la composition des commissions et des comités appuyant le conseil d'administration de la Fédération dans l'exercice de ses fonctions sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/conseil-administration/commissions-comites/index.jsp>. S'y trouvent également des renseignements supplémentaires concernant spécifiquement la commission Gestion des risques et traitants de ses pratiques en matière de gouvernance.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines, dont la présidence est assumée par un administrateur indépendant, et la première vice-présidence Ressources humaines et Communications. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

Président et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé des représentants de toutes les caisses du Québec et de l'Ontario ce qui assure au titulaire de cette fonction une légitimité visant à assurer l'orientation, l'alignement et la cohésion du groupe. La durée maximale du mandat est de 8 ans (deux mandats de 4 ans). Bien qu'il n'ait pas le pouvoir de nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève notamment par l'entremise du programme de relève des cadres supérieurs et le développement des compétences des personnes appelées à assumer des fonctions d'administrateurs au sein des caisses locales, dans les filiales ou à la Fédération. Il est aussi responsable d'assurer une transition harmonieuse entre les mandats en adoptant les grands paramètres de chaque mandat de 4 ans qui devient la base du prochain plan stratégique et en mettant à jour le profil de ce poste établi en fonction du statut d'institution financière d'importance systémique intérieure.

Le processus électoral est encadré par le RIG et par le *Code de déontologie de Desjardins* et est supervisé par un comité de mise en candidature et d'élection composé d'au moins 5 membres nommés par le conseil d'administration en tenant compte du profil collectif enrichi qu'il adopte. Les principales responsabilités du comité consistent à établir les modalités ainsi que les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les personnes candidates, les employés et les administrateurs des caisses locales, à analyser les candidatures en fonction du profil et à recommander au conseil d'administration le retrait de candidatures ne satisfaisant pas aux exigences minimales de la fonction selon le profil établi. Ce comité veille aussi à ce que le collège électoral dispose des outils lui permettant d'évaluer les candidatures ayant satisfait aux exigences. Le conseil d'éthique et de déontologie est responsable d'émettre des avis pour toute dérogation au *Code de déontologie de Desjardins* soumise par le comité d'élection.

Considérant que la gestion du risque de transition à la présidence du Mouvement est la prérogative du conseil d'administration de la Fédération, il est prévu, lors d'un changement de titulaire à cette fonction, une entrée en poste rapide de la personne élue jumelée à un accompagnement structuré par le titulaire sortant de charge pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, le tout sous la supervision du conseil.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil approuve la nomination du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement qui assume, aux fins de la loi et du RIG, le rôle de directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à recommander au président et chef de la direction la structure organisationnelle de travail des cadres supérieurs de la Fédération et du Mouvement.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'administration est responsable de veiller à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces et d'obtenir les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan d'audit interne de travail est approuvé par la commission d'audit et d'inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des ACVM (Règlement 52-109). Contrairement à la Fédération, le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins sont désormais déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire les obligations de divulgation financière de la Fédération, en tant qu'émetteur assujéti, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » du rapport de gestion 2021.

Le Mouvement veille en continu à ce que son système de contrôle interne soit efficace, efficient, adapté à sa réalité et permet de fournir une assurance raisonnable aux conseils d'administration des composantes quant à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et en visant à répondre aux exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse ainsi qu'à ses commissions et à ses comités des informations justes, présentées en temps opportun et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions, un point statutaire figure désormais à l'ordre du jour à cet égard, dans une perspective d'amélioration continue.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et ainsi de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en organisant l'ordre du jour en conséquence et en déléguant certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement. Le mandat du comité de direction qui clarifie le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et la haute direction est révisé annuellement.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder efficacement et de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement. Ils sont tenus de respecter la politique sur la sécurité de l'information appartenant au Mouvement.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour le Mouvement Desjardins et des orientations stratégiques de communication alignées sur le plan stratégique et financier du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les objectifs. La Fédération élabore aussi des plans ou stratégies de communication interne et externe pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements. Elle assure ainsi la cohérence et la qualité de la communication à l'échelle du Mouvement, contribue à la mise en valeur de la nature coopérative de Desjardins, participe à la promotion, au rayonnement et à l'accroissement de la notoriété de Desjardins et est à l'écoute des publics internes et externes.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès de ses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, le Bureau de l'Ombudsman, l'Équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, les forums de concertation, la divulgation trimestrielle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel et le rapport de responsabilité sociale et coopérative), les lignes téléphoniques sans frais, le portail destiné aux employés, le portail destiné spécifiquement aux administrateurs des caisses, le site Web (où se trouvent l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients et une section Relations avec les membres et une section Relations avec les investisseurs), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie de Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres, ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, Instagram).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers paliers gouvernementaux dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme. Sur ce dernier point, la Fédération a d'ailleurs mis sur pied en 2021 la Direction principale Conseils et coordination des activités réglementaires et s'est dotée d'une *Politique sur la gestion des constatations et plans d'action des autorités réglementaires*. En effet, la complexification des activités du Mouvement fait en sorte que ce dernier assure des relations avec plus de 80 autorités réglementaires. Ce nouveau mécanisme vise l'efficacité et l'efficience des relations entre le Mouvement et ces autorités.

2. Composition du conseil d'administration

En 2021, le conseil d'administration de la Fédération comptait 22 membres dont 21 sont des administrateurs indépendants de la direction. Il est actuellement composé de 15 administrateurs élus, de 6 administrateurs qui ne sont pas administrateurs de caisses et du président et chef de la direction. Lors de l'assemblée générale extraordinaire des membres de la Fédération qui s'est tenue le 13 octobre 2021, les délégués ont voté en faveur d'une réduction du nombre d'administrateurs au conseil d'administration de 22 à 19. En effet, dès l'assemblée générale annuelle de la Fédération des 25 et 26 mars 2022, le conseil d'administration sera composé du président et chef de la direction, de 12 administrateurs de caisses élus par l'assemblée générale ainsi que de 6 administrateurs cooptés par le conseil d'administration qui ne sont pas administrateurs de caisses Desjardins et qui ont des compétences complémentaires et provenant de divers horizons. Le conseil d'administration bénéficie de la présence, à titre d'observateurs avec droit de parole, de deux personnes assumant la direction générale d'une caisse Desjardins.

De façon statutaire, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, la secrétaire générale et vice-présidente, Gouvernance et Développement durable et la vice-présidente, Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs assistent aux réunions du conseil d'administration pour l'appuyer dans l'exercice de ses rôles et responsabilités.

3. Processus de mise en candidature

Compte tenu de la structure démocratique du Mouvement Desjardins en 2021 et du principe de délégation qui y prévaut, 5 membres du conseil d'administration ont été élus par les délégués des caisses membres de la Fédération lors de l'assemblée générale annuelle des 26 et 27 mars 2021. La Fédération peut ainsi compter sur des administrateurs indépendants représentatifs de sa base coopérative qui connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement. Cette connaissance de l'organisation et de sa culture est un avantage important de la structure démocratique du Mouvement Desjardins. Les 5 membres du conseil d'éthique et de déontologie sont aussi élus par l'assemblée générale annuelle.

Les 6 membres du conseil d'administration cooptés sont sélectionnés à partir d'un processus de sélection piloté par le comité de mise en candidature et d'élection.

Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui est élu par un collège électoral distinct formé d'un représentant de toutes les caisses Desjardins, ce collège n'est pas le même que celui qui procède aux élections des autres membres du conseil d'administration. Dans tous les cas, le titulaire de cette fonction ne vote pas sur le choix des membres du conseil d'administration, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil et la direction.

Le mandat de quatre ans des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est renouvelable et il expire annuellement pour le quart d'entre eux à une unité près. Le nombre des mandats applicable à ces deux instances est limité à trois mandats de quatre ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs.

La composition du conseil d'administration s'appuie aussi sur un profil collectif enrichi adopté par le conseil, comme l'exige le RIG. Le conseil d'administration adopte, met à jour au besoin et vise à atteindre ce profil collectif enrichi qui tient compte des dimensions suivantes : le savoir-être et savoir-faire liés aux qualités personnelles requises pour agir comme administrateur, les compétences nécessaires à la prise en charge des responsabilités stratégiques et fiduciaires d'une institution financière d'importance systémique intérieure, la représentativité de la diversité des milieux et des membres et clients. La Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur afin qu'ils puissent exercer un choix et un vote éclairés. Le rôle du conseil d'administration est de mettre en place des stratégies lui permettant d'assumer l'intégralité de ses responsabilités requises par son profil et de présenter à l'assemblée générale des candidatures lui permettant d'atteindre les cibles qu'il se fixe pour disposer du mixte de compétences requises. Le conseil d'éthique et de déontologie a le même rôle en ce qui concerne cette instance indépendante du conseil d'administration. L'assemblée générale a pour rôle d'élire les personnes répondant aux besoins exprimés par le conseil d'administration ou le conseil d'éthique et de déontologie.

Le Mouvement a adopté une orientation favorisant la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration de ses caisses, de ses filiales et de la Fédération. Cette parité est un élément pris en considération dans les processus électoraux, de cooptation ou de nominations, la cible étant d'atteindre la parité d'ici 2024.

4. Application de la définition d'administrateur indépendant

Suivant la notion d'indépendance du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement et à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Mouvement.

Le conseil d'administration compte un administrateur non indépendant, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins parce qu'il est membre de la direction de la Fédération⁽¹⁾. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel, professionnel et économique avec les membres du conseil d'administration, le comité de direction du Mouvement ou les premiers relevant de membres du comité de direction, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Groupe coopératif Desjardins, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. De ce fait, les membres du conseil sont en mesure d'exercer, tant individuellement que collectivement, un jugement objectif et impartial sur les affaires du Mouvement sans subir d'influence indue de la haute direction ou de tierces parties. Néanmoins, considérant qu'un administrateur pourrait occuper des fonctions similaires au sein d'autres sociétés, un conflit d'intérêts réel ou potentiel pourrait survenir, dans certaines circonstances, entre leurs devoirs envers la Fédération et envers ses autres sociétés. Une membre du conseil d'administration est dans cette situation, soit Mme Marie-Eve Tremblay qui est membre des conseils d'administration de la Fédération et de Fiducie Desjardins inc. tout en occupant un poste de dirigeante auprès de Fondation, un fonds d'investissement destiné principalement à octroyer du financement aux entreprises québécoises, ce qui pourrait la placer en situation de conflit d'intérêts à l'égard des activités de capital de risque de Desjardins.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie de Desjardins* et à la *Politique sur la gestion des conflits d'intérêts* applicables à ses administrateurs, de même qu'aux déclarations d'intérêts produites par ces derniers. D'ailleurs, pour renforcer cette évaluation dans le sens des recommandations du comité de Bâle, le formulaire de déclaration d'intérêts inclut la divulgation de liens personnels, professionnels ou économiques avec des membres du conseil d'administration, des membres du comité de direction du Mouvement et leurs premiers relevant. Les administrateurs sont donc soumis à ces règles déontologiques qui les obligent à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent. Ils doivent déclarer sans omission toute situation de cette nature aux instances concernées ou à leur supérieur et s'abstenir de voter ou de prendre une décision à ce sujet ou d'influencer le vote ou la décision s'y rapportant.

Deux membres du conseil d'administration de la Fédération sont membres de conseils d'administration de compagnies publiques, soit Mme Marie-Josée Lamothe et M. Luc Bachand.

Administrateurs indépendants

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'Autorité des marchés financiers :

Louis Babineau	André Grenier	Michel Magnan*
Luc Bachand**	Nadine Groulx	Serge Rousseau
Lisa Baillargeon	Dominique Jodoïn	Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan
Jordan Baril-Furino	Kateri C. Jourdain	Michel Tourangeau
Johanne Charbonneau	Marie-Josée Lamothe	Marie-Eve Tremblay
Stéphane Corbeil	Maryse Lapierre	Stéphane Trottier
Michel Doré	Denis Latulippe*	Yvon Vinet

* Denis Latulippe et Michel Magnan ont été cooptés administrateurs le 6 mai 2021.

** Luc Bachand a été coopté administrateur le 30 août 2021.

Les mandats de Carole Chevalier, Roch Ouellet, Jean-François Laporte, Camil Maltais et Benoît Bélanger ont pris fin le 27 mars 2021.

Le mandat de Sonia Corriveau a pris fin le 7 mai 2021.

Administrateurs non indépendants et fondements de cette conclusion

Tenant compte de la notion d'indépendance définie au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et de la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, il n'y a que Guy Cormier qui est considéré comme administrateur non indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération.

À noter que les mandats de M. Benoît Bélanger et M. Neil Hawthorn, administrateurs non indépendants du conseil d'administration de la Fédération ont pris fin lors de l'assemblée générale annuelle des 26 et 27 mars 2021. Depuis cette date et tenant compte des modifications adoptées par l'assemblée générale annuelle des 26 et 27 mars 2021, Mme Kathleen Bilodeau et M. Neil Hawthorn assistent au conseil d'administration à titre d'observateurs avec droit de parole, mais sans droit de vote.

⁽¹⁾ Les postes d'administrateurs réservés à des directeurs généraux de caisses ont été abolis lors de l'assemblée générale annuelle des 26 et 27 mars 2021. Depuis le 27 mars 2021, les directeurs généraux assistent au conseil d'administration à titre d'observateurs avec droit de parole, mais sans droit de vote.

5. Évaluation de l'efficacité des instances et des compétences des administrateurs

Évaluation de l'efficacité des instances

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur performance tous les deux ans. Un plan d'action sur deux ans découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission Gouvernance et finance responsable, qui veille à son suivi.

Cet exercice s'accompagne d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil et la vice-présidente du conseil et administratrice principale. Ces rencontres, qu'elles soient formelles ou non, ont pour objectif d'accroître la performance des instances et la contribution de chaque administrateur et se tiennent sur une base continue au cours de l'année. La vice-présidente du conseil et administratrice principale s'entretient sur une base régulière avec les membres du conseil d'administration pour veiller à l'indépendance et à l'exemplarité sur le plan de la conduite. Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion, les membres échangent, à huis clos, sur l'efficacité de l'instance et la qualité de la documentation.

Le conseil d'éthique et de déontologie procède également à une telle évaluation.

Compétences des administrateurs

Le conseil d'administration a adopté un profil collectif enrichi réunissant les critères qui président au choix des membres élus par l'assemblée générale et ceux cooptés par le conseil d'administration. Ce profil guide aussi la divulgation de l'adéquation entre ces critères et la composition du conseil d'administration de la Fédération. Étant entendu que la combinaison des compétences et expertises varie selon l'arrivée et le départ de membres du conseil d'administration, la Fédération se dote de cibles de compétences afin d'identifier le seuil requis de membres devant avoir les expertises nécessaires à son bon fonctionnement et à l'exercice de ses responsabilités.

Sur recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable et en lien avec les critères de probité et de compétences de la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun d'eux remplit tous les deux ans une grille d'autoévaluation conçue à cette fin. Ce processus s'accompagne périodiquement d'entretiens individuels, réalisés par une firme externe, avec les membres du conseil d'administration. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident l'établissement des objectifs et plans de développement individuels. Cette responsabilité revient au président du conseil et à la vice-présidente du conseil et administratrice principale.

Les informations qui suivent démontrent que, collectivement, les membres du conseil d'administration de la Fédération disposent d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent de contribuer activement et de manière éclairée à la gouvernance du Mouvement. Un arrimage entre le profil collectif enrichi adopté par le conseil d'administration et les compétences des membres du conseil est assuré annuellement et le résultat fait ressortir les zones de renforcement ciblées par le conseil d'administration en vue de l'atteinte graduelle de ce profil. Cette divulgation volontaire sera évolutive. À noter que la pondération des autoévaluations des compétences des membres du conseil d'administration est assurée par le président du conseil et la vice-présidente du conseil et administratrice principale.

COMPÉTENCES ET EXPERTISES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Conformément au profil collectif enrichi, les membres du conseil, qu'ils soient élus ou cooptés, contribuent individuellement à ce que le conseil joue son rôle et assume collectivement l'intégralité des responsabilités qui lui incombent au titre d'institution financière d'importance systémique intérieure.



Guy Cormier, B.A.A., MBA

Chef de la direction et président du conseil d'administration du Mouvement Desjardins élu en 2016, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gouvernance coopérative**, de la **direction stratégique** et de la **gestion des risques globaux**.

Autres domaines d'expertise :

- Leadership et culture
- Finance et économie
- Industrie de l'assurance
- Investissement responsable et développement durable
- Virage numérique
- Ressources humaines



Johanne Charbonneau, comptable, FCPA, FCGA, MBA, C.Dir.

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019 et **vice-présidente et administratrice principale du conseil d'administration depuis 2021**, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **comptabilité** et de la **finance**.

Autres domaines d'expertise :

- Audit
- Environnement réglementaire
- Gestion des risques
- Marché des credit unions et assurances
- Ressources humaines



Michel Tourangeau, avocat, LL.B., ASC, Adm.A

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2017 et **secrétaire du conseil d'administration depuis 2019**, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gouvernance** et du **droit des affaires**.

Autres domaines d'expertise :

- Financement
- Gestion d'actifs immobiliers et assurance de personnes



Louis Babineau, professeur, DBA, ASC

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2016, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gouvernance** et de la **gestion de projets**.

Autres domaines d'expertise :

- Technologies de l'information
- Coopération internationale



Luc Bachand, MBA, IAS.A, FIBC

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines des **marchés de capitaux** et de la **gestion des risques**.

Autres domaines d'expertise :

- Audit : finance et comptabilité
- Financement
- Fusion et acquisition
- Gouvernance



Lisa Baillargeon, professeure, Ph.D., MBA, CPA, CMA, Adm.A, IAS.A

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gouvernance** et des **processus de gestion**.

Autres domaines d'expertise :

- Comptabilité
- Éducation et formation
- Gestion



Jordan Baril-Furino, ingénieur, MBA

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de l'**ingénierie** et de l'**analyse des habitudes de consommation par l'exploitation des données**.

Autres domaines d'expertise :

- Entrepreneuriat
- Gestion opérationnelle



Stéphane Corbeil, président de société, CFA, MBA

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2016, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **finance** et de l'**entrepreneuriat**.

Autres domaines d'expertise :

- Trésorerie et financement
- Développement des affaires
- Fusion, acquisition et intégration d'entreprises



Michel Doré, officier de planification stratégique, B.A.A

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2018, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **gestion financière**.

Autres domaines d'expertise :

- Planification financière et contrôles financiers
- Ressources humaines
- Secteur de la défense nationale


André Grenier, agroéconomiste (AGR)

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2018, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **gestion des entreprises agricoles**.

Autres domaines d'expertise :

- Analyse financière des entreprises
- Conseil stratégique aux entreprises


Nadine Groulx, entrepreneure agricole

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2017, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **gestion des coopératives** et des **entreprises agricoles et acéricoles**.

Autres domaines d'expertise :

- Entrepreneuriat
- Technologies appliquées à l'agriculture


Dominique Jodoin, président directeur général de société, MBA, M.Sc.

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2020, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines des **technologies de l'information** et de la **cybersécurité**.

Autres domaines d'expertise :

- Ventes et marketing
- Expérience pancanadienne et internationale
- Gestion des risques et conformité


Kateri C. Jourdain, directrice des relations avec le milieu, B. Comm.

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines des **communications** et des **relations avec les communautés autochtones**.

Autres domaines d'expertise :

- Communication, relations publiques et communautaires
- Engagement communautaire
- Direction générale dans la gestion immobilière


Marie-Josée Lamothe, professeure de pratique, B.Sc.

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines du **virage numérique** et de la **gestion de la marque**.

Autres domaines d'expertise :

- Innovation numérique et intelligence artificielle
- Marketing
- Marché de détail
- Gestion et sécurité des TI


Maryse Lapierre, notaire, LL.B., D.D.N., ASC

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2021, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines du **droit des affaires** et du **notariat**.

Autres domaines d'expertise :

- Éthique et déontologie
- Entrepreneuriat
- Gouvernance


Denis Latulippe, actuaire, FICA, MBA, M.Sc., ASC

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de l'**actuariat**, de l'**assurance** et des **régimes de retraite**.

Autres domaines d'expertise :

- Sécurité sociale
- Gestion de patrimoine et des placements
- Intelligence artificielle appliquée à la gestion de patrimoine


Michel Mignan, professeur, Ph.D., FCPA, FCA, ASC, C.Dir.

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2021, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **finance** et de la **comptabilité**.

Autres domaines d'expertise :

- Gestion des risques et conformité
- Gestion de la performance
- Marché de capitaux
- Rémunération
- Responsabilité sociale et environnementale


Serge Rousseau, directeur général d'entreprise

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2014, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gestion** et de la **gouvernance coopérative**.

Autres domaines d'expertise :

- Gestion des ressources humaines et financières
- Services sociaux
- Gestion d'un réseau
- Service à la clientèle


Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, architecte, Adm.A

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2021, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de l'**architecture durable** et de la **finance responsable**.

Autres domaines d'expertise :

- Culture et modèle d'affaires coopératif
- Développement durable



Marie-Eve Tremblay, dirigeante d'une société de capital de risque, M.Sc., CRHA, IAS.A

Administratrice du Mouvement Desjardins depuis 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gestion des ressources humaines** et du **développement durable**.

Autres domaines d'expertise :

- Coopération
- Développement organisationnel
- Entrepreneuriat
- Finance responsable
- Marketing



Stéphane Trottier, ergonomiste, M.Erg.S., ASC

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2016, il apporte une contribution spécifique au conseil relativement à la réalité du **marché des services financiers** en Ontario.

Autres domaines d'expertise :

- Administration des affaires
- Ergonomie occupationnelle
- Gouvernance



Yvon Vinet, notaire, LL.B., D.D.N.

Administrateur du Mouvement Desjardins depuis 2009, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines du **droit des affaires** et du **notariat**.

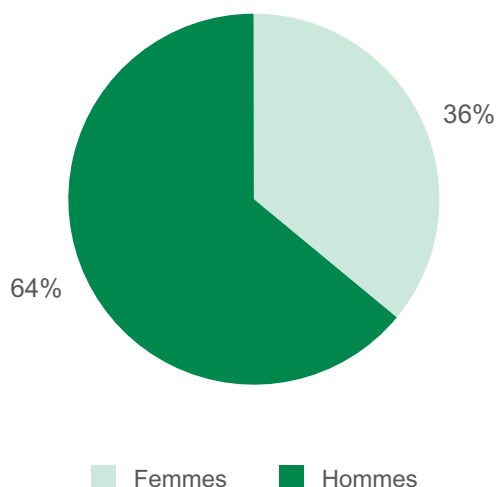
Autres domaines d'expertise :

- Coopération
- Industrie de l'assurance

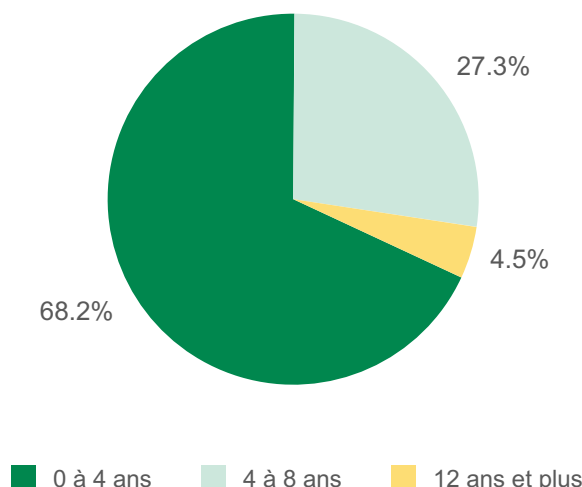
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration compte 22 membres, dont 21 sont des administrateurs indépendants de la direction. Il est actuellement composé du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins élu par un collège électoral formé des présidents des caisses, de 15 membres élus par un collège électoral formé des délégués des caisses réunis en assemblée générale et de six administrateurs qui ne sont pas administrateurs de caisses Desjardins et qui sont cooptés par le conseil d'administration.

Répartition des membres selon le genre



Répartition de la durée des mandats des membres



À noter que :

- le RIG limite la durée maximale du mandat des administrateurs à 12 ans. Exceptionnellement, un seul administrateur dispose d'un mandat d'une durée supérieure à 12 ans compte tenu du report des élections en 2020 et de l'allongement de la durée des mandats d'une année. Le mandat de cet administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des 25 et 26 mars 2022.
- parmi les 36 % de femmes qui constituent le conseil d'administration, une est représentante des Premières Nations.

6. Programme d'intégration et de formation des nouveaux membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

La Fédération assure l'intégration et la formation continue des membres de son conseil d'administration. Elle élabore différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement à leur intention pour développer leurs connaissances sur les différentes facettes de leurs rôles et responsabilités et sur les opérations diversifiées du Mouvement. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Tout nouvel administrateur ou membre du conseil d'éthique et de déontologie bénéficie de séances d'intégration comportant notamment des rencontres avec des membres de la direction et la présentation d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

La formation des membres du conseil d'administration est conçue en fonction de leurs besoins, identifiés lors de l'autoévaluation de leurs compétences. Ce processus s'accompagne périodiquement d'entretiens individuels, réalisés par une firme externe, avec les membres du conseil. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels guident l'établissement des objectifs et plans de développement individuels et sont soumis à la commission Gouvernance et finance responsable qui propose ensuite au conseil d'administration le plan de développement des compétences collectives dont la portée est de deux ans. Le conseil d'administration tient également des colloques sur des sujets précis se rapportant à la planification stratégique et aux enjeux en découlant. Ces colloques tenus avec les membres du comité de direction Mouvement s'avèrent des périodes de développement des connaissances et de contribution des membres du conseil. Le programme de formation inclut de façon plus explicite des activités de ressourcement avec des experts externes pour permettre au conseil d'administration d'élargir sa base d'information pour une prise de décision éclairée et indépendante de la direction. Enfin, les commissions et comités du conseil proposent annuellement des formations en fonction des besoins de leurs membres. Il en est de même pour le conseil d'éthique et de déontologie.

7. Politique de rémunération des dirigeants de la Fédération

Le conseil d'administration révisé, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les cinq ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs et des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable, qui analyse attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient, entre autres, sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

Cette politique comprend des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des administrateurs des caisses, que des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération, et que des administrateurs des filiales.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 206 000 \$ en 2021, soit le même montant qu'en 2020.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 235 de cette section du rapport annuel du Mouvement Desjardins.

8. Indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction du Mouvement

Les instances du Mouvement ont mis en place différentes structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction de la Fédération, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un administrateur élu par un collège électoral composé des représentants de toutes les caisses. Les membres du conseil d'administration n'étant pas choisis par le président et chef de la direction, la légitimité et l'indépendance du conseil d'administration sont assurées. En effet, le président et chef de la direction s'abstient de voter pour toute décision entourant le processus électoral applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de même qu'à toute décision relative à la cooptation des membres du conseil d'administration qui ne sont pas des administrateurs élus des caisses.
- La vice-présidente et administratrice principale du conseil d'administration, qui est administratrice indépendante non issue du réseau des caisses Desjardins, veille en tout temps à l'indépendance du conseil par rapport à la direction. Elle prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président du conseil et chef de la direction et des huis clos réservés aux administrateurs indépendants. De plus, elle rend compte annuellement au conseil d'administration de l'exercice de son mandat et des actions posées pour assurer l'indépendance du conseil. Le RIG prévoit que la vice-présidente et administratrice principale du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir, notamment lorsqu'il est dans une situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts. L'encadrement de cette fonction est prévu dans la *Politique de gouvernance*.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction qui assistent le conseil d'administration, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en va de même pour les commissions et comités du conseil.
- Des séances à huis clos sans la présence du président et chef de la direction sont tenues avec les titulaires des fonctions de supervision indépendantes, soit le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, la première vice-présidente, Gestion des risques, la vice-présidente et cheffe de la conformité et de la protection des renseignements personnels, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et le Chef du Bureau de la sécurité Desjardins.
- Des séances à huis clos entre les administrateurs indépendants, sans la présence du président du conseil et chef de la direction, sont tenues à la fin de chacune des réunions du conseil d'administration.
- Le conseil tient périodiquement une rencontre à huis clos avec le conseil d'éthique et de déontologie.
- La commission Gouvernance et finance responsable, le comité de rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement, de même que la commission d'audit et d'inspection sont présidées par un administrateur indépendant qui n'est pas administrateur d'une caisse Desjardins alors que les commissions Coopération et culture, Gestion des risques et Ressources humaines sont présidées par un administrateur indépendant.
- La commission Gouvernance et finance responsable, présidée par la vice-présidente et administratrice principale du conseil et dont un seul membre est une personne non indépendante, assume le mandat :
 - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement ;
 - de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. La responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil et est assujettie à une évaluation par le processus d'évaluation de la performance des instances. La Secrétaire générale de l'organisation a un accès direct à la vice-présidente et administratrice principale du conseil d'administration et est la responsable fonctionnelle de la commission Gouvernance et finance responsable et du conseil d'éthique et de déontologie.

- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- Le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement est régi par la *Politique de gouvernance* et les mandats de ces deux instances adoptés par le conseil délimitent leurs responsabilités respectives.
- Le président et chef de la direction nomme et remplace au besoin le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement, mais il doit à cet effet obtenir l'approbation du conseil d'administration. Cette mesure de sauvegarde donne au conseil d'administration un levier d'évaluation dans les rapports entre les titulaires de la direction et de l'exploitation.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres supérieurs. En 2021, la composition de ces instances a été revue pour y ajouter la présence d'un membre externe, administrateur indépendant d'une de nos filiales d'assurances, avec une expertise en rémunération globale.

Position concernant le cumul des fonctions de président du conseil et de chef de la direction

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le RIG. Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont cumulées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération, réaffirmée en 2018, est traduite dans ce même règlement. Le rationnel historique derrière ce choix est de favoriser l'unité de direction compte tenu de la structure démocratique décentralisée qui caractérise le Mouvement Desjardins, tout en mettant en place les mécanismes de sauvegarde assurant un équilibre entre les objectifs recherchés par ce cumul et les impératifs d'indépendance du conseil d'administration.

Les principales mesures de sauvegarde, en sus de celles présentées au point 8 sur l'indépendance du conseil d'administration, sont les suivantes :

- Le chef de la direction est élu par un collège électoral composé d'un représentant de chacune des caisses. Sa première responsabilité est de veiller à ce que le groupe travaille toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, à la protection générale des intérêts du groupe, au bon fonctionnement des instances démocratiques et au respect des valeurs coopératives.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs qui sont élus en assemblée générale annuelle. Il contribue à l'identification d'un bassin de candidatures pour pourvoir les postes d'administrateurs cooptés. La recommandation au conseil d'administration des personnes appelées à combler ces postes est sous la responsabilité du comité de mise en candidature et d'élection qui est accompagné d'une firme externe d'experts-conseils en dotation de postes d'administrateur de société et dont la composition assure l'indépendance par rapport au président et chef de la direction du Mouvement. Aussi, le président et chef de la direction n'a aucune influence sur le choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie. Dans tous les cas, il ne participe pas aux décisions entourant la sélection des membres de ces deux instances.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement qui est présidé par la vice-présidence du conseil et administratrice principale et est composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence du président et chef de la direction.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il a été jugé essentiel que le président du conseil ait une connaissance suffisante et adéquate des activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader auprès des instances démocratiques et décisionnelles, des directions des filiales, des gestionnaires et employés.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins dégage le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Il peut ainsi se concentrer sur la direction de ce dernier, sur la définition et l'évolution des orientations stratégiques à long terme, et la supervision de leur mise en œuvre, sur l'écoute des membres et clients, sur le développement et l'innovation, sur la gouvernance ainsi que sur son rôle en matière de mobilisation des personnes et de représentation du Mouvement comme leader socioéconomique.
- Le RIG confirme que les responsabilités du président et chef de la direction sont liées aux responsabilités du conseil d'administration sur le plan de l'orientation du groupe et du respect des encadrements, dont les lignes directrices des autorités réglementaires.
- Toujours dans l'objectif de dégager le président et chef de la direction, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement a sous sa responsabilité l'ensemble des secteurs d'activités et des fonctions de soutien du Mouvement alors que le Bureau de la Surveillance du Mouvement (BSMD) relève, fonctionnellement, de la commission d'Audit et inspection et, administrativement, du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. La commission Audit et inspection et le conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération sont responsables de s'assurer que le BSMD dispose des moyens pour réaliser son mandat en toute indépendance.

9. Évaluation des membres de la haute direction

a. Détermination des objectifs annuels de la direction et évaluation de la performance

[Président et chef de la direction](#)

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement. Ce comité est présidé par la vice-présidente du conseil et administratrice principale conformément aux mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction ne participe pas aux délibérations de ce comité.

Une évaluation de fin d'année permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et définit le mode de participation des membres du conseil d'administration.

[Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation](#)

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation du président et chef de la direction. Ils sont préalablement déposés à la commission Ressources humaines.

[Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement](#)

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction conjointement avec le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation. Ils sont déposés pour information à la commission Ressources humaines et au conseil d'administration.

b. Évaluation de la rémunération variable

[Président et chef de la direction](#)

L'évaluation des objectifs annuels par le conseil d'administration et l'atteinte de certaines cibles prioritaires de la planification stratégique du Mouvement déterminent le versement qui sera accordé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

[Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation et les Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement](#)

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour les différents indicateurs pour assurer une saine gestion du régime général d'intéressement du Mouvement. Les résultats sont revus par la commission Ressources humaines et approuvés par le conseil d'administration.

10. Engagement de conseillers externes

Un administrateur peut requérir que le conseil d'administration bénéficie d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Un rappel annuel est fait au conseil d'administration à cet égard. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission Gouvernance et finance responsable.

Mandat et composition des commissions, des comités et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Au 31 décembre 2021

Le conseil d'administration (CA) crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. Leur composition et leur mandat sont revus annuellement. Un rapport factuel des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente et leur président commente verbalement les enjeux discutés au bénéfice de l'ensemble du CA.

Les mandats de ces instances sont disponibles sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse suivante : <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/conseil-administration/commissions-comites/index.jsp>

Note : Dans cette section, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (*), cela signifie que cette personne est un administrateur indépendant.

COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité peut en principe exercer les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. En 2021, le mandat de ce comité a été revu pour limiter sa portée aux dossiers afférents aux pouvoirs d'intervention de la Fédération à l'endroit des caisses et à l'examen de certains engagements financiers. Cette révision a été motivée par la volonté d'associer l'ensemble des membres du conseil d'administration aux décisions stratégiques. Il a tenu 4 réunions en 2021.

Il est composé de cinq administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA et président du comité
- Serge Rousseau*
- Michel Tourangeau*
- Nadine Groulx*
- Marie-Josée Lamothe* ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Nommée membre du comité le 9 juin 2021.

Carole Chevalier* et Camil Maltais* ont siégé jusqu'au 27 mars 2021.

Neil Hawthorn a siégé jusqu'au 9 juin 2021.

COMMISSION COOPÉRATION ET CULTURE

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins, au respect de la mission et des valeurs de Desjardins et à leur prise en compte dans les pratiques commerciales et de gestion notamment à travers la démarche d'évolution culturelle sous la responsabilité de la présidence du Mouvement. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. Enfin, elle formule des recommandations à ce dernier, au besoin. Elle a tenu 13 réunions en 2021.

Elle est composée de sept administrateurs :

- Nadine Groulx*, présidente
- Louis Babineau* ⁽¹⁾
- Kathleen Bilodeau ⁽¹⁾
- André Grenier*
- Dominique Jodoin* ⁽¹⁾
- Kateri C. Jourdain*
- Maryse Lapierre* ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Nommés membres de la commission le 9 juin 2021.

Benoit Bélanger et Camil Maltais* ont siégé jusqu'au 27 mars 2021.

Marie-Josée Lamothe* a siégé jusqu'au 9 juin 2021.

COMMISSION D'AUDIT ET D'INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission d'audit et d'inspection (CAI), qui est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants, auxquels s'ajoutent deux représentants des filiales d'assurances (Desjardins Sécurité financière et Desjardins Groupe d'assurances générales) qui participent aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil d'administration, et est présidée par un administrateur indépendant ayant les titres de FCPA, FCA.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance du contrôle et de la reddition de compte. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes de ce dernier de même que de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin. La commission s'assure aussi de l'intégration de l'évolution culturelle afin que le meilleur intérêt des membres et clients soit au cœur des actions et décisions.

Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins (BSMD) fournit des opinions indépendantes sur la gestion des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection, les risques liés aux activités du réseau, et il détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques saines et prudentes, et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. Le chef de la Surveillance du BSMD relève, fonctionnellement, de la CAI et, administrativement, du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Cette commission veille, en s'associant avec le conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO) de la Fédération, à la protection de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. À cette fin, la commission doit émettre annuellement un avis au CEDEO confirmant que le chef de la Surveillance a assumé son rôle sans entrave de la direction pour le volet audit interne. La commission est également associée par le CEDEO au processus de recommandation de la nomination ou de la révocation du chef de la Surveillance au conseil d'administration de la Fédération à titre de responsable de la fonction d'audit interne. Elle a tenu 8 réunions en 2021.

Elle est composée de six administrateurs :

- Michel Magnan* ⁽ⁱ⁾, président
- Louis Babineau*
- Luc Bachand* ⁽ⁱⁱ⁾
- Lisa Baillargeon*
- Jordan Baril-Furino* ⁽ⁱ⁾
- Stéphane Corbeil*

⁽ⁱ⁾ Nommés membres de la commission le 9 juin 2021.

⁽ⁱⁱ⁾ Nommé membre de la commission le 30 août 2021.

Sur invitation de la présidence de cette commission, Robert St-Aubin et Clarence Turgeon, respectivement président du comité d'audit et de risque de Desjardins Sécurité financière et de Desjardins Groupe d'assurances générales, assistent aux réunions de cette commission comme représentants des filiales d'assurances. Ces derniers participent aux délibérations, mais ne peuvent proposer, appuyer ou voter sur une recommandation faite au conseil d'administration.

Jean-François Laporte* a siégé jusqu'au 26 mars 2021.

Sonia Corriveau* a siégé jusqu'au 7 mai 2021.

Johanne Charbonneau* a siégé jusqu'au 9 juin 2021.

Kathleen Bilodeau (directrice générale de caisse) et Michel Doré* sont observateurs.

COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les orientations et stratégies globales en matière de gestion des risques⁽¹⁾. Elle s'assure de la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques, des normes et des politiques qui fixent les règles d'acceptation, de surveillance, de gestion et de signalement des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Elle surveille le respect du cadre d'appétit pour le risque du Mouvement et examine les actions requises en situation de dépassement des limites établies. Elle assume également un rôle dans le suivi des placements du Mouvement. Elle a tenu 12 réunions en 2021.

Elle est composée de huit membres, dont deux membres externes conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

- Michel Doré*, président
- Claudia Champagne, membre externe et administratrice indépendante de Desjardins Sécurité financière
- Francine Côté, membre externe et administratrice indépendante de Desjardins Groupe d'assurances générales
- André Grenier*
- Dominique Jodoin*
- Marie-Josée Lamothe*
- Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan* ⁽ⁱ⁾
- Stéphane Trottier*

⁽ⁱ⁾ Nommée membre de la commission le 9 juin 2021.

Camil Maltais* et Roch Ouellet* ont siégé jusqu'au 27 mars 2021.

Neil Hawthorn (directeur général de caisse) et Michel Magnan* sont observateurs.

⁽¹⁾ La « gestion des risques » inclut notamment les différents risques liés à la sécurité (sécurité de l'information, protection des renseignements personnels, lutte contre les crimes financiers, fraude et sécurité physique) et le risque de non-conformité réglementaire.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des gestionnaires et des employés du Mouvement, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des gestionnaires et des employés du Mouvement, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu 8 réunions en 2021.

Elle est composée de six membres, dont un membre externe au conseil d'administration conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

- Serge Rousseau* ⁽ⁱ⁾, président
- Johanne Charbonneau* ⁽ⁱⁱ⁾ vice-présidente du conseil et administratrice principale
- Guy Cormier, président du CA
- Denis Latulippe* ⁽ⁱⁱ⁾
- Julien Ponce, membre externe au conseil d'administration et administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales
- Marie-Eve Tremblay*

⁽ⁱ⁾ Nommé président de la commission le 9 juin 2021.

⁽ⁱⁱ⁾ Nommés membres de la commission le 9 juin 2021.

Carole Chevalier* a siégé jusqu'au 27 mars 2021.

Michel Tourangeau* et Yvon Vinet* ont siégé jusqu'au 9 juin 2021.

COMITÉ RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels du président et chef de la direction et son évaluation. Il a tenu 4 réunions en 2021.

Il est composé de cinq membres, dont un membre externe au conseil d'administration conformément à la *Politique sur la composition des commissions et comités* :

- Johanne Charbonneau* ⁽ⁱ⁾, présidente et vice-présidente du conseil et administratrice principale
- Denis Latulippe* ⁽ⁱ⁾
- Julien Ponce, membre externe au conseil d'administration et administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales
- Serge Rousseau*
- Marie-Eve Tremblay*

⁽ⁱ⁾ Nommés membres du comité le 9 juin 2021.

Carole Chevalier* a siégé jusqu'au 27 mars 2021.

Michel Tourangeau* et Yvon Vinet* ont siégé jusqu'au 9 juin 2021.

COMMISSION GOUVERNANCE ET FINANCE RESPONSABLE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution de la Politique et du cadre de gouvernance, de développement durable et de finance responsable. À cette fin, elle assure une vigie des bonnes pratiques et prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle appuie notamment le conseil d'administration dans l'administration de sa relation avec la direction de manière à assurer son indépendance. Elle est responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des administrateurs de la Fédération. De plus, elle examine le rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement, et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle veille notamment à la mise en œuvre de différentes politiques dont la *Politique de rémunération des dirigeants du Mouvement Desjardins*, la *Politique de gestion de la probité et de la compétence applicable aux administrateurs de la Fédération, des filiales et aux membres du conseil d'éthique et de déontologie* de même que la *Politique de développement durable du Mouvement Desjardins*. Elle a tenu 17 réunions en 2021.

Elle est composée de six administrateurs :

- Johanne Charbonneau* ⁽ⁱ⁾, présidente et vice-présidente du conseil et administratrice principale
- Lisa Baillargeon*
- Guy Cormier, président du CA
- Nadine Groulx*
- Michel Magnan* ⁽ⁱ⁾
- Serge Rousseau* ⁽ⁱⁱ⁾

⁽ⁱ⁾ Nommés membres de la commission le 9 juin 2021.

⁽ⁱⁱ⁾ A été président de la commission jusqu'au 9 juin 2021.

Camil Maltais* et Roch Ouellet* ont siégé jusqu'au 27 mars 2021.

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE ET D'ÉLECTION

Ce comité veille au bon déroulement du processus électoral et de cooptation pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie. Il analyse les candidatures pour les postes au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération de même qu'aux conseils d'administration des filiales en fonction de leurs profils collectifs enrichis et leurs critères d'évaluation des compétences. Le comité agit également pour l'élection à la présidence du Mouvement Desjardins. Il établit l'encadrement des processus électoraux et assure leur respect, il met en place les processus permettant aux collègues électoraux d'exercer adéquatement leur rôle. Il établit aussi toute autre mesure ou règle de fonctionnement ou d'organisation relative au bon déroulement des processus électoraux et de cooptation. Il prend toute autre décision entourant ces processus dans les limites de ses pouvoirs et responsabilités définies dans son mandat adopté par le conseil d'administration dans le respect du RIG. Le comité rend compte de ses actions au conseil d'administration. Il a tenu 7 réunions en 2021.

Il est composé de cinq membres, dont trois sont des administrateurs indépendants de caisse, un est Bâilleur Desjardins et un est administrateur indépendant du conseil d'administration de la Fédération conformément au RIG :

- Louis Brunelle ⁽ⁱ⁾, président
- Hélène Lee-Gosselin ⁽ⁱⁱ⁾, vice-présidente
- Doryne Bourque ⁽ⁱⁱ⁾
- Johanne Charbonneau ⁽ⁱ⁾ vice-présidente du conseil et administratrice principale
- Martine Lafrance ⁽ⁱ⁾

⁽ⁱ⁾ Ont commencé leur mandat le 21 septembre 2021.

⁽ⁱⁱ⁾ A commencé son mandat le 6 octobre 2021.

Érik Asselin, Marie-Claude Beaudin, Lorraine Bédard, Marie Caron et Marc Lemieux ont siégé jusqu'au 31 mai 2021.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le *Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins* (RRMD), le Comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement ce dernier, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu 4 réunions en 2021.

La Fédération assure les responsabilités revenant au promoteur du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le Règlement du RRMD, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 11 membres, soit 6 membres désignés par les employeurs, dont le président, 2 membres désignés par les participants actifs, 2 membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires ainsi qu'un membre externe. Les membres désignés par les employeurs et le membre externe sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération, alors que ceux désignés par les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires sont élus démocratiquement.

Membres désignés par les employeurs :

- Yvon Vinet*, président
- Stéphane Corbeil* ⁽ⁱ⁾
- Denis Latulippe* ⁽ⁱ⁾
- Bernard Morency, administrateur indépendant de Desjardins Groupe d'assurances générales
- Marie-Eve Tremblay* secrétaire
- Stéphane Trottier*

⁽ⁱ⁾ Ont commencé leur mandat le 10 juin 2021

Roch Ouellet* a siégé jusqu'au 27 mars 2021 et Jean-François Laporte* a siégé jusqu'au 10 juin 2021.

Membres désignés par les participants actifs :

- Dominic Laurin
- Brigitte Chabarekh, membre observateur

Membre externe :

- Marc Saint-Pierre

Membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires :

- Jacques Dignard
- Robert Desbiens, membre observateur

COMITÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sous la responsabilité du Comité de retraite, qui adopte la *Politique de placement*, le Comité de gestion des placements a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie. Ce comité sélectionne différents véhicules de placements, octroie des mandats de gestion à des gestionnaires de portefeuille et s'assure que chacun des placements et des investissements soit conforme aux attentes. Il a tenu 36 réunions régulières et 14 réunions spéciales en 2021.

Il est composé de huit membres :

- Sylvain Gareau, président
- Patrick Chillis, secrétaire
- Louis Beaulieu
- Jean-Philippe Cazalais
- Frédéric Godbout
- François Hudon
- Éric Lemay
- Mylène Villeneuve

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les cinq membres sont des administrateurs de caisses. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant du Secrétariat général et vice-présidence Gouvernance, Développement durable et Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre les décisions découlant de son mandat.

L'une des premières responsabilités de ce conseil est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du bureau de l'Ombudsman, du service d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au conseil d'administration, en s'associant avec la commission d'audit et d'inspection, en ce qui concerne la nomination ou la révocation de la personne devant assurer la direction de ce service. Ce conseil a aussi pour rôle : d'adopter les règles déontologiques applicables aux administrateurs du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles notamment par le développement d'outils ou d'activités de sensibilisation et une offre de services-conseils; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration en cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; et de s'assurer du traitement des plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (sociétés de portefeuille ou filiales) et concernant cette dernière. Les membres de ce conseil participent avec les administrateurs à des rencontres avec des représentants de l'Autorité des marchés financiers. Il tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. Il a tenu 13 réunions en 2021.

Il est composé de cinq membres :

- Michel Guénette, président
- Katia Cyr
- Ahmed Naciri ⁽ⁱ⁾
- Annie Vaillancourt ⁽ⁱⁱ⁾
- Michel Yelle

⁽ⁱ⁾ A débuté son mandat le 27 mars 2021.

⁽ⁱⁱ⁾ A débuté son mandat le 9 septembre 2021.

Maryse Lapiere et Normand Gingras ont siégé jusqu'au 27 mars 2021.

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer une direction unique du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activités et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement de même que par les autorités réglementaires. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il veille également à assurer l'intégrité des opérations du Mouvement et la probité des employés et des gestionnaires. Les mandats du comité de direction et de ses comités ont été révisés à l'automne 2020. Il a tenu 18 réunions régulières et 4 réunions spéciales en 2021.

Ce comité est composé de 12 membres de la direction, dont 5 femmes (42 %) :

- **Guy Cormier**
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Réal Bellemare**
Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation
- **Jean-Yves Bourgeois**
Premier vice-président, Services aux entreprises
- **Francine Champoux**
Première vice-présidente, Gestion des risques
- **Marie-Huguette Cormier**
Première vice-présidente, Ressources humaines et Communications
- **Denis Dubois**
Premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
Président et chef de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière
- **Johanne Duhaime**
Première vice-présidente, Technologies de l'information
- **Di-Thai Hua** ⁽ⁱ⁾
Premier vice-président, Opérations
- **Éric Lachaine**
Premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients
- **Nathalie Larue**
Première vice-présidente, Stratégie, Marketing et Services aux particuliers
- **Valérie Lavoie**
Première vice-présidente, Assurance de dommages
Présidente et chef de l'exploitation, Desjardins Groupe d'assurances générales
- **Alain Leprohon** ⁽ⁱ⁾
Premier vice-président, Finances et chef de la direction financière

La vice-présidente Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs assiste statutairement aux rencontres du comité de direction.

⁽ⁱ⁾ A été nommé le 24 février 2022 suivant l'entrée en service de la nouvelle première vice-présidence Opérations. Dans la foulée de ces changements, la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration a changé de nom pour la première vice-présidence Finances, et le titre d'Alain Leprohon a été modifié en conséquence. Avant le 24 février 2022, il était désigné Premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière.

Les membres du comité de direction sont considérés comme les gestionnaires de la Fédération au sens de l'article 93 de la LCSF. Sont également considérées gestionnaires de la Fédération les personnes suivantes :

- Steeve Talbot, chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins
- Nicolas Coulombe ⁽ⁱ⁾, chef de la sécurité du Mouvement
- Marie-Andrée Alain, vice-présidente et chef de la Conformité et de la protection des renseignements personnels
- Luc Boucher, vice-président et chef des Affaires juridiques
- Isabelle Garon, vice-présidente Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs
- Pauline D'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente Gouvernance et Développement durable

⁽ⁱ⁾ A été nommé le 9 septembre 2021. Jusqu'à cette date, Sylvain Perreault occupait la fonction de chef de la sécurité du Mouvement.

Ce comité de direction s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement notamment dans les domaines suivants :

- divulgation Mouvement
- environnement, société et gouvernance (ESG)
- gestion finances et risques Mouvement
- gouvernance des données Mouvement
- planification et suivi des développements Mouvement

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des administrateurs, notamment la Fédération. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des administrateurs de ces composantes est présenté ci-dessous et également dans la notice annuelle de la Fédération. Cette notice annuelle est disponible sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec).

Barèmes de la rémunération des membres du conseil d'administration (CA) de la Fédération ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

	Fédération ⁽¹⁾	Filiales
Présidence du CA ⁽²⁾	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	11 500 \$
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA ⁽³⁾	7 400 \$ (autre que la commission d'audit et d'inspection)	7 400 \$
Indemnité annuelle additionnelle pour la présidence de la commission d'audit et d'inspection	14 800 \$	s. o.
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	22 800 \$	s. o.
Indemnité annuelle pour un membre du CA ⁽⁴⁾	53 800 \$	11 500 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁵⁾	2 300 \$	2 300 \$
Indemnité annuelle additionnelle pour un membre de la commission d'audit et d'inspection	2 300 \$	2 300 \$ (comité d'audit et de gestion des risques)
Allocation de présence pour une réunion du CA	1 375 \$ (maximum par jour)	1 400 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁶⁾	1 375 \$ (maximum par jour) 685 \$ (par demi-journée)	1 400 \$ (maximum par jour) 700 \$ (par demi-journée)
Conférence de courte durée (par conférence téléphonique ou tout autre moyen)	230 \$	230 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie ⁽⁷⁾	2 750 \$ (pour la présidence) 1 375 \$ (pour les membres)	700 \$ (par demi-journée)

*** Les barèmes et la *Politique de rémunération des dirigeants du Mouvement Desjardins* ont été révisés en décembre 2021 et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

s. o. : sans objet

⁽¹⁾ Les montants de la rémunération des administrateurs inscrits pour la Fédération incluent, lorsqu'applicable, la portion versée aux membres du CA pour agir également à titre d'administrateurs de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie). Jusqu'à décembre 2021, cette rémunération valait également pour les fonctions d'administrateur de Groupe Technologies Desjardins inc. (GTD) et de Capital Desjardins inc. (CDI). Depuis janvier 2022, les administrateurs de la Fédération ne siègent plus comme membres des conseils d'administration de GTD et de CDI.

⁽²⁾ La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Société financière Inc.

⁽³⁾ Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.

⁽⁴⁾ Une seule indemnité est versée pour leurs fonctions assumées au CA et aux commissions et comités de la Fédération, de Fiducie, de GTD et de CDI (jusqu'à décembre 2021). Pour la Fédération, cette indemnité inclut également la présence des membres du CA aux Tables de concertation de proximité ainsi qu'au Forum de concertation.

⁽⁵⁾ L'indemnité annuelle d'un membre du conseil d'administration de la Fédération comprend également leurs participations aux commissions et comités du CA de la Fédération ou de Fiducie (et jusqu'à décembre 2021 de GTD ou de CDI). Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces composantes.

⁽⁶⁾ Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale pour la Fédération et Fiducie (ainsi que GTD et CDI jusqu'à décembre 2021) est de 1 375 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout administrateur d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les directeurs généraux observateurs qui assistent au conseil d'administration, à une commission ou un comité ne reçoivent aucune allocation de présence.

⁽⁷⁾ Il s'agit de l'allocation pour les réunions d'une journée du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Pour les réunions d'une demi-journée, l'allocation pour le président est de 1 375 \$ et pour le membre de 700 \$.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Le tableau suivant divulgue la rémunération individuelle touchée en 2021 par les membres du conseil d'administration pour les fonctions qu'ils ont assumées à titre d'administrateur de la Fédération, de Fiducie Desjardins inc. (FD), de Groupe Technologies inc. (GTD) et de Capital Desjardins inc. (CDI) ou à d'autres titres comme décrits ci-après :

Nom	Rémunération reçue à titre d'administrateur de la Fédération, de la FD et de GTD		Autres honoraires ⁽¹⁾		TOTAL 2021 (\$)
	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	
Babineau, Louis (prés. du CA de DGAG) ⁽²⁾	41 908,14	56 100,00	2 781,87	31 226,00	132 016,01
Bachand, Luc ⁽³⁾	13 764,99	12 008,00	s.o.	s.o.	25 772,99
Baillargeon, Lisa (prés. du CA de DID) ⁽²⁾	41 958,25	56 100,00	3 641,74	22 102,00	123 801,99
Baril-Jurino, Jordan	27 970,03	41 500,00	s.o.	s.o.	69 470,03
Bélanger, Benoît	s.o.	14 025,00	s.o.	s.o.	14 025,00
Bilodeau, Kathleen	s.o.	41 500,00	s.o.	s.o.	41 500,00
Charbonneau, Johanne ⁽⁵⁾	45 541,35	83 973,33	2 348,14	25 901,00	157 763,82
Chevalier, Carole	11 285,86	13 450,00	399,17	5 325,00	30 460,03
Corbeil, Stéphane (prés. du CA de FSD) ⁽²⁾	34 402,24	56 100,00	882,74	17 500,00	108 884,98
Corriveau, Sonia	12 600,00	19 635,00	s.o.	s.o.	32 235,00
Cormier, Guy ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Doré, Michel	47 654,84	63 500,00	665,16	5 752,00	117 572,00
Grenier, André	41 250,02	53 800,00	s.o.	s.o.	95 050,02
Groulx, Nadine	39 546,29	61 200,00	5 133,71	15 825,00	121 705,00
Hawthorn, Neil	s.o.	53 800,00	s.o.	8 050,00	61 850,00
Jodoin, Dominique	40 565,03	53 800,00	s.o.	s.o.	94 365,03
Jourdain, Kateri C.	32 535,02	56 676,00	690,00	276,00	90 177,02
Lamothe, Marie-Josée	44 000,41	53 800,00	2 749,59	6 900,00	107 450,00
Laporte, Jean-François	11 685,00	17 920,84	7 000,00	20 580,00	57 185,84
Lapierre, Maryse	27 510,55	40 350,00	s.o.	s.o.	67 860,55
Latulippe, Denis ⁽³⁾	15 140,01	35 119,44	s.o.	6 000,00	56 259,45
Magnan, Michel ⁽³⁾	35 813,59	43 669,44	1 111,41	6 900,00	87 494,44
Maltais, Camil	15 550,48	13 450,00	169,17	3 450,00	32 619,65
Ouellet, Roch	14 435,01	13 450,00	s.o.	3 000,00	30 885,01
Rousseau, Serge ⁽⁶⁾	43 896,30	73 133,33	1 468,49	13 800,00	132 298,12
Sarrazin-Sullivan, Patricia-Ann	27 095,02	40 350,00	s.o.	s.o.	67 445,02
Tourangeau, Michel (prés. du CA de DSF) ⁽²⁾	36 616,25	53 800,00	16 033,74	34 387,12	140 837,11
Tremblay, Marie-Eve	30 005,02	53 800,00	115,00	12 000,00	95 920,02
Trottier, Stéphane	36 895,02	53 800,00	s.o.	12 000,00	102 695,02
Vinet, Yvon	30 010,02	53 800,00	690,00	25 876,00	110 376,02
Total	799 634,74	1 283 610,38	45 879,93	276 850,12	2 405 975,17

s. o. : sans objet

- (1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins et du comité de placement du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc. (DSocF) et du Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Montants reçus aussi comme participant à d'autres comités ponctuels.
- (2) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD).
- (3) Les mandats de M. Denis Latulippe et M. Michel Magnan ont commencé le 7 mai 2021. Le mandat de M. Luc Bachand a commencé le 30 août 2021.
- (4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président et de membre du conseil d'administration de la Fédération, de la FD, de DSF, de DSocF, de CDI et de GTD.
- (5) Depuis le 12 mai 2021, Mme Johanne Charbonneau reçoit des indemnités découlant de son rôle de vice-présidente du conseil et administratrice principale, de présidente de la commission Gouvernance et finance responsable et de présidente du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- (6) Jusqu'au 12 mai 2021, M. Serge Rousseau a reçu des indemnités découlant de son rôle de vice-président du conseil, de président de la commission Gouvernance et finance responsable et de président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.

Rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	Allocations de présence (\$)
Cyr, Katia	5 500
Gingras, Normand	1 145
Guénette, Michel	10 540
Lapierre, Maryse	1 145
Naciri, Ahmed	4 125
Vaillancourt, Annie	1 375
Yelle, Michel	5 730

Relevé des présences des membres du conseil d'administration de la Fédération

Nom, prénom	CA rég.	CA spécial	CE	CCC	CAI	CGR	CRH	CRGP CDM	CGFR	CRMD
Babineau, Louis*	10/10	8/8	—	13/13	8/8	—	—	—	—	—
Bachand, Luc*	3/3	3/3	—	—	3/3	—	—	—	—	—
Baillargeon, Lisa*	10/10	8/8	—	—	8/8	—	—	—	16/17	—
Baril-Jurino, Jordan*	7/7	6/6	—	—	4/4	—	—	—	—	—
Bélangier, Benoît	3/3	2/2	—	3/3	—	—	—	—	—	—
Bilodeau, Kathleen	7/7	6/6	—	7/7	4/4	—	—	—	—	—
Charbonneau, Johanne*	10/10	8/8	—	—	4/4	—	4/4	4/4	8/8	—
Chevalier, Carole*	3/3	2/2	1/1	—	—	—	3/3	2/2	—	—
Corbeil, Stéphane*	10/10	7/8	—	—	6/8	—	—	—	—	2/2
Corriveau, Sonia*	3/3	3/3	—	—	3/4	—	—	—	—	—
Cormier, Guy	10/10	8/8	4/4	—	—	—	8/8	—	17/17	—
Doré, Michel*	10/10	8/8	—	—	8/8	12/12	—	—	—	—
Grenier, André*	10/10	8/8	—	13/13	—	12/12	—	—	—	—
Groulx, Nadine*	10/10	7/8	4/4	13/13	—	—	—	—	17/17	—
Hawthorn, Neil	9/10	7/8	2/2	—	—	11/12	—	—	—	—
Jodoin, Dominique*	10/10	8/8	—	7/7	—	12/12	—	—	—	—
Jourdain, Kateri C.*	10/10	8/8	—	10/13	—	—	—	—	—	—
Lamothe, Marie-Josée*	10/10	7/8	2/2	6/6	—	10/12	—	—	—	—
Laporte, Jean-François*	3/3	2/2	—	—	3/3	—	—	—	—	2/2
Lapierre, Maryse*	7/7	5/6	—	6/7	—	—	—	—	—	—
Latulippe, Denis*	6/7	4/5	—	—	—	—	3/4	1/2	—	2/2
Magnan, Michel*	7/7	5/5	—	—	4/4	6/6	—	—	8/8	—
Maltais, Camil*	3/3	2/2	1/1	3/3	—	4/4	—	—	4/4	—
Ouellet, Roch*	3/3	2/2	—	—	—	4/4	—	—	4/4	1/1
Rousseau, Serge*	10/10	8/8	4/4	—	—	—	8/8	4/4	17/17	—
Sarrazin-Sullivan, Patricia-Ann*	7/7	6/6	—	—	—	6/6	—	—	—	—
Tourangeau, Michel*	10/10	8/8	4/4	—	—	—	4/4	2/2	—	—
Tremblay, Marie-Eve*	9/10	7/8	—	—	—	—	7/8	4/4	—	4/4
Trottier, Stéphane*	10/10	7/8	—	—	—	12/12	—	—	—	3/4
Vinet, Yvon*	10/10	8/8	—	—	—	—	4/4	2/2	—	4/4

Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Coopération et culture (CCC), commission d'audit et d'inspection (CAI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM), commission Gouvernance et finance responsable (CGFR), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD).

Note : Dans le tableau ci-dessus, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (*) cela signifie que la personne est un administrateur indépendant.

Le CA a tenu 10 réunions régulières sur 20 journées et 8 rencontres spéciales en 2021.

Les membres du CA s'engagent à assister aux réunions du conseil et de ses commissions et comités auxquelles ils sont dûment convoqués ainsi qu'à être présents tout au long des réunions. Chaque membre du CA doit être présent à au moins 75 % des réunions auxquelles il est convoqué. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels, et sont en tout temps justifiées.

Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	Nombre de réunions
Cyr, Katia	13/13
Gingras, Normand	3/3
Guénette, Michel	13/13
Lapierre, Maryse	3/3
Naciri, Ahmed	10/10
Vaillancourt, Annie	4/4
Yelle, Michel	13/13

Principales composantes et filiales⁽¹⁾

Au 31 décembre 2021

Composantes et filiales	Principales activités
CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC ET CAISSE DESJARDINS ONTARIO CREDIT UNION INC.	Institutions financières coopératives
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	Orientation, encadrement, coordination, trésorerie et développement du Mouvement des caisses Desjardins, agent financier de ce dernier sur les marchés canadien et international et émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
SERVICES FINANCIERS COLLABRIA INC.	Émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Courtage en épargne collective et planification financière
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque
DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs ⁽²⁾
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
<i>Certas direct, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
<i>Certas, compagnie d'assurances auto et habitation</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins, Services d'assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
<i>Assistel inc.</i>	Services d'assistance
<i>Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.</i>	Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement des caisses Desjardins
<i>Desjardins Réseau indépendant Assurances inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
<i>Desjardins Société de placement inc.</i>	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
<i>Desjardins Sécurité financière Investissements inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Gestion Placements Desjardins inc.	Gestion de placements
Groupe immobilier Desjardins inc.	Gestion d'immeubles et des espaces de travail
Groupe Services Partagés Desjardins inc.	Services d'opérations administratives
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement des caisses Desjardins
Patrimoine Aviso	Société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre cinq centrales provinciales de crédit unions et le Groupe CUMIS
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc. ⁽³⁾	Services immobiliers
FONDS DE SÉCURITÉ DESJARDINS	Réserve financière des caisses Desjardins

⁽¹⁾ Des renseignements supplémentaires sur les activités du Mouvement des caisses Desjardins sont présentés à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2021.

⁽²⁾ Comprend les activités résultant de l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc.

⁽³⁾ 9420-7404 Québec inc. exploite deux marques, DuProprio et FairSquare (Purplebricks Canada avant le 1^{er} décembre 2021).

